

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

CHARTE 2020 - 2035



Morvan 2035
Demain s'invente ici !



Sommaire

Première partie : Du territoire au projet	6
1. Le Morvan, terre singulière	7
1.1. Le Morvan dans un monde qui change	7
1.2. Le Morvan, territoire d'exception	9
1.3. Un Morvan préservé, mais fragile	15
2. Un Parc fort de son expérience	19
2.1. Un passeur d'histoire et un porteur de mémoire	19
2.2. Des fondamentaux au défi des modes	19
2.3. Le "vertige" d'un Morvan sans Parc	21
2.4. Un Parc qui se réinvente	21
2.5. Les apports de l'évaluation de la Charte 2008-2020	22
2.6. Une connaissance du territoire accrue	23
2.7. Un périmètre réajusté	24
3. La stratégie du Parc	26
3.1. Les huit défis du territoire	26
3.2. L'ambition du projet	34
3.3. La mise en œuvre du projet	38
Deuxième partie : Le Projet opérationnel du Parc	48
Le fil rouge des paysages	49
Les paysages mémoires et témoins de la société et de ses évolutions.	50
Architecture du projet opérationnel	52
Axe 1 : Consolider un contrat social autour d'un bien commun, le Morvan	54
Axe 2 : Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre Nature et Culture	74
Axe 3 : Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan !	103
Axe 4 : Conduire la transition écologique du Morvan	122
Annexes	
Annexe 1 : Liste des communes du périmètre 2020 - 2035	146
Annexe 2 : Liste des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés par le périmètre 2020-2035	148
Annexe 3 : Projet de statuts modifiés	
Annexe 4 : Emblème du Parc naturel régional du Morvan	150
Annexe 5 : Plan de financement prévisionnel triennal	151
Annexe 6 : Rapport d'Évaluation environnementale - Avis de l'Autorité Environnementale et Mémoire en réponse à l'avis	152
Autres annexes	
Annexe 7 : Notice du Plan de Parc	152
Annexe 8 : Cahier des Paysages et sa synthèse	156
Annexe 9 : Les moyens humains	162
Annexe 10 : Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi	164
Annexe 11 : Les Entretiens de Bibracte 2016	173

Avant-propos

"Île de granite et de roches volcaniques au milieu de la Bourgogne calcaire", "Petite montagne boisée au milieu de grandes plaines agricoles", "Château d'eau de la Bourgogne", "Montagnes noires" ou "Montagnes bleues", "Cœur de la France", les expressions ne manquent pas pour qualifier le Morvan, territoire qui est différent de tout ce qui l'entoure, reconnu d'exception depuis cinquante ans par sa labellisation Parc naturel régional.

De nombreux Morvandiaux, comme moi, n'ont jamais connu le Morvan sans son Parc naturel régional. Il fait désormais partie de la vie de ce territoire, et on n'imagine pas le Morvan sans son Parc. À cheval sur quatre départements et huit communautés de communes, le Parc est le seul trait d'union de ce territoire à l'identité forte mais qui n'a jamais eu d'unité administrative. On dit souvent qu'il nous apporte un "supplément d'âme" !

Le Parc du Morvan s'inscrit dans l'histoire de ces institutions "hors cadre" que sont les Parcs naturels régionaux, au service de l'intérêt général, du développement durable, de l'innovation et qui n'ont, pour faire avancer leurs idées, leurs projets, que leur force de conviction, d'entraînement, dans une approche "penser global pour agir local".

Territoire aux patrimoines naturels et culturels connus et reconnus, aux singularités maintes fois exprimées, le Parc a développé une expertise, des projets, des actions très concrètes, a fait la preuve de son rôle d'animateur, de médiateur, en faveur de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du développement économique et social, de l'éducation et de la formation du public, comme le code de l'environnement lui en attribue les missions.

Depuis cinquante ans, le Parc agit, innove, expérimente en Morvan. La cinquième Charte pour la période 2020-2035 doit, une nouvelle fois, lui permettre de tracer un cheminement singulier, de fixer un cap pour le Morvan tel qu'on se l'imagine en 2035, d'anticiper, en intégrant les inévitables incertitudes d'un projet à quinze ans, les profonds bouleversements et changements de paradigmes que notre monde est en train de vivre, avec la mondialisation de l'économie, la révolution numérique et bien sûr les deux grands enjeux pour la vie sur terre que sont l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques qui s'opèrent avec une ampleur et une rapidité jamais vue.

Être acteur de cet avenir, définir son rôle, préciser ses ambitions dans la recherche d'équilibres durables pour cette montagne bocagère et forestière à vocation touristique, tel est le dessein du Parc naturel régional du Morvan.

Sylvain MATHIEU
Président du Parc naturel régional du Morvan

Préambule

Le processus de renouvellement du label "Parc naturel régional" est long et engageant.

Le Morvan est le premier Parc naturel régional qui entreprend cette démarche de renouvellement pour une période de quinze ans.

Les élus du Syndicat mixte, en accord avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'État, ont eu la volonté d'élaborer une Charte largement concertée et partagée.

Pour cela, le Parc a engagé un travail de concertation sur un temps très court. Un effort particulier de communication a été réalisé au travers d'outils spécialement dédiés (clip, blog avec une plateforme participative, magazines spéciaux distribués en boîtes aux lettres, réseaux sociaux ...).

Entre mars 2017 et janvier 2018, la concertation a permis de travailler de façon très suivie et donc de mobiliser et d'enchaîner les temps collectifs pour aboutir au projet.

Le dialogue avec le territoire, ses habitants, ses acteurs socio-professionnels, ses collectivités, s'est organisé de la façon suivante :

- la mise en place d'une Conférence du Morvan, organe politique de pilotage de la démarche réunissant l'État, la Région, les Départements, les communautés de communes, les parlementaires, les Pôles d'Équilibre Ruraux et Territoriaux (PETR)...
- des réunions des commissions thématiques du Syndicat mixte, en deux moments, avant l'été et après l'été 2017, puis deux commissions de synthèse générale avec tous les participants (plus de 200),
- trois réunions du Conseil scientifique et des réunions Conseil Associatif et Citoyen, des "Grands Cafés", dans sept lieux différents, avant l'été pour rencontrer les habitants, débattre de leurs attentes vis à vis du Parc, de leurs rêves ou autres utopies pour le Morvan,
- quatre "Rencontres de l'automne" dans quatre communes pour approfondir les champs d'action du Parc dans la future période, des dispositifs d'animation sur un marché, lors de la fête de l'Automne et des Associations à la Maison du Parc,
- de nombreuses réunions internes au Syndicat mixte avec les élus, l'équipe technique, les partenaires régionaux (Région, DREAL, SGAR...).

Par ailleurs, un diagnostic du territoire et de son évolution depuis la dernière période (2005) a permis de mettre en évidence les forces et faiblesses afin de déterminer les enjeux ou défis que le Morvan, tous acteurs confondus, doivent relever à l'avenir.

L'ensemble a été complété par un bilan et une évaluation pour la période 2008-2016 de la mise en œuvre de la Charte 2008-2020, qui a fait ressortir les avancées réalisées, les échecs ou difficultés à conduire certains projets, les marges de progrès et les conditions d'une gouvernance renouvelée.

Une matière très abondante a été ainsi produite au cours de ces mois d'intense travail, avec une dynamique jamais remise en cause malgré un calendrier resserré.

La précédente Charte était volumineuse et complexe, son approche transversale en faisait son intérêt novateur.

Les élus ont choisi d'élaborer une Charte 2020-2035 stratégique, aussi simple et concise que possible, qui présente dans une première partie un projet politique "**du territoire au projet**" en trois volets.

Tout d'abord une analyse du "**Morvan, terre singulière**", de ses atouts, ses fragilités, le contexte économique, sociétal et climatique dans lequel il se trouve.

C'est ensuite un "**Parc, fort de son expérience**" qui se remet en question, se réinvente, redéfinit son périmètre...

Le Parc développe enfin sa **stratégie** sur la base d'une analyse de huit grands défis auxquels le Morvan est confronté et précise **l'ambition de sa Charte**, les modalités de sa mise en œuvre et de sa portée juridique.

Le document est complété par un volet opérationnel, explicitant **l'enjeu particulier des paysages** notamment au travers d'un Cahier des Paysages, second volume (annexe 8) et partie intégrante de la Charte et détaillant quatre axes, huit orientations et vingt-huit mesures hiérarchisées déclinant le projet politique et permettant de répondre clairement à la question "Que fait le Parc ?".

Première partie :

Du territoire au projet



1. Le Morvan, terre singulière

1.1. Le Morvan dans un monde qui change

1.1.1. Une société qui bouge... plus vite

Entre 2005, année de l'écriture de la charte 2008-2020, et 2017, période de réécriture du projet du Parc pour 2020-2035, treize ans seulement se sont écoulés. Une période courte à l'échelle humaine !

Cependant, que d'accélérations dans les changements de nos sociétés mondialisées, dans nos comportements, dans nos modes de vie, dans notre conscience d'un monde fini dans lequel nous sommes, dans notre rapport au temps...

Dans ce laps de temps notre société a connu des évolutions, souvent annoncées, mais rarement envisagées aussi rapides.

Tout d'abord, le temps. S'est confirmée l'augmentation substantielle du temps individuel, du temps disponible hors travail et sommeil, venant ainsi enrichir les liens sociaux par d'autres pratiques que le travail, faciliter les mobilités, repenser l'organisation des territoires, favoriser les pratiques culturelles et de loisirs.

Mais aussi l'intensification de ce temps "libre": chacun court après ce temps, devenu précieux, alors que l'espérance de vie n'a jamais été aussi importante, dans un souci de la qualité de ce temps.

La mobilité, ensuite. Ce n'est pas qu'une question de kilomètres ! Il est aujourd'hui plus facile d'aller d'un point à un autre et de choisir d'éloigner son domicile de son lieu de travail, etc.

Mais c'est surtout le principe assumé du changement de travail dans une même vie professionnelle, de la réduction des distances et de la multiplicité instantanée des lieux grâce aux moyens numériques, du "nomadisme" au cours du temps.

Sans oublier le temps planétaire instantané qui rend le monde accessible par le son et l'image grâce aux moyens de communication aujourd'hui encore plus démocratisés et incontournables dans la vie quotidienne.

L'émergence de mouvements citoyens, aussi Organisés en associations ou en collectifs, pour proposer ou défendre telle ou telle cause, avec une demande pressante et récurrente, quels que soient les sujets, de plus de démocratie participative, ils sont moteur d'évolutions très récentes dont il faut tenir compte dans l'accompagnement d'un territoire.

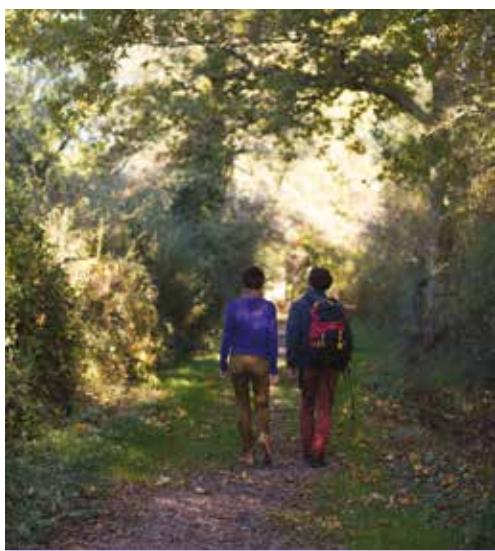
La propriété privée, également. Qui aurait imaginé, il y a quinze ans, que pouvait être remise en cause la propriété privée ?

Sous l'effet de la révolution numérique, avec les open data... s'invente un régime de co-propriété des données, des informations, de même que se développent le co-voiturage, le co-working, l'autopartage...

L'idée que la croissance puisse être finie, la recherche d'identité, de repères, le besoin d'authenticité, la prééminence affirmée chaque jour d'une société de plus en plus urbaine, concentrée, et, à l'inverse, pour certains qui le peuvent, de fuite de ces ensembles perçus comme déshumanisés, insécurisés, vers les campagnes...

Dans le contexte global actuel, la société morvandelle, même si elle ne semble pas avoir changé en profondeur, a néanmoins muté, intégrant peu ou prou ces évolutions et il est indispensable d'en tenir compte dans l'élaboration, à 15 ans, d'un nouveau projet pour le territoire.

Combien de morvandiaux ont, ou bénéficient, d'internet en 2018 ?



©V. Arbelet

1.1.2. Une ruralité devenue moderne

Le rapport du sénateur Bertrand (juillet 2014) plaçait le Morvan comme "territoire hyper rural" en raison de sa très faible densité de population (inférieure à 22 habitants par km²), d'un taux d'emploi significativement faible et d'une présence réduite ou des accès difficiles à des services essentiels (santé, éducation, commerces, emplois...). Et alors?

Doit-on considérer pour autant que le Morvan est un isolat, déconnecté du monde qui l'entoure ?

La disponibilité d'espaces est une richesse, de même que les paysages et les ressources environnementales.

Les constructions humaines et les reconnaissances sociales, dans les villages, les hameaux, les organisations professionnelles et privées, le temps disponible pour les loisirs, la démarche des établissements scolaires, en sont d'autres.

À l'inverse, il n'est pas possible de nier des temps d'accès aux services qui s'allongent, les difficultés à trouver, ou retrouver, un emploi, à disposer d'un accès numérique à très haut débit, d'un médecin à moins de quinze minutes...

Or, pour un bon nombre de ménages, de plus en plus sensibles aux aménités rurales, le choix de s'installer, ou de rester dans le Morvan, repose moins sur ces difficultés et la préexistence d'emplois, que sur des préférences, des choix de vie.

Les exemples sont nombreux dans le Morvan qui viennent témoigner de cette demande, de cette "re-diversification sociale" à la faveur, ou non, du télétravail, de la très lointaine périurbanisation.

D'autant plus que la présence des villes du territoire (Saulieu, Luzy, Château-Chinon, Étang-sur-Arroux, Lormes...) et plus particulièrement Avallon et Autun, constituent des atouts essentiels à la vie quotidienne.

1.1.3. Le changement climatique, une réalité

Peut-on encore nier une évidence?

Depuis 2005, malgré les alertes anciennes, il est clair que notre climat change, se dérègle, et peut-être plus vite qu'on ne le croit, dans le Morvan, comme ailleurs

Plus 1,5°C en moyenne depuis vingt cinq ans avec des hivers plus humides et moins froids, des étés plus secs, des épisodes extrêmes plus fréquents (orages, sécheresse, tempête, inondations...).

Et des conséquences évidentes sur l'agriculture, la forêt, la ressource en eau...

Il n'est pas d'autres choix que de réduire notre empreinte carbone en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, le recours aux énergies fossiles, d'anticiper et d'innover pour s'adapter aux changements.

L'anticipation et l'adaptation sont essentielles pour l'avenir des agriculteurs et des forestiers. La sobriété est notamment indispensable en termes de ressources en eau et d'énergie.

Les efforts pour faire revenir les poissons migrateurs sont-ils utiles dès lors que la température de l'eau peut augmenter ? Le Douglas reste-t-il l'essence forestière la plus adaptée au Morvan ? Comment permettre aux exploitations agricoles de conserver leur autonomie en période de sécheresse récurrente ? Telles sont, entre autres, les problématiques qui se posent avec acuité au territoire.



Comment appréhender les conséquences du changement climatique ? Ici un ruisseau à sec en été 2017, avec de nombreuses conséquences : sur la faune, sur l'abreuvement du bétail et sur l'alimentation en eau potable... ©J. Morisson - PNRM

1.2. Le Morvan, territoire d'exception

Le Morvan, grande région naturelle de Bourgogne, est une avancée nord-est du Massif Central. C'est une petite montagne granitique, aux formes arrondies séparées par des vallées parfois encaissées, érigée au milieu de terrains sédimentaires, dont les altitudes sont comprises entre 300 et 900 mètres.

Cinquante neuf communes du périmètre sont classées "montagne", totalement ou partiellement (43% des communes, 52,9% de la surface du périmètre d'étude).

L'originalité de la biogéographie morvandelle est le fruit de la combinaison entre des sols acides (socle granitique) et l'interpénétration d'influences climatiques variées. Le massif subit en effet les influences atlantique (façade ouest), continentale (à l'est) et méridionale atténuée (au sud).

À cela vient s'ajouter une ambiance montagnarde due à l'altitude relative et au microclimat froid de fonds de vallées qui génère une tendance boréale.

L'occupation de l'espace est typiquement rurale avec autant de forêts, (forêts feuillues autochtones et forêts résineuses allochtones), que d'espaces agricoles (très largement dédiés à l'élevage allaitant extensif, et de façon plus originale à la culture des sapins de Noël), et un habitat semi dispersé en hameaux avec quelques bourgs, ou petites villes, d'importance et de dynamiques très variables.

Cette entité géographiquement cohérente, lisible sur le plan paysager ("on sait que l'on entre dans le Morvan ou que l'on en sort"), originale à l'échelle nationale par ses caractéristiques, est le socle d'un patrimoine naturel tant spécifique que remarquable à exceptionnel.

Il est à noter, que le Parc s'étend pour des raisons historiques sur le secteur calcaire de Vézélien où les problématiques sont différentes: vignobles, pelouses calcaires ...

Le Morvan est aussi un territoire habité de longue date, riche d'un patrimoine humain et culturel chevillé au territoire.

Tel que le développe le diagnostic du territoire réalisé en 2018, la densité des sites naturels remarquables, la présence d'une biodiversité patrimoniale façonnée par les sociétés qui

se sont succédées et qui ont contribué à la fabrication des paysages, confèrent au Morvan sa valeur exceptionnelle, reconnue et recherchée.

1.2.1. Des paysages, témoins vivants de l'histoire morvandelle

Le Morvan bénéficie d'une image paysagère de qualité et forme l'ensemble recueillant le plus de reconnaissance sociale régionale, en Bourgogne, après la côte viticole.

Territoire singulier, il constitue une entité paysagère reconnue. Il peut-être décomposé en trois entités tranchées, avec du nord au sud :

- Le Morvan des Sites et Vallées,
- Le Domaine des Grands lacs,
- Le Morvan des Sommets.

Vu d'avion, le Morvan apparaît comme un grand massif forestier borné au nord et au sud par ses deux petites villes d'Avallon et Autun, parsemé d'une myriade de clairières plus ou moins vastes, agricoles, ou de vie en hameaux ou villages. Entre collines et vallées, ces villages et hameaux sont dispersés à mi pente sur les bonnes terres, laissant les fonds de vallées aux zones humides, et les sommets granitiques érodés aux forêts. Ces composantes du paysage sont traversées par des linéaires de ruisseaux et rivières, étangs et lacs, routes et chemins qui l'animent.

L'histoire du Morvan de ces derniers siècles peut encore se lire dans ses paysages, résultat de logiques économiques et sociales de générations de morvandiaux. Ainsi, sans les agriculteurs et les forestiers, le Morvan ne serait pas ce qu'il est.

Si cette reconnaissance sociale est toujours d'actualité, ce dont témoigne l'attractivité touristique croissante du territoire, les paysages du Morvan subissent toutefois des évolutions qui peuvent porter atteinte à leur harmonie.

Il s'agit notamment des modes de gestion forestière et agricoles, de l'implantation d'infrastructures productrices d'énergies renouvelables.

1.2.2. Un réseau de sites et lieux remarquables

Le classement du Morvan en Parc naturel régional depuis 1970 est un marqueur important. Toutefois, d'autres signes distinctifs labellisant, ou visant à protéger, des sites et autres espaces morvandiaux pour leurs caractères d'exception sont aussi à prendre en considération :

- la reconnaissance par l'UNESCO du site du Vézélien, avec la basilique Sainte-Madeleine sur la colline de Vézelay. Ce site concerne dix-huit communes dont onze situées dans le Parc naturel régional. Il postule au label Grand Site de France.

- le site classé de Bibracte Mont-Beuvray, labellisé Grand site de France en 2007 et renouvelé en 2014 pour la qualité de ses paysages et le programme d'actions visant le maintien de cette qualité.



Le Mont Beuvray, Grand site de France, un site d'exception du territoire. ©A. Ibanez - Bibracte

- les labels "Pays et Villes d'art et d'histoire" attribués par l'État au Pays Auxois-Morvan (et à sa partie morvandelle) et à la ville d'Autun pour son ensemble urbain historique.

- Les nombreux sites classés (20 sites) et inscrits (32 sites), dont le site du Vézélien, les terrasses d'Avallon, les châteaux de Bazoches, Chastellux, le centre historique de Saulieu, la butte de Thil, le saut du Gouloux, le lac réservoir des Settons, le Mont Préneley, le Mont Beuvray, les rochers du Carnaval à Uchon, le versant sud-est dominant Autun.

Ce réseau constitue une armature d'exception pour le territoire, qui peut et doit être renforcée et servir de laboratoire d'innovation, d'accélérateur d'actions, les plus exemplaires et novatrices pour ensuite irriguer l'ensemble du Morvan, à l'image des engagements pris et mis en œuvre en faveur des paysages sur le Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray.

1.2.3 Des villes à histoire riche

Au-delà de **Vézelay**, deux villes du Morvan concentrent un patrimoine exceptionnel, largement reconnu au niveau national.

Autun, Ville d'art et d'histoire, une des plus prestigieuses villes commerciales et culturelles de la Gaule romane, dont l'évolution urbaine, au cours des siècles, se lit encore aujourd'hui comme un "millefeuille" architectural et urbain. Avec dix vestiges antiques encore en élévation (théâtre, portes, temple...), Autun est le premier site gallo-romain au nord de la Loire.

La cathédrale Saint-Lazare, au caractère clunisien, avec son célèbre tympan du jugement dernier et les hauts quartiers (rues étroites, maisons à pans de bois...) sont hérités du Moyen Âge chrétien.

Le patrimoine de la ville est riche des hôtels particuliers de la Renaissance à l'époque classique et marqué de l'empreinte de Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne au XV^{ème} siècle.



La Cathédrale d'Autun, vue depuis Couhard. ©O. Bardet

Avallon, autre cité gallo-romaine, reliée à Autun par la voie Agrippa, bâtie sur un promontoire granitique dominant la vallée du Cousin, conserve un patrimoine historique exceptionnel avec notamment la collégiale Saint-Lazare et de belles demeures des XV^{ème}, XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Les jardins terrasses, au pied des remparts, confèrent une originalité historique, paysagère et environnementale supplémentaire à la ville.

À ces deux villes, il convient d'ajouter **Saulieu**, également d'origine gallo-romaine installée sur la voie Agrippa, entre Autun et Avallon. Elle a tiré parti, au cours des siècles, et toujours aujourd'hui, de ce grand axe de communication. La basilique Saint-Andoche en constitue l'élément patrimonial le plus remarquable.

1.2.4. Une terre de nature

Reconnue officiellement pour sa valeur depuis le classement du Parc en 1970, la nature particulière, largement préservée, constitue la ressource socle du territoire.

Les activités économiques du Morvan s'appuient en majorité sur cette nature : la forêt, l'agriculture, le tourisme et l'économie résidentielle, etc.

Le Morvan est une terre de nature, avec :

- des prairies et zones humides, notamment paratourbeuses ;
- des forêts, en particulier forêts humides tourbeuses, forêts de pente, hêtraies et notamment la hêtraie montagnarde ;
- des milieux aquatiques, courants et dormants : rivières et ruisseaux et leurs annexes (ripisylves), certains lacs et étangs, mares ;
- des tourbières, reconnues dans le cadre d'une Réserve Naturelle Régionale ;
- des espèces et habitats naturels dont certains sont typiques du massif et présentent un caractère de patrimonialité. Un certain nombre d'entre-elles sont emblématiques du massif : la Moule perlière, l'Écrevisse à pattes blanches, la Chouette de Tengmalm... sont très présentes dans le Morvan.



Les petites chouettes de montagne (ici Chouette de Tengmalm) sont typiques des forêts du Haut-Morvan. Une sylviculture adaptée est nécessaire à leur maintien (présence d'arbres creux...).

©D. Sirugue - PNRM

Les tourbières

Les tourbières du Morvan constituent des sites très discrets, souvent de superficie très restreinte, autrefois pâturées par le bétail. Elles ont été progressivement abandonnées du fait des contraintes fortes qui pèsent sur une mise en valeur agricole ou sylvicole.

L'abandon des tourbières a souvent été progressif. Tombées dans l'oubli, ou faisant l'objet d'un désintérêt pour la plupart des acteurs économiques, les tourbières du Morvan présentent un grand intérêt écologique, mais aussi des potentialités économiques indirectes, si elles sont entretenues et mises en valeur.

Elles présentent une mosaïque de milieux naturels uniques en Bourgogne ainsi qu'une faune et une flore associées, très riches tant sur le plan de la rareté que de la diversité.

Elles ont fait l'objet depuis 20 ans de mesures visant à leur protection, à leur entretien écologique et à leur mise en valeur et 266 ha sont dorénavant protégés par un classement en 2015 en Réserve Naturelle Régionale.



La tourbière du Vernay à Saint-Brisson constitue une des douze entités de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan. Le Parc a une forte responsabilité sur la préservation des milieux tourbeux. ©O. Bardet

La position géographique et le relief font du Morvan une barrière naturelle, d'où un contact étroit entre espèces du domaine atlantique et continental. C'est également une "zone refuge" pour les montagnardes et les boréales.

Le Morvan est aujourd'hui un territoire très bocager. Toutefois, du nord au sud, le bocage n'est pas configuré de la même façon, la maille, le piquetage de l'espace par des arbres isolés, des bosquets, des mares et murets, les haies

hautes et basses ne sont pas homogènes sur le territoire. Ce maillage confère au Morvan une spécificité du paysage, sans engendrer d'uniformité.



Les mares constituent un réseau écologique important du bocage morvandiau. ©O. Bardet

Ce réservoir de biodiversité, reconnu comme tel dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique de 2015, comprend, entre autres, treize sites Natura 2000 (14,6% du périmètre d'étude, vingt et un ZNIEFF de type 2 71,7% du périmètre d'étude), cent-quarante-quatre ZNIEFF de type 1 (21,4% du périmètre d'étude), une Réserve Naturelle Régionale (266 ha de tourbières)...

Les enjeux pour ce patrimoine sont liés, d'une part à la typicité des éléments présents (tourbières, hêtraies montagnardes, prairies paratourbeuses, prairies sèches, ruisseaux, bocage...) et d'autre part à leur conservation, qui est restée globalement excellente. Aussi faut-il rester vigilant, quand les pratiques en lien avec l'économie actuelle perturbent la qualité de cette biodiversité du Morvan.

Le fonctionnement de ces écosystèmes et donc des paysages constitue l'enjeu d'avenir. Au-delà des actions déjà engagées par le Parc sur les sujets de continuités écologiques (deux programmes LIFE ont été réalisés sur des cours d'eau patrimoniaux), les questions des Trames Vertes et Bleues, de la fonctionnalité des tourbières sont notamment des enjeux majeurs à traiter.

D'autant plus pour aborder le changement climatique et la résilience d'une nature fonctionnelle et pour en saisir les services rendus, les aménités.

1.2.5. Des ressources naturelles, valeurs d'avenir

Le Morvan peut compter sur des ressources abondantes pour développer son économie : l'herbe, l'eau, le bois, et les paysages qui en découlent.

Le contexte pédologique du Morvan (froid, humide, acide...) est très contraignant pour les cultures et permet des productions herbagères modérées. La mise en valeur agricole du territoire est donc essentiellement tournée vers des prairies permanentes.

Depuis quinze ans, l'agriculture du Morvan confirme ses grandes tendances, essentiellement consacrées à l'élevage bovin allaitant et à la production de broutards, avec des pratiques extensives fondées sur l'alimentation à l'herbe. L'élevage ovin résiste, la production de sapins de Noël reste forte, la vigne est présente dans le Vézélien, la diversification et les circuits courts complètent le panel de l'activité agricole.

Une trentaine d'exploitations est engagée dans la marque "Valeurs du Parc naturel régional" dans différentes productions prouvant ainsi l'intérêt de cette reconnaissance nationale : viande bovine, ovine, volailles, produits laitiers, lait de jument, miel, fruits frais et transformés, vin, escargots, truites, pommes, poires, plantes aromatiques et médicinales.

Il est toutefois en jeu une meilleure valorisation locale de cette herbe, de ces prairies naturelles qui constituent une des principales richesses du Morvan, par des productions reconnues, à haute valeur ajoutée.



La valorisation de l'herbe, y compris des prairies peu productives mais à forte biodiversité, est un enjeu majeur en Morvan. ©A. Corbeaux - PNRM

Si le Morvan a toujours été forestier, la surface de la forêt a varié en fonction de l'occupation humaine. Depuis le minimum forestier repéré vers la moitié du XIX^e siècle, elle a progressé de 30 %. La forêt couvre aujourd'hui environ 45,6 % du territoire (BD Forêt).

L'amplitude du taux de boisement entre les communes est très important, compris entre 6 et 82 % avec un taux d'enrésinement aux importantes variations selon les communes [2 à 85 % de la surface boisée communale].

La part des résineux dans les peuplements représente un peu moins de la moitié des surfaces forestières. Elle se caractérise par une grande homogénéité, héritière d'une sylviculture favorisée dans la dernière moitié du XX^e siècle par les aides publiques du Fonds Forestier National. Le Morvan représente actuellement 48% des surfaces résineuses de Bourgogne (Douglas et Épicéa) et plus de la moitié du bois résineux sur pied.

Les futaies d'essences feuillues autochtones donnent des bois de qualité médiocre du fait des stations pauvres (sols acides) et de la gestion sylvicole passée



La démonstration a été faite que les forêts feuillues du Morvan peuvent donner des bois de qualité, l'enjeu est de promouvoir ce modèle de production sylvicole.

©I. Civette - PNRM

Sont concernés par ce type de sylviculture aboutissant à la coupe rase, les peuplements résineux mais aussi, plus récemment, des peuplements feuillus.

Il y a un enjeu majeur à garantir le potentiel forestier dans une logique d'étalement de la récolte, de diversification des essences et de préservation du capital.

La production d'énergies renouvelables sur le territoire, quant à elle, démontre l'utilisation de ressources locales qui permet un taux d'autonomie énergétique du Morvan de 15 % !

Ces données montrent que le Morvan est d'ores et déjà bien engagé dans la production d'énergies d'origine locale et renouvelables sur son territoire et se trouve même au dessus de la moyenne régionale (10% pour la Bourgogne-Franche-Comté).

Ainsi, plus d'une commune sur quatre du territoire est équipée d'une ou plusieurs chaufferies bois collectives ou d'entreprise. La majorité des chaufferies est de taille modeste (moyenne de 200 kW) à l'exception de quelques unités plus importantes à Autun et à La Roche-en-Brenil.

Le développement de cette filière est porteur d'emploi local (construction des chaufferies, approvisionnement, entretien...) en favorisant les filières courtes comme cela a toujours été l'ambition du Parc du Morvan, tout en restant vigilant sur la gestion de la ressource locale. D'autres ressources comme le bois bocager, par exemple, présentent un potentiel intéressant à la fois pour l'alimentation en bois-énergie et pour le paillage des animaux dans les bâtiments agricoles.

Quant au potentiel éolien, il est limité dans la mesure où le territoire présente des zones de servitudes excluant l'implantation (couloirs aériens basse altitude, sites classés, éloignement des habitations) ainsi que des zones à fort enjeux environnementaux, culturels et paysagers. Pour toutes ces raisons, le développement du grand éolien sur le territoire doit être accompagné.

Enfin, la construction de nouveaux grands ouvrages à vocation hydro-électrique est difficilement envisageable dans le Morvan en raison des impacts qu'ils engendrent sur le paysage et la biodiversité.

En revanche, le territoire est parcouru par de nombreux cours d'eau pouvant présenter un potentiel de production d'énergie (ouvrages préexistants : moulins, seuils...). Toutefois, les chutes d'eau et débits étant relativement faibles sur les ouvrages existants, le potentiel de production est donc modeste par site. Il s'agit principalement de petites installations, à usage domestique au profit d'une auto-consommation.

Pourachever cette présentation, il ne faut pas oublier la destination touristique d'excellence qu'est le Morvan. La reconnaissance de cette destination est en progression depuis dix ans en raison d'attentes nouvelles des touristes en matière de courts séjours, d'écotourisme et de ressourcement. Cette activité économique, essentielle pour le territoire, repose sur la qualité de ses espaces, de ses paysages, du potentiel de son "stade naturel", de son offre adaptée aux personnes en situation de handicap.

À deux heures de l'Île-de-France et de la région lyonnaise, le Morvan présente un potentiel de développement évident pour peu que l'offre qui s'y développe reste une proposition en adéquation avec les valeurs d'un tourisme durable, familial... celles d'un Parc naturel régional.

Certains considéreront pourtant que le Morvan est en "retard" en termes de développement économique, alors qu'il faut certainement considérer qu'il a su garder tout son potentiel et que le développement aura la chance, si le territoire l'affirme, le défend et l'organise, de s'affirmer "autrement", par la valorisation des richesses locales et l'installation de cercles vertueux d'économie circulaire.



Les grands lacs du Morvan (ici, le Lac des Settons) constituent une destination touristique d'excellence.
©OTGLM

1.2.6. Un héritage singulier en partage

Le Morvan bénéficie d'une image positive liée tant à sa situation géographique (pointe septentrionale du Massif central et îlot granitique au milieu d'une Bourgogne calcaire), à son caractère de petite montagne, mais également à son histoire humaine qui, en bien des points, a construit une identité reconnue et revendiquée par ses habitants.

Ce pays rural s'est toujours tourné vers l'extérieur (le thème de l'Écomusée du Morvan, porté par le Parc est d'ailleurs consacré à "une Terre d'échanges et de migrations"), irrigué par les échanges politiques, économiques, sociaux, culturels, sans perdre son authenticité.

Il est composé d'un habitat rural façonné par l'histoire agricole et artisanale particulière de ce territoire, avec plusieurs modernisations (celles de la fin du XIX^e siècle avec "l'argent des nourrices" et de la pluriactivité des habitants, des migrations saisonnières, mais également celles liées aux lois de modernisation agricole des années 1960). Encore très présents dans les villages et surtout dans les hameaux, plusieurs milliers de bâtiments agricoles anciens et traditionnels, contribuent à cet héritage singulier.



Exemple de bâtiment agricole accolé à l'habitation.
©O. Bardet

Le patrimoine s'est enrichi de pratiques sociales comme les veillées où se racontent encore contes et légendes, d'événements festifs et commerciaux qui organisent la vie sociale et économique (foires, comices, festivals...), de savoir-faire qui se perpétuent (ou qui Renaissent)... autant d'éléments qui permettent à une communauté de se reconnaître comme étant du Morvan.

Que ces populations soient implantées depuis plusieurs générations, ou plus récemment, le Morvan est une terre de brassage.

La présence, depuis 1970, d'un Parc naturel régional sur ce territoire est un signe évident que les morvandiaux, au-delà de souhaiter faire reconnaître le caractère exceptionnel de leurs patrimoines naturels, paysagers, et culturels, ont voulu affirmer cette singularité.

Elle s'est traduite par la pérennité du Parc faisant fi des découpages administratifs qui se sont succédés depuis plus de deux siècles.

Sept maisons de l'Écomusée du Morvan content l'histoire de cette terre, parfois inhospitalière au cours des siècles, à l'écart des grands axes de circulation mais qui a construit, façonné des "biens communs" autour de la langue, des migrations (les galvachers, les flotteurs de bois, les nourrices, les enfants de l'Assistance Publique), de l'architecture, des musiques et danses traditionnelles.



Dernière née des Maisons à thème de l'Écomusée, la Maison des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique contribue à la connaissance de l'histoire du Morvan. ©M. Marchand - PNRM - Correia Architecte

L'histoire a fait du Morvan une terre à forte singularité, récemment encore, au cours de la Seconde Guerre mondiale pendant laquelle le Morvan a été une zone refuge, pour les maquisards venant de toute la France et de l'étranger, une zone d'exactions des troupes allemandes, et une terre de résistance.

1.3. Un Morvan préservé, mais fragile

1.3.1. Des paysages et des milieux mis en danger

1.3.1.1. La forêt

La forêt du Morvan se caractérise par la forte proportion de parcelles privées (environ 85%), par l'émettement de la petite propriété (20 000 propriétaires), par l'hétérogénéité des surfaces possédées (de quelques ares à plusieurs milliers d'hectares).

Les peuplements résineux assurent aujourd'hui l'essentiel des produits issus de l'exploitation forestière du Morvan, avec un système de production de Douglas majoritairement fondé sur la futaie régulière avec coupe-rase à quarante-cinq ans, puis une replantation à l'identique pour un nouveau cycle de production.



Paysage forestier de la vallée du Méchet. La sylviculture doit garantir le rôle multifonctionnel de la forêt.
©C. Dodelin - PNRM

Pour la période 2000-2013, sur le territoire du Parc actuel, 9 600 ha ont été concernés par ces coupes rases, soit 7,5 % de la surface forestière (Source : PNRM).

Ce système d'exploitation intensive a des conséquences sur l'érosion des sols, la qualité de l'eau, la biodiversité forestière et engendre des dépenses publiques très importantes pour la réfection des voiries. Il peut également entrer en conflit avec l'activité économique liée au tourisme, fortement dépendante du maintien de la qualité des paysages.

Il conduit à des modifications du cadre de vie et d'attractivité mal ressenties par les habitants .

Toutefois, il ne doit pas masquer le travail remarquable de certains propriétaires forestiers publics et privés, pour la gestion et la pérennité de leur patrimoine grâce à une sylviculture adaptée et durable.

La forêt morvandelle est un élément clé de la biodiversité régionale, ainsi que le soulignent les documents d'aménagement publics, tels que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole ou la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Pour certaines espèces forestières, en particulier les plus typées "montagnardes", le Morvan constitue l'unique - ou le dernier - bastion de Bourgogne.

Les regards et attentes sur la forêt sont variés, complémentaires et parfois antagonistes.

Les Chartes Forestières de Territoire du Morvan, depuis 2003, s'attachent à développer un équilibre entre les différentes fonctions de la forêt : économique, écologique et sociale.

Dans le contexte productif de la forêt morvandelle, il est indispensable de définir précisément les enjeux à prendre en compte afin de garantir le rôle multifonctionnel de la forêt.

1.3.1.2. L'espace agricole

Les prairies du Morvan sont majoritairement exploitées avec des pratiques extensives. Toutefois, une intensification en lien avec leurs potentialités de production peut impacter leur diversité floristique et réduire leur typicité.

Les prairies paratourbeuses et prairies humides sont d'intérêt européen intrinsèquement intéressantes pour leur biodiversité, mais également pour le rôle fonctionnel qu'elles jouent, en tête de bassins versants, sur un substrat granitique imperméable.

Leur rôle est essentiel pour la qualité et les quantités d'eau sur le massif du Morvan mais également en aval. Ces prairies humides sont difficiles à exploiter et sont menacées par l'abandon de vallons entiers évoluant peu à peu en friches.

Les prairies sèches, souvent pentues et avec une très faible épaisseur des sols et donc de réserves en eau et en éléments nutritifs pour la végétation, sont utilisées par le bétail pendant une période plus longue que les prairies humides. Leur mécanisation n'est pas toujours possible.

Très intéressantes sur le plan floristique, ces prairies sont menacées par :

- un risque d'abandon pour les plus difficiles à exploiter,
- une intensification des pratiques agricoles pour celles qui peuvent être mécanisées,
- par des plantations résineuses ou de sapins de Noël.

Les prairies mésophiles sont des prairies d'intérêt européen quand elles sont fauchées et demeurent très intéressantes quand elles sont pâturées dans le cadre d'une utilisation extensive. Présentes sur des sols à faibles contraintes de sécheresse ou d'humidité, ces prairies ont des qualités naturelles de production. Elles sont les premières à être intensifiées, puisque mécanisables, ou mises en culture. La plupart de ces prairies a disparu.

Les prairies de clairières et lisières forestières sont menacées par l'enrichissement et les plantations forestières.

Majoritairement situées dans le Haut-Morvan, elles subissent le climat le plus rigoureux du massif et sont localisées dans des secteurs où l'agriculture est particulièrement fragilisée. Certaines parcelles ne sont pas mécanisables en raison des difficultés d'accès, de la pente ou de l'étroitesse des vallons reculés dans lesquelles elles sont implantées.

Elles ont ainsi conservé une richesse floristique qui, sans être exceptionnelle dans la composition, l'est sur le plan de la diversité. Leur maintien par une activité agricole est important.

Ces parcelles jouent un rôle paysager déterminant, en particulier dans le secteur du Grand Site de Bibracte.

Les ripisylves profitent de l'important chevelu de rivières et ruisseaux du Morvan, mais sont des éléments particulièrement sensibles aux pratiques agricoles des parcelles qu'ils bordent ou traversent.

Elles sont régulièrement menacées par les coupes à blanc des arbres de berges, l'abrutissement des jeunes arbres et le piétinement important par le bétail.

Le bocage, enfin, très présent dans le Morvan, reste fragile. Les haies actuelles, à majorité de noisetiers et de charmes, ont été "plessées" jusqu'aux années 1960-70 et les murets de pierres étaient entretenus. Cette pratique a permis de préserver le bocage morvandiau utile pour l'élevage et le bois de chauffage.

Le maintien de ce bocage de grand intérêt aux enjeux écologiques (espèces inféodées, pilier du patrimoine naturel) et paysagers (traduisant une partie de l'histoire humaine) est essentiel. Son entretien mécanique est aujourd'hui une menace pour sa survie.



Le bocage confère au Morvan une exceptionnelle qualité paysagère et écologique, son maintien est intimement lié à l'élevage extensif. ©O. Bardet

Reste la production de sapins de Noël, fleuron de l'économie du Morvan central avec plus de 1,2 millions d'arbres vendus chaque année, dont les modes de culture progressent dans le sens d'une réduction significative des intrants, tout en demeurant un sujet de préoccupation pour les gestionnaires de l'eau potable.

À cela s'ajoute un mitage des paysages par de micro parcelles exploitées ou, à l'inverse, de vastes ensembles modifiant sensiblement les équilibres construits par l'agriculture et la sylviculture traditionnelles.

La mise en place d'un projet agro-écologique pour le Morvan, dans toutes ses composantes, économiques, sociales et environnementales, est essentielle.

1.3.2. Une ressource en eau à l'avenir incertain

Le Morvan, abondamment arrosé par la pluie venant de l'ouest, possède un réseau hydrographique particulièrement dense qui compte plus de deux mille kilomètres de cours d'eau. Ils ont une grande importance dans l'alimentation du bassin de la Seine et, dans une moindre mesure, du bassin de la Loire, hormis par le drain principal qu'est l'Arroux. Les fortes pluviométries annuelles et la faible capacité d'infiltration des sols caractérisent le territoire.



En tête de bassins versants de la Seine et de la Loire, les ruisseaux du Morvan constituent un chevelu dense. ©I.Civette - PNRM

Depuis 1993, l'observatoire de la qualité de l'eau a permis d'établir un état des lieux de la qualité physico-chimique et biologique de nombreux cours d'eau. Les meilleurs résultats constituent de précieuses références qui contribuent, d'une part à ne pas oublier la richesse de ce patrimoine naturel, et d'autre part à guider et évaluer les opérations de réhabilitation des milieux aquatiques.

Cette situation remarquable ne doit pas conduire à négliger certains enjeux encore présents, comme la mauvaise qualité des eaux à l'aval des barrages réservoirs ou encore la destruction de la ripisylve en parcelles agricoles.

En l'absence de nappes phréatiques, cette ressource est très sensible à une hausse généralisée des températures, pouvant aller jusqu'à créer des menaces pour l'alimentation en eau potable des populations. Il y a urgence à prendre la mesure de ce risque.

1.3.3. Le dérèglement climatique, une donnée nouvelle

Une étude réalisée par Alterre Bourgogne [2009] a identifié le Morvan comme un territoire particulièrement vulnérable et fragile vis-à-vis de la thématique du changement climatique.

Toutefois, les *scenarii* de changement climatique ne permettent pas de définir précisément ou de quantifier les impacts sur le territoire et sa population.

Par exemple, les besoins en alimentation du bétail, du fait d'une sortie tardive des bâtiments, dans un contexte de sécheresses estivales peuvent devenir préoccupants pour les éleveurs.

S'agissant de la forêt, il faut prendre en considération une évolution prévisible et profonde des équilibres écologiques, nécessitant, dès maintenant, la mise en place d'essences adaptées, en raison d'impacts à court et moyen terme sur la gestion forestière (dépérissements, ravageurs, tempêtes...).

On peut par ailleurs, imaginer une éventuelle redistribution des cartes de la demande touristique [héliotropisme modifié, recherche de fraîcheur estivale, évolution des calendriers de séjour, hébergements, déplacements...], au bénéfice du Morvan.

Quant à l'eau, autre enjeu majeur pour le Morvan en l'absence de ressources souterraines, il est nécessaire d'envisager une gestion très différente des grands lacs garantissant les étiages en aval (Yonne, Seine).

1.3.4. L'habitat morvandiau, une singularité fragile

L'habitat morvandiau, pour sa partie rurale, est très dispersé, phénomène commun aux régions pauvres.

L'exode rural, amorcé à la fin du XIX^e siècle, a vidé les hameaux, les rendant dépendants des bourgs où se sont concentrées toutes les activités.

La maison paysanne morvandelle est l'héritière d'une civilisation millénaire. Cadre de vie simple associé à la pratique d'une agriculture vivrière, elle était encore, au XIX^e siècle, construite avec des matériaux locaux.

Le Parc mène, de longue date, hors du secteur sauvegardé d'Autun et des sites classés, soumis à l'autorité des architectes des Bâtiments de France, des actions pour la préservation au quotidien du patrimoine bâti grâce à un guide de recommandations conseillant sur les couleurs et matériaux à favoriser lors des opérations de rénovation ou des partis pris architecturaux lors des constructions contemporaines. Au travers d'un partenariat avec les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et Environnement (CAUE), des conseils gratuits sont prodigués aux particuliers, avant le rendu d'un avis sur les permis de construire et déclarations de travaux.

Le caractère de l'habitat dans le Morvan est relativement préservé, même si la fin du XX^e siècle, époque moins attentive à ces aspects patrimoniaux, a laissé des constructions ou rénovations, peu en rapport avec l'habitat traditionnel.

La vigilance doit rester de mise pour conserver une homogénéité des caractéristiques traditionnelles, tout en permettant une expression contemporaine.



Un exemple d'architecture contemporaine sur le site emblématique de Vézelay @L. Boegly - BQ + A Architectes

Enfin, le territoire est riche de moulins, les morvandiaux ayant exploité la force motrice de leur important réseau hydrographique. Très peu d'entre eux ont encore une activité professionnelle. Dans le cadre de la restauration des continuités écologiques des cours d'eau, une attention toute particulière doit être portée à l'évolution nécessaire de ces ouvrages d'art pouvant gêner la libre circulation piscicole.

2. Un Parc fort de son expérience

Après cinquante ans d'existence, le Parc est un acteur incontournable du paysage institutionnel local et régional. Les acteurs régionaux comptent sur le Parc pour "ouvrir la voie", montrer l'exemple. Les acteurs locaux font appel à lui pour monter des projets complexes, mobiliser des financements, aborder autrement la gestion du quotidien.

Le Parc est également reconnu comme une institution fiable, capable de mener à bien les projets d'envergure. Il constitue la seule institution publique qui représente le massif dans son ensemble et le seul à agir à cette échelle.

Il reste toutefois peu connu, voire décrié, car certainement éloigné des préoccupations quotidiennes des habitants qui se retrouvent plus dans leurs communautés de communes ou communes, dès lors qu'elles leur apportent des solutions en matière de services directs.

Le Parc a, par ailleurs, développé, au fil des années, une ingénierie importante et reconnue, avec des capacités d'expertise de haut niveau.

Il reste, à ce titre, à l'échelle du Morvan, la seule structure ayant une ingénierie pluridisciplinaire de proximité au service du territoire.

Enfin, en cinquante ans, le Parc a accumulé des savoirs et des connaissances qu'il a théorisés, au point qu'il faille même lutter contre le complexe des "sachants" en partageant mieux ces données.

2.1. Un passeur d'histoire et un porteur de mémoire

Né grâce à quelques élus et représentants d'associations visionnaires, le Morvan a été, en 1970, un des premiers Parcs naturels régionaux créé en France.

Le Parc a beaucoup apporté au territoire depuis cinquante ans, organisant des filières économiques (Morvan Terroirs, Artisans Bois Morvan...), renforçant l'offre de loisirs de pleine nature (Grande Traversée du Morvan à VTT, sentiers de randonnées...) en valorisant l'image à l'extérieur...

Avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 qui prévoit dorénavant des Chartes de Parc pour 15 ans, le Parc du Morvan est également un des premiers territoires à se lancer dans la révision avec ce pas de temps long.

Le Parc naturel régional du Morvan s'inscrit ainsi dans la tradition d'innovation des Parcs.



*Le vieux tilleul de la Maison du Parc à Saint-Brisson
©I. Civette - PNRM*

2.2. Des fondamentaux au défi des modes

L'analyse des différentes Chartes du Parc naturel régional du Morvan depuis la Charte constitutive de 1970, celles de 1979, de 1996 et la dernière en date de 2008, montre à la fois l'évolution liée à l'histoire des Parcs et combien les fondements initiaux sont encore d'actualité.

En cinquante ans, depuis les premiers travaux enclenchés pour le classement initial, bien des choses, tant dans le paysage institutionnel, la façon de rédiger ou la programmation, ont changé, mais l'essence de chacune des Chartes se retrouve encore, à bien des égards, totalement d'actualité.

Dès lors il faut se poser la question : a-t-on échoué pour que des problématiques aient encore tant d'acuité, ou étaient-elles justement fondamentales ? Le territoire aurait-il pris une direction radicalement différente s'il n'avait pas été labellisé Parc naturel régional ?

La Charte constitutive de 1970 a été élaborée à partir de 1967, c'est-à-dire dès la parution du décret du 1er mars 1967 instaurant l'outil Parc naturel régional.

Le patrimoine naturel y est reconnu, les paysages au cœur des préoccupations, l'agriculture y est encore décrite comme de subsistance et d'élevage, et la forêt productive est en pleine mutation. Le territoire s'attend et se prépare à devenir un haut lieu de détente des citadins, parisiens en particulier, à être un espace récréatif.

Les auteurs de l'époque défendent déjà un Morvan géographique, qui surmonte le découpage historique du massif en quatre départements, une identité forte, associée très étroitement à la géologie des lieux et à son caractère montagnard.

Les enjeux portent essentiellement sur l'équipement du territoire, y compris sur des thématiques depuis abandonnées par le Parc, et sur des actions de protection des espaces et des paysages. La Charte identifie huit villes portes, mais certaines sont aussi classées, la définition d'alors n'étant pas la même qu'aujourd'hui.

La Charte de 1979 souligne l'obsolescence de la Charte constitutive, c'est-à-dire que la décennie écoulée aura profondément bouleversé le Morvan, mais aussi que le taux de réalisation de la programmation précédente a été élevé, nécessitant de se tourner vers de nouveaux projets.

Cette seconde Charte est orientée vers le développement économique, le maintien de la population en place, le développement de l'accueil en milieu rural et enfin les actions d'information, d'éducation, de promotion, de formation, d'animation pédagogique et culturelle. Tout en précisant que ces orientations seront mises en œuvre, bien entendu, dans le souci constant des intérêts de l'environnement sans lesquels le Parc ne saurait justifier son existence.

À noter l'arrivée de six "villes portes" [Arnay-le-Duc, Autun, Avallon, Châtillon-en-Bazois, Lormes et Saint-Honoré-les-Bains].

La mise en place d'une équipe technique plus étoffée permet au Syndicat mixte qui s'est constitué de développer une animation territoriale.

La lecture de cette Charte, plus encore peut-être que la Charte constitutive, est, à bien des égards, encore d'actualité.

La Charte de 1979 ne sera remplacée qu'en 1996, c'est-à-dire qu'elle aura duré dix-sept ans, au cours desquels la loi "Paysages" (1993) et la mise en place de la décentralisation auront bouleversé l'organisation territoriale et la façon d'aborder les Parcs et les paysages.

La troisième Charte (1996) est une Charte de transition vers une approche de projet. Elle ne contient pas encore de mesures. Elle comporte toujours des articles qui précisent la position du Parc sur les différents enjeux, et ce vers quoi il s'engage. C'est un projet politique, mais la façon d'aborder les problématiques devient contemporaine. Toutefois, si le Parc entend peser et agir, il n'est pas dans une position de revendication. Trois nouvelles villes portes apparaissent à ce moment : Corbigny, Liernais et Moulins-Engilbert.

La quatrième Charte de 2008 est, quant à elle, tournée vers la transversalité et aborde, au-delà d'une présentation politique, le projet de façon très détaillée au travers de trente-six mesures très hétérogènes dans leur contenu, leurs attendus et leurs périmètres. Ce niveau de détail s'est révélé vite périmé dans un contexte très mouvant. Cette Charte marque l'engagement du Parc au travers de positionnements de défense, puisque pour la première fois, il est prévu de se porter partie civile. Elle ne compte plus que quatre villes "partenaires" (Arnay-le-Duc, Autun, Châtillon-en-Bazois et Corbigny), les autres "villes portes" (dont Avallon) ayant été classées.

Les Chartes se sont adaptées, ont suivi des "modes" aussi, au risque donc de se démoder, mais l'objectif reste le même. Un Parc aborde les problématiques avec le vocabulaire, la pensée et les méthodes de son époque, mais c'est sa persévérance qui compte au final, quand bien même le territoire peut avoir une mémoire courte sur des succès et la dent dure sur des échecs.

Par exemple, la Charte constitutive prévoyait la création d'une Réserve naturelle sur les tourbières. Cette action a été entamée en 1973

avec l'acquisition de la tourbière de Montbé, mais les aléas des changements de projets ont été jusqu'à une dégradation totale du site acquis par le Parc dans les années 1980. Après quinze ans de travail, la création d'une Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan a été finalisée en 2015, incluant la tourbière de Montbé... Un cap maintenu !

Cela ne doit donc pas empêcher d'être en avance sur son temps, d'être volontaristes et ambitieux, de marquer une étape dans la vie du territoire, tout en restant humbles par rapport aux évolutions qui dateront le projet écrit et qui, inévitablement, sur certains aspects, pourra devenir très vite obsolète et dépassé.

Le Parc change, mais il doit veiller à partager ces changements avec une population qui peut être déstabilisée par ces évolutions, tout en restant la boussole du territoire, car le cap reste, pour l'instant, le même depuis le début.

2.3. Le "vertige" d'un Morvan sans Parc

Au moment de renouveler son label, pour la cinquième fois en cinquante ans, les élus du Parc se sont posés la question fondamentale : "et si le Parc n'existe plus ?".

Cette question n'a pas été un tabou, mais bien une ré-exploration de ce qu'apporte, ou non, le Parc et l'éventuel vide qu'il laisserait derrière lui dans l'hypothèse de l'abandon d'une demande de re-labellisation.

Cette approche était d'autant plus nécessaire que le Parc est maintenant entré dans une ère où ses fondateurs politiques et les techniciens historiques ne sont plus présents. Leurs successeurs héritent donc d'une histoire qu'ils ont souhaité s'approprier.

Le travail exploratoire sur cette hypothèse s'est conclu par une sensation de perte, pour le territoire et pour ses habitants, et a confirmé l'attachement des morvandiaux à leur Morvan... et à leur Parc naturel régional.

Tout d'abord ce territoire, reconnu par la richesse et la diversité de ses patrimoines, mérite toujours une attention particulière pour ce qu'il représente dans les espaces régionaux et nationaux en tant que réservoir de biodiversité, témoin et passeur d'une culture rurale affirmée et singulière.

Qui d'autre que le Parc naturel régional peut, sur l'ensemble du massif, incarner cette identité et conduire des politiques de gestion et de valorisation ?

Par ailleurs, le label "Parc naturel régional" donne une visibilité nationale et européenne du territoire au travers du réseau de la Fédération des Parcs et de ses actions. C'est important quand on revendique attractivité et singularité, notamment dans le domaine touristique et de valorisation des productions locales.

Enfin, le Parc apparaît aujourd'hui comme la seule structure publique capable de représenter et de défendre une identité morvandelle, éclatée historiquement en quatre départements, trois Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et huit communautés de communes.

Le Parc est également un employeur et un donneur d'ordres important du territoire, dont la disparition entraînerait la perte potentielle d'emplois et donc de retombées pour le territoire (implantation de jeunes nouveaux habitants qui vivent et consomment sur le territoire).



Le Parc a toujours fait de la pédagogie à l'environnement un axe important de son action, en particulier en direction des enfants. ©C. Lebourg - PNRM

2.4. Un Parc qui se réinvente

Avec près de 50 ans d'existence, le Parc pourrait poursuivre son chemin sans penser à tout remettre en cause. Sauf que... !

Tout d'abord, il est dans les gènes originels des Parcs naturels régionaux de se poser, périodiquement, la question des raisons de leur existence, de l'envie collective du territoire à prolonger l'aventure, de se remettre en question. Puis, ne dit-on pas que, dans les Parcs naturels régionaux, "une autre vie s'invente ici" ?

La société change vite, le territoire se réorganise en permanence, le changement climatique est à l'œuvre, les attentes de la société évoluent vers plus d'identité, d'authenticité, de liens... le Parc naturel régional du Morvan se doit d'être, à nouveau, au rendez-vous de ces attentes.

Après avoir été un Parc aménageur, investisseur, développeur à ses débuts [1970-1990] pour répondre aux besoins du territoire, un Parc environnementaliste dans les années 1990, puis un Parc moteur du développement durable et de lien social depuis le début des années 2000, ce quinquagénaire doit se réinventer, s'adapter, se renouveler.

Il doit devenir un Parc qui donne de la cohérence, du sens, crée de la cohésion, de la solidarité, le seul qui puisse le faire à l'échelle du Morvan en tant que seule instance publique représentant le massif dans son ensemble.

Il doit porter un projet de territoire, exprimé dans cette Charte, qui s'appuie sur un socle, des racines solides territoriales, historiques, patrimoniales, culturelles.

Une Charte qui fixe la stratégie, les priorités des acteurs locaux, organise les partenariats, les principes de son fonctionnement, engage les collectivités locales et l'État.

Une Charte qui a la capacité d'influencer les choix et les pratiques des acteurs du territoire, qui propose des ambitions, qui marie recherche d'identité et besoin d'ouverture, qui permet au territoire de s'adapter en permanence à un monde complexe et changeant, qui soit un vrai projet politique partagé, un contrat social avec les habitants.

Un Parc qui reste un militant territorial.



L'avenir du massif forestier fait l'objet d'un débat de société majeur dans le Morvan.

@I. Civette - PNRM

2.5. Les apports de l'évaluation de la Charte 2008-2020

L'évaluation réalisée en 2017 par le bureau d'études Indigo, sur la période 2008-2016, fait apparaître des éléments qui nécessitent d'être intégrés dans la Charte.

Tout d'abord, côté réussites, il est remarqué des vraies avancées dans les champs des patrimoines (biodiversité, continuités écologiques, qualité de l'eau, mise en valeur des paysages remarquables, connaissance, patrimoines naturels et culturels, qualité architecturale, urbanisme durable...).

Le Parc a l'ambition de maintenir et renforcer son niveau d'excellence.

Par ailleurs, malgré des moyens faibles (humains et financiers), il est possible de tirer un bilan positif du travail accompli en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, avec toutefois une marge de progrès dans le domaine de l'éducation au territoire.

L'objectif pour la période 2020-2035 est de renforcer cette action essentielle.

D'autres actions ont connu des dynamiques intéressantes, avec **des résultats largement reconnus comme la construction d'une offre de produits locaux** avec le relais essentiel joué par l'association "Morvan Terroirs", mais également l'association "Artisans Bois Morvan", **le renforcement d'une destination touristique à part entière**, intégrée dans la destination Bourgogne, qui commence à être visible, **la mise en œuvre d'une filière dans le domaine de l'énergie bois** avec de nombreuses chaufferies collectives et des entreprises locales mobilisées...

Dans ces domaines, il convient de persévérer et amplifier les actions engagées.

Il reste cependant des champs sur lesquels le Parc n'a peut-être pas su suffisamment peser, même s'il n'en porte pas seul la responsabilité, **comme le domaine de la forêt** pour lequel on attend beaucoup de lui, alors qu'il n'a que son seul pouvoir de conviction à mettre en avant, en l'absence de moyens réglementaires que d'autres ont entre les mains comme l'État.

Il est attendu dans la prochaine période que le Parc affirme clairement ses choix en matière de sylviculture.

Dans le champ de la diversification agricole, de la transmission - reprise des exploitations agricoles, qui restent des enjeux majeurs pour le Morvan comme le développement de l'agritourisme. **Sans oublier la crise permanente de confiance de la profession agricole vis-à-vis du Parc**, malgré les efforts de partage avec les organisations professionnelles et syndicales...

C'est également vrai dans le domaine de la culture vivante pour laquelle le territoire n'a jamais vraiment reconnu la légitimité du Parc à agir, ou à fédérer les énergies... sauf quand il disposait des moyens financiers du programme LEADER !

Il y a nécessité évidente de repenser la politique culturelle du Parc.

Enfin, il est souligné, d'une façon générale, le déficit de communication du Parc pour faire connaître mieux ses actions, son rôle dans l'aménagement et le développement local, auprès des collectivités, des entreprises, des associations, et des habitants. **L'amélioration de l'appropriation du Parc constitue un enjeu majeur pour la prochaine période.**

Il est nécessaire, même après 50 ans d'existence, de rappeler, encore et toujours, "c'est quoi un Parc ?", "À quoi ça sert ?", "Qu'est-ce qu'on peut faire, ne pas faire ?". Cela s'apparente toujours à créer de la légitimité, à construire de la confiance et de la complémentarité avec les partenaires, les habitants.

Il est conclu que la **Charte doit être claire, lisible par tous**, encore plus, **un guide stratégique**, un véritable outil de gestion du territoire. Elle doit faire partager des ambitions collectives. Elle doit redéfinir les missions prioritaires du Parc et leur attribuer les moyens humains et financiers adéquats, ce qui n'a pas été suffisamment le cas dans la période précédente.

L'implication des élus, peu satisfaisante dans la période qui s'achève, doit être plus forte pour assurer un portage politique plus conséquent et un relais plus efficace auprès des populations. **La participation citoyenne est également un enjeu majeur**, à la fois dans l'appropriation du Parc et de son territoire par les habitants, mais surtout dans le partage et la co-construction des actions du Syndicat mixte. **De nouvelles formes de gouvernance sont attendues dans une société qui souhaite être plus active dans la définition et la**

mise en œuvre des politiques publiques.

Enfin, le Parc, cela a été dit à maintes reprises, ce n'est pas le seul syndicat mixte qui, certes, porte l'institution et ses actions, mais c'est aussi, et surtout, les collectivités du territoire et l'État qui, par leurs engagements, chacun à leur niveau, veut se responsabiliser, s'engager dans le projet collectif.

Le Parc, c'est nous !



*Le rendez-vous annuel de la Fête de l'Automne et des Associations à la Maison du Parc à Saint-Brisson.
©C. Lebourg - PNRM*

2.6. Une connaissance du territoire accrue

Presque 50 ans d'engagements à mieux connaître le territoire pour mieux le gérer, le préserver, le développer, telle est, en permanence, une des raisons d'être du Parc. Que ce soit par des inventaires des patrimoines culturels, naturels, un atlas des paysages, des atlas communaux, des bases de données interactives, des travaux de recherche, la connaissance du territoire s'est largement accrue au cours des années.

Le diagnostic réalisé pour l'élaboration de la Charte, grâce aux connaissances acquises, a permis de démontrer s'il en est besoin l'excellence patrimoniale du Morvan.

Il reste cependant encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines, mais il reste surtout à mieux partager avec le plus grand nombre ces connaissances pour une appropriation renforcée par le territoire.

L'implication jamais démentie du Conseil scientifique dans ce domaine doit se prolonger, voire se renforcer. Il constitue une force de proposition en matière d'innovation et d'expérimentation. Le Morvan postule pour devenir une zone atelier du CNRS.

Le projet en cours d'acquisition de données Lidar permettra non seulement d'avoir accès à la microtopographie, utile à de nombreuses disciplines sur le territoire, mais servira de support pour accueillir des équipes de recherche, aux préoccupations diversifiées.

Par ailleurs, même si les discussions n'ont pas toujours abouti, le référencement de l'espace Parc naturel régional du Morvan est d'ores et déjà, pour certains fournisseurs de données, intégré dans leurs bases statistiques (tourisme par exemple).

La construction d'un Observatoire du Morvan, engagé en 2008, n'a pu aller à son terme pour diverses raisons. Cela reste un objectif majeur pour la prochaine période.

C'est, en effet, sur la base d'une observation continue, fine et partagée de son territoire, dans toutes ses composantes, que le Parc pourra continuer de marquer sa plus-value, pour s'engager dans un pilotage adapté réactif aux résultats d'une évaluation en continu.

2.7. Un périmètre réajusté

64 communes en 1970 à sa création, 117 classées en 2008, 137 proposées au nouveau périmètre d'étude pour la période 2020-2035, ainsi va l'évolution du territoire sur lequel porte la demande de renouvellement du classement du Morvan en Parc naturel régional.

Cette extension de vingt communes (quatre dans l'Yonne, cinq dans la Nièvre et onze en Saône-et-Loire), se fonde sur les critères suivants :

- le caractère granitique de la commune (toutes les communes concernées pour l'extension) ;
- l'intégration des cinq communes du périmètre d'étude de 2005 ayant, en 2007, renoncé à intégrer le territoire classé [Magny, Saint-Brancher, Cussy-les-Forges, Menades et Empury]. Deux d'entre elles sont revenues sur cette décision depuis et ont adhéré au Syndicat mixte sans être classées [Saint-Brancher et Empury]. Menades quant à elle, est une commune historiquement enclavée dans le périmètre classé. Cussy-les-Forges et Magny sont géographiquement des communes du Morvan ;
- l'appartenance à la zone de montagne du massif d'Uchon (Brion, Broye, Mesvres, Dettey,

La Boulaye et Saint-Eugène) ;

- des continuités de vallées, de l'Arroux pour Laizy, Charbonnat et Saint-Nizier-sur-Arroux, de l'Alène pour Fléty, Avrée et Sémelay, et de l'Yonne pour Mouron-sur-Yonne ;
- une continuité de massif pour Monthelon et Autun, ville majeure du Morvan.

Avec un territoire d'étude de 329 050 hectares (3 290,5 km²) et une population de 68 852 habitants environ, **ce nouveau périmètre d'étude est cohérent avec les limites bio-géographiques et culturelles du Morvan, représentatif du massif, il permet de traiter des problématiques communes.**

Il faut faire mention particulière, dans cette phase d'ajustement du périmètre d'étude du Parc, de la ville d'Autun qui, de "ville porte" (1979), puis "partenaire" (2008), puis a intégré le périmètre d'étude en vue de devenir une commune classée.

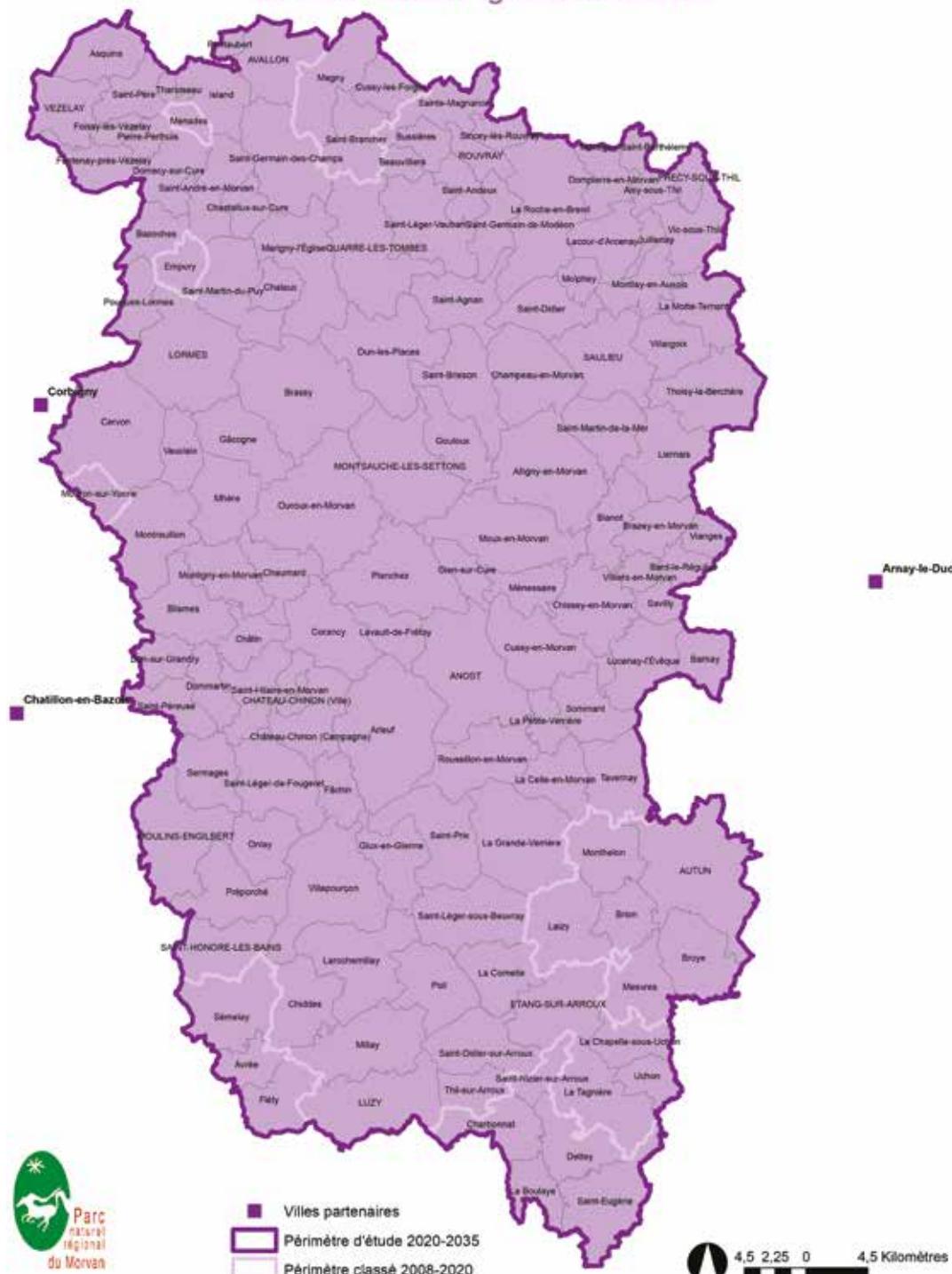
Le Morvan et Autun partagent une histoire commune, du "déménagement" de Bibracte du Mont Beuvray à Augustudunum, au rendez vous manqué en 1789, de la création d'un département du Morvan dont Autun aurait pu être le chef lieu, en passant par des intimités commerciales et culturelles qui ont traversé les siècles.

Pôle d'équipement de gamme supérieure (Insee), tout comme Avallon, elle offre des services à une grande moitié sud de la population et des entreprises du massif [cf. diagnostic territorial]. Depuis près de cinquante ans, Autun est considérée, au sein du Syndicat mixte, comme les autres communes du Parc. Ville du Morvan sans être officiellement classée, Autun est déjà assurément une commune du Parc !

À ce Morvan granitique, historique et culturel, fondement du périmètre classé du Parc, il faut associer **les trois villes partenaires** : Arnay-le-Duc, Châtillon-en-Bazois et Corbigny, qui jouent un rôle important pour le territoire. Portes d'entrée du massif, elles font le lien avec les territoires environnants, elles sont associées au Parc depuis 1979 et apportent une dimension supplémentaire au Morvan, au-delà du seul complément de population (+ 4 000 habitants environ).

Depuis le renouvellement du classement en 2008, le paysage institutionnel a été profondément modifié. Huit communautés de communes issues de la loi NOTRe ont été constituées au 1er janvier 2017, plus vastes, avec des compétences et des moyens renforcés (cf. Carte en annexe 1).

Périmètre d'étude du projet de Charte 2020-2035 du Parc naturel régional du Morvan



3. La stratégie du Parc

La concertation engagée au cours de l'année 2017 a permis, à partir du diagnostic territorial réalisé dans le même temps, l'expression d'attentes, d'utopies, pour imaginer le Morvan en 2035.

Elle a aussi fait apparaître, si on se projette dans l'avenir, des craintes, des demandes précises en matière de services, d'accessibilité numérique, de mobilité...

Ce sont **huit défis** qui ont été identifiés, que le territoire, tous acteurs publics et privés réunis, devront relever dans les prochaines années pour permettre au Morvan, à ses habitants, à ses entreprises, d'envisager sereinement l'avenir. Ces huit défis sont développés à partir d'un rappel du bilan et du diagnostic réalisés collectivement.

3.1. Les huit défis du territoire

3.1.1. Le défi démographique et social

Le Morvan est un territoire confronté à une évolution démographique inégale avec une très faible densité de population globale.

Il est "vieillissant", globalement stable sur le plan démographique (-0,7%), en raison d'un solde naturel négatif (-0,7%) et d'un mouvement migratoire équilibré

40,2% de la population a plus 60 ans (dont 19,3% a plus de 75 ans), mais près de 15% des habitants du Parc, hors les villes, n'y résidaient pas cinq ans auparavant. Il compte 68 852 habitants environ (2014) pour une densité de 20,9 habitants/km².

De 2008 à 2014, deux tiers des communes ont vu leur population baisser ou, au mieux, rester stable. Avec de très grandes disparités au sein du Morvan, avec certaines communes plus dynamiques que d'autres, et pas seulement en périphérie.

Le nombre de résidences principales (33 114) et de résidences secondaires (12 340) sur le périmètre d'étude est globalement stable de 2009 à 2014, alors qu'à l'inverse, les logements vacants ont progressé (5 757) [Source : Insee, 2014]. La part des foyers fiscaux non imposables s'élève à 53,1% à comparer aux 44% pour l'ensemble de la Bourgogne (2012).

Le niveau d'équipement en services reste faible, surtout au cœur du massif, accroissant, par des temps d'accès importants, les difficultés pour des ménages déjà fragiles relativement nombreux, ou sans voiture. Cette situation est préoccupante, d'autant plus que le nombre de médecins, d'écoles... de services publics en général se réduit chaque année (bureaux de poste, trésoreries...), ainsi que les commerces de proximité (boulangeries, épiceries multi-services...). Cela contribue toutefois à renforcer les villes du territoire, notamment Avallon et Autun qui concentrent les services restants.

Par ailleurs, l'arrivée de nouvelles populations en demande de nature, de culture, d'économie circulaire pour l'avenir entraîne des changements, mais les populations ne se mélangent guère, ce qui renforce la notion de "vrais Morvandiaux" contre les néo Morvandiaux. Ce phénomène, peu accueillant, renforce l'hétérogénéité sociale et culturelle et les fractures sociales et territoriales en cours.

Un enjeu majeur réside dans un engagement de tous les acteurs publics et privés à rendre ce territoire attractif, désirable, d'accélérer sa connexion numérique, facteur essentiel pour l'arrivée de nouvelles populations et de nouvelles activités, à renforcer ses équipements et services, à consolider les solidarités de proximité, les liens sociaux, à préserver son aspect "nature"... et à être encore plus accueillant.



La démographie est au cœur des préoccupations du territoire ©V. Arbelet

3.1.2. Le défi d'un Morvan entre mondialisation et circuits courts

L'économie du Morvan repose essentiellement sur des ressources locales, certes abondantes mais fragiles, et ce d'autant plus que la sylviculture et l'agriculture sont massivement engagées dans des modèles économiques mondialisés, à bien des égards, non durables.

L'activité touristique est également une réalité économique prépondérante pour le territoire mais très dépendante aussi de l'attractivité du territoire, notamment au travers des paysages et donc des deux activités qui dominent l'occupation du sol, l'agriculture et la sylviculture.

Le Morvan, destination touristique

Reconnu comme une destination touristique à part entière, situé entre Paris et Lyon, le Morvan est un territoire d'écotourisme, de tourisme de nature et de culture.

Son premier atout est son cadre naturel préservé. Mais il peut aussi s'appuyer sur son réseau dense de chemins, ses rivières aux eaux vives, ses sommets, ses grands lacs et ses nombreux sites paysagers et historiques.

Son second potentiel est sa localisation à moins de deux heures de grandes métropoles comme Paris, Lyon ou encore Dijon. L'offre touristique est basée sur trois piliers que sont les activités sportives de nature (randonnée pédestre, équestre, VTT, eaux vives, lacs, la pêche...), le patrimoine culturel (Vézelay, Bibracte, Avallon, Autun, l'offre d'écomusées et de musées...) et le patrimoine naturel et paysager (sentiers de découverte des milieux remarquables, points de vue...).



Le paysage et le réseau de chemins de randonnée du Morvan en font une destination touristique de premier plan. ©A. Millot - PNRM

Ce secteur représente plus de 8 % de l'emploi salarié en Morvan, soit une moyenne de 1 900 emplois touristiques, caractérisé par une forte saisonnalité (Source : Insee 2009).

La destination est, par ailleurs, confirmée par une capacité touristique de 104,5 lits pour 100 habitants, à comparer aux 29,1 lits pour 100 habitants en Bourgogne (Insee 2018).

Le parc de résidences secondaires est significatif (12 340 logements), en augmentation permanente, très largement au-dessus des moyennes nationale et régionale et constitue un potentiel de développement encore mal exploité.

Il est toutefois nécessaire de renforcer la visibilité nationale et régionale de l'offre singulière du Morvan avec un positionnement marketing affirmé (montagne bourguignonne, offre éco touristique, eaux vives, Domaine des Grands lacs, itinéraires de randonnées...).

Il faut également poursuivre la modernisation, la qualification, le renforcement des services et des équipements touristiques dans une logique de développement durable et d'accessibilité du territoire.

Conforter le maintien des patrimoines "biens communs" du Morvan comme ses paysages, ses sites d'exception est fondamental pour le tourisme.

Le Morvan, une "usine à bois" ?

La forêt représente 128 000 ha, avec un volume sur pied estimé à 32 millions de m³ dont 49% en essences résineuses.

Les peuplements résineux, issus des plantations aidées par le Fonds Forestier National, sont parvenus à un stade de leur évolution qui rend leur récolte adaptée à la forte demande industrielle du marché. Ils présentent également pour ceux de meilleure qualité, un potentiel d'évolution intéressant en "gros bois", pour les peuplements ayant fait l'objet d'une sylviculture attentive.

Ils représentent environ, en 2017, 75 % des 860 000 m³ exploités par an en Bourgogne et constituent l'essentiel des recettes issues de l'exploitation forestière. Cette production est, majoritairement exportée hors du Morvan. Toutefois la capacité des entreprises locales (Morvan et Bourgogne), permettrait d'assurer la première et une partie de la seconde transformation de la récolte.

Compte tenu des volumes sur pied, la récolte pourrait augmenter très significativement dans les dix à quinze prochaines années (+ 250 000 m³/an) à l'échelle bourguignonne pour les bois d'œuvre résineux, sans parler des bois d'industrie et énergie avec toutes les conséquences d'une exploitation intensive par coupes rases (Source : Contrat Régional Bois Forêt).



Les modalités de la récolte des plantations de résineux qui arrivent à maturité et les choix de renouvellement des peuplements constituent des enjeux essentiels pour la forêt morvandelle. ©C. Dodelin - PNRM

Les peuplements feuillus, quant à eux, offrent une productivité inférieure, mais participent, sur le plan local, au maintien d'une filière artisanale d'excellence qui maille le territoire du Morvan, à son identité culturelle et à la prospérité économique.

De nombreux sylviculteurs locaux prouvent qu'une sylviculture dynamique permet de valoriser les feuillus patrimoniaux, notamment en circuits courts.

Les feuillus représentent également un enjeu prééminent en matière de maintien de la biodiversité et des services éco-systémiques, de potentiel de diversification des plantations face à un contexte climatique incertain, de qualité paysagère et de production de bois énergie pour la demande locale pour les chaufferies collectives ou via la délivrance d'affouages en forêt communale.

Toutefois, l'exploitation intensive des feuillus pour des besoins en bois d'industrie et de bois énergie, pour des utilisateurs hors Morvan, si elle se confirme, peut bouleverser ces données dès lors que leur renouvellement est conduit en plantations de résineux, au-delà d'une décapitalisation déjà en cours et qui devrait s'accélérer.

Les attentes sont également très importantes et grandissantes en matière d'exemplarité de

gestion sur les forêts domaniales et les forêts publiques bénéficiant du régime forestier.

C'est donc une filière peu génératrice d'emplois et de richesses locales, dans un système perçu globalement "d'usine à bois" qui porte atteinte à l'avenir (sols épuisés donc amendements envisagés, etc.), largement rejeté par la population locale, qui de plus en plus s'organise et revendique un autre modèle économique.

Les élus relayent les préoccupations de leurs administrés et sont, également inquiets quant à l'incidence de la récolte de bois sur la voirie communale et l'ensemble du réseau des chemins du territoire.

Dans un contexte où les outils d'intervention dont dispose le Parc (Charte Forestière de Territoire, contrats forêts, contrats Natura 2000) sont dérisoires au regard des enjeux, et les moyens d'action réglementaires inexistant, le Parc est pourtant très attendu, comme le seul capable d'agir. Encore faut-il qu'il en ait les moyens !

Aucours de trois Chartes Forestières de Territoire successives, de nombreuses actions ont été conduites dans un cadre réglementaire qui échappe au Parc et aux acteurs publics locaux pour conseiller les propriétaires, gestionnaires, exploitants forestiers pour intégrer les enjeux paysagers, environnementaux, le respect des infrastructures publiques, de développement de la desserte interne aux massifs, notamment.

Ces chartes ont permis de conduire un dialogue nécessaire entre les acteurs de la filière forêt bois, les élus, les représentants des associations, mais n'ont pu apporter des réponses à certains choix sylvicoles de la seconde moitié du XX^e siècle.

Tout en conciliant économie et environnement, il est attendu, par les morvandiaux, une forêt multifonctionnelle, irrégulière, diversifiée et plus publique.

La valorisation des aménités forestières, actuellement inexistante dans le Morvan, est également un enjeu important pour l'avenir du massif.

L'agriculture, en transition ?

L'agriculture est l'une des principales activités du Morvan puisqu'elle représente 3 000 emplois et 45,32 % de l'occupation du sol (Source : RPG 2012).

La production se fait de façon extensive avec une moyenne de 0,95 UGB/ha de Surface Fourragère Principale, dont les trois quarts sont des prairies permanentes.

L'agriculture morvandelle, orientée vers l'élevage allaitant (bovins maigres), repose sur l'exportation de charolais maigres, dépendante des marchés mondiaux. La race est cependant peu adaptée aux conditions pédo-climatiques et occasionne des frais (bâtiments d'hivernage, frais vétérinaires, paille...).



Foire agricole sous la halle contemporaine de Luzy. La faible rentabilité de la production de bovins maigres charolais pose la question de l'avenir du modèle agricole... ©J. Guérin - AMD Architectes

La faible rentabilité de l'élevage se trouve confrontée en permanence aux fluctuations d'un marché mondialisé sur lequel les éleveurs n'ont pas de prise et qui ne leur procure pas un revenu satisfaisant, voire suffisant.

La réduction progressive, mais constante, du nombre d'exploitants agricoles conduit, pour certains, à une démarche d'agrandissement et d'augmentation du capital qui trouve, d'ores et déjà, ses limites économiques, sociales et environnementales (difficultés de transmissions, délaissement des parcelles peu productives ou trop éloignées du siège d'exploitation, augmentation des charges de travail, du poids de la dette...).

Les pratiques tendent à délaisser les espaces les plus contraignants, mais riches sur le plan de la biodiversité, et/ou à s'intensifier entraînant notamment une banalisation des paysages bocagers, notamment sur les marges du massif. Le maintien d'un tissu dense d'exploitations est une nécessité économique, culturelle et environnementale pour le Morvan.

Il est devenu nécessaire d'envisager une évolution des pratiques pour faire évoluer le modèle

économique dominant afin d'assurer compétitivité, rentabilité, viabilité, reprise-installation, tout en conciliant ces enjeux avec l'environnement.

Ce modèle nouveau doit notamment permettre aux exploitations du Morvan d'être moins dépendantes des marchés mondialisés, des fourrages (maïs, paille...) issus des zones voisines, voire tendre vers l'autonomie, selon les conditions agronomiques locales.

Parallèlement, une centaine d'agriculteurs, dits "diversifiés", commercialisent régulièrement leurs produits en vente directe ou en circuits courts, contribuant ainsi directement au maintien de l'économie locale pour les habitants, tout comme à l'image morvandelle pour les consommateurs.

Ces productions, qui font la diversité du territoire du Morvan, sont souvent identifiées par des labels ou cahiers des charges de qualité et/ou d'origine, leur assurant une reconnaissance auprès des consommateurs et une image de qualité. Parmi ces signes d'identification, on compte bien sûr le label Agriculture Biologique, mais aussi une trentaine de producteurs (dans onze domaines de productions différents) engagés dans la marque "Valeurs Parc naturel Régional", portée par le Parc (marque collective déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle).



Le miel marqué Valeurs Parc naturel Régional, fait partie des productions des agriculteurs diversifiés du territoire. ©Morvan Terroirs

Le sapin de Noël, contrairement aux idées reçues, n'est pas un produit forestier mais un produit agricole. Cet état de fait se retrouve jusque dans son mode de production où la protection phytosanitaire des plantations se rapproche plus des cultures céréalières ou viticoles que de la sylviculture.

Aujourd'hui, le Morvan, notamment dans sa partie centrale, est la première région productrice de France en sapins de Noël avec

1 500 ha environ, soit 30 % de la superficie nationale qui produisent 1,2 millions d'arbres par an.

Cette culture génératrice d'emplois, doit continuer à relever le défi d'une production propre, tout en restant compétitive dans un marché européen très tendu.

Les enjeux agricoles sont nombreux comme :

- accompagner les installations (foncier) notamment en productions diversifiées, soutenir les actions de diversification agricole, impulser de nouvelles démarches produits et mise réseau, et développer l'Agriculture Biologique ;
- accompagner l'évolution des pratiques agricoles des exploitations vers l'autonomie (céréales, paille), la réduction des charges, notamment vétérinaires, et encourager les pratiques extensives pour des prairies à flore diversifiée et des pratiques optimisant la valorisation de l'herbe ;
- poursuivre l'accompagnement des producteurs de sapins de Noël, vers l'amélioration de leurs pratiques culturales ;
- développer les démarches favorisant les circuits courts ;
- démarrer un projet alimentaire local pour viser l'autonomie.

Une économie présentielle indispensable

Sans vouloir nier l'importance, tout au moins dans l'occupation des sols, de l'agriculture et de la sylviculture, le Morvan est toutefois tourné vers une économie présentielle, ou résidentielle, affirmée notamment par une forte place prise par les établissements autres qu'agricoles, industriels ou de construction, une économie qui vise à satisfaire les besoins essentiels des populations résidentes et touristiques. Elle n'est pas sujette à délocalisation et participe à la vitalité économique des petites villes, comme Avallon par exemple.

Les emplois publics (administrations, santé, éducation...), les services et commerces pèsent 71,70 % de l'emploi, à comparer avec les 8,4 % de l'agriculture et les 12,6 % de l'industrie.

Les établissements de la sphère présentielle représentent 58,9% de l'ensemble des établissements du territoire et 67,9% des salariés (dont 25,5% pour le domaine public), [Source : Insee, 2014].

L'artisanat et en particulier les artisans du bâtiment constituent aussi un secteur d'activités non négligeable.

La part des résidences secondaires et logements occasionnels, témoins en partie de cette économie résidentielle, est très élevée, avec près de 30 % des logements.

D'ici à 2035, il y a fort à parier que le poids de cette économie va se renforcer au regard des besoins d'une population "vieillissante" demandeuse de services à la personne, par exemple.



*L'économie présentielle du Morvan entretient un tissu artisanal et une offre de services importants.
©Artisans Bois Morvan*

Cette économie ne doit pas, toutefois, occulter la présence, sur le territoire, et notamment dans les villes, d'entreprises industrielles à la renommée internationale comme SKF, Pneus Laurent, Tolix, DIM, Nexans, Fruytier...

3.1.3. Le défi d'un Morvan de nature et de paysages

Au-delà de la responsabilité qui est la sienne en tant que Parc naturel régional, il est de celle de tous les acteurs du Morvan de se mobiliser pour maintenir le haut niveau de qualité du patrimoine naturel et paysager du territoire.

Mais il ne s'agit pas seulement de préserver des espèces et des habitats naturels à haute valeur patrimoniale, objectif majeur pour un Parc naturel régional dans un contexte généralisé de perte de biodiversité. **Il s'agit également de maintenir un haut niveau de qualité des paysages, de la nature dite ordinaire, pour construire le développement.**

La notoriété et l'attractivité du Morvan reposent en très grande partie sur la qualité de ces patrimoines. Ils favorisent notamment une

activité touristique importante pour l'économie du Morvan, mais donnent également une image positive pour de nombreux candidats à "l'émigration urbaine".

Il est notamment évident que les services touristiques et les produits du terroir bénéficient, en premier, de ces aménités environnementales et ce d'autant plus que le Morvan est bien délimité et que sa lisibilité et son identité sont claires.

Il faut également faire le lien entre attractivité liée à ces aménités et la qualité des produits et services offerts, ce qui nécessite une bonne coordination entre les acteurs publics et privés. Reste peut être aussi à s'interroger, dans un contexte de gratuité de ces aménités, à leur valorisation économique en tant que contribution au développement du territoire.



*Les sites naturels équipés contribuent à la découverte des milieux naturels et des paysages du Morvan.
©O. Bardet*

3.1.4. Le défi d'une nouvelle ruralité

L'isolement est intrinsèque à un territoire rural de petite montagne, avec un habitat semi dispersé en hameaux. Il est d'abord induit par les caractéristiques physiques du massif, des conditions climatiques rudes.

Il est renforcé par la dynamique démographique, économique et sociale, avec un manque de confiance en soi, en son territoire, depuis si longtemps en marge.

Le sentiment de relégation est très présent, dans le cœur hyper rural, quand les hameaux se vident et ne vivent plus que sporadiquement au gré des vacances, que les services se raréfient, que les écoles ferment, que le désert médical est une réalité du quotidien, que le téléphone mobile ne passe pas et l'internet haut débit n'est qu'un rêve inaccessible, réservé à "ceux de la ville".

La mobilité est également au cœur du défi de cette hyper ruralité, renforcée par la dispersion de l'habitat et la distance aux centres urbains, par une population vieillissante et dépendante. Elle n'est pas favorable aux jeunes et aux familles non plus. C'est une question importante dans un contexte de changement nécessaire des transports polluants et reposant sur une énergie fossile non durable.

Le Morvan peut, par ailleurs, faire valoir des atouts remarquables comme une personnalité affirmée (montagne de la Bourgogne, Parc naturel régional, destination touristique...), une proximité de grandes métropoles (Paris, Lyon), des petites villes actives (Avallon, Autun, Luzy, Saulieu, Château-Chinon...) une qualité du cadre de vie, un art de vivre (réseau d'échanges, écoles et collèges à dimension humaine, dynamiques associatives, culturelles, sportives, circuits courts...), une organisation territoriale au service du développement et de l'accompagnement de projets, une offre riche et diversifiée de loisirs, une main d'œuvre et des savoirs faire reconnus...

Sans oublier Autun et Avallon qui constituent des pôles urbains relais auprès des capitales départementales et régionale.

Des fondements perçus, malgré les difficultés, par une partie de la population comme le socle "d'une autre vie".

Le défi pour le Morvan est donc celui d'une ruralité démographiquement équilibrée et renouvelée, regroupée autour de ses petites villes et centre bourgs, moderne, vivante et solidaire.

3.1.5. Le défi de l'attractivité

Pour plus de la moitié des communes du territoire, les courbes de la démographie s'inversent, le solde migratoire progresse, de nouveaux habitants, dont des jeunes couples s'installent. En effet, dans une société devenue de plus en plus mobile, ouverte à des "trajets de vie" différents au cours du temps, qui aspire à trouver une meilleure qualité matérielle et sociale de vie (espace, nature, tranquillité, sociabilité, solidarité, "faire soi-même"...), nombreux sont, depuis une quinzaine d'années, les candidats à la migration hors des villes.

Le Morvan, à cet égard, présente des atouts, qui en font un territoire perçu comme répondant à ces besoins. Phénomène d'autant plus perceptible qu'il s'agit également d'une destination touristique reconnue et appréciée qui peut induire une "mise en désir" et une attractivité "post touristique" faisant suite à des simples vacances.

Sans oublier d'y associer savoirs faire techniques, entreprises dynamiques, innovantes, concernées, services adaptés, accompagnement personnalisé, lien social, offres diverses pour le temps hors travail...

Accueillir de nouvelles populations s'avère, pour le Morvan, une priorité pour assurer le renouvellement démographique et relever le défi d'un développement économique viable et durable dans une perspective de "nouvelle ruralité".

Il faut, pour cela, construire, affirmer et promouvoir une offre s'affichant clairement comme une alternative de vie et d'entrepreneuriat, différente de celle des villes et métropoles, et s'inscrivant résolument dans la valorisation des ressources et des richesses naturelles, économiques, humaines, culturelles... du territoire.

La reconnaissance nationale et européenne donnée par le label Parc naturel régional confère à ce territoire une image positive pour les candidats à la "migration rurale".

Néanmoins, l'accueil de nouveaux arrivants et le maintien des populations locales ne se feront pas sans des conditions de vie acceptables, des services adaptés, maillés, des logements décents, rénovés, économies en énergie, des associations dynamiques...

Le Morvan est-il accueillant pour autant ? Le Morvan sait-il suffisamment partager ses ressources avec ceux qui arrivent ? Il reste à renforcer et à développer une culture de l'accueil.

Pour relever le défi de l'attractivité, il est nécessaire d'agir sur un grand nombre de composantes que constituent le maintien de la qualité du cadre de vie (maintien des paysages par des activités agricoles et sylvicoles soutenables, des villes et villages mis en valeur, des grands espaces "très nature", préservés...), le renforcement de la destination touristique dans la proposition régionale, la mise en place d'une stratégie collective de communication et de promotion du territoire, l'organisation des services, des mobilités et le maintien d'un tissu social vivant et dynamique fondé sur l'hospitalité, les solidarités, la mise en réseau, le "vivre ensemble", l'accessibilité numérique...



*L'accueil de nouvelles populations est un enjeu démographique majeur pour le Morvan.
©J. Loinger - PNRM*

3.1.6. Le défi de la singularité

Dans un contexte de concurrence territoriale, exacerbée par la recomposition issue de la loi NOTRe et la raréfaction des fonds publics, le Morvan doit se démarquer.

Pour cela, il doit revendiquer et tirer parti de cette différence, d'être une montagne, troisième massif de Bourgogne-Franche-Comté avec les Vosges et le Jura, un Parc naturel régional, une destination touristique et d'appartenir au Massif central.

Il doit faire valoir ses productions agricoles, artisanales comme singulières, d'autant

plus quand elles sont adossées aux valeurs proposées par le Parc naturel régional.

Mais pour cela, au-delà des campagnes de communication, les morvandiaux doivent être fiers de leur territoire, de leur Morvan, de leur Parc naturel régional, ils doivent en être les ambassadeurs permanents, les garants d'une identité sans cesse renouvelée, modernisée.

Ils doivent plus encore aujourd'hui assumer positivement cette singularité, se l'approprier alors que certains recherchent au contraire une banalisation, pour gommer les différences ou des contraintes, pour être "comme les autres". Les élus du Parc doivent, toutefois, veiller à ne pas faire de cette singularité un élitisme qui écarterait une part de la population ayant moins accès à ces paradigmes.



Les produits locaux contribuent à la reconnaissance de la singularité du massif du Morvan. ©C. Lebourg - PNRM

3.1.7. Le défi de l'unité

Populations nouvelles et habitants de longue date, quatre départements, trois Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), huit communautés de communes et deux villes au nord et au sud, pour un seul massif, autant de défis à relever pour maintenir et renforcer l'unité du Morvan.

Tout d'abord, l'unité entre communautés humaines, entre néo-ruraux arrivés récemment avec leurs histoires, leurs parcours, leurs cultures... et les morvandiaux en place ne se décrète pas, même si le sentiment d'appartenir à un même territoire peut être fort chez chacun. Ce sentiment n'est certainement pas suffisant pour construire cette cohésion. Il faut un projet commun, construit ensemble, partagé pour édifier ce sens de l'unité...

Ensuite, le Morvan n'est pas un bassin de vie unique et, même si l'attachement identitaire est un fait, il ne suffit pas pour que les habitants d'Avallon côtoient ceux de Luzy ou d'Autun.

Il est en jeu de permettre ces rapprochements et de cultiver une communauté. Enfin, pour faire unité, il faut savoir mettre de la cohérence dans les politiques qui gèrent ce territoire.

Comment rechercher de l'unité territoriale quand des politiques publiques s'exercent différemment d'un département à l'autre, d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) à l'autre, d'une communauté de communes à l'autre, quand les actions publiques s'arrêtent aux frontières administratives qui scindent le Morvan ?

Seul le Parc, représentant l'ensemble du territoire, peut assurer cette cohérence des politiques publiques, dès lors qu'on lui en donne la légitimité et les moyens...

Mais il ne pourra rien s'il est seul !

3.1.8. Le défi des changements, de la résilience

Le Morvan est un territoire de montagne et, à ce titre, il est plus vite, et plus fortement, impacté que les autres par le dérèglement climatique en cours.

Cela lui donne une responsabilité accrue pour relever le défi de la transition énergétique, de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, du stockage du carbone.

La question essentielle de la ressource en eau va devenir plus aiguë qu'elle ne l'est déjà sur un massif granitique aux eaux superficielles, sans réserves.

Les ressources agricoles et sylvicoles sont intimement dépendantes des conditions pédoclimatiques et donc les paysages qui en découlent au vu de l'occupation du sol.

Mais le changement climatique concerne également le bâti et ses performances thermiques. Il est devant nous, comme dans tous les territoires de France et d'ailleurs, la nécessité de relever le défi de l'atténuation des conséquences du dérèglement climatique et d'anticiper une adaptation nécessaire, dans les pratiques agricoles et forestières tout d'abord, mais également dans la vie quotidienne...

Un territoire résilient est entendu comme un territoire en mouvement, capable d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective, d'en minimiser les effets, de se relever et rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités.

Cette posture est aujourd'hui mobilisée pour répondre, selon certains, au fait que le développement durable n'aurait pas tenu ses promesses. En effet, si cela met l'accent sur l'efficacité et le rendement, sans remettre en question le modèle économique, social et politique, la résilience, elle, renvoie à la transformation du modèle, à de nouvelles transitions.

Le modèle économique agricole dominant interroge, la sylviculture intensive interpelle, le changement climatique mérite anticipation et accompagnement, la société morvandelle évolue dans ses comportements et attentes individuelles et collectives...

Ce défi doit cependant être relevé et construit collectivement et démocratiquement. Le Parc doit en être un des acteurs moteurs.

La Charte constitue une stratégie pour contribuer à relever les huits défis identifiés pour le territoire.

3.2. L'ambition de la Charte

3.2.1. Des attentes dans tous les domaines

Un Parc naturel régional est une structure atypique qui est associée à une image, un paysage "idéal", et qui repose parfois sur une utopie.

Un Parc naturel régional construit un projet, s'engage sur des valeurs et s'appuie sur une volonté forte des élus mais, il ne fera pas tout...

Les attentes vis-à-vis du Parc qui ressortent de la concertation menée au cours de l'année 2017 sont immenses, car le territoire est confronté à des problématiques de fond et d'autant plus que son rôle reste mal compris. Or, les défis du territoire dépassent largement les compétences et moyens d'action d'un Parc naturel régional (téléphonie, numérique, services de santé...)

Des attentes vis-à-vis du Parc reflètent plusieurs choses. Tout d'abord la méconnaissance qu'ont les habitants et certains partenaires et les élus du périmètre d'intervention du Parc, de ses missions, mais aussi des outils et moyens dont il dispose.

Cela dépasse le Parc : c'est le paysage institutionnel qui est mal compris de façon générale et, le Parc venant "en plus" des structures habituelles, est perçu comme une sorte de super-héros susceptible de résoudre tous les problèmes. Si cette attente est flatteuse quant à la perception que le Parc peut réaliser des exploits, gare à la chute quant à la réalité des réalisations possibles, même très ambitieuses pour un Parc !

Un Parc qui a 50 ans est un Parc qui porte sa propre histoire. La question du renouvellement de son classement se pose au regard des attentes qui ont pu changer ou changent au fil du temps, mais la question de sa "réussite" également.

Le Parc, après 50 ans d'existence, et dans une nouvelle perspective à quinze ans, se situe sur une approche de long terme, qui peut être incomprise par des acteurs en attente de réponses rapides.

3.2.2. Des responsabilités affirmées

Sur le constat de ces attentes, il convient de préciser clairement dans la Charte sur quoi il doit et peut s'engager. Cela permet de marquer la différence entre projet de Parc et défis du territoire en général qui dépassent les missions dévolues à un Parc naturel régional.

Observer, analyser, comprendre le territoire et ses évolutions, s'adapter, anticiper, expérimenter et innover pour répondre à ses défis, constituent des responsabilités du Parc, *a fortiori* sur une Charte à 15 ans, dans un monde incertain qui change très vite.

L'échelle d'approche du Parc le rend particulièrement pertinent pour traiter certains enjeux du territoire, assurer sa cohésion, sa représentation politique et sociale, la cohérence des politiques publiques.

Cela concerne tout particulièrement les enjeux environnementaux (biodiversité, fonctionnalité des milieux, eau, continuités écologiques...), les enjeux paysagers (bocage, bâti...), les enjeux énergétiques, les enjeux touristiques, le massif du Morvan constituant une destination, les enjeux liés à la forêt, à l'agriculture, **dans la mesure où le territoire, au-delà de nuances locales, a des problématiques homogènes**. Cela concerne également les problématiques d'aménagement du territoire, de certains équipements et de partage de l'espace (plans locaux d'urbanisme, infrastructures nécessaires à la pratique des sports de pleine nature, publicité, loisirs motorisés).

Le Parc porte la responsabilité de recentrer et d'unifier le massif du Morvan, qui se retrouve en marge des autres découpages administratifs. Le Parc a la responsabilité de "démarginaliser" le Morvan, pour maintenir et garantir son intégrité géographique, mais aussi sa pertinence d'approche, sa lisibilité, sa culture et son identité.

La responsabilité du Parc c'est aussi d'aborder les enjeux de façon transversale et d'y apporter des réponses en ce sens.

Cela constitue une des priorités fondamentales du Parc. Le Parc n'est pas une seule structure de gestion qui met en œuvre, années après années, Charte après Charte, des programmes d'actions, aussi pertinents soient-ils. **Le Parc incarne une volonté : il porte la responsabilité d'inventer une autre vie dans le Morvan.** La responsabilité du Parc est d'être en pointe sur des sujets et solutions techniques, d'être excellent dans la recherche de financements et leur efficience d'utilisation dans un contexte de raréfaction de l'argent public, mais il doit surtout et avant tout être en capacité de développer le "faire autrement", de promouvoir des alternatives et de combattre la banalisation.

Face aux défis des transitions, aux enjeux de partage de l'espace et des ressources, à la nécessité absolue de s'inscrire dans un système durable, le Parc a la responsabilité d'être fort, très fort même, de défendre ses convictions dans un contexte de compétitions territoriales exacerbées. Il a la responsabilité d'être un militant du territoire.

Le Parc possède une responsabilité du partage. Au-delà de son projet, il doit mettre à disposition son expertise

pluridisciplinaire sur le territoire, pour qu'avec les autres acteurs, il puisse peser, argumenter, agir.

Dans un contexte de changements rapides (changement climatique, changements sociétaux, changements institutionnels...) le Parc a la responsabilité d'accompagner le territoire à renforcer sa résilience, sa capacité à rebondir et de créer les conditions de sa mise en œuvre.



Le bocage à Foissy-lès-Vézelay ©D. Sirugue - PNRM

3.2.3. Un supplément d'âme ?

"Un Parc doit apporter un "supplément d'âme" à ses habitants et à l'espace régional dans lequel il s'inscrit. En ce sens, la définition de ses missions ne résulte pas d'une répartition de compétences de gestion avec des collectivités classiques, telles que réaffirmées par la loi NOTRe, mais d'une approche globale d'animation "socio-éco-systémique" partagée avec l'ensemble des parties prenantes." (Conseil scientifique-Entretiens de Bibracte-2016).

Il y a indubitablement une relation affective, un attachement clairement exprimé au Parc et au Morvan, de la part des habitants, des touristes... et de l'équipe technique (tomber "amoureux" du Morvan n'a rien de "rare").

Le Parc du Morvan s'inscrit dans cette histoire d'institutions "hors cadre", que sont, depuis cinquante ans, les Parcs naturels régionaux, au service de l'intérêt général avec une attention particulière aux biens "en commun" que sont les patrimoines naturels, culturels et paysagers. Cela repose, notamment, sur la construction d'une relation humaine privilégiée entre le Parc et l'ensemble des acteurs concernés, les habitants du territoire.

Cela passe aussi par un certain éloge du "temps long" pour prendre le temps d'étudier, de partager, de convaincre pour mieux anticiper, à l'inverse parfois d'un mouvement actuel qui consiste à vouloir décider vite et réaliser très vite.

Cela se traduit également par une manière positive de voir les choses, les partenariats, le territoire, par l'idée que les solutions définitives ne sont pas applicables partout.

Mais c'est aussi par une action transversale qui nécessite de travailler avec tous, que ce soient des collectivités, des acteurs économiques, les associations, les organisations professionnelles, les administrations, etc... dans une relation d'interdépendance, de négociation, de mutualisation, d'intelligence collective.

Cela nécessite enfin que son rôle d'assembler des politiques publiques que lui a conféré la loi soit assumé, accepté par toutes les parties prenantes, y compris l'État, dès lors qu'il ne s'accompagne pas de velléité hégémonique.

À ce titre, le Parc ne peut être comparé à une communauté des communes qui agit dans un périmètre territorial et de compétences délimitées. Le Parc se doit de construire un assemblage avec les EPCI pour atteindre les buts qu'il s'est fixé.

Cela repose, le plus souvent, sur une méthode qui priviliege les maîtrises d'ouvrage partagées, les co-portages de projets et nécessite de gérer la complexité, de s'ajuster en fonction des contextes et des besoins du territoire, de s'adapter aux situations qui, en quinze ans, peuvent rapidement évoluer, et sur une ingénierie de proximité, de haut niveau, au service du territoire.

Le Parc joue aussi un rôle de poil à gratter, il apporte le débat et des solutions alternatives, éventuellement difficiles.

Le Parc est là pour inventer et proposer des solutions sur mesure. Il peut faire des actions de lobbying, y compris au niveau national, pour développer de nouvelles actions ou des adaptations locales.

En 50 ans, le Parc du Morvan s'est continuellement adapté à de nouveaux enjeux sociaux, culturels, environnementaux, territoriaux : il est dans ses intentions de poursuivre sa tâche, au profit du bien commun qu'est le Morvan, de nouvelles cohésions

territoriales et sociales autour de patrimoines naturels, culturels et paysagers reconstruits.

Tout cela dans un état de "remise en cause" permanente, y compris par le territoire, de "modestie", de capacité à "mettre à l'épreuve", à "mettre en expérience", à produire de l'expertise, à "agencer" avec d'autres, de "faiseur d'équilibre" qui ne craint pas les situations difficiles, les rapports délicats entre acteurs, dans un contexte territorial et sociétal en mutation.



Au moulin des Templiers à Pontaubert, un exemple de restauration de la continuité écologique du Cousin et de la préservation du patrimoine bâti. ©N. Galmiche - PNRM

3.2.4. Le rôle du Parc

Face aux défis qui se présentent au territoire pour les quinze prochaines années, il en est certains qui concernent, plus que d'autres, le Parc au regard des missions qui lui sont confiées par les textes législatifs et réglementaires.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que le Parc ne peut se résumer au seul Syndicat mixte, mais qu'il est composé d'un ensemble de membres qui s'engagent, collectivement et individuellement, à prendre leurs parts dans la Charte.

D'autant plus quand le dit Syndicat mixte n'a pas, entre ses mains, l'ensemble des compétences et des outils juridiques et financiers nécessaires à l'atteinte de ses objectifs alors que d'autres, collectivités et l'État, sont mieux dotés que lui.

Pour cela, le Parc invite les communes, communautés de communes, les Départements, la Région et l'État à contribuer largement à ce projet de territoire, à ne pas rester dans une logique de gestion de services et à travailler ensemble à l'échelle du massif, au sein du Syndicat mixte qui les représente.

C'est le sens de l'approbation de la Charte et de l'adhésion au Syndicat mixte.

Ensuite, le Syndicat mixte se positionne résolument, comme la loi l'y incite, comme un opérateur et un assemblier de politiques publiques, qu'elles soient portées par les collectivités ou l'État, pour accompagner les transitions à opérer sur le territoire d'ici 2035 et maintenir l'excellence patrimoniale du Morvan, fondement de sa reconnaissance nationale.

Il entend jouer un rôle de "chef d'orchestre" et de **militant du territoire**, garant de son unité territoriale tout en restant dans le registre de l'excellence dans ses missions et savoirs faire, d'innovation et expérimentation. Il revendique dans le respect des textes un droit à l'adaptation et à l'expérimentation réglementaire.

Il entend œuvrer à des synergies et mobiliser sans relâche l'intelligence collective du territoire, quels que soient les bassins de vie et les organisations sociétales.

Dans un contexte mouvant, où les incertitudes et l'échéance à quinze ans de la Charte conduiraient à de vaines élucubrations, c'est plus dans une dynamique, un état d'esprit, une façon d'aborder les sujets et missions sur les plans stratégiques, philosophiques et éthiques que les élus du Parc proposent cette Charte.

L'ambition est grande ! Néanmoins, le Parc ne doit pas laisser à penser qu'il peut tout faire, même s'il doit, plus encore qu'avant, travailler à une reconnaissance juste et accrue des actions qu'il mène.

Dès lors, les élus du syndicat mixte ont souhaité élaborer un projet de territoire, écrire une Charte qui soit le récit d'un avenir anticipé, un contrat social à l'échelle du Morvan entre la communauté des habitants du territoire, les instances du Parc et les pouvoirs publics dans leur pluralité.

Mais au-delà de l'expression du projet dans la Charte, il est nécessaire de rappeler le rôle que peut jouer le Parc dans sa mise en œuvre.

Le travail de concertation engagé pour permettre de revisiter la Charte du Parc, après 50 ans d'existence, a révélé des attentes précises sur certains sujets :

- **Le Parc est attendu comme le garant de l'unité et de l'identité du massif** sur un territoire éclaté entre quatre départements, trois Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), huit communautés de communes, et de l'attractivité territoriale.



À Liernais, réunion de concertation pour élaborer le projet de Charte 2020-2035 ©E. Seguin - PRNM

- **Le Parc est attendu comme le porte-parole de la population et des collectivités membres du territoire auprès des instances régionales et nationales dans ses domaines d'interventions.**

- **Le Parc est de plus en plus attendu comme un animateur-médiateur.**

- **Le Parc est attendu comme un assemblier des politiques publiques, comme la loi lui en donne la légitimité.**

- **Le Parc est attendu comme "chef de file"** dans différents domaines comme la forêt, la promotion de l'image Morvan, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, l'éducation au territoire et au développement durable, la préservation de la ressource en eau, la promotion de la destination éco-touristique Morvan, des productions locales... et la reconquête de la biodiversité. Ce rôle doit être réaffirmé en permanence face aux tentations de certains acteurs publics à l'oublier. Le Parc, sans compétences véritables au sens de la loi, doit convaincre sur sa légitimité à agir, à être le garant d'un projet collectif, partagé à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

- **Le Parc est attendu comme un acteur essentiel de la transition écologique et solidaire** que traverse notre société en ce début de XXI^{ème} siècle, avec le souci que cette transition sans précédent soit choisie, ou maîtrisée autant que possible, plutôt que subie.

- **Le Parc est attendu comme un porteur d'innovations, d'expérimentations, avec notamment des relations de plus en plus étroites avec le monde de la recherche universitaire et l'accueil de nombreux étudiants chaque année au sein de l'équipe du Parc.**

Mais il est également attendu que le Parc prenne parti, qu'il affirme ce qu'il veut pour le Morvan et exprime ce qu'il ne veut pas, qu'il se donne les moyens d'atteindre ses objectifs...

Dans le cadre de la Charte 2020-2035, le Parc souhaite être un Parc :

- **Chef de file** : le Parc, dans ce cadre, agit sur un domaine en apportant sa propre compétence, expertise, mais surtout en organisant, avec les autres acteurs concernés, les modalités de l'action commune.

- **Opérateur** : le Parc, dans le cadre de sa Charte, agit. Il conduit, de longue date, des actions dans divers domaines comme la préservation et la gestion des patrimoines naturels, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la préservation du patrimoine culturel, l'Ecomusée du Morvan, la promotion touristique, l'aménagement de sentiers de randonnée, l'accompagnement des communes (PLU, assainissement, eau potable, énergie, exploitation des forêts...), l'éducation, la recherche et l'expérimentation...

- **Animateur** : Le Parc propose, mobilise, réunit, coordonne, crée et anime des réseaux professionnels, associatifs... développe des partenariats locaux et régionaux, s'inscrit lui-même dans des réseaux, organise des débats, propose des lieux d'échanges, des solutions aux éventuels conflits d'usages (loisirs motorisés, sports d'eaux vives, continuité écologique, parcs éoliens...).

- **Partenaire** : Le Parc s'associe aux projets menés par ses partenaires sur le Morvan et à l'échelle régionale.

3.3. La mise en œuvre du projet

3.3.1. Les principes de fonctionnement

Un pilotage stratégique adaptatif

L'écriture d'une Charte à quinze ans est un exercice prospectif, qui doit être clair sur les objectifs poursuivis car le territoire sait ce qu'il veut, mais qui, dans la mise en œuvre, doit accepter l'incertitude.

Les évolutions, transitions, transformations auxquelles le territoire, la société sont confrontés, ou se préparent, ne permettent pas d'établir précisément un schéma de mise en œuvre, mais incitent à partager une méthode de travail concertée.

La stratégie politique définie dans la Charte est essentielle et c'est par le développement d'une culture nouvelle de l'évaluation que le Parc pourra répondre à l'enjeu de pilotage stratégique adaptatif. La mise en œuvre de la Charte passera par des contractualisations d'objectifs pluriannuelles avec les communautés de communes, les Départements et la Région.

Cela pourrait donc constituer un rythme de mise à jour du pilotage, au-delà du suivi annuel, et de l'évaluation à mi-parcours de la Charte.

Cette nouvelle façon d'aborder ou de formaliser l'approche, est à relier avec la volonté du Parc de contribuer activement à une montée en démocratie.

La gouvernance, enjeu d'une montée en démocratie participative

La Charte exprime un projet de territoire et précise ce que sont les rôles du Syndicat mixte et de ses membres dans sa mise en œuvre.

Dans sa mission d'animation, de coordination, d'impulsion, le Syndicat mixte ne se substitue pas aux collectivités locales mais s'appuie sur elles pour aboutir collectivement aux objectifs fixés dans la Charte.

Il y a un enjeu à ce que les collectivités membres du Syndicat mixte soient représentées dans les instances délibératives (Comité syndical, Bureau) par leurs maires, leurs président[e]s.

Il y a également en jeu que les socio-professionnels, les associations, et plus largement les habitants contribuent à la mise en œuvre de la Charte par une implication régulière, dynamique.

Il n'est pas possible de les intégrer, au regard des textes législatifs et réglementaires, dans les instances avec voix délibérative. Dommage !

Toutefois, rien n'empêche d'imaginer, dans un processus d'innovation permanente, des formes de gouvernance associant élus, chefs d'entreprises, représentants associatifs et

habitants.

Dans ce contexte général, il est organisé notamment, aux côtés des instances délibératives, des organisations consultatives, permanentes, permettant l'expression des représentations socio-professionnelles, associatives, citoyennes et scientifiques :

Le Conseil Associatif et Citoyen

Cette représentation associative et citoyenne a pour objet de :

- formuler des avis sur des sujets pour lesquelles elle aura été saisie par l'exécutif du Parc ou des thèmes qui lui semblent majeurs pour le Morvan et le Parc ;
- faciliter la compréhension des actions conduites par le Parc et en faire écho sur le territoire ;
- organiser des débats sur des thématiques portées par le Parc ;
- etc.

Le Conseil Associatif et Citoyen est composé, à parts égales, de représentants d'associations d'une part et de citoyens (tirés au sort après appel à volontaires) d'autre part, dans une limite de trente membres. Sa composition est établie par le Comité syndical. Il se réunit au moins deux fois par an.

Il est présidé par un de ses membres pour un mandat de trois ans renouvelable. Il est assisté, dans son fonctionnement, par un membre de l'équipe du Parc.

Il est représenté au Comité syndical et au Bureau.

Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique du Parc prononce des avis, réalise des études et des recherches donnant lieu à des publications dans tous domaines ayant à voir avec les actions du Syndicat mixte. Il s'inscrit dans la continuité de ses travaux engagés depuis 1970.

Il est constitué de personnalités, chercheurs, universitaires œuvrant dans tout secteur utile à la connaissance et au développement du Morvan. Sa composition est arrêtée par le Comité syndical. Il se réunit au moins deux fois par an. Il est présidé par un de ses membres pour un mandat de trois ans renouvelable.

Il est assisté, dans son fonctionnement, par un membre de l'équipe du Parc.

Il est représenté au Comité syndical et au Bureau.

Les commissions

Peu nombreuses mais transversales, elles réunissent les élus pour construire des projets, proposer des actions, des avis...

Elles seront organisées, au-delà de commissions fonctionnelles (finances, ressources humaines, évaluation, communication par exemple) autour des orientations de la Charte.

Des groupes de travail, à géométrie variable selon les sujets et l'actualité, viendront compléter les commissions en réunissant élus, socioprofessionnels, associations, techniciens...

Ils seront mis en œuvre sur proposition des commissions.

Des comités de pilotage ad hoc regroupés autour de programmes particuliers complètent cette organisation.

La Conférence du Morvan

À l'image de la précédente Charte 2008-2020, le Parc souhaite une bonne articulation de ses acteurs et de ses partenaires en organisant, au moins une fois par an la Conférence du Morvan, réunissant l'État, la Région, les Départements, les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et les communautés de communes.

Chaque trimestre, le Président du Parc réunira autour de lui, les présidents de communautés de communes afin d'organiser les collaborations et suivre les projets communs.

Au moins, une fois par an ou autant que de besoin, un séminaire réunira le Parc et l'ensemble des services régionaux et départementaux de l'État, ainsi que ses opérateurs.

L'assemblée générale des maires

Au moins une fois par an, seront réunis l'ensemble des maires des communes classées et villes partenaires, pour évoquer un sujet d'actualité majeur pour le Morvan, et aller à la rencontre de contributeurs locaux.

Le Parc entend aussi développer des actions avec des dimensions participatives. C'est un enjeu d'autant plus fort que le Parc intervient relativement peu directement auprès des habitants du Morvan.

Ses actions se concentrent sur des publics souvent ciblés, (socio-professionnels, élus etc.)

mais la part des interventions directes n'est pas proportionnellement la plus importante [conseil architectural et énergétique, éducation à l'environnement, stages verger, apiculture...].

Le Parc intervient souvent au bénéfice d'un intérêt général qui peut paraître lointain aux habitants du territoire. Conférer une place plus importante à ceux qui vivent dans le Morvan semble intéressant et nécessaire pour l'appropriation et le relais de l'action du Parc, en lien avec les initiatives locales.

Le Parc souhaite au travers de cet engagement accompagner les initiatives locales contribuant au projet de territoire.



3.3.2. Les moyens d'actions

Un budget de fonctionnement stable

Le projet de statuts du Syndicat mixte, annexé au présent rapport, fixe le montant des cotisations de ses membres (Région, Départements, communautés de communes et communes) et les modalités de leur évolution.

Elles sont établies de façon à permettre, dans la durée des quinze ans, les conditions du fonctionnement permanent du Parc, incluant les dépenses du personnel "nécessaire à la mise en œuvre de la Charte", les charges à caractère général, les charges financières et une capacité d'agir suffisante (au moins 200 000€ /an).

Par ailleurs, au regard des dispositifs en vigueur au moment de l'élaboration des projets, le Syndicat mixte mobilisera tous les moyens financiers disponibles (Europe, État, Région, Départements, Agences de l'eau, Agence de

l'environnement et de la maîtrise de l'énergie...), comme il l'a fait dans la période 2008-2020.

Une équipe technique à disposition du territoire

Le syndicat mixte du Parc du Morvan dispose, de longue date, d'une équipe technique qualifiée et pluridisciplinaire. Elle est garante d'une approche transversale pour les projets qu'elle porte ou accompagne. Elle est à disposition du territoire, acteurs publics et privés.

En redéfinissant dans sa Charte, les priorités pour la période 2020-2035, le Syndicat mixte a la nécessité de réorienter les domaines de compétences et d'interventions en conséquence, tout en tenant compte des besoins pour assurer la gestion du site de la Maison du Parc à Saint-Brisson.

La Maison du Parc, un outil au service du Morvan

Le Parc du Morvan a la particularité d'avoir, depuis 1975, une Maison du Parc installée dans une propriété de 45 ha. Le lieu, ouvert au public tout l'année gratuitement abrite bien sûr les services du Parc. Il constitue également un lieu d'accueil touristique, avec une Maison du tourisme et un Bistrot, le musée de la Résistance, la maison des Hommes et des paysages de l'Écomusée du Morvan, une entité de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan. La Maison du Parc accueille aussi un certain nombre de structures associatives ou publiques : la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, la délégation Bourgogne du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Bourgogne-Franche-Comté Nature, Artisans Bois Morvan, Morvan terroirs, l'Association Française des Sapins de Noëls naturels, l'Association régionale des communes forestières, Vélo Morvan Nature et l'association Morvan terre de Résistances.

Cela confère à ce site, riche d'un patrimoine bâti, d'un parc à l'anglaise et d'espaces naturels remarquables issus de son histoire, une incroyable richesse.



La Maison du Parc est un site touristique emblématique du Morvan, une vitrine, à développer encore plus, des actions du Parc. ©I. Civette - PNRM

Cette particularité permet au Parc d'avoir un espace de démonstration, d'éducation, de mise en œuvre concrète des actions innovantes et exemplaire, de réunir en lieu central à la Bourgogne des compétences naturalistes valorisées dans une Agence de la Nature. Cela constitue une particularité dont le fonctionnement pèse sur le budget de fonctionnement du Parc.

Observer le territoire et évaluer l'action du Parc

Un observatoire pour le Morvan

La mise à jour du diagnostic du territoire a remis en lumière, s'il en était besoin, la difficulté d'avoir accès à des données "Morvan" tant le territoire est morcelé sur le plan administratif et la collecte des données en est affectée.

Pourtant les spécificités du Morvan sont essentielles à prendre en compte pour permettre de les valoriser, de défendre le territoire le cas échéant, car sinon le traitement statistique de ces caractéristiques revient à les faire disparaître ou à les banaliser.

Outre cet enjeu de bien connaître et de cartographier la réalité du territoire une meilleure connaissance permettra également de réajuster l'action menée par le Parc au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Charte.

La mise en place d'un observatoire, centre de ressources, outil de partage des connaissances, de valorisation et de mise à disposition d'informations, constitue un pas décisif dans l'histoire du Parc.

Sa conception devra s'attacher à renforcer la lisibilité du projet en permettant d'alimenter la connaissance et surtout la reconnaissance du rôle du Parc sur le territoire et en montrant en quoi la structure est capable de garder son cap tout en s'adaptant en continu.

C'est ce que le Parc a fait depuis 50 ans mais qui n'a finalement pas été formalisé et qu'il est nécessaire d'engager avec la Charte.

L'évaluation de la Charte

Le Parc ambitionne de développer un pilotage stratégique adaptatif, c'est-à-dire d'être en mesure d'adapter son action au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Charte, du contexte auquel il sera confronté au cours des quinze années de classement, des résultats obtenus et des évolutions du territoire.

L'évaluation constitue un outil de pilotage de la Charte qui prendra plusieurs formes, mobilisera des outils adaptés et sera développée à différents pas de temps.

Des outils de suivi technique seront mobilisés et développés. Il s'agit du logiciel de suivi EVA mis en œuvre par la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux pour le pilotage quotidien de l'action du Parc. Sa capacité de capitalisation permettra, sur la durée de la Charte, d'assurer un suivi de l'ensemble des projets conduits par le Parc sur leurs principales composantes.

En complément, la mise en place d'un observatoire des évolutions du Morvan et des actions de la Charte permettra de répondre à différents enjeux :

- la connaissance du territoire et de ses évolutions, en centralisant les données dispersées à l'échelle du Morvan et en les homogénéisant. L'accès à cette information permettra ainsi à chacun de s'approprier les enjeux du territoire, de suivre son évolution et de renforcer le lien entre le Parc et sa population ;
- la mise en lumière de données à l'échelle du Morvan contribuera à la reconnaissance de son caractère singulier ;
- la facilitation de la prise de décision, en toute connaissance de cause.

Quatorze mesures de la Charte ont été déterminées comme prioritaires. Deux à huit indicateurs techniques particuliers intégrés à l'observatoire sont proposés.
(Cf Annexe Dispositif d'évaluation).

La valeur de référence 2020 de ces indicateurs sera une priorité de renseignement au démarrage de la mise en œuvre de la Charte. La périodicité du renseignement de l'indicateur est précisée.

C'est le Parc, avec l'appui des adhérents au syndicat mixte et de l'État, qui renseignera ces indicateurs.

Ces indicateurs précisent s'ils visent à mesurer une évolution ou l'atteinte d'un résultat.

Le Parc produira également, chaque année, un bilan d'activités qui permettra d'analyser aux échéances de mi-parcours et évaluation finale quelle a été la plus-value Parc et, en particulier, l'apport de sa démarche transversale, le mode de gouvernance et l'atteinte des publics cibles.

L'évaluation propre à certains dispositifs dans lesquels le Parc est engagé ou s'engagera viendra enrichir de façon thématique ces outils (exemple : évaluation quinquennale des contrats "eau", évaluation de la Charte Forestière de Territoire...).

Ces outils techniques permettront d'alimenter la réponse à des questions évaluatives sur les mesures prioritaires, qui sont posées tous les cinq ans au regard des objectifs de la Charte et qui permettront de faire le point sur ce qui a été engagé, réussi et d'analyser finement ce qui doit être corrigé ou qui doit évoluer.

Ces questions évaluatives permettront d'éclairer sur l'action du Parc au quotidien mais également d'alimenter les analyses plus politiques et stratégiques de la mise en œuvre de la Charte, lors de l'évaluation de la Charte à mi-parcours et de l'évaluation finale à échéance du classement, puisque c'est sur cette particularité que se fonde l'existence même du label Parc naturel régional.

Plusieurs facteurs sont essentiels à prendre en compte pour la bonne réalisation du processus d'évaluation et donc pour le développement du pilotage stratégique adaptatif : l'implication de toute l'équipe du Parc est requise (élus et techniciens) et, de leur conviction à animer l'évaluation et à renseigner les outils, dépendra la qualité de l'évaluation. Cette évaluation, au-delà de l'animation déterminée qui doit être conduite en interne, doit également être partagée, participative, pour que la question cruciale "que fait le Parc ?" appelle des réponses qui ne soient pas uniquement celles du cercle des partenaires ou des initiés. Une commission "Évaluation" multi partenariale sera mise en

place. Les résultats de l'évaluation constitueront des éléments clés de la promotion de l'image du Parc.

Les communes, les communautés de communes, les Départements, la Région, adhérents au syndicat mixte et l'État sont les premiers acteurs de cette évaluation dans laquelle, au travers de leurs engagements, ils prennent pleinement part.

Mais le Parc souhaite aller plus loin, et c'est dans ce sens que l'observatoire des évolutions du Morvan et des actions de la Charte sera participatif et devra faciliter l'accès à l'information et le partage de connaissances avec les élus, habitants et acteurs du territoire.

Dans la recherche d'efficience, le dispositif d'évaluation de la présente Charte vise à être simple, facilement réalisable, et venir alimenter la réflexion politique.



L'Azuré des mouillères sur la Gentiane pneumonanthe.
©O. Bardet

3.3.3. La portée juridique de la Charte

À la différence des Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire.

Pour autant, la Charte et son cahier des paysages, ne sont pas dépourvus d'effets sur le plan juridique et les documents sur lesquels l'avis du Syndicat mixte est sollicité sont nombreux.

Elle a force d'un contrat opposable à l'État, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la Charte et qui s'engagent à en appliquer les orientations et les mesures dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc (article L333-1 de la loi du 8 août 2016). En d'autres termes, la Charte, dont le Plan de Parc, n'est pas opposable à un "tiers", personne physique ou morale, s'impose aux signataires de la Charte. **L'État et les membres du Syndicat mixte ont, dans ce cadre, un devoir de cohérence.**

Ces derniers ne peuvent prendre des engagements à l'endroit de la Charte qu'ils ne tiendraient pas par la suite, dès lors qu'il s'agit d'un acte destiné à orienter l'action des pouvoirs publics dans un souci de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation, de médiation, scientifique et culturelle et de formation du public sur le territoire du Parc.

Par ailleurs, le Parc est associé à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale [SCoT] qui doivent intégrer et transposer les dispositions pertinentes en matière d'urbanisme de la Charte. Il est également associé à l'élaboration, ou la révision, des plans locaux d'urbanisme qui, en l'absence de SCoT, doivent être compatibles avec la Charte.

Il est consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents figurant sur la liste fixée par l'article R333-15 du décret du 10 juillet 2017 relatif aux Parcs naturels régionaux, notamment ceux relatifs au climat, à l'air, aux énergies, aux continuités écologiques, aux déplacements, aux orientations forestières, au tourisme, à la planification régionale, aux projets de territoire des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)...

Enfin, lorsque des projets soumis à évaluation environnementale, en application de l'article R122-2, sont envisagés sur le territoire du Parc, celui-ci est saisi pour avis de l'étude d'impact par l'autorité compétente pour prendre la décision d'autoriser le projet.

L'affichage publicitaire

Les dispositions réglementaires nationales interdisant l'affichage publicitaire sur le territoire des Parcs naturels régionaux, en et hors agglomération, sont suffisantes pour la préservation des paysages du Morvan.

Pour les communes qui le souhaiteraient, la Charte du Parc comporte toutefois des principes pour la mise en œuvre des Règlements Locaux de Publicité qui précisent le socle minimal à respecter.

Le Parc naturel régional du Morvan accompagnera Autun dans la révision de son Règlement Local de Publicité pour le rendre conforme aux principes retenus dans la Charte et le cas échéant, les autres communes dans l'élaboration de leurs Règlements, afin de garantir leur compatibilité avec les dispositions réglementaires nationales et les objectifs de qualité paysagère de la Charte. Pour l'ensemble du territoire, le Parc souhaite mobiliser et accompagner, dans un cadre graphique cohérent, à partir d'une Charte Signalétique, les communautés de communes compétentes en matière de développement économique, dans l'élaboration de Signalétiques d'Information Locales (SIL).



Signalisation d'Information Locale développée par la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs ©O. Thiébaut - PNRM

Charte - SRADDET

Prévu par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le cadre de l'élaboration du SRADDET est précisé par l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 et le décret n° 2016-1071 du 3 août 2016. Il s'agit d'un nouveau schéma régional, intégrateur et prescriptif.

Il est précisé que les Chartes de Parcs naturels régionaux devront, dès la première élaboration ou révision qui suit l'approbation du SRADDET prendre en compte les objectifs du schéma être compatibles avec les règles générales du fascicule.

Le premier SRADDET pour la Bourgogne-Franche-Comté devrait être approuvé fin 2019. Le Parc du Morvan est pleinement associé à l'élaboration de ce schéma.

Il conviendra de s'assurer que la Charte du Parc naturel régional du Morvan respecte bien les règles de compatibilité et de prise en compte pour ce schéma, et ce sur toute la période couverte par la Charte (2020 - 2035). Sont concernés tous les domaines pour lesquels le SRADDET fixe des objectifs à moyen et long terme, à savoir l'équilibre et égalité des territoires, l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, le désenclavement des territoires ruraux, l'habitat, la gestion économe de l'espace, l'intermodalité et développement des transports, la maîtrise et valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la protection et restauration de la biodiversité, la prévention et gestion des déchets et le numérique.

3.4. Les dispositions particulières

3.4.1. La circulation des véhicules à moteur

Le Parc entend poursuivre la politique qui est la sienne dans ce domaine depuis 2005, dans le respect de la loi qui fixe une interdiction générale de circulation dans les espaces naturels et l'autorise exclusivement sur les voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des Départements, des communes et des communautés de communes, et sur les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

Née de plusieurs années d'animation et de débats, cette politique s'articule autour du Code de bonne conduite "Pour une maîtrise des loisirs motorisés dans le Morvan". Il ne s'agit en aucun cas d'une démarche de développement.

Le Parc s'engage à :

- ne pas promouvoir les activités de loisirs motorisés dans ses supports de promotion et de communication ;
- poursuivre l'animation du "Code de bonne conduite", démarche reposant sur l'implication des représentants de chaque discipline motorisée en un groupe de médiateurs associé au règlement de chaque conflit ou problème avéré. Ce groupe est complété de représentants des services de police (gendarmerie, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage...) des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires Relatifs aux sports de nature...;
- accompagner les communes dans la résolution des éventuels problèmes par un appui juridique, le conseil en matière de réglementation à mettre en œuvre, si nécessaire...
- réaliser une observation permanente des pratiques ainsi qu'à des évaluations régulières de la démarche menée (évaluation en cours en 2018) pour adapter, si besoin, son action ;
- se constituer partie civile en cas d'infraction manifeste et notamment d'atteinte avérée aux milieux naturels (pratiques en rivière par exemple) ;

- pour mobiliser, là où cela n'est pas déjà fait [cf Plan de Parc], en fonctions des besoins exprimés sur le terrain, les communes pour prendre des dispositions réglementaires spécifiques dans les espaces à enjeux comme les tours des six grands lacs du Morvan, les sentiers d'interprétation de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan, le GR 13, [objet de réclamations], et la Grande Traversée du Morvan et du Massif Central à VTT.



L'accompagnement des communes par le Parc pour interdire la circulation des véhicules à moteur à chaque fois que nécessaire constitue un des volets de sa politique en matière de protection des espaces naturels.
OA. Millot - PNMR

3.4.2. Le grand éolien

On parle de grand éolien dès lors qu'un projet regroupe un ensemble d'aérogénérateurs sur un même site, relié au réseau électrique et soumis à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le Morvan est un territoire à haute qualité paysagère et environnementale sur laquelle est fondée sa reconnaissance en Parc naturel régional.

Cependant, dès lors que le Parc a l'ambition de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire, il est de sa responsabilité de permettre le développement de toute forme de production d'énergie locale et renouvelable dans le respect de ses singularités et spécificités.

Pour cela, il examine les projets dans le cadre de ses avis, pour les parcs éoliens, au-delà des zones concernées par des dispositions réglementaires (servitudes aéronautiques, sites classés, éloignement des habitations), avec le souci de :

- le projet devra être proposé en dehors des éléments et structures du paysage identifiés dans le Plan de Parc, les sites classés, les aires d'influence paysagère des sites du Vézélien et de Bibracte Mont Beuvray et les sites Natura 2000 à chauves-souris ;

- le projet est concerté le plus en amont possible avec le Parc et les collectivités locales concernées de façon à ce qu'il soit acceptable sur les volets environnemental, paysager, social et économique (retombées locales collectives).

Le Parc veillera, dans le cadre de ses avis, aux critères suivants :

- les populations locales sont particulièrement associées à la préparation des décisions ;
- les zonages du Plan de Parc sont pris en compte ;
- la meilleure intégration dans le paysage est recherchée ;
- l'attractivité touristique du site n'est pas remise en cause ;
- l'encerclement des habitations et la cohérence entre parcs éoliens sont appréhendés ;
- la possibilité d'un investissement participatif local (citoyens et collectivités) est étudiée pour optimiser les retombées économiques du projet.

Dans ce cadre, le Parc pourra impulser des initiatives avec les acteurs locaux impliqués, type Sociétés d'Économie Mixte (SEM) départementales.

3.4.3. Les équipements photovoltaïques au sol

Dans le cadre de la recherche d'une autonomie énergétique du Morvan, l'installation des panneaux photovoltaïques est retenue **avec une priorité sur les toitures ou tout autre élément du bâtiment** [bâtiments publics et privés, agricoles] dès lors qu'elle respecte la qualité architecturale des bâtiments.

Concernant les installations au sol le Parc, dans le cadre de ses avis, sera attentif à :

- le projet devra être situé sur une zone artificialisée (friche industrielle, ancienne carrière, zone économique...) ;
- en zone agricole, le projet devra être conçu en concertation étroite avec le Parc et la Chambre d'agriculture concernée, avec une proposition de valorisation agricole de la parcelle, une taille raisonnable, en cohérence avec les caractéristiques locales du paysage et dans un souci de prise en compte de la biodiversité.

3.4.4. Les grandes infrastructures à fort impact environnemental

Les impacts environnementaux potentiellement importants provoqués que sont la création de mines d'exploitation à ciel ouvert, de carrières, de barrages réservoirs (sauf à ce qu'ils soient prévus par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) concerné sur lequel le Parc aura donné son avis), de lignes à haute tension, d'élevages industriels, de centres de déchets ultimes, les installations touristiques de masse ne correspondent pas à la volonté durable de maintenir un équilibre entre les milieux naturels, les paysages et les ressources du Morvan. Les sites à haute valeur écologique du Plan de Parc n'ont pas vocation à accueillir, ou à encourager, des installations de ce type.



*La carrière de Sainte-Magnance
©D. Sirugue - PNRM*

3.5. Les engagements des signataires

Dans un territoire aux forts enjeux, le Syndicat mixte de gestion se porte garant de la mise en œuvre du projet de Charte du Parc naturel régional du Morvan. Ses collectivités adhérentes et l'État donnent sa force et sa cohérence au projet au travers de leurs engagements et des moyens financiers et humains dont ils dotent le Syndicat mixte, cet engagement est essentiel dans la mesure où le Syndicat mixte de gestion n'a pas de recettes propres.

Afin de prendre en compte la singularité du Morvan et de sa Charte, l'État et les collectivités adhérentes au Syndicat mixte s'engagent à en appliquer les orientations et les mesures dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc et dans le déploiement de leurs politiques.

Ils s'engagent donc à respecter ce "devoir de cohérence" entre leurs engagements pris pour la mise en œuvre de la Charte et leurs actions et financements.

Les engagements de chaque partenaire sont déclinés plus précisément dans chacune des fiches mesures.

3.5.1. L'État

L'État est le garant de la mise en œuvre de la Charte, il s'engage à accompagner les opérations pilotes ou innovantes relayant les politiques nationales et à mobiliser, au regard des dispositions en vigueur au moment de la présentation des projets, ses politiques sectorielles, de façon prioritaire en Morvan.

L'État s'engage, comme la loi lui impose, à solliciter le Parc pour tous les avis prévus au Code de l'environnement.

Le ministère des Armées s'engage à prendre en compte, autant que possible, les dispositions de la Charte. Ces dispositions ne peuvent toutefois conduire à remettre en cause les activités opérationnelles ou d'entraînement (terrestre ou aérien). Il en va de même pour le fonctionnement d'une installation ou d'un projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement l'exécution de la politique de défense, telle qu'elle est définie dans l'article L. 1142-1 du Code de la défense.

3.5.2. La Région Bourgogne-Franche-Comté

La Région considère le Morvan comme un territoire d'excellence, d'exemplarité et le Parc naturel régional du Morvan comme un "objet régional", relais de ses politiques, notamment dans les domaines de la biodiversité, du tourisme de nature, de l'éducation, du patrimoine, de l'énergie, du climat, de l'agriculture...

Elle s'engage tout particulièrement à s'appuyer sur le Parc pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la déclinaison du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT).

Elle s'engage à accompagner les opérations pilotes ou innovantes relayant les politiques régionales et à mobiliser, au regard des dispositions en vigueur au moment de la présentation des projets, ses politiques sectorielles en Morvan.

Des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pourront venir préciser l'engagement de la Région dans la mise en œuvre de la Charte.

3.5.3. Les Départements

Engagés dans des politiques de développement durable de leurs territoires, les Départements s'engagent à associer, pour le territoire du Parc, le Syndicat mixte dans la mise en œuvre de leurs politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles, des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature...

3.5.4. Les communes et les communautés de communes

Elles s'engagent à participer à la mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle du Parc, au regard de leurs compétences et à contribuer à l'action collective de mise en œuvre de la Charte.

Elles ont vocation à être maîtres d'ouvrage sur un certain nombre d'actions contribuant à la réalisation de la présente Charte.

Avec les communautés de communes, des conventions pluriannuelles d'objectifs viendront préciser les modalités de réalisation de ces engagements, dès lors que sur certaines thématiques ou certains projets il est parfois

difficile de déterminer, *a priori*, qui est en capacité d'agir, à quels niveaux, avec quels moyens et avec quels outils.



Avallon, riche en patrimoines et essentielle au territoire, classée Parc depuis 2008. ©A. Millot - PNRM

3.5.5. Les villes partenaires

Arnay-le-Duc, Châtillon-en-Bazois et Corbigny sont des villes importantes pour le développement du Morvan.

Elles constituent des "portes" assurant à la fois l'entrée dans le Morvan, mais également la liaison avec les territoires environnants (Beaunois, Bazois, Haut nivernais).

Elles s'engagent à contribuer au projet du Parc et celui-ci à renforcer ses relations avec elles. Le Parc proposera à ces villes partenaires de définir, puis mettre en œuvre des programmes d'actions pluriannuels portant sur plusieurs thématiques.

Deuxième partie :

Le Projet opérationnel du Parc



La Charte définit et hiérarchise des cercles d'actions, à partir des enjeux identifiés pour le territoire, et exprime un projet d'avenir pour ses habitants et les acteurs socio-économiques du Morvan. Elle se construit également en lien étroit avec l'extérieur du massif, sur la perception que l'on a de lui, notamment en termes de renommée et d'enjeux d'attractivité associés.

Elle exprime ce que le Syndicat mixte, dans toutes ses composantes, veut pour le Morvan... ou ne veut pas.

Elle fait entendre une voix singulière, dans un schéma mondialisé jusqu'à présent totalement subi, notamment sur les volets fondamentaux de l'environnement, du changement climatique, de l'agriculture, de la forêt et des évolutions sociétales.

Cela se traduit par une Charte en **quatre axes, organisés en huit orientations, vingt-huit mesures, et en un fil rouge, celui des paysages.**

Quatre axes qui reflètent l'engagement du Syndicat mixte à :

- **Consolider le contrat social autour d'un bien commun, le Morvan ;**
- **Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre Nature et Culture ;**
- **Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan ;**
- **Conduire la transition écologique en Morvan.**

Les vingt-huit mesures de la Charte sont hiérarchisées en trois catégories :

- **Les mesures prioritaires** (au sens du décret 2017-1156 du 10 juillet 2017) constituent le cœur de la Charte, calées sur les missions fondamentales du Parc, elles sont au nombre de quatorze sur vingt-huit.

- **Les mesures stratégiques** sont essentielles à la Charte : sans ces neuf mesures le projet perd son sens.

- **Les mesures nécessaires** à la cohérence de la Charte, sont les cinq mesures où le Parc n'a pas nécessairement un rôle de premier plan à jouer mais entend être associé ou peser pour que le projet de territoire soit bien développé dans toutes ses dimensions.

Les mesures prévues par la Charte devront prendre en compte les objectifs et être compatibles avec les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de

Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le fil rouge des paysages

La loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages (dite loi paysage) insère dans le Code Rural l'article L244-1 contenant la disposition suivante :

"Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel".

Il faut entendre le mot "paysage" au sens que lui donne la convention européenne du paysage, ratifiée par la France en 2005 :

"une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations."

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages insiste sur la valeur patrimoniale des paysages et des ressources environnementales : *"Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. [...] Leur connaissance, leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état, leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."*

Les textes qui fondent l'action des Parcs naturels régionaux mettent donc clairement en première position leur mission de préservation du patrimoine naturel et culturel, dont le paysage est une composante essentielle.

Le Morvan dispose d'une image paysagère de qualité et forme l'ensemble paysager de la Bourgogne qui recueille le plus de reconnaissance sociale après la Côte viticole (Paysages de Bourgogne – perception et représentation, DIREN Bourgogne et Conseil Régional de Bourgogne, 2002). Les paysages du Morvan sont donc la carte de visite du territoire ; ils forment son image de marque.

Ils sont le résultat d'une longue construction humaine avec une empreinte très marquée par les évolutions récentes (XIX, XX et XXI^{ème} siècles).

Les paysages mémoires et témoins de la société et de ses évolutions.

Les paysages sont les éléments fondateurs de l'attractivité du Morvan, en tant qu'agrégateurs des domaines de l'environnement et des milieux naturels, du patrimoine culturel et historique. Par conséquent, ils sont les fondements de l'économie touristique, résidentielle et présentielles du Morvan : **le maintien et la préservation des paysages sont donc les conditions sine qua non du développement de ces économies.**

Conformément aux recommandations de la Convention Européenne du Paysage (2000, ratifiée par la France en 2006), le Parc naturel régional dispose d'un Atlas des Paysages (2004, mise à jour 2007) qui identifie les composantes essentielles constitutives des paysages du Morvan : la forêt, l'eau, la terre, la maison, la route, le chemin.

L'atlas cartographie les structures paysagères et les lignes de force du paysage (pouvant être représentées au 1/100 000^{ème}) qui marquent l'espace rural et fondent son identité, et à ce titre méritent beaucoup d'attention.

Au titre des structures paysagères, sont identifiés : la clairière (petite clairière encaissée, grande clairière bocagère), la cuvette et la colline (cuvette et la petite colline agricole, grande cuvette encaissée, cuvette à fond plat), la butte calcaire, le lac (lac de vallée encaissée, lac de cuvette), la vallée (vallée couloir, vallée forestière, vallée bocagère, vallée ouverte, vallon calcaire habité), le bourg (bourg en belvédère, bourg en fond de vallée).

Au titre des lignes de force du paysage, sont identifiés : les barrières (marche boisée, barrière boisée, ligne de crête), les points de repère (sommet, butte repère), les sillons boisés (sillon de vallée boisée), les espaces ouverts (couloir de vallée, plaine et espace ouvert).

Si l'appréciation des paysages relève souvent de l'affect personnel et donc d'une certaine subjectivité, l'approche objective des paysages s'établit au travers des outils de connaissance et de description (Atlas des paysages du Morvan, par exemple) et des sensibilités paysagères liées à leur évolution par l'activité humaine.

À l'échelle du Parc naturel régional du Morvan, on peut schématiser plusieurs "types" de paysages :

- **Les paysages remarquables** donnant lieu à une reconnaissance nationale par l'attribution de labels, complémentaires au label Parc naturel régional : sites classés, Grand Site de France (Bibracte Mont-Beuvray et projet du Vézélien), bien mondial UNESCO du Vézélien, Ville d'art et d'histoire d'Autun avec son secteur sauvegardé.

- **Les paysages singuliers du Morvan**, représentatifs des différentes entités paysagères, identifiés dans l'Atlas et le Cahier des Paysages du Morvan ainsi que dans le Plan de Parc.

- **Les paysages du quotidien**, formant le cadre de vie des habitants et des touristes, fruits de l'activité humaine et vecteurs de vie, image positive du territoire.

Il est largement reconnu aujourd'hui que la thématique du paysage est un levier efficace de l'action publique par sa capacité de mobilisation et par la transversalité qu'impose la mise en œuvre d'une politique paysagère.

La lecture des paysages permet une appropriation par les habitants : c'est l'un des premiers niveaux de prise en compte (voire d'alerte) sur les changements, pour les non spécialistes notamment, car le paysage est le révélateur des pratiques.

Toutefois, l'ensemble de ces paysages n'est pas figé mais fait l'objet d'évolutions, plus ou moins rapides, plus ou moins "polies", mais surtout plus ou moins maîtrisées dans leur vitesse, leurs conséquences et leur appropriation par tous. Les paysages constituent des enregistreurs des changements de la société.

La question de l'évolution des paysages pose celle de l'acceptation sociale, par les habitants et les visiteurs. Le paysage et ses évolutions sont le nouveau moteur du développement des territoires, en étant au croisement des attractivités résidentielle, touristique et économique. Le Morvan est un territoire habité, où l'acceptation sociale des évolutions est à prendre en compte dans toute intervention (privée ou publique), d'autant plus que le Parc naturel régional du Morvan est considéré comme le "référent" paysage pour le territoire, en cohérence avec les pré-requis exprimés plus haut, même s'il n'est pas l'opérateur des interventions réalisées.



Quand l'architecture contemporaine rencontre l'architecture villageoise à Glux-en-Glenne.
©A. Maillier - Bibracte

Cette question de l'acceptation sociale est de plus en plus prédominante grâce à la réappropriation des paysages par la population locale, où les évolutions peuvent parfois conduire à des points de tension forts : le cas du développement du grand éolien ou de la multiplication des coupes rases en forêt sont symptomatiques.

À ce titre dans le Morvan, on peut identifier les principales sources d'évolution des paysages et des structures paysagères, qui pointent vers des enjeux paysagers et des objectifs de qualité paysagère :

- l'évolution des espaces agricoles, combinant à la fois des abandons de parcelles qui s'enrichissent, l'arrachage de haies, le retournement de prairies naturelles. Au-delà des enjeux de biodiversité, les enjeux paysagers concernent le maintien de paysages ouverts et des composantes paysagères agricoles. Ces enjeux se traduisent en objectifs directement liés à l'économie agricole et au maintien des exploitations dans leur diversité.

- l'évolution du couvert forestier, soumis à une pression d'exploitation devenue importante. Après la première mutation par enrésinement dans les années 1960, une seconde mutation est en cours par l'exploitation de ces résineux, et des feuillus, parfois pratiquée de façon violente (coupes rases, dégradation des chemins et des éléments du patrimoine...). Les enjeux concernent une sylviculture paysagère et durable, intégrant à la fois des objectifs de valorisation économique des bois, et des objectifs de qualité paysagère dans sa composante forestière.

- l'évolution du bâti, concernant le patrimoine bâti comme l'urbanisation (habitat et activités), dont les répercussions peuvent être importantes en raison d'un habitat historiquement disséminé en hameaux. Les enjeux paysagers concernent d'une part les formes urbaines et d'autre part, l'architecture (aspects extérieurs) des constructions.

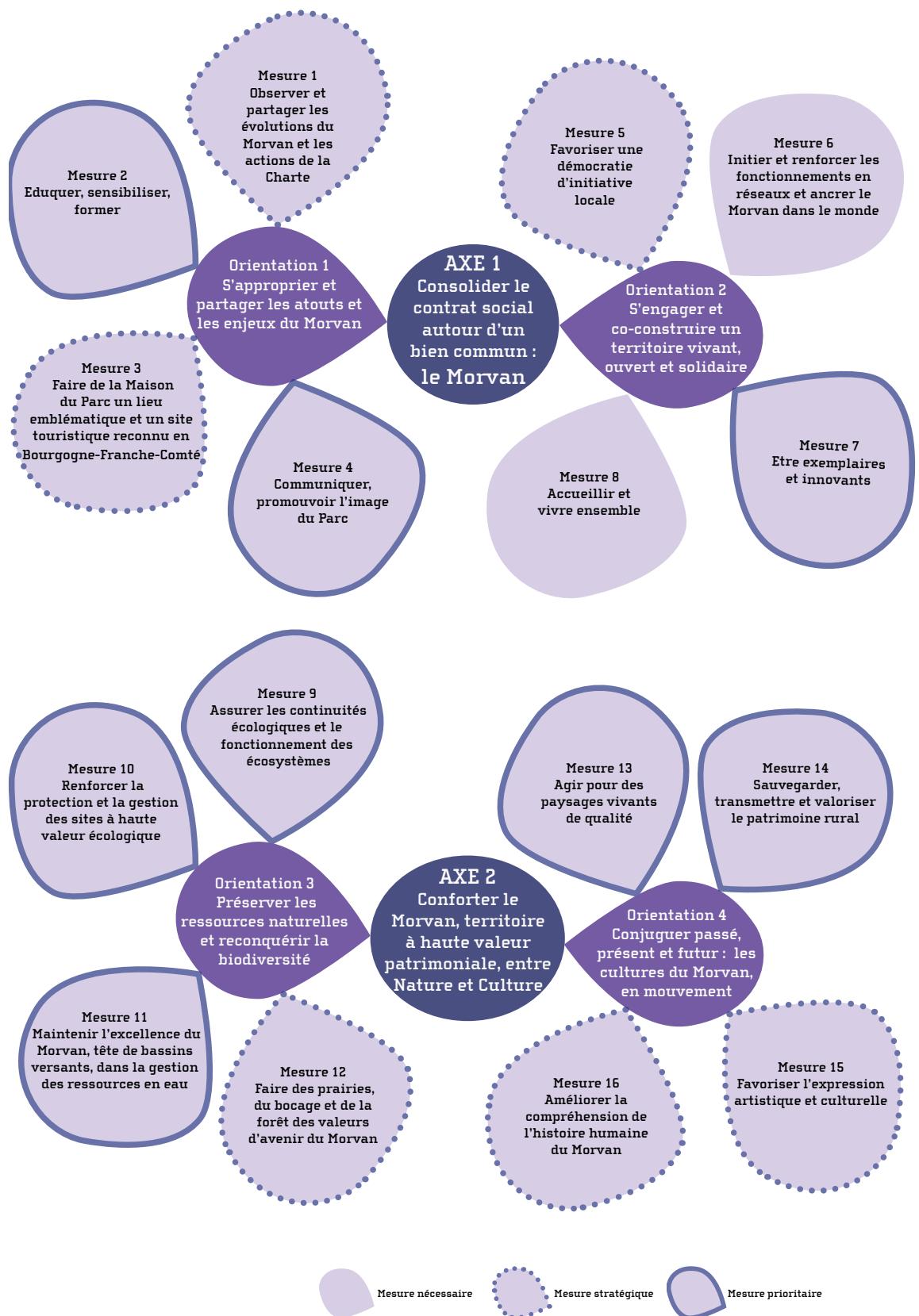
- le changement climatique en cours, plus rapide et plus fort qu'ailleurs en Bourgogne, aura des répercussions importantes sur les paysages du Morvan, notamment sur ses composantes agricoles et forestières, et les changements induits devront être accompagnés.

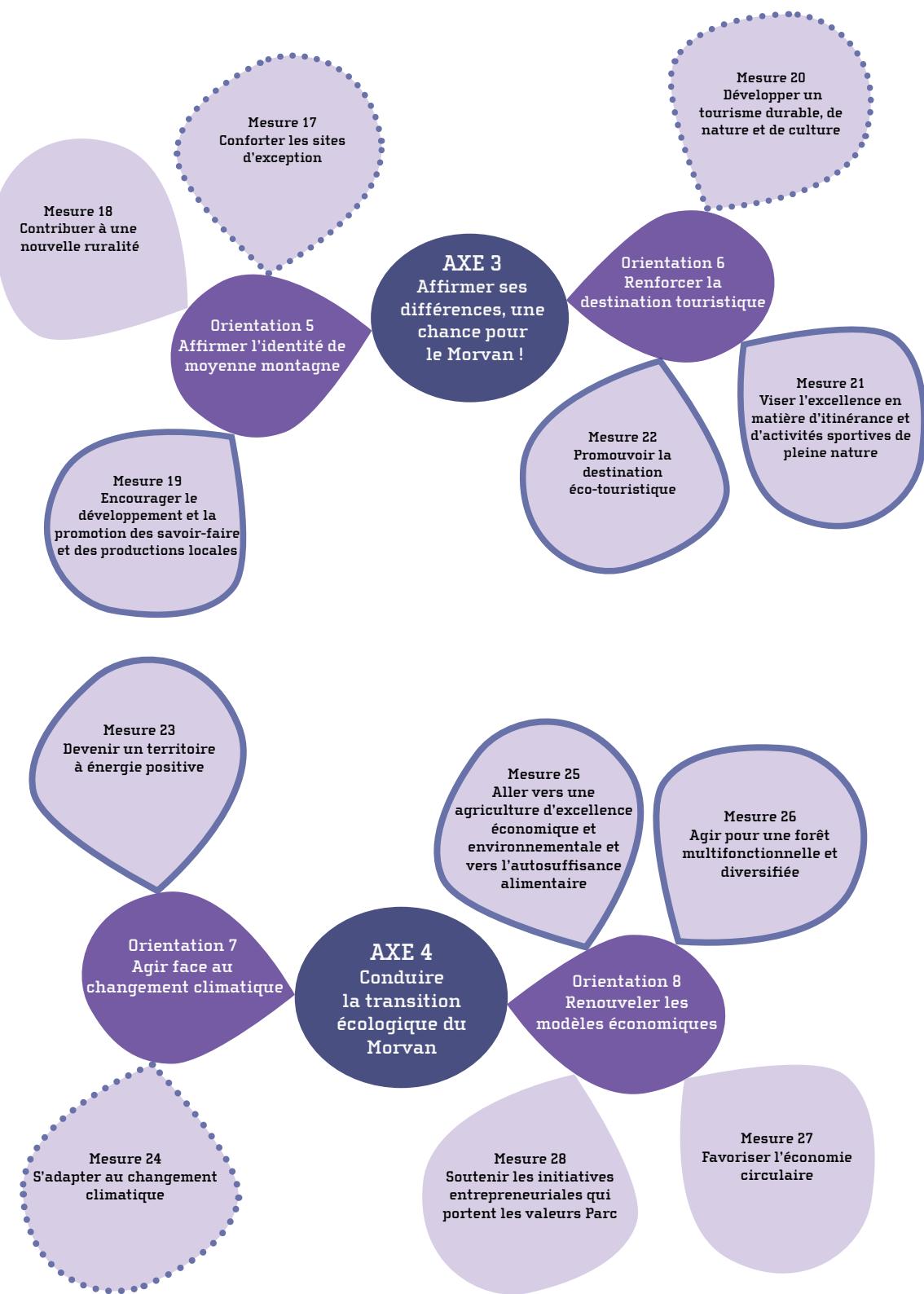
- la transition énergétique, en lien avec le changement climatique et les comportements à changer, mais aussi la raréfaction des énergies fossiles, introduit le développement des énergies renouvelables, dont certaines solutions (notamment le grand éolien et le photovoltaïque au sol) impliquent une intégration paysagère, que le Parc souhaite accompagner.

À l'image des démarches expérimentales menées sur le Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray, le paysage se trouve être un élément fédérateur pour traiter l'ensemble des composantes issues de l'activité humaine. Fédérateur, mais aussi rassembleur de tous les acteurs en tant que clé d'entrée pour toute problématique à aborder. Le paysage se place donc en tant que **FIL ROUGE** pour la Charte.

Par fil rouge, il est entendu que le paysage forme la clé d'entrée transversale à toutes les thématiques abordées par la Charte du Parc, en tant que dénominateur commun et support de toutes les activités présentes dans le Morvan. Les paysages devront également se retrouver au cœur des missions d'innovation et d'expérimentation du Parc.

Architecture du projet opérationnel





Axe 1 : Consolider un contrat social autour d'un bien commun, le Morvan

"La Charte du Parc doit être considérée comme un Contrat social entre la communauté des habitants du territoire et les instances du Parc, et les pouvoirs publics dans leur pluralité." [Conseil scientifique - Entretiens de Bibracte 2015].

Être reconnu, à l'échelle nationale, comme territoire d'exception en raison de la valeur de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, crée des responsabilités.

Dans cet objectif, il faut considérer que le "commun", en l'occurrence le Morvan, n'est ni un bien, ni une chose, mais une ressource, un service qu'une communauté, réunie autour d'un intérêt identique, partage et gère avec des règles définies et appliquées collectivement.

C'est dans cet esprit que la Charte du Parc est envisagée comme un contrat social qui réunit Parc, habitants, entreprises, collectivités, associations, autour d'engagements réciproques, au bénéfice d'un intérêt général.

Cette ambition se nourrit d'une attention particulière aux générations futures en puisant dans ce qui les précède.

Mais pour aboutir à reconnaître cet intérêt général, en déterminer les contours, s'approprier le "bien", et en partager la gestion, il est nécessaire de :

- reconnaître, en premier lieu, le Morvan comme ce "bien en commun" et se donner comme objectif d'agir pour le préserver et le mettre en valeur ;
- s'approprier et partager le principe qu'il nécessite, pour assurer son avenir, des règles de gestion adaptées ;
- co-construire et mettre en œuvre, par des engagements pris par chaque "co-contractant", chacun à son niveau, les modalités de sa gestion.

Telles sont les ambitions de ce premier axe qui vise à construire l'appropriation du "commun", pour partager ses richesses et ses ressources, s'engager, être acteur et vivre ensemble.



La Fête de la Vieille, à Anost © PNRM

Déclinaison du fil rouge des paysages dans l'axe 1

Cet axe vise à partager, vivre ensemble le bien commun qu'est le Morvan, afin de permettre une appropriation de l'ensemble des enjeux du territoire par tous.

Naturellement, le fil rouge paysage tient toute sa place dans cet axe, en tant qu'élément fédérateur formant un prisme d'entrée pour traiter toutes les questions abordées par le contrat social. En effet, pour cet axe, le paysage c'est :

- Tout d'abord une notion commune à tous dans laquelle tous les acteurs s'identifient, même si chacun en a une approche personnelle et subjective. Il s'agit là d'un vocabulaire commun qui parle à tout le monde.
- Une clé de compréhension de l'environnement et ses enjeux : l'écologie du paysage permet une approche technique et scientifique, tout en produisant de la matière pour l'éducation, la sensibilisation.
- Un cadre de vie, support d'activité (travail et loisirs), source d'attractivité du territoire par la richesse des patrimoines paysagers.

Orientation 1 : S'approprier et partager les atouts et les enjeux du Morvan

Pour assurer une gestion collective et écocitoyenne du Morvan, il est nécessaire que chacun comprenne de quoi il est question et comment assumer la responsabilité de la gestion du bien.

Le territoire évolue, vite sur certains aspects, échappe même parfois à l'anticipation que l'on peut avoir des choses. Au travers de son action sur la période 2020-2035, le Parc naturel régional du Morvan ambitionne d'avoir une action claire, identifiable et bien lisible.

Il faut donc pour cela observer ce qu'il se passe sur le territoire, en étant soi-même l'observateur ou en agrégeant des informations existantes, à l'échelle d'un Morvan dont l'unité n'est jamais décrite sur des données chiffrées des découpages administratifs et dans des analyses autres que celles réalisées par le Parc. En lien avec des programmes de recherche et les travaux universitaires, c'est un Parc de connaissance qui veut poursuivre et développer ses efforts tant il est convaincu que la connaissance permet de mieux agir.

Cela passe également nécessairement par une éducation de tous au territoire, à ses enjeux, et par la connaissance des moyens à disposition collective pour en gérer efficacement et durablement les richesses et ressources.

Le rôle essentiel du Parc pour proposer une véritable politique d'éducation au territoire, pour sensibiliser aux thématiques du développement durable est unanimement reconnu. C'est donc un programme d'envergure, s'inscrivant dans la durée qui doit être développé et complété, par un plan de formation pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins des acteurs. C'est un aspect nouveau qui a nettement émergé lors de la concertation pour l'élaboration de la Charte.

Le Parc doit être en mesure de proposer, et de façon très lisible un projet de formations, pour susciter les débats, les démarches de montée en compétences, pour approfondir les sujets pour tous les publics intéressés.

Mesure 1 : Observer et partager les évolutions du Morvan et l'action du Parc

Mesure 2 : Éduquer, sensibiliser, former

Mesure 3 : Faire de la Maison du Parc un lieu emblématique et un site touristique reconnu en Bourgogne-Franche-Comté

Mesure 4 : Communiquer, promouvoir l'image du Morvan

Orientation 2 : S'engager et co-construire un territoire vivant, ouvert et solidaire

Il n'est de "bien en commun" que celui qui suscite l'adhésion des parties concernées, en premier lieu les habitants qui y vivent et y travaillent. Or, l'appropriation de ce bien n'est pas forcément évidente même si les morvandiaux de plusieurs générations ou d'implantation récente, expriment régulièrement et clairement leur attachement à leur Morvan.

Il est en jeu de participer, ensemble, à cette

compréhension du besoin d'un commun pour mieux le construire et le gérer. Toutes les formes d'appropriation sont envisageables dès lors que la finalité est d'en partager collectivement la gestion afin que ce bien reste un bien, et reste commun.

L'objectif est de construire des références communes et de les partager. Ce partage doit aller bien au-delà de la mise en place d'un observatoire, il doit constituer le point de départ d'un véritable centre de ressources d'un Parc passeur d'histoire, s'appuyant notamment sur les maisons à thèmes de son Écomusée.

Comprendre son environnement, partager les enjeux du territoire, c'est mieux se l'approprier et c'est ce que souhaite le Parc. La volonté est que le Parc permette à chacun d'être un acteur de son territoire d'avoir envie d'y vivre, de s'y intéresser et de s'y impliquer.

Pour cela le Parc souhaite être au plus près du territoire, aller à la rencontre des gens. Structure et lieu de débats, d'échanges et de décisions, le Parc veut réunir les conditions nécessaires à une montée en puissance d'une démocratie locale d'initiatives, où chacun puisse s'exprimer et être acteur des décisions de son environnement/territoire, dès la phase de réflexion.

L'engagement nécessaire de tous, chacun à son niveau, à participer à la construction de l'avenir du Morvan passe par des actes concrets inscrits dans un cadre collectif et solidaire. Ce contrat social doit être le fait de toutes les parties prenantes du territoire, collectivités, entreprises, associations, habitants et État.

S'engager à être accueillants, à vivre ensemble, à être exemplaires, à s'ouvrir aux autres et aux territoires voisins. Participer à des réseaux, s'ouvrir à des nouvelles formes de société, de vie, d'économie... C'est de cela qu'il est en jeu dans cette orientation.

Mesure 5 : Favoriser une montée en démocratie d'initiative locale

Mesure 6 : Initier et renforcer les fonctionnements en réseaux et ancrer le Morvan dans le monde

Mesure 7 : Etre exemplaires et innovants

Mesure 8 : Accueillir et vivre ensemble

Observer et partager les évolutions du Morvan et les actions de la Charte



Mesure 1



De toutes les consultations publiques ressort un constat récurrent : il existe une masse de données produites sur le territoire, par le Parc certes, mais aussi par une multitude d'autres acteurs, qui mériteraient d'être centralisées et homogénéisées afin d'être partagées et utilisées plus efficacement, d'autant que le Morvan n'est pas une unité statistique reconnue par les principaux producteurs de données.

Par sa position de garant de l'unité territoriale "Morvan", le Parc apparaît donc comme légitime et pertinent pour mettre en place, à cette échelle, des outils adaptés, tels qu'un observatoire participatif. L'idée étant d'agréger les connaissances acquises, de poursuivre leur développement avec tous les acteurs du territoire afin de suivre avec précision les évolutions du territoire, d'être en mesure d'alerter et de proposer une aide à la décision. Ces outils permettront également d'évaluer les actions du Parc et de ses partenaires, dans le cadre de la Charte, et de travailler à leur visibilité.

Enjeux

L'enjeu principal est la connaissance du territoire et de ses évolutions, en centralisant les données dispersées à l'échelle du Morvan et en les homogénéisant. L'accès à cette information permettra ainsi à chacun de s'approprier les enjeux du territoire, de suivre son évolution et de renforcer le lien entre le Parc et sa population.

L'observatoire et la mise en lumière de données à l'échelle pertinente du Morvan contribueront à la reconnaissance de son caractère singulier. Il s'agit également de faciliter la prise de décision en connaissance de cause.

Objectifs

- Disposer d'un observatoire participatif du territoire grâce à un Système d'Information Géographique (SIG) structuré : occupation et évolution des sols, eau, biodiversité, activités socio-économiques, climatiques, activités culturelles, patrimoines, paysages, etc... permettant d'avoir des éléments à l'échelle du territoire et de surmonter les découpages administratifs, venant enrichir les observatoires régionaux.
- Suivre les évolutions du territoire et mettre en place des signaux d'alerte, aider à la prise de décision et la gouvernance, plus participative, évaluer en continu l'action du Parc.
- Faciliter l'accès à l'information et partager la connaissance avec les élus, habitants et acteurs du territoire, notamment via un site internet participatif et une bibliothèque numérique.
- Mettre en place un centre de ressources global sur le Morvan et sur ses patrimoines.
- Conforter la mise en réseau les acteurs du territoire.
- Construire et accompagner des programmes de recherche permettant d'accroître les connaissances.

Mesure 1

Convergence vers les mesures 2 et 3

Rôle du Syndicat mixte

Opérateur, coordonnateur et facilitateur.

Engagements des signataires

Les communes et communautés de communes s'engagent à :

- Participer à la construction de l'observatoire du Morvan dans une mise en commun des outils et des données.

Les Départements, la Région et l'État s'engagent à :

- Faciliter l'accès aux données dont leurs services ou organismes disposent.
- Mettre à disposition leurs outils, bases de données... compétences et expertises.

Partenaires

Organismes producteurs de données : à titre d'exemple, ALTERRE, Société d'Histoire Naturelle d'Autun, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Agence de la Biodiversité Nationale, Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Institut Géographie National, réseaux naturalistes, Comité Régional du Tourisme, chambres consulaires, Bibracte, Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, Agence Régionale de Santé, Éducation Nationale, Agences de l'eau

Réseaux d'acteurs de terrain par exemple dans le domaine de la culture et du patrimoine

Acteurs déjà engagés dans des démarches participatives :

Sigogne Bourgogne-Franche-Comté

Idéo Bourgogne-Franche-Comté

Chercheurs (pour la construction des indicateurs notamment)

Agence de Développement Touristique, Offices du Tourisme, Bourgogne tourisme

Propositions d'actions

- Crédit d'observatoires participatifs thématiques (par exemple, forêt, sous l'angle de la ressource et de la biodiversité ; agriculture, sur le même principe ; qualité de l'eau ; vie culturelle ; données patrimoniales, socio-économiques, tourisme etc...) afin de rassembler et d'homogénéiser les données, puis d'avoir une vue d'ensemble du territoire et de l'analyser.

- Veille sur les espèces patrimoniales et les espèces invasives, afin d'être en mesure de lancer des alertes.

- Crédit d'un centre de ressources à la Maison du Parc, s'appuyant sur une Maison des Hommes et des Paysages aux missions plus larges, qui soit une vitrine des actions patrimoniales et du rôle du Parc, sur un outil cartographique en ligne pour la consultation publique et sur des outils numériques avec notamment la refonte du site Patrimoine du Morvan, afin de favoriser l'accès à l'information et la co-construction de la connaissance. *Lien mesure 3*

- Participer à la transmission et au partage des connaissances par des synthèses dans les éditions du Parc, la revue scientifique Bourgogne-Franche-Comté Nature.

- Développement des sciences participatives et des inventaires participatifs dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement. *Lien mesure 2 Vers un Wikipédia du Morvan.*

- Crédit d'un outil cartographique en ligne pour la consultation publique des indicateurs de l'évolution du territoire.

Éduquer, sensibiliser, former



Measure 2



L'éducation au territoire, la sensibilisation à ses patrimoines et à ses enjeux, la formation et la transmission de connaissances ont été reconnues comme des priorités de l'action du Parc. Celui-ci a unanimement été désigné comme un "passeur" pour tout type de publics.

Dans un contexte où il s'agit d'accompagner des citoyens responsables et acteurs de leurs choix, la sensibilisation, l'éducation et la formation apparaissent en effet nécessaires pour favoriser l'appropriation du territoire, son partage, mais aussi l'esprit critique, l'ouverture et le dialogue.

Ces actions de médiation doivent être diverses, tant dans leurs thématiques (biodiversité, développement durable, changement climatique, patrimoines, éducation artistique et culturelle, écocitoyenneté, etc.) que dans les approches envisagées (scientifique, ludique, sensible, sensitive, pédagogique, participative), en privilégiant toujours une dimension d'innovation et d'expérimentation.

Ces actions participent de la démarche globale de mise en place d'un centre de ressources au Parc et sont notamment un des leviers de son action. Elles peuvent s'appuyer sur le potentiel des outils existants et sur leur amplification : dispositif Écoles en Morvan, réseau Écomusée, Maison du Parc...

Enjeux

L'école est loin d'être le seul lieu éducatif, mais elle est toutefois première pour développer l'esprit critique, avoir les clés pour comprendre, s'approprier ou se réapproprier son territoire pour ensuite avoir envie d'agir et de le préserver.

Mais l'éducation au territoire s'adresse également au public adulte du Morvan en priorité dès lors qu'elle lui permet de mieux le connaître en partageant une culture commune, que ce soient par des stages, des résidences d'artistes, des ateliers de maisons à thème, des chantiers participatifs.

Enfin l'enjeu majeur est d'encourager une démarche écocitoyenne, un changement de comportements à travers une pédagogie positive, exemplaire et innovante à destination de tous.

L'enjeu pour le Parc se situe également dans la connaissance et la reconnaissance du Morvan à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.

Mesure 2

Convergence vers les mesures 15 et 16

Objectifs

- Poursuivre et renforcer les actions pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées du territoire, y compris hors temps scolaires.
- Sensibiliser et former les habitants (locaux, nouveaux arrivants, élus et socio-pro) aux richesses naturelles, paysagères et culturelles de leur territoire, pour permettre une appropriation assumée et une envie de contribuer à leur protection, valorisation, transmission.
- Développer des temps de rencontre entre les habitants et le Parc (sensibilisation par le partage et la mutualisation) ainsi que les actions participatives de coresponsabilité et d'écocitoyenneté. *Lien mesure 15.*
- Développer l'éducation artistique et culturelle, en lien avec le territoire mais aussi pour découvrir le monde.
- Faire découvrir le Morvan à d'autres établissements scolaires ou organismes de formation au niveau régional, national voire international.

Rôle du Syndicat mixte

Opérateur, coordonnateur et facilitateur.

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Relayer auprès de leurs écoles les programmes proposés par le Parc
- Accompagner les actions du Parc en matière d'éducation, sensibilisation, formations.
- Participer aux actions de formation engagées par le Parc des élus, des employés communaux et intercommunaux et diffuser l'expérience acquise.
- Faciliter l'implication des Maisons à thème de l'Écomusée du Morvan dans les projets éducatifs du Parc. *Lien mesures 15 et 16*

Les Départements s'engagent à :

- Faciliter les actions concernant les collèges et les bibliothèques de leurs réseaux,

La Région s'engage à :

- Faciliter les actions concernant les lycées.
- Accompagner les démarches de médiation innovantes, favoriser l'expérimentation et la formation professionnelle.

L'Etat s'engage à :

- Faciliter les actions concernant les Universités.
- Accompagner financièrement les projets éducatifs.
- Missionner un enseignant en service éducatif.

Partenaires

- Éducation Nationale

- Autres structures d'éducation au territoire (ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté, Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie, Bibracte, Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Bourgogne-Franche-Comté, Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, Agence Française de la Biodiversité, Bourgogne Energies Renouvelables ...).

- Universités

Mesure 2

Convergence vers les mesures 15 et 16

Partenaires (*suite*)

- Associations locales, maisons à thème de l'Ecomusée du Morvan.
- réseaux culturels, muséaux et patrimoniaux (Fédération des Ecomusées, Office de coopération intermuséale, etc.).
- Chambres consulaires, Centre Régional de la Propriété Forestière, Agence Française de la Biodiversité, Office National des Forêts ...
- Etablissement d'enseignement et de formation.
- Fédérations de chasse et de pêche

Propositions d'actions

- Poursuivre Écoles en Morvan (et collèges, lycées en Morvan), "Les enfants s'invitent au Parc" pour développer le partage et les échanges entre écoles du territoire et avoir conscience d'appartenir à un territoire commun.
- "Passeport Morvan" que les enfants possèdent pendant toute leur scolarité et qui détaille les lieux visités (maison du Parc, écomusée, animation site naturel...) et les animations auxquels ils ont participé.
- Formation et échanges auprès du grand public, socio professionnels et élus (stages, chantiers participatifs...).
- Créer un espace de rencontre entre le Parc et les morvandiaux et dynamiser la Maison du Parc, en utilisant au mieux son potentiel, de ses équipements et du réseau Ecomusée et en multipliant les modes de médiation.

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi les actions menées par le Parc ont-elles contribué à développer des temps de rencontres/d'échanges et de partage entre les habitants et leur territoire ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	T0 (2018)
R-1-1-2-1	Nombre de cibles touchées (grand public, scolaires par niveau, personnes en situation de handicap, etc...)	Tous les ans	8 cibles, pour un total de 9 064 personnes (tous types de publics confondus)
R-1-1-2-2	Nombre de types de prestations (balades nature, visites guidées, ateliers, autres)	Tous les ans	11 types (sorties, conférences, formations, veillées, stand, interventions en classe, ateliers, chantiers participatifs, réunions publiques, permanences, stages)
R-1-1-2-3	Nombre de projets éducatifs co-construits (avec l'Éducation Nationale, des partenaires associatifs, autres)	Tous les ans	39 projets
R-1-1-2-4	Nombre de personnes sensibilisées au développement durable par le Parc (toutes catégories confondues)	Tous les ans	9 068 personnes

Faire de la Maison du Parc du Morvan un lieu emblématique et un site touristique reconnu en Bourgogne-Franche-Comté



Mesure 3



©AS. Gamet - PNRM

d'étangs, espace info énergie, centre de documentation [ou de ressources]...

Il accueille également diverses structures associatives et publiques, notamment naturalistes qui en font un centre vivant de compétences pluridisciplinaires au cœur du Morvan, une Agence de la Nature, relais bourguignon de l'Agence régionale de la Biodiversité.

Le site doit s'affirmer comme lieu d'innovation et d'expérimentation, éco citoyen et exemplaire, un lieu portant les valeurs Parc, accessible à tous et pour tous.

Enjeux

Il est important que la Maison du Parc soit un reflet des actions menées et des valeurs portées par le Parc. En étant exemplaire dans son fonctionnement, en proposant des activités innovantes, en étant un centre de ressource reconnu, le site doit à lui seul résumer la raison d'être d'un Parc.

En faisant de la Maison du Parc du Morvan, un lieu "locomotive", emblématique de Bourgogne, l'enjeu est également l'appropriation de cette maison du Parc par le public, cela doit être "leur" Maison du Parc.

Objectifs

- Faire de la Maison du Parc un lieu exemplaire de démonstration et d'incitation à la pratique éco citoyenne.
- Faire de la Maison du Parc un lieu accessible à tous, ludique et pédagogique.
- Développer l'offre touristique, muséale et d'interprétation.
- Faire de la Maison du Parc un lieu de ressources, innovant, participatif, de formations, d'innovation et d'expérimentation, un lieu de conseil et d'expertise.
- Faire de la Maison du Parc une pépinière d'associations, socio-économique du Morvan et de Bourgogne-Franche-Comté.
- Valoriser la Maison du Parc comme une vitrine des actions menées par le Parc et des partenariats construits sur le territoire.
- Faire de la Maison du Parc un lieu qui puisse rayonner sur le territoire ("Maison du Parc hors les murs").

Mesure 3

Rôle du Syndicat mixte

Opérateur.

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes, les Départements, la Région et l'État s'engagent à :

- Contribuer à l'animation d'événements organisés par le Parc.

La Région s'engage à :

- Reconnaître et participer à la reconnaissance de la Maison du Parc, comme lieu emblématique de ressource et comme site touristique, dans l'espace régional.

Partenaires

Agence de la Nature (Société d'Histoire Naturelle d'Autun, Bourgogne-Franche-Comté Nature, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien),

Associations implantées sur le site (Morvan Terre de Résistances, Artisans Bois Morvan, Morvan Terroirs, Bistrot du Parc),

Associations locales,

Office National des Forêts.

Propositions d'actions

- Remettre à niveau d'exemplarité les équipements de la Maison du Parc et ses bâtiments.
- Dispenser des formations sur les pratiques éco citoyennes.
- Créer un centre de ressource rassemblant l'écomusée, la photothèque, le centre de documentation...
- Disposer d'équipements pour accueillir les différents publics, proposer des animations, des expositions... (centre d'éducation à l'environnement).
- Création de balades sensorielles et d'un jeu d'évasion (escape game) en lien avec le patrimoine naturel, paysager et culturel.
- Installer une production agricole exemplaire (et bio bien sûr) sur le site de la Maison du Parc.

Communiquer, promouvoir l'image du Parc



Mesure 4



©C. Lebourg - PNRM

Des résultats de l'évaluation de la charte 2008-2020 aux attentes exprimées par les habitants, il ressort que le Parc conduit beaucoup d'actions, dans des domaines très variés, mais ne le fait pas suffisamment savoir. Ce déficit de communication est un frein à la compréhension de l'action du Parc, et plus largement, sur un territoire de 3 300 km², à l'appropriation collective du Morvan dans son ensemble par les habitants et les élus.

Par ailleurs, dans une société concurrentielle, dans laquelle l'image, les messages instantanés, les modes de consommation des biens et des services ont évolué, où la mobilité permanente fait partie des modes de vie, il y de plus en plus nécessité d'afficher ses atouts, les faire valoir, notamment pour un territoire essentiellement rural comme le Morvan qui pourrait être oublié des médias, des touristes, des bourguignons tout simplement.

Même si le Morvan, depuis quelques années, connaît un regain de notoriété, en partie grâce aux actions conduites par le Parc, en région mais également au niveau national et sur le web, il y a tout à gagner, notamment pour les entreprises locales, mais aussi pour les nombreuses propositions culturelles du territoire, à renforcer et développer son image de Parc naturel régional, territoire d'excellence.

Enjeux



En interne, dans le Morvan, il y a en jeu, malgré presque cinquante ans d'histoire, à remettre en permanence l'ouvrage sur le métier afin de faire connaître l'action du Parc auprès de ses habitants, de ses entreprises, associations et de ses élus. Cette nécessité est renforcée par l'impression de confusion donnée par l'empilement des structures publiques sur le Morvan, à plus forte raison quand le territoire est scindé en quatre départements. Que fait le Parc ? Quel est son rôle ?

Il est donc indispensable de faire de la communication interne au territoire un enjeu majeur de la prochaine période, communication sous toutes les formes possibles, de la présence sur des marchés à l'implication soutenue sur la toile du web, en passant par des actions ciblées auprès des élus, des jeunes, des entreprises...

Mesure 4

Convergence vers la mesure 1

Objectifs

- Construire et promouvoir l'image Parc.
- Faire connaître les actions et missions du Parc auprès des socioprofessionnels, des élus, des habitants grâce à une stratégie de communication participative (lieux d'échanges, relais médias locaux, référents dans les communes, ambassadeurs...).
- Partager la connaissance acquise sur le territoire (centre de ressources). *Lien mesure 1.*
- Faire connaître le territoire et ses activités.

Rôle du Syndicat mixte

Opérateur.

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Contribuer à la promotion de l'image Morvan.
- Etre les relais de la communication du Parc (bulletins municipaux, communautaires, sites internet, mairies...).

Les Départements s'engagent à :

- Promouvoir le Morvan dans leurs supports et actions de communication.
- Etre les relais des actions du Parc dans leurs outils de communication (journaux, sites internet...).

La Région s'engage à :

- Promouvoir le Morvan dans ses supports et actions de communication.
- Etre le relais des actions du Parc dans ses outils de communication (journaux, sites internet...).

Partenaires

- L'État,
- Presse régionale, Pays,
- Organisateurs de manifestations sportives, culturelles, économiques.

Propositions d'actions

- Créer une stratégie de marketing digital qui intègre un ou des sites internet dynamiques, une présence accrue sur les réseaux sociaux et la création de blogs et de newsletters thématiques.
- Mettre en place des relations régulières et permanentes avec la presse régionale et nationale.
- Donner la parole aux habitants du territoire, aux "usagers", y compris aux détracteurs pour faire que "ceux qui parlent le mieux du Parc sont ceux qui l'utilisent" !
- Identifier et accompagner des Ambassadeurs, habitants et entreprises, porte-parole du Parc sur et hors le territoire.
- Créer des outils ludiques pour que le Parc soit visible partout (foires, manifestations, mairies...).
- Crée et organiser des manifestations sur le territoire (Fête de l'Automne et des Associations, par exemple).
- Faire du site de la Maison du Parc un espace connu, reconnu, partagé, ouvert, vitrine du Morvan et de l'activité du Parc.

Mesure 4

Convergence vers la mesure 1

Propositions d'actions (suite)

- Créer des échanges scolaires entre écoles du territoire, et avec l'extérieur comme Dijon.
- Labelliser des manifestations avec cahier des charges "développement durable" pour encourager à faire des efforts dans ce sens et mettre en avant le rôle du Parc.
- Faire des journées "Parc" pour les secrétaires de mairies, les personnels des communautés de communes, les conseils municipaux pour leur présenter le Parc, son rôle ses missions.

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE :

En quoi l'action du Parc a-t-elle contribué à augmenter la visibilité du Parc, et donc à faciliter l'accès à la connaissance de ses actions ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	T0 (2018)
R-1-1-4-1	Nombre de rencontres avec le public (inauguration, fête, salons, etc...)	Tous les ans	799
R-1-1-4-2	Nombre d'articles de presse (tous médias confondus)	Tous les ans	-
R-1-1-4-3	Nombre de billets publiés sur les réseaux sociaux	Tous les ans	-



Favoriser une démocratie d'initiatives locales

Measure 5



©M. Marchand - PNRM

La concertation a mis en évidence une demande claire de la part des habitants d'être plus entendus et pris en compte dans la vie et les prises de décisions de la structure Parc, voire même d'y prendre part.

Par ailleurs, des collectifs citoyens et des conseils de développement se mettent en place pour exprimer des besoins ou mener des projets participatifs (groupements forestiers à vocation environnementale, réseaux d'entraide et d'échange de savoirs...) et s'engagent de plus en plus dans la gestion collective du bien commun.

Le Parc a, quant-à-lui, un besoin fort d'être plus en lien avec son territoire et de mesurer en continu les attentes des gens qui le vivent.

Les richesses (humaines, sociales et culturelles) et les ressources (les patrimoines) du Morvan, intimement liées

à son histoire particulière, fabriquent le bien commun. Ils nécessitent un dialogue permanent, notamment au regard des convoitises et divergences d'avis et de considérations, émanant de différents regards. Ce bien commun se porte à l'échelle du Parc, seule institution du Morvan assise sur son unité géomorphologique, humaine et environnementale dans un contexte d'empilement administratif.

Enjeux

Des habitants et des acteurs qui accèdent à l'information et s'approprient les enjeux du territoire c'est une condition nécessaire au partage d'un bien commun. C'est par la suite l'échange permanent qui contribue à rendre les citoyens concernés par la vie du Parc et qui permet à la structure d'être connectée à la population dans sa diversité (ville/campagne, ruraux/néo-ruraux, actif/retraité, habitants/touristes).

Il y a en jeu la nécessaire implication dans la gestion du Parc d'habitants et associations engagés dans la vie du territoire. Au-delà de la représentation de ceux-ci dans les diverses instances du Syndicat mixte, il est à construire une relation permanente avec les citoyens eux-mêmes, relation qui pourrait s'exprimer, en partie, dans le Conseil Associatif et Citoyen.

Au regard des évolutions rapides de la société, y compris de la société morvandelle, le Parc se doit d'être à l'écoute et d'apporter, ou d'accompagner, les mouvements qui se dessinent.

Objectifs

- **Donner un rôle aux habitants du territoire dans les choix** et la mise en œuvre des projets du Parc et solliciter des partenariats associatifs renouvelés et/ou renforcés.
- **Définir les modalités et développer la gouvernance participative**, innover et expérimenter dans ce domaine en s'appuyant sur l'exemple des territoires en transition.

Mesure 5

Objectifs (*suite*)

- Rendre les habitants, en particulier les jeunes générations, éco-citoyens et acteurs du territoire.
- Instaurer un dialogue social entre les différentes parties prenantes qui vivent le Morvan pour s'accorder sur les richesses et les ressources du territoire et leur valorisation.
- Assurer l'accès le plus large possible à la culture (dans son sens le plus large) et favoriser la créativité, la reconnaissance de l'autre, les différentes formes d'expression et l'ouverture d'esprit.
- Mieux représenter le Parc dans les lieux d'échange et la vie du territoire (Conseils municipaux ou communautaires, événements locaux...).
- Assurer et défendre l'unité territoriale d'un Morvan tiraillé entre de nombreuses instances politiques pour contribuer à la reconnaissance du Morvan en tant que bien commun.
- Développer une présence de l'équipe technique du Parc mieux répartie à l'échelle du territoire, en s'appuyant notamment sur les maisons à thème de l'Écomusée.

Rôle du Syndicat mixte

Opérateur et animateur.

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Relayer l'information, accueillir les réunions, faciliter la mobilisation, travailler avec les conseils de développement.
- Veiller à coordonner, quand cela est possible la gouvernance participative.

Partenaires

Tous les acteurs du territoire, notamment associatifs.

Propositions d'actions

- Création de temps ou de lieux (fêtes, veillées, soirées thématiques, voyages, cafés associatifs...) pour permettre la rencontre, la convivialité et les échanges (lien social, intégration (cf. les néo-ruraux), à destination des scolaires et des habitants) ;
- Instaurer des "Rendez-vous du Morvan" : lieux de rencontre et d'expression, pour animer des rencontres entre les habitants et les acteurs du territoire. Ces moments peuvent aussi être thématisés.
- Passer par le biais de la création artistique et culturelle pour co-construire de nouvelles approches, de nouvelles formes d'échanges. Valoriser l'expérience sensible et créatrice autant que l'approche scientifique pour permettre à tous de trouver le moyen de s'exprimer.
- Explorer de nouvelles voies de gouvernance participative comme l'instauration d'un budget participatif (une part du budget de la structure gérée par un groupe de citoyens volontaires).
- Soutenir les initiatives locales et créer les échanges entre les différents réseaux.
- Organiser des cycles d'assises citoyennes sur la vie du territoire et de la structure Parc pour mobiliser, informer et écouter et des universités populaires.

Initier et renforcer les fonctionnements en réseaux et ancrer le Morvan dans le monde



Mesure 6



L'affirmation d'une singularité du Morvan et d'une unité territoriale ne doivent pas signifier repli sur soi et isolement, et ce malgré les contraintes géographiques et les obstacles à la mobilité qui marquent déjà profondément le territoire.

Pour éviter cet écueil, il est nécessaire de continuer à s'insérer dans des réseaux à différentes échelles afin de mettre en œuvre les transmissions d'expériences, compétences, bonnes pratiques, de favoriser l'intelligence collective et de mutualiser les moyens. Cette exigence est d'autant plus forte dans une société qui devient hyper-connectée.

Il s'agit aussi bien des réseaux internes au Morvan, des réseaux de bénévoles, que des réseaux professionnels que de ceux dont la dimension dépasse le territoire.

Ce fonctionnement permet également de maintenir une veille sur les actions innovantes à l'échelle nationale et internationale.

L'ensemble se double d'une préoccupation de faire connaître le Morvan et son action au-delà de ses limites géographiques et de construire et enrichir des partenariats avec les villes.

Enjeux

Il s'agit de développer et renforcer une culture du réseau et d'être en mesure de construire des objectifs collectifs, voire de porter une parole et une action collective, de créer les conditions de meilleure coopération entre professionnels, associations, collectivités...

La mutualisation des moyens qui font défaut par ailleurs, la valoriser l'ingénierie territoriale constituent également des enjeux.

Enfin, s'ouvrir davantage à l'échange, à la coopération et au transfert de connaissances et de compétences sont de nature à enrichir le Morvan.

Objectifs

- Développer les cultures de réseaux, d'échanges de savoirs.
- Renforcer les réseaux existants, professionnels et/ou associatifs et de leur visibilité comme Bourgogne-Franche-Comté Nature, l'Agence de la Nature de la Maison du Parc, Morvan terroirs, Artisans Bois Morvan, le collectif des Offices de tourisme...
- Développer, formaliser le cas échéant, les partenariats et veiller à leur activité et reconnaissance.
- Développer des échanges régionaux, inter-régionaux (Massif Central), nationaux et en particulier internationaux.
- Encourager les synergies entre réseaux.

Mesure 6

Rôle du Syndicat mixte

Parc animateur et membre de réseaux

Engagements des signataires

Tous s'engagent à :

- Faciliter et participer aux réseaux.

La Région et l'État s'engagent à :

- Reconnaître la place et le rôle du Parc dans l'espace et les démarches régionales.

Partenaires

Réseaux naturalistes et scientifiques :

Conservatoire Botanique National Bassin Parisien,

Conservatoire d'Espaces Naturels Bourgogne,

Société d'Histoire Naturelle d'Autun, Bourgogne-Franche-Comté Nature,

Muséums d'histoire naturelle, etc...

Réseaux institutionnels, professionnels, culturels et de bénévoles,

Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de Bourgogne-Franche-Comté,

Le Lab,

Affluences

Associations et regroupements forestiers citoyen

Fédérations de chasse et de pêche

Propositions d'actions

- Participer activement aux réseaux déjà en place, aux échelles locale, régionale et nationale, et contribuer à leur développement et à leur rayonnement [par exemple dans les réseaux institutionnels: Inter Parcs du Massif Central, Réserves Naturelles de France, Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, réseaux des Parcs de la région Bourgogne-Franche-Comté, Centre Culturel et Scientifique Technique et Industrielle de Bourgogne-Franche-Comté, Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) Bourgogne-Franche-Comté, ALTERRE Bourgogne, Fédération des Ecomusées et Musées de société, Muséums, réseaux naturalistes...].
- Conforter les outils existants [revues scientifiques, rencontres, sites internet participatifs, entretiens de Bibracte-Morvan]...
- Mettre en place des contrats de réciprocité "ville-campagne" (avec Dijon Métropole par exemple) et des jumelages entre territoires
- Organiser des voyages d'études avec les élus, partenaires, socio-professionnels afin de favoriser la découverte et la diffusion de bonnes pratiques et actions expérimentales.
- Organiser des échanges entre établissements scolaires, dans le Morvan et avec d'autres territoires
- Organiser des formations sur les actions en réseau

Être exemplaires et innovants



Mesure 7



©Alain Millot - PNRM

L'exemplarité et l'innovation font partie de l'ADN d'un Parc naturel régional. Le Parc naturel régional du Morvan doit impulser cette démarche mais également accompagner les habitants, structures, organismes, établissements scolaires dans une logique de co-construction d'un projet commun pour le territoire.

Enjeux

La co-construction d'un territoire vivant, ouvert et solidaire passe par l'engagement du Parc dans une démarche d'exemplarité et d'innovation. Ces engagements doivent être partagés également par les habitants. L'enjeu principal du Parc, consiste donc à être exemplaire et innovant dans les actions qu'il va porter et présenter.

L'enjeu secondaire sera d'impulser puis récompenser des engagements forts ainsi que des investissements de la part des habitants, des élus et autres acteurs du territoire. Le Parc doit rendre lisible et explicite l'exemplarité des actions pour qu'elles puissent faire autant que possible "tache d'huile", qu'elles soient reconnues, valorisées et servir de référence.

Le Parc doit également apporter des outils, des conseils, son expertise aux porteurs de projets, publics ou privés pour leur permettre de s'engager concrètement sur la voie de l'exemplarité et d'envisager sereinement les possibilités d'innovation.

Objectifs

- Prendre des engagements exemplaires et innovants, les diffuser à l'échelle du territoire à chaque fois que possible, travailler à la mutualisation et à la démultiplication des actions du Parc.
- Promouvoir l'exemplarité environnementale et éco-citoyenne des collectivités, des entreprises et des habitants du Morvan et la faire partager au plus grand nombre.
- Créer les conditions pour innover et revendiquer un Parc qui ose un temps d'avance, un décalage, et en démontrer l'intérêt, les bénéfices pour le territoire, en termes de réalisations, d'expérience, d'attractivité, de reconnaissance, mais aussi d'état d'esprit et de posture.
- Se positionner en tant que précurseur et expérimentateur législatif et réglementaire.
- Faire des lieux emblématiques du territoire des terrains d'expérimentation exemplaires et innovants.

Mesure 7

Convergence vers la mesure 24

Rôle du Syndicat mixte

Opérateur, animateur et accompagnateur de la démarche.

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Mettre des clauses qualitatives d'exemplarité dans leurs marchés publics pour le choix de leurs prestataires (circuit courts, environnement, énergies renouvelables...). *Lien mesure 24*
- Rechercher avec l'appui du Parc, des solutions innovantes dans le développement de leurs actions, se réinterroger sur leurs pratiques habituelles.

Les Départements s'engagent à :

- Etre exemplaires dans la gestion des routes départementales et dans la mise en œuvre de démarches éco citoyennes dans les collèges du Morvan.

La Région s'engage à :

- Intégrer une démarche éco citoyenne dans les lycées du Morvan.
- Accompagner la démarche d'innovation du Parc.

L'Etat s'engage à :

- Étudier et accompagner les opérations innovantes et exemplaires, y compris lorsqu'elles sont susceptibles d'ouvrir la voie à des évolutions législatives et réglementaires, en considérant ces actions comme expériences et en accompagnant le Parc et ses partenaires dans leur sécurisation juridique après que ceux-ci aient été précisés et largement débattus au sein des institutions et des collectivités concernées.

Partenaires

Tous les acteurs du territoire.

Propositions d'actions

- Intégration d'un volet innovation-exemplarité dans les projets d'ingénierie du territoire et veiller à ce qu'ils puissent être partagés par tous et portés par tous.
- Développer des outils techniques et de communication auprès des élus pour qu'ils fassent appel au Parc sur les champs de l'innovation et de l'exemplarité dans les projets du territoire et les accompagner dans leurs démarches.
- Créer des liens avec la recherche pour développer des projets intégrant des volets "recherche-action".
- Accompagnement des organismes, des habitants et des écoles dans leur démarche d'écocitoyenneté (réseau Eco-écoles, E3D...).
- Animer un forum permanent de prospective avec les collectivités du territoire sur la mise en place de pratiques nouvelles, innovantes, la recherche d'idées venues d'ailleurs...

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : L'exemplarité et l'innovation développées par le Parc diffusent-elles sur le territoire et au-delà ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
I-1-2-7-1	Nombre de projets repris par d'autres	Tous les 3 ans	Pas de chiffre en 2018
R-1-2-7-2	Nombre de présentations des expériences menées par le Parc dans des manifestations (colloques, etc.)	Tous les 3 ans	Pas de chiffre en 2018

Accueillir et vivre ensemble



Mesure 8



©LEGTA

Le Morvan fait partie des territoires ruraux français qui connaissent depuis de nombreuses années une déprise démographique liée à un solde naturel négatif, malgré un solde migratoire inégalement et timidement positif.

Dès lors que l'on a l'ambition d'accueillir de nouvelles populations, il est impossible de faire abstraction du tissu social territorial dans lequel tout projet s'inscrit. La dynamisation du territoire passe par la vitalité des hommes et des femmes qui vivent ici, par leur capacité à créer du lien, à proposer de nouvelles formes d'inclusion sociale. D'autant plus que peut se créer, si ce n'est déjà le cas, une fracture entre les populations en place et les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, il existe sur le territoire un réseau dense et actif d'associations et de structures culturelles, contribuant à l'animation locale et à l'image vivante du territoire. Il s'agit de maintenir ce réseau actif et de l'associer très largement à une politique de l'accueil.

Le Parc naturel régional du Morvan doit donc favoriser et développer l'implication individuelle et collective pour construire le "vivre ensemble" sur son territoire. Il doit mobiliser et retenir les acteurs du territoire autour du bien commun.

Enjeux

Afin d'éviter une déprise démographique, une désertification des centres bourgs, un territoire qui devient seulement un lieu de résidences secondaires pour citadins, le Parc doit maintenir un Morvan dynamique, vivant et qui attire par sa qualité de vie. Il doit également agir pour plus de solidarité entre les habitants, entre les générations et les différentes parties du territoire et les territoires contigus au Morvan.

Par ailleurs, il est de la responsabilité du Parc, seule institution représentant le Morvan dans son ensemble, de faire connaître ce massif de moyenne montagne dans lequel il fait bon faire du sport, ou ne rien faire, dans lequel il fait bon vivre. Dès lors que le défi du renouvellement démographique et économique passe par une notoriété et une attractivité accrues, il n'y pas d'autres solutions que de construire et développer une communication externe collective, efficace, utilisant tous les moyens disponibles.

Mesure 8

Convergence avec les mesures 13, 14, 15 et 17

Objectifs

- Faire la promotion du territoire et valoriser l'offre économique, de loisirs, de nature, de culture.
- Etre acteur du recensement des besoins des nouveaux arrivants, les critères déterminants à l'installation et jouer un rôle d'assembleur pour permettre le passage à l'acte et une implantation durable en Morvan.
- Développer les solidarités, pour construire un "vivre-ensemble". *Lien mesures 13, 14, 15 et 17*
- Valoriser, transférer, essaier, fédérer, mutualiser les expériences réussies du territoire et d'ailleurs.
- Veiller, dans l'élaboration de schémas de services, à la dimension "massif".
- Jouer un rôle de militant territorial, aux côtés des collectivités, solidaire, pour le maintien des services indispensables du quotidien.

Rôle du Syndicat mixte

Faiseur de liens, fédérateur et coordinateur.

Engagements des signataires

Les communes s'engagent à :

- Être le relais des actions / valeurs du Parc auprès des habitants, associations de leur territoire de compétence

Les communautés de communes s'engagent à :

- Être le relais des actions et valeurs du Parc auprès des habitants, associations de leur territoire de compétence.
- Associer le Parc dans leurs démarches et réflexions sur la thématique de l'accueil et de l'attractivité.

Les Départements s'engagent à :

Associer le Parc dans leurs démarches et réflexions sur la thématique de l'accueil et de l'attractivité.

La Région s'engage à :

Associer le Parc dans ses démarches et réflexions sur la thématique de l'accueil et de l'attractivité.

Partenaires

Associations, chambres consulaires, Pays,

Propositions d'actions

- Contribuer aux guides pratiques de l'accueil en Morvan.
- Être en veille permanente sur l'existence de financements afin de communiquer dessus ou d'apporter des capacités d'ingénierie financière permettant de les mobiliser.
- Développer, en partenariat avec les chambres consulaires, un modèle d'offre de transmission-reprise d'activités dans tous les domaines (artisanat, commerce, tourisme, agriculture...), en lien avec les objectifs d'innovation, d'exemplarité que le Parc promeut.
- Créer une charte de l'accueil à destination des commerçants, des restaurateurs et hébergeurs.
- Organiser des rencontres annuelles des secrétaires de mairies afin de maintenir un lien étroit avec les communes.
- Promouvoir des ateliers de pratiques artistiques et accueillir de nouvelles résidences d'artistes au profit de la mixité sociale, générationnelle et culturelle.

Axe 2 : Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre Nature et Culture

La richesse patrimoniale constitue le socle du territoire et du projet de Parc à laquelle les Morvandiaux sont très attachés. C'est ce qui a justifié la création du Parc en 1970 et le renouvellement de son label depuis. En cela, le Parc a réussi à préserver, à faire préserver ou à sensibiliser la population et les acteurs à ses patrimoines et faire en sorte que ce territoire soit reconnu pour leurs qualités.

Etre labellisé Parc permet indéniablement de mieux connaître pour mieux agir. Cela engage une responsabilité particulière pour l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés, en matière de préservation des patrimoines, de leur mise en valeur locale mais aussi à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté et du Massif Central.

La préservation des patrimoines est déterminante car ils peuvent rapidement et irrémédiablement être mis en danger, se raréfier ou, de façon plus générale, être détériorés par méconnaissance, par les conséquences d'activités économiques inadaptées ou par absence d'entretien, alors qu'ils constituent un formidable atout de développement.

Sans oublier tous les éléments fondateurs d'une société humaine riche d'un passé commun autour des travaux agricoles, du réseau de chemins, du bocage, du flottage du bois, des nourrices, des danses et musiques traditionnelles...

Le Parc souhaite poursuivre son patient travail permettant d'avoir des patrimoines préservés, restaurés le cas échéant, source de fierté locale et de renommée; extraordinaires ou non, au cœur d'un projet d'une société rurale ou de petites cités, source de développement, aux aménités identifiées et reconnues, qu'il faut consolider pour aborder dans les meilleures conditions le changement climatique, concernant les patrimoines naturel et paysager.



Prairie à Orchis à La Motte-Ternant ©O. Bardet

Déclinaison du fil rouge des paysages dans l'axe 2

Cet axe forme le cœur de justification du classement Parc naturel régional pour la préservation des qualités naturelles, culturelles et paysagères. Ce socle patrimonial, revendiqué par tous, est à consolider pour aborder dans les meilleures conditions les transitions dont le Morvan doit se saisir (écologique, énergétique).

Dans cet axe, le fil rouge paysage se décline à plusieurs niveaux :

- Le paysage est l'expression de la valeur patrimoniale du Morvan qu'il sublime (environnement et biodiversité, culture et histoire) ;
- Expression de cette richesse, le paysage met en valeur les patrimoines pour les rendre perceptibles (éducation, médiation, compréhension) tout en étant l'expression des pratiques de l'activité humaine ;
- Témoin vivant de l'évolution de la société et des activités humaines, il doit participer à la construction du Morvan de 2035.

Orientation 3 : Préserver les ressources naturelles et reconquérir la biodiversité

Le patrimoine naturel du Morvan constitue, d'une part un cœur de biodiversité à l'échelle de la région, mais également une tête de bassin versant essentielle en termes de ressources en eau et pour laquelle sa responsabilité est particulièrement importante.

Îlot granitique au milieu d'un ensemble calcaire et alluvial, massif aux caractéristiques de moyenne montagne, le Morvan se distingue sur le plan de sa configuration et des écosystèmes qui s'y développent. Préservé des atteintes les plus graves à son environnement, même s'il n'est pas indemne, les espaces du Morvan sont riches d'une biodiversité emblématique.

Le Morvan n'échappe toutefois pas aux tendances observées aux échelles plus petites qui voient la biodiversité s'effondrer de façon alarmante.

Le Parc, actif de longue date sur la préservation de la biodiversité, s'inscrit clairement dans un objectif de reconquête de la biodiversité et pour cela entend agir, en tant que chef de file, pour assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des écosystèmes, dans le souci qu'ils soient le plus résilient possible dans un contexte de changement climatique. Il entend poursuivre son action sur des sites qui concentrent le patrimoine naturel le plus rare et le plus emblématique.

Le Parc du Morvan est engagé très concrètement sur la préservation de son exceptionnelle ressource en eau, dont l'avenir est déterminant pour l'avenir de la vie sur le massif dans les années qui viennent et il ambitionne de rester dans un niveau d'excellence à ce sujet.

Enfin l'occupation de l'espace se partage entre des forêts et des prairies dont les caractéristiques en font des milieux aux enjeux floristiques les plus forts s'insérant dans un bocage dense et largement préservé, mais sursitaire dans certains endroits. L'occupation de cet espace rural, à la fois ordinaire et extraordinaire constitue une ressource dont la préservation doit se situer au cœur de l'action du Parc, tant son avenir repose sur ses composantes essentielles, caractéristiques de son patrimoine sur le plan paysager.

Mesure 9 : Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des écosystèmes

Mesure 10 : Renforcer la protection et la gestion des sites à haute valeur écologique

Mesure 11 : Maintenir l'excellence du Morvan, tête de bassins versants, dans la gestion des ressources en eau

Mesure 12 : Faire des prairies, du bocage et de la forêt des valeurs d'avenir du Morvan

Orientation 4 : Conjuguer passé, présent et futur, les cultures du Morvan en mouvement

Un territoire à l'identité aussi affirmée est le fruit de construction successives, d'héritages divers dont il est nécessaire de comprendre les logiques pour mieux les appréhender.

Un bocage riche et dense doublé d'un exceptionnel réseau de chemins, des paysages ruraux de moyenne montagne qui constituent l'image de marque du territoire, un patrimoine historique particulièrement important et intéressant, tant matériel qu'immatériel, des savoir-faire et des traditions, voici ce que le territoire a reçu en héritage. Et cette identité culturelle est bien vivante !

Les paysages évoluent et évolueront, le patrimoine se transmet, s'enrichit, se construit, car le Parc est déterminé à agir pour que cet héritage soit source de liens entre passé, présent et futur. Le paysage est l'écrin du patrimoine, il le met en valeur, il contribue à la reconnaissance des lieux, il est également un formidable support de compréhension des enjeux de son environnement et fait le lien entre hommes et territoire.

Mesure 13 : Agir pour des paysages vivants et de qualité

Mesure 14 : Sauvegarder et transmettre le patrimoine rural, matériel et immatériel

Mesure 15 : Favoriser l'expression artistique et culturelle

Mesure 16 : Améliorer la compréhension de l'histoire humaine du Morvan

Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des écosystèmes



Mesure territorialisée sur le Plan de Parc

Mesure 9



©I. Civette - PNRM

Le territoire du Parc est reconnu régionalement et nationalement comme un territoire d'excellence en termes de biodiversité, de milieux naturels et semi-naturels et de paysages de qualité. Il est identifié comme un réservoir de biodiversité et une zone à forte capacité de déplacement des espèces dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de 2015. Le territoire ne souffre pas de graves discontinuités écologiques et est moins impacté que d'autres territoires environnants.

Cependant, des discontinuités existent dans des corridors de déplacement pour des espèces à l'échelle du territoire du Parc (forêts, cours d'eau...) et la biodiversité est soumise

à des facteurs d'érosion. Différents types de menaces, liées tant aux activités humaines qui s'intensifient qu'aux changements globaux (orientations politiques, changement climatique...), contribuent à appauvrir et à homogénéiser ce haut-lieu régional.

Quatre grands enjeux de continuités écologiques sont identifiés et portés au Plan de Parc. Ces enjeux portent en particulier sur les trames forestières (avec une priorité sur les forêts anciennes et la hêtraie montagnarde), sur la trame cours d'eau (tronçons prioritaires portés au Plan de Parc) et l'espace bocager où le maintien des prairies permanentes, d'un bocage diversifié et des ripisylves est prioritaire en particulier au nord-est et au sud-ouest du Morvan. Un secteur de vigilance, en lien avec les grandes infrastructures de transports (ligne TGV dans le Parc, Autoroute A6 hors Parc) est identifié au nord-est du Morvan.

Il existe aussi des enjeux diffus dans le Morvan. Le Parc doit être garant du maintien du patrimoine naturel et de la qualité des paysages, tous deux en interrelations et en lien fort avec les modes de gestions sylvicoles et agricoles. Cette prise en compte des réseaux écologiques et de la nature ordinaire nécessite d'approfondir les connaissances scientifiques et leur valorisation dans un outil de suivi.

Sans oublier que le Morvan, réservoir régional de biodiversité, a des responsabilités vis-à-vis des territoires environnants...

Mesure 9

Enjeux

L'enjeu est que le Parc conforte le rôle du Morvan comme réservoir de biodiversité régional. Il doit maintenir, améliorer, voire reconquérir pour certaines espèces et certains habitats, l'état de conservation des écosystèmes, afin de garder cette richesse en milieux, en espèces et en paysages, et pour ne pas laisser l'état écologique du territoire se banaliser (diminution des populations d'espèces jusqu'alors communes...).

Cet enjeu est en lien direct avec une nécessaire bonne connexion des écosystèmes entre eux qui permet des flux d'espèces entre les différents milieux, que ce soit en forêt pour préserver ou restaurer une trame de vieux bois, dans les vallées afin d'assurer la libre circulation des espèces dans le Morvan, et avec les bassins extérieurs...

Objectifs

L'objectif général est de conserver et de restaurer les continuités écologiques et les écosystèmes (incluant la "nature ordinaire") et leur fonctionnement sur l'ensemble du territoire, notamment :

- **Porter une attention particulière, dans les Zones d'Intérêt Écologique du Plan de Parc,** lors de l'instruction de dossiers dans le cadre d'autorisations pouvant avoir des impacts sur la biodiversité pour mobiliser l'expertise du Parc afin d'étyer et contextualiser les avis de l'Etat et permettre au Parc d'anticiper son travail d'animation auprès des acteurs (professionnels, élus, population) sur les zones concernées.
- **Restaurer la continuité écologique des rivières** en priorisant les secteurs d'intervention sur les bassins à fort intérêt biologique, et des écosystèmes aquatiques, en s'appuyant sur l'expérience acquise par le Parc.
- **Maintenir et améliorer une trame bocagère de qualité** (maillage et diversité des haies, prairies diversifiées, réseau de mares...) **et une trame de zones humides, notamment sur les milieux tourbeux et paratourbeux.**
- **Prendre en compte dans les documents de gestion forestière la trame de vieux bois.**
- **Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues et de vieux bois.**
- **Accroître les surfaces forestières gérées avec une approche multifonctionnelle** (aspects économiques, écologiques, sociaux) **et pour cela favoriser le regroupement des petits propriétaires.**
- **Intégrer la "nature ordinaire" dans les aménagements de l'espace.**
- **Faciliter les conditions d'échanges entre le Morvan et les territoires voisins** afin de conforter des populations d'espèces comme la Loutre d'Europe, le Castor et prendre en compte la présence du loup, tout en accompagnant les dynamiques naturelles, pour que tous les enjeux soient conciliés.
- **Faciliter la prise en compte des continuités écologiques dans le développement économique du territoire.**
- **Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes** (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya...), **et sur les espèces à enjeu de santé publique** comme l'Ambroisie.
- **Améliorer la connaissance et la prise en compte des sols** dans les différents projets.

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file, opérateur et partenaire.

Mesure 9

Engagements des signataires



Les communes s'engagent à :

- Prendre en compte les trames écologiques dans leurs documents d'urbanisme.
- Gérer durablement les éléments du bocage qu'elles entretiennent, le long des routes notamment, mais également les mares communales.
- Agir en faveur des chiroptères et de la faune anthropophile dans leurs bâtiments communaux.
- Avoir des aménagements forestiers durables sur leurs forêts communales.
- Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques écologiques.

Les communautés de communes s'engagent à :

- Prendre en compte les trames écologiques dans leurs documents d'urbanisme.
- S'impliquer dans l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations.
- Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques écologiques.

Les Départements s'engagent à :

- Gérer durablement les éléments du bocage qu'ils entretiennent le long des routes.
- Décliner les enjeux du Parc dans leurs politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles.
- Être exemplaires sur la gestion environnementale de leurs propriétés en Morvan.
- Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques écologiques.

La Région s'engage à :

- Associer le Parc dans l'élaboration de ses stratégies d'aménagement et environnementales (SRADDET, SRCE, SRB, appels à projets...).
- S'assurer de la prise en compte des objectifs du SRADDET par la Charte et de sa compatibilité avec les règles générales du SRADDET.
- Mobiliser ses financements sectoriels sur le territoire du Parc pour les actions découlant de sa politique dans le but de renforcer la position du Parc comme réservoir régional de biodiversité, en lien avec les schémas régionaux.

L'État s'engage à :

- S'assurer de la présence, dans l'élaboration des documents d'urbanisme, d'un diagnostic complet sur les trames écologiques et de leur prise en compte dans le document final ;
- Favoriser un dialogue entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière, afin de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux notamment paysagers, et dont l'objectif serait d'aboutir à une consultation du Parc lors de l'instruction des Plans Simples de Gestion, lorsque le propriétaire forestier a donné son accord, dans le but de formuler des recommandations notamment paysagères ;
- Favoriser un dialogue entre l'Office National des Forêts, les collectivités et le Parc dans le cadre de l'élaboration des aménagements forestiers des collectivités, afin de les sensibiliser aux enjeux notamment paysagers ;
- Prendre l'attache du Parc dans le cadre de l'établissement de la doctrine d'instruction relative aux projets susceptibles d'avoir un impact sur les prairies (retournements), le bocage (arrachage de haies, remblaiements de mares...), la forêt (coupes à blanc) ;
- Animer un travail partenarial entre le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Parc dont l'objectif serait de définir des zones particulièrement sensibles sur le plan paysager dans lesquels des actions relatives aux coupes pourraient être initiées (sensibilisation, préconisations paysagères, mesures d'accompagnement). Etudier, à l'issue de ce travail partenarial, l'opportunité d'un éventuel abaissement du seuil d'autorisation de coupe ;
- Identifier le Parc comme territoire prioritaire d'intervention dans les politiques sectorielles qu'il déploie sur ces enjeux (Mesures Agri-Environnementales...) ;

Mesure 9

- Étudier et accompagner les opérations innovantes et exemplaires, y compris lorsqu'elles sont susceptibles d'ouvrir la voie à des évolutions législatives et réglementaires, en considérant ces actions comme expériences et en accompagnant le Parc et ses partenaires dans leur sécurisation juridique après que ceux-ci aient été précisés et largement débattus au sein des institutions et des collectivités concernées.

Partenaires

Les Chambres consulaires (chambre d'agriculture...)

Agence Française de la Biodiversité

Agences de l'Eau

Socio-professionnels

Centre Régional de la Propriété Forestière,

Office National des Forêts, Fédérations de pêche, Agence de la Nature

Muséum d'Histoire Naturelle d'Autun

Propositions d'actions

- Réaliser une étude fine des Trames Vertes et Bleues à l'échelle du Parc dans le but de cartographier et localiser les enjeux, de déterminer des objectifs et actions à conduire notamment sur :

- une trame bleue où poursuivre l'aménagement les obstacles à la continuité écologique en cours d'eau ;
- une trame de vieux bois, à prendre en compte dans les documents de gestion forestière ;
- une trame bocagère, où restaurer un réseau fonctionnel de mares et un bocage diversifié ;
- une trame prairiale pour cibler les actions à mener pour maintenir et restaurer sa qualité extensive.
- l'amélioration de l'accueil des chiroptères et de la faune anthropophile dans les bâtiments.

- Mettre en place un "groupe loup", espace d'information, de dialogue et d'échange.

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de maintenir, d'améliorer, voire de restaurer l'état de conservation des écosystèmes dans leurs typicité et diversité ?

Indicateurs mis en œuvre :

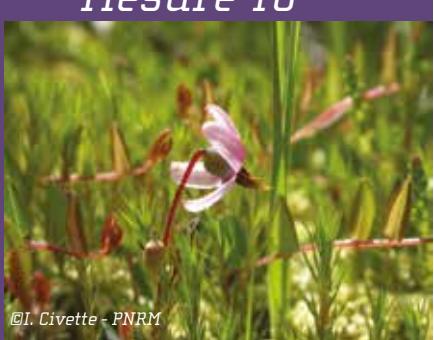
N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
I-2-3-9-1	Évolution de la surface occupée par la trame "vieux bois"	Tous les 5 ans	Non renseigné
R-2-3-9-2	Nombre " d'engagements " dans des dispositifs visant à améliorer l'état de conservation des écosystèmes (milieux agricoles, forestiers, etc.)	Tous les 5 ans	386 exploitations agricoles (36 798 ha). 6 Contrats forestiers (56 ha). 60 contrats BAC
R-2-3-9-3	Nombre de documents de planification intégrant les préconisations du Parc dans la prise en compte des trames écologiques	Tous les 5 ans	41
R-2-3-9-4	Linéaire de cours d'eau restaurés en continuité écologique	Tous les 5 ans	47
R-2-3-9-5	Linéaire de cours d'eau restaurés en continuité écologique ayant concilié patrimoine bâti et enjeux écologiques	Tous les 5 ans	47

Renforcer la protection et la gestion des sites à haute valeur écologique



Mesure territorialisée sur le Plan de Parc

Mesure 10



©I. Civette - PNRM

Par sa localisation géographique et sa configuration, le Morvan est un territoire remarquable pour sa biodiversité. Certaines zones, particulièrement préservées ou exprimant des particularités très originales, concentrent des espèces ou des habitats hautement patrimoniaux. Ce sont des Sites à Haute Valeur Écologique, connus, grâce notamment à l'inventaire des ZNIEFF (mis à jour) ; ils concentrent des espèces pour lesquelles le territoire a une responsabilité forte de conservation.

Certains ont déjà pu bénéficier de mesures de protection : il s'agit d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, deux Réserves Biologiques, une Réserve Naturelle Régionale, les Espaces Naturels Sensibles... D'autres, représentatifs d'espèces ou d'habitats moins étudiés, restent encore à localiser, comme par exemple les forêts à haute valeur écologique qui sont des forêts anciennes ayant conservé une maturité écologique propice à une grande richesse biologique.

Tous ces hauts lieux de la biodiversité dans le Morvan jouent par ailleurs un rôle fondamental dans la fonctionnalité des trames écologiques, ils sont des cœurs de biodiversité du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) 2015. Selon le degré de menace qui pèse sur leur maintien, ils nécessitent un engagement fort pour leur gestion, leur suivi et les mesures de protections qui garantiront leur préservation. Ils sont généralement intégrés à des zones plus larges, reconnues comme des territoires d'exceptions au titre de la nature ou des paysages comme les sites Natura 2000 ou les sites classés, où sont mobilisables des outils spécifiques d'animation du territoire. Lien mesure 17

Enjeux

Le Parc s'attachera, avec ses principaux partenaires, à préserver, voire à améliorer le bon état de conservation de ses sites à haute valeur écologique, spécifiques à l'histoire et au contexte naturel du territoire.

Ce patrimoine mérite par ailleurs d'être mieux connu et reconnu par ses habitants et rayonner à l'extérieur ; il s'agira ainsi de conforter ce patrimoine remarquable en tant que coeur de biodiversité et d'attractivité.

Mesure 10

Convergence vers les mesures 2, 9 et 17

Objectifs

- Améliorer et renforcer la gestion conservatoire des sites dont le Parc est gestionnaire.
- Créer de nouvelles aires protégées pour mieux prendre en compte la diversité du patrimoine biologique, comme les forêts à haute valeur écologique ou les queues d'étangs tourbeuses, ou pour préserver des populations d'espèces dont le Parc a une forte responsabilité de conservation, comme l'Azuré de la Pulmonaire. Étendre la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan pour prendre en compte la totalité des sites tourbeux majeurs.
- Soutenir l'initiative de partenaires, comme le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne et les Conseils Départementaux au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles, dans la gestion de Sites à Haute Valeur Écologique.
- Faciliter la prise en compte des sites et espèces à haute valeur écologique dans le développement économique du territoire.
- Faire des Sites à Haute Valeur Écologique des supports de l'éducation à l'environnement et des vitrines du territoire.
- Incrire les Sites à Haute Valeur Écologique dans les documents d'urbanisme en vue de leur préservation.
- Développer une stratégie de portage foncier public, à quinze ans, en lien avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et les départements dans le cadre de leurs politiques Espaces Naturels Sensibles, pour les sites à haute valeur écologique.
- Le Parc veillera à la concertation avec les carriers et organismes concernés par les carrières.

Rôle du Syndicat mixte

Opérateur et partenaire

Engagements des signataires

Les communes et communautés de communes s'engagent à :

- Développer une politique d'acquisition foncière pour les Sites à Haute Valeur Écologique et assurer la gestion (par délégation ou en régie).
- Garantir la protection des Sites à Haute Valeur Écologique du Plan de Parc dans leurs documents d'urbanisme et projets d'aménagement.

Les Départements s'engagent à :

- Mettre en œuvre leurs politiques Espaces Naturels Sensibles prioritairement dans les Sites à Haute Valeur Écologique.
- Associer le Parc à la définition ou révision de leurs politiques Espaces Naturels Sensibles.

La Région s'engage à :

- Soutenir l'extension, la création et la gestion de Réserves Naturelles Régionales.
- Associer le Parc dans l'élaboration de ses stratégies d'aménagement et environnementales (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Stratégie Régionale de Biodiversité, appels à projets...).
- S'assurer de la prise en compte des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires par la Charte et de sa compatibilité avec les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.
- Mobiliser ses financements sectoriels sur le territoire du Parc en tant que gestionnaire en raison de son rôle sur ces cœurs de biodiversité.

Mesure 10

Convergence vers les mesures 2, 9 et 17

L'État s'engage à :

- Créer de nouvelles aires protégées, au cas par cas, en fonction des enjeux environnementaux et des menaces potentielles
- Associer le Parc dans l'élaboration ses schémas environnementaux.
- Associer le Parc aux avis sur les autorisations dans ces Sites à Haute Valeur Écologique.
- Ajuster les périmètres des aires protégées en vue d'une cohérence simplifiée des différents zonages.

Partenaires

Agence Française de la Biodiversité

- Partenaires financiers : Agences de l'Eau...
- Partenaires scientifiques, notamment Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne,
- Collectivités porteuses de foncier, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière

Propositions d'actions

- Poursuivre la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan.
- Réaliser une animation foncière pour permettre l'acquisition des Sites à Haute Valeur Écologique par des collectivités, des structures d'intérêt public ou dans le cadre de projets participatifs avec les citoyens.
- Identifier les forêts à Haute Valeur Écologique du territoire.
- Développer des projets pédagogiques et touristiques sur les Sites à Haute Valeur Écologique.

Lien mesure 2

- Mettre à jour la stratégie d'intervention sur les Sites à Haute Valeur Écologique en fonction de l'amélioration continue des connaissances et de l'évolution des pressions (changement climatique, évolution des pratiques...), en particulier leur localisation.

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE: En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de préserver, voire d'améliorer, le bon état de conservation des Sites à Haute Valeur Écologique, et en quoi a-t-il été conforté en tant que facteur d'attractivité ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
I-2-3-10-1	Évolution des surfaces gérées par le Parc et ses partenaires à des fins conservatoires	Tous les 5 ans	266 ha
I-2-3-10-2	Nombre de milieux nouveaux bénéficiant de mesures de protection réglementaire	Tous les 5 ans	Sites classés 13350 ha, RNR 266 ha et APPB 839 ha, RBI et RBD 83 ha
R-2-3-10-3	Nombre de visiteurs sur les sites naturels équipés, toutes catégories confondues	Tous les 5 ans	Pas de référence de départ Base à constituer
I-2-3-10-4	Évolution de la connaissance et perception du public (élus, grand public, etc) (besoin d'un outil d'enquête)	Tous les 5 ans	Non renseigné

Maintenir l'excellence du Morvan, tête de bassins versants, dans la gestion des ressources en eau



Mesure territorialisée sur le Plan de Parc

Mesure 11



©I. Civette - PNRM

Le Morvan, sommet de la Bourgogne, est une zone d'alimentation majeure du bassin de la Seine et, dans une moindre mesure, du bassin de la Loire. Plusieurs grands aménagements hydrauliques sur le bassin de la Seine existent et montrent bien l'importance que peut avoir le Morvan pour la gestion des débits de ce bassin pour la production hydroélectrique.

L'eau, des petits rus aux rivières tumultueuses et aux lacs, est aussi source d'attractivité touristique, très dépendante de la qualité des milieux (pêche, sports d'eaux vives, tourisme lacustre...). Cette eau est présente partout,

mais elle est relativement fragile :

- La multitude de petits cours d'eau aux débits peu soutenus, naissant de petites zones humides, peuvent se retrouver en difficulté dès qu'une sécheresse de plusieurs semaines survient. Les captages sont également vulnérables.*
- La qualité des cours d'eau est globalement bonne dans le territoire, néanmoins certains cours d'eau présentent un état écologique moyen, voire médiocre. Les points noirs sont souvent liés à des stations d'épuration qui ne fonctionnent pas correctement et à la présence d'étangs qui réchauffent les eaux. Les pollutions agricoles sont plutôt diffuses, toutefois l'évolution de la production de sapins de Noël vers moins d'intrants est à renforcer.*
- Au niveau morphologique, les altérations sont liées à l'absence de ripisylve, le piétinement et l'effondrement des berges, le colmatage du lit du cours d'eau, l'exploitation forestière et la présence de seuils et d'étangs. Ces facteurs de dégradation physique réduisent la capacité d'auto-épuration des cours d'eau et leur potentiel d'accueil pour la faune.*

Le Parc anime plusieurs outils de gestion de la ressource en eau sur le territoire : les Contrats Territoriaux ou Globaux. Ils prévoient des actions multi thématiques pour faire face aux problèmes spécifiques des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Le Parc a pris la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur la Cure et l'Yonne par transfert de compétences de neuf communautés de communes (y compris hors Parc). Il pourrait également prendre cette compétence sur d'autres bassins versants ou participer activement à sa mise en œuvre en étroit partenariat avec les communautés de communes.

Mesure 11

Enjeux

L'enjeu est de maintenir un territoire d'excellence pour la qualité des milieux aquatiques, indispensable à la biodiversité et au fonctionnement des hydro-systèmes, et pour l'attractivité du territoire (sports nautiques, aquatiques et d'eaux vives). L'enjeu est aussi, au travers d'une prise en compte des activités sur les bassins d'alimentation, d'assurer une ressource en eau potable facilement exploitable sur l'ensemble du territoire, et qui puisse répondre aux besoins futurs, notamment en quantité dans le cadre d'une prise en compte des évolutions climatiques.

Certaines pratiques du territoire comme l'exploitation intensive de la forêt, les coupes à blanc sont incompatibles avec les enjeux de préservation des ressources en eau. L'éventualité de la mise en culture de maïs de façon plus importante qu'elle ne l'est est également de nature à compromettre cette ressource indispensable. L'évolution des pratiques culturelles de production de sapins de Noël est également à poursuivre et renforcer.

En tête de bassins, sur la Loire, la Seine, le Parc porte une responsabilité importante pour l'alimentation en eau potable et doit être en mesure d'accompagner une gestion locale de l'eau.

Objectifs

- **Maintenir et améliorer la qualité des cours d'eau et des zones humides**, en tant que milieux de vie pour de nombreuses espèces patrimoniales et tant qu'éléments indispensables à l'Homme.
- **Poursuivre l'engagement pour une gestion équilibrée et globale du petit et du grand cycle de l'eau.**
- **Veiller à la gestion et à l'occupation du sol sur les bassins d'alimentation de captage et des bassins versants et améliorer la gestion des nombreux petits captages d'eau potable**, qui sont une spécificité et une richesse du territoire.
- **Mobiliser les collectivités, l'Etat, les Agences de l'eau dans la nécessité de préserver la ressource en eau potable** (réseaux plus économies, nouvelles sources...), et renforcer l'assainissement (structuration des compétences).
- **Intégrer les effets des évolutions climatiques dans la gestion des milieux aquatiques et humides et des ressources en eau.**
- **Promouvoir l'agriculture biologique, garante de la préservation de la qualité de l'eau**, y compris pour les cultures de sapins de Noël.
- **Promouvoir une sylviculture irrégulière**, sans coupes rases (autres que sanitaires ou pour restauration d'habitats ou reconquête agricole), **pour limiter le lessivage des bassins versants**.

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file, opérateur

Engagements des signataires

Les communes s'engagent à :

- Suivre et soutenir les actions engagées sur leur territoire.
- Réaliser les actions relevant de leurs compétences (eau potable, restauration de mares...).
- Etre les relais du Parc auprès des habitants sur la thématique de l'eau.

Les communautés de communes s'engagent à :

- Participer aux programmations dans le cadre de l'exercice de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et/ou dans le cadre des Contrats Territoriaux/Globaux.
- Mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau, dans le cadre de leurs compétences Eau et/ou Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et y associer le Parc dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI à celui-ci.

Mesure 11

Engagements des signataires (suite)

Les Départements s'engagent à :

- Contribuer aux programmes de gestion de la ressource en eau.

La Région s'engage à :

- Mobiliser ses financements sectoriels sur le territoire du Parc pour les actions découlant de sa politique.

L'État s'engage à :

- Rendre disponibles les données "qualité et quantité de l'eau", climatologiques et espèces.

Partenaires

Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne

Agence Française de la Biodiversité,

Fédérations de pêche, Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Chambres d'agriculture

Syndicats de production d'eau potable

Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière

Agence de la Nature

Associations de producteurs de sapins de Noël

Réseau bio, Bio Bourgogne

Agence Régionale de Santé

Propositions d'actions

- Mise en place d'un réseau de mesures pour suivre la qualité des cours d'eau et des espèces, notamment les espèces patrimoniales, mieux connaître et caractériser les impacts [réchauffement des eaux, impacts des étangs et des seuils sur la qualité et sur les populations de poissons].
- Améliorer la gestion des barrages (Chamboux, Crescent, Pannecièvre, Rangère...) pour en diminuer les impacts.
- Restaurer la ripisylve et adapter la gestion agricole aux cours d'eau et aux ressources disponibles.
- Diminuer l'utilisation des pesticides (production de sapins de Noël notamment).
- Améliorer l'assainissement des eaux usées en accompagnant les collectivités dans leur projets.
- Veiller à la gestion des bassins d'alimentation et à la conformité avec les Déclarations d'Utilité Publique. Animer et inciter au changement de pratiques agricoles autour des captages d'eau potable.
- Inciter aux économies d'eau et à l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable.
- Maintenir et restaurer les mares agricoles et communales.
- Réaliser des études hydromorphologiques pour prévoir une meilleure intervention sur le terrain.
- Réaliser et inciter les travaux de renaturation des cours d'eau.

Mesure 11

Indicateurs



QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de maintenir un territoire d'excellence pour la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	T0 (2018)
R-2-3-11-1	Linéaires de cours d'eau protégés/restaurés	Tous les ans	9 km en 2018
R-2-3-11-2	Nombre de collectivités informées/sensibilisées/formées dans le cadre du " petit cycle de l'eau "	Tous les ans	170
R-2-3-11-3	Nombre d'actions d'information de propriétaires (agriculteurs, forestiers, etc.) sur la vulnérabilité de la ressource en eau	Tous les ans	10
R-2-3-11-4	Nombre d'engagements pris dans des dispositifs visant à la protection de la qualité de l'eau (occupation du sol, changements de pratiques, etc.) sur les bassins d'alimentation de captage	Tous les ans	4

Faire des prairies, du bocage et de la forêt des valeurs d'avenir du Morvan



Mesure territorialisée sur le Plan de Parc

Mesure 12



Le Morvan est riche de ressources naturelles sur lesquelles repose la majorité de son économie (herbe, bois, eau). Il est donc indispensable que l'usage de ces ressources soit durable pour préserver le potentiel des sols, la biodiversité et les activités économiques qui en dépendent. Le développement du Morvan doit continuer à s'envisager en valorisant au mieux ce potentiel qui constitue un véritable atout.

©C. Dodelin - PNRM

Enjeux

Les enjeux sont importants puisqu'il en va du potentiel d'avenir du Morvan concernant les ressources naturelles qui occupent le sol. Les enjeux concernent le maintien de la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, y compris les sols, ainsi que le confortement de l'activité économique du Morvan qui valorise soit directement ces ressources (agriculture, sylviculture) ou indirectement, via les paysages et l'attractivité du territoire (tourisme, nouveaux arrivants, commerces et artisanat...).

Est en jeu le potentiel d'avenir du Morvan qui repose sur le maintien d'une biodiversité et d'une qualité paysagère emblématiques et caractéristiques. Cet enjeu est d'autant plus fort que ces ressources d'avenir composent 97 % de l'espace du Morvan (Corine Land Cover 2012).

L'agriculture doit permettre à la fois aux exploitants de tirer le meilleur bénéfice de leurs prairies et l'expression optimale de la biodiversité, sur des milieux dont le diagnostic de territoire a mis en exergue les enjeux de conservation très élevés. Cela concourt également au maintien des paysages et au rôle fonctionnel des prairies vis-à-vis de la ressource en eau.

Il y a un enjeu à diversifier les formes bocagères et à redonner au bocage une valeur économique, notamment au travers des possibilités de réduction de la dépendance à la paille par paillage des bâtiments d'élevage avec des plaquettes bocagères et/ou chauffage bois valorisant sur le plan économique cette ressource tout en travaillant à préserver sa valeur d'avenir.

Les choix de sylviculture doivent intégrer les enjeux et avantages de la biodiversité forestière et permettre de concilier la résilience et la productivité des stations forestières. Ces choix doivent également intégrer les incertitudes liées au changement climatique et aux risques sanitaires liés à des productions uniques (cours des bois).

Pour cela il est nécessaire, en accord avec les forestiers et les agriculteurs du territoire, d'intégrer les activités agricoles et sylvicoles dans des modèles d'exploitation durables qui permettent d'assurer des productions de qualité, adaptées aux potentialités du territoire, tant en termes de production que de valorisation, en privilégiant les produits à haute valeur ajoutée, identifiés Morvan et typés montagne.

Mesure 12

Convergence vers la mesure 25

Objectifs

- **S'appuyer sur le potentiel agronomique du territoire** pour intégrer ces valeurs d'avenir dans les modèles agricoles et forestiers.
- **Renforcer la place et le rôle herbager du Morvan** avec des prairies extensives et biodiverses exploitées dans la recherche d'un équilibre agro-écologique. *Lien mesure 25*
- **Renforcer et maintenir la densité du maillage du bocage diversifié**, composante paysagère, agronomique et biologique essentielle du territoire.
- **Assurer la multifonctionnalité des forêts du Morvan.**
- **Expérimenter l'agroforesterie.**

Rôle du Syndicat mixte

Opérateur et animateur

Engagements des signataires

Les communes s'engagent à :

- Intégrer le bocage dans leurs documents d'urbanisme et gérer durablement les éléments du bocage qu'elles entretiennent, le long des routes notamment.
- Développer une politique de maîtrise foncière sur les espaces les plus remarquables de leur commune et à recourir au bail rural à clauses environnementales.
- Avoir des aménagements forestiers durables sur leurs forêts communales.

Les communautés de communes s'engagent à :

- Prendre en compte les trames écologiques dans leurs documents d'urbanisme.
- Gérer durablement les éléments du bocage qu'ils entretiennent le long des routes.
- Développer une politique foncière sur les espaces les plus remarquables de leur territoire et à recourir au bail rural à clauses environnementales, notamment pour le maintien des prairies.

Les départements s'engagent à :

- Gérer durablement les éléments du bocage qu'ils entretiennent le long des routes.
- Décliner les enjeux du Parc dans leurs politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles.
- Développer une politique foncière sur les espaces les plus remarquables de leur territoire et à recourir aux clauses environnementales, notamment pour le maintien des prairies.

La Région s'engage à :

- Mobiliser ses financements sur le territoire du Parc pour les actions découlant de sa politique (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Régional de Cohérence Écologique, appels à projets...).
- S'assurer de la prise en compte des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires par la Charte et de sa compatibilité avec les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.
- Rendre ses financements bois-forêt adaptés aux enjeux du massif forestier.
- Associer le Parc dans la définition de ses schémas de planification (Contrat Régional Forêt Bois...).
- Privilégier l'utilisation du bois d'œuvre pour ses travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments, en recherchant des ressources locales issues d'une gestion durable.

L'Etat s'engage à :

- Favoriser un dialogue entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière, afin de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux notamment paysagers, et dont l'objectif serait d'aboutir à une consultation du Parc lors de l'instruction des plans simples de gestion, lorsque le propriétaire forestier a donné son accord, dans le but de formuler des recommandations notamment paysagères ;

Mesure 12

Convergence vers la mesure 25

- Favoriser un dialogue entre l'Office National des Forêts, les collectivités et le Parc dans le cadre de l'élaboration des aménagements forestiers des collectivités, afin de les sensibiliser aux enjeux notamment paysagers ;
- Prendre l'attache du Parc dans le cadre de l'établissement de la doctrine d'instruction relative aux projets susceptibles d'avoir un impact sur les prairies (retournements...), le bocage (arrachage de haies, remblaiements de mares...), la forêt (coupes à blanc) ;
- Animer un travail partenarial entre le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Parc dont l'objectif serait de définir des zones particulièrement sensibles notamment sur le plan paysager dans lesquels des actions relatives aux coupes pourraient être initiées (sensibilisation, préconisations paysagères, mesures d'accompagnement). Etudier, à l'issue de ce travail partenarial, l'opportunité d'un éventuel abaissement du seuil d'autorisation de coupe ;
- Retenir le Parc comme territoire prioritaire d'intervention dans les politiques sectorielles qu'il déploie sur ces enjeux (Mesures Agri-Environnementales...).

Partenaires

Chambres d'agriculture, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts
Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (matériel entretien du bocage)
Établissements d'enseignement et de formation
Inter Parcs du Massif Central
Groupements forestiers d'initiative citoyenne.

Propositions d'actions

- S'engager dans l'expérimentation sur l'entretien des haies (nouvelles techniques économies en énergie/temps).
- Développer un partenariat juridique avec la Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural sur les outils de maîtrise foncière (forêt, agriculture) : biens vacants sans maîtres, droits de préemption etc.
- Quantifier et qualifier l'impact des économies agricoles et forestières sur le paysage et l'activité touristique, ainsi que les retombées économiques que cela engendre pour chaque filière sur le territoire.
- Initier la création de structures adaptées (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural...) ou de collectifs (Groupements d'intérêt économique et environnemental, Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole...) et mobiliser des outils techniques et juridique (Bail Rural à Clauses Environnementales) permettant d'améliorer la gestion durable (Paturajust', plans de gestion de haies...).
- Permettre au territoire se s'ouvrir à des expériences réussies extérieures (voyages d'études, participation à des colloques, journées techniques...).



Agir pour des paysages vivants de qualité

Mesure territorialisée sur le Plan de Parc

Mesure 13



©F. Legay

Le Morvan bénéficie d'une image paysagère de qualité et forme l'ensemble paysager recueillant le plus de reconnaissance sociale régionale après la côte viticole (*Paysages de Bourgogne – perception et représentation, DIREN Bourgogne et Conseil Régional de Bourgogne, 2002*).

Le Morvan est reconnu régionalement pour la qualité de ses paysages, qui fondent l'attractivité du tourisme, principale activité économique du territoire avec l'agriculture et la sylviculture. Paysages qui ont toutefois toujours évolué sous l'influence des hommes dans une certaine harmonie jusqu'alors.

Enjeux

Cette singularité paysagère fait face à de profondes mutations : exploitation des massifs forestiers, renouvellement de la ressource bois, fermeture locale des paysages par enrichissement, disparition du bocage et des arbres isolés, projets d'implantations (éoliennes et photovoltaïques au sol), formes urbaines et architecture. Ces mutations nécessitent d'être encadrées et accompagnées afin de maintenir l'image du Morvan sur le long terme.

Toutefois le territoire, s'il doit être vigilant quant à l'artificialisation des sols, n'est pas soumis à une forte pression (peu d'infrastructures et de nouvelles installations).

Objectifs

- Garantir la prise en compte des objectifs de qualité paysagère détaillés dans le Cahier des paysages et identifiés dans le Plan de Parc, pour l'ensemble des actions conduites par le Syndicat mixte et ses partenaires.
- Maintenir l'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés sur l'ensemble du territoire. L'objectif d'équilibre est autour de 50-50.
- Préserver la forêt feuillue autochtone et veiller à l'équilibre feuillus-résineux qui doit rester à 50-50 et promouvoir une sylviculture sans coupes rases (autres que sanitaires ou pour restauration d'habitats ou reconquête agricole), irrégulière et proche de la nature. *Lien mesure 26*
- Maintenir un système agricole prairial accompagné d'un réseau bocager dense composé de haies basses et de haies hautes.
- Conserver en espaces ouverts les prairies humides de fonds de vallées.
- Inciter et accompagner les communes et communautés de communes à se doter de documents d'urbanisme pour celles qui n'en auraient pas.
- Rechercher la cohérence d'aménagement du massif en se positionnant comme pilote pour l'élaboration d'un SCOT entre ceux de l'Avallonnais et du Grand Autunois Morvan.
- Contenir les évolutions urbaines en respectant les morphologies bâties du Morvan et ses spécificités de milieu rural à faible densité et à habitat dispersé, en limitant la consommation d'espace et des sols.
- Promouvoir une architecture traditionnelle du Morvan, tout en s'ouvrant aux formes contemporaines.

Mesure 13

Convergence vers les mesures 7 et 26

Objectifs (suite)

- Limiter les artificialisations du territoire et être particulièrement vigilant et soigneux dans les aménagements mis en œuvre (routes, entretien des bords de routes, infrastructures, signalétiques, implantations commerciales, énergies renouvelables...).
- Mobiliser et accompagner les communautés de communes, à partir d'une charte signalétique commune, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs signalétiques d'information locale (SIL), et accompagner les communes dans l'application des dispositions réglementaires en matière d'affichage publicitaire.
- Développer les approches participatives sur la perception des paysages.
- Accompagner les communes dans la mise en place de leurs Règlements Locaux de Publicité (RPL) et Autun dans la mise à jour de son règlement, selon les principes suivants :

- La mise en place de zonages adaptés selon les secteurs et les caractéristiques locales, est préconisée.
- Lorsqu'un zonage en agglomération autorise la publicité (y compris les pré-enseignes), la taille des panneaux ne peut excéder 2 m², y compris sur mobilier urbain.
- Lorsqu'un zonage autorise la publicité en agglomération, (y compris les pré-enseignes), une règle de densité impose un seul dispositif par unité foncière de 100m minimum bordée par une voie publique
- La publicité lumineuse, y compris numérique, est interdite, à l'exception des abris-voyageurs, sous conditions d'extinction nocturne.
- Dans le cas des publicités et des pré-enseignes hors agglomération, il n'est pas préconisé de dispositions particulières, les dispositions réglementaires nationales en vigueur s'appliquant.
- Pour les enseignes, il est nécessaire d'éviter les systèmes favorisant la pollution lumineuse (par exemple les faisceaux laser, les spots orientés vers le haut etc.).

Rôle du Syndicat mixte

Animateur et coordonnateur d'une démarche paysagère collective, opérateur.

Engagements des signataires

En s'appuyant sur le contenu du Cahier des paysages, partie intégrante de la Charte :

- les communes et communautés de communes s'engagent à :
 - Préserver, à l'aide des outils de planification (SCOT, PLUi, PLU), les éléments du paysage, les éléments du patrimoine historique et culturel, les milieux à haute valeur écologique du Plan de Parc, ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique.
 - Intégrer dans les outils de planification (SCOT, PLU) les recommandations architecturales et de choix des couleurs.
 - Développer une politique foncière pour l'acquisition de sites essentiels pour le maintien de la qualité des paysages (bâti et milieux naturels).
 - Soigner les aménagements routiers : matériel adapté pour l'entretien des abords, couche de roulement.
 - Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques douces et respectueuses.
- les Départements s'engagent à :
 - Soigner les aménagements routiers avec un matériel adapté pour l'entretien des abords, glissière de sécurité en bois, signalisation routière thermolaquée, couche de roulement...
 - Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques douces et respectueuses.

Mesure 13

Convergence vers les mesures 7 et 26

Engagements des signataires (Suite)

• la Région s'engage à :

- Accompagner le Parc dans la mise en œuvre de sa politique paysagère.
- Intégrer la politique paysagère du Parc dans les schémas régionaux d'aménagement (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Stratégie Régionale Biodiversité)
- S'assurer de la prise en compte des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires par la Charte et de sa compatibilité avec les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

• l'Etat s'engage à :

- Permettre un droit à l'expérimentation, d'adaptation locale de dispositions et à les sécuriser juridiquement, dans une logique de dialogue avec les partenaires, au cas par cas.
- Soigner les aménagements routiers : matériel adapté pour l'entretien des abords, glissière de sécurité en bois, signalisation routière thermolaquée, couche de roulement.

Partenaires

Agences techniques Départementales, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Chambres d'Agriculture, Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

Propositions d'actions

Ces objectifs se déclinent dans les différentes thématiques qui interagissent avec les paysages vivants du Morvan.

En urbanisme

- Appliquer un droit à l'expérimentation pour une adaptation des réglementations impactant l'urbanisme aux spécificités du Morvan à faible densité et habitat semi dispersé, en concertation avec les partenaires. *Lien mesure 7*
- Accompagner les projets des collectivités avec l'Atelier Rural d'Urbanisme.
- Créer les conditions d'un urbanisme rural durable : accueil d'étudiants en architecture, urbanisme et paysage, concours d'architectes sur la construction rurale, voyage d'études...
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique de maîtrise foncière et du bâti vacant pour la reconquête du dynamisme en centre bourg.
- Accompagner les collectivités dans le traitement des entrées de villes (implantations commerciales et industrielles), notamment à Autun, commune urbaine entrant dans le périmètre d'étude.
- Se donner la possibilité de porter un SCOT sur les parties du Morvan non couvertes par un SCOT (Côte d'Or et Nièvre).

En architecture

- Mener des opérations de sensibilisation sur l'architecture (visite de village, chantiers écoles...).
- Faire connaître les enjeux de rénovation du bâti traditionnel (éco-matériaux, fonctionnement du bâti, aspects extérieurs...).
- Réunir chaque année l'instance de dialogue entre services instructeurs et professionnels de l'urbanisme (Pôle de veille architectural).

En aménagement du territoire

- Poursuivre l'action conduite avec Enedis et le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) en faveur de l'enfouissement des lignes.
- S'assurer d'un traitement qualitatif des aménagements routiers.

Mesure 13

Convergence vers les mesures 7 et 26

Propositions d'actions (Suite)

En agriculture

- Mettre en œuvre des dispositifs innovants pour contenir la progression de la friche.

En sylviculture

- Intégrer une approche paysagère dans les documents de gestion forestière, lors de l'élaboration/revision des documents.

En communication – sensibilisation

- Créer un jeu du Parc sur l'urbanisme : "Dessines moi où tu vis".

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : *En quoi les évolutions paysagères ont-elles été accompagnées afin de maintenir l'image du Morvan sur le long terme ?*

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	TO (2018)
R-2-4-13-1	Temps passé en animation territoriale sur le Parc sur les sujets du paysages (agricole, forêt, urbanisme, etc.)	Tous les ans	539 heures
R-2-4-13-2	Nombre d'animations mises en œuvre sur le territoire sur les sujets du paysage (agricole, forêt, urbanisme, etc.)	Tous les ans	1
R-2-4-13-3	Nombre d'actions participatives mises en œuvre sur le territoire sur les sujets des paysages (ateliers, lectures de paysages, etc.)	Tous les ans	7

Sauvegarder, transmettre et valoriser le patrimoine rural



Mesure 14



©P. Hoeltzel - PNRM

La notion de patrimoine a longtemps été principalement associée à des bâtis monumentaux et à certains aspects connus du patrimoine immatériel comme les langues, musiques et danses traditionnels. Durant les trente dernières années, cette notion a beaucoup évolué et s'est élargie jusqu'à englober la majorité des éléments de notre cadre de vie et les traces de notre histoire.

Dans la mesure où le Parc du Morvan couvre principalement un milieu très rural composé de villages et hameaux, de forêts et bocages entourés de quelques petites villes, la majorité du patrimoine bâti, matériel et immatériel du Morvan est le reflet d'une culture et de pratiques rurales. Rappelons que ses villes, où se situent un patrimoine architectural et urbain remarquable (Vézelay, Avallon, Saulieu, Autun, Corbigny,...) bénéficient des attentions particulières des architectes des Bâtiments de France.

Dans ce patrimoine rural, on peut distinguer plusieurs thématiques : le paysage et ses composantes, le bâti (patrimoine architectural, historique, artisanal, industriel, celui lié aux ressources naturelles, le "petit patrimoine"...), les produits du terroir et la gastronomie, les techniques, outils et savoir-faire, les langues, les traditions et festivités (foires, danses et chants, contes et légendes, langues, costumes, fêtes, pierres de légendes et sources rituelles...). Étant entendu que ces catégories sont indissociables dans leur compréhension globale.

Le Parc en raison de ses missions, de ses moyens et de ses compétences, se propose de travailler sur plusieurs aspects du patrimoine dont le patrimoine architectural et bâti au sens le plus large, les composantes de son paysage (surtout agricole), les savoirs et savoir-faire, sans cloisonnement.

La sauvegarde et une meilleure connaissance de nos spécificités doivent être un atout pour l'avenir comme pourvoyeuses de lien social (intergénérationnel mais aussi entre population ancienne et récente, entre milieux socio-culturels), une composante du paysage, témoin des évolutions, un maillon dans la chaîne du développement durable et un élément du cadre de vie quotidien porteur de convivialité et de sentiment d'attachement au territoire.

Mesure 14

Convergence vers la mesure 16

Enjeux

L'enjeu est de maintenir une singularité et une qualité tant paysagère que culturelle qui impactera directement la qualité de vie du territoire et son attractivité. *A contrario*, la perte de ces éléments entraînerait une banalisation du territoire.

Le Parc restant la seule collectivité représentant l'ensemble du territoire du Morvan sur ses quatre départements, il doit donc rester un passeur, en œuvrant avec d'autres partenaires à sauvegarder et transmettre aux futures générations leur histoire et leur patrimoine.

Pour cela, il doit continuer sa politique de connaissance et reconnaissance des patrimoines du Morvan en accompagnant et conseillant les habitants et l'ensemble des acteurs, afin que tous s'approprient ou se réapproprient ces richesses et leur redonnent une fonction dans leur quotidien, sans élitisme.

Objectifs

Pour motiver et assurer dans la durée la sauvegarde d'un patrimoine, il faut lui retrouver ou réinventer, sans nostalgie passéeiste, une fonction contemporaine afin de le transmettre et de le faire vivre. *Lien mesure 16*

Les objectifs sont donc les suivants :

- **Encourager** des démarches collectives d'identification et désignation de leur patrimoine par des habitants ;
- **Initier et conforter** des approches transversales de sauvegarde et valorisation d'éléments du patrimoine ;
- **Préserver et transmettre** les éléments constitutifs du patrimoine rural morvandiau : patrimoine matériel et immatériel dont vergers, vieux piéchons, arbres remarquables, exceptionnel réseau de chemins ruraux, mares... Et des **savoir-faire qui peuvent avoir de l'avenir** : plessage de haies, couverture en chaume de seigle, vannerie, construction de murs en pierre sèche, couverture en tuiles de bois...

Le Parc par sa connaissance du territoire et son histoire, ses compétences pluridisciplinaires, ses réseaux et ses pratiques de terrain et son positionnement est un acteur incontournable de ces missions.

Rôle du Syndicat mixte

Initiateur, accompagnateur, chef de file.

Engagements des signataires

Les communes s'engagent à :

- Prendre en compte les patrimoines bâtis et naturels dans les documents d'urbanisme, par arrêté municipal si nécessaire également.
- Participer à l'enrichissement des connaissances.
- Porter attention à la préservation du patrimoine communal, public et privé, dont celui menacé par des exploitations forestières.

Les communautés de communes s'engagent à :

- Prendre en compte les patrimoines bâtis et naturels dans les documents d'urbanisme.
- Contribuer à la valorisation du patrimoine du Morvan en partenariat avec le Parc, dans un cadre collectif et cohérent.

Measure 14

Convergence vers la mesure 16

Engagements des signataires (*suite*)

Les Départements s'engagent à :

- Soutenir la politique du territoire en matière de sauvegarde, transmission et valorisation du patrimoine rural.
- Participer à la préservation et à la valorisation des patrimoines dont ils ont la responsabilité et contribuer, dans le cadre de leurs compétences, pour les autres patrimoines.

La Région et le Service Patrimoine et Inventaire s'engagent à :

- Mobiliser ses financements sectoriels en Morvan pour les actions découlant de sa politique (appels à projets...).
- Contribuer à la connaissance et à la valorisation des patrimoines du Morvan.

L'Etat s'engage à :

- Soutenir les actions du territoire.
- Réfléchir à la cohérence des périmètres de protection
- Consulter le Parc lors des demandes de classement ou d'inscription Monuments Historiques sur le territoire du Morvan.

Partenaires

Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Architecte des Bâtiments de France

Éducation nationale, écoles

Pays d'Art et d'Histoire

Le réseau Écomusée du Morvan et des acteurs locaux

Associations locales et nationales, fondations dont celle du Patrimoine

Socio-professionnels

Organismes consulaires

Mesure 14

Convergence vers la mesure 16

Propositions d'actions

Dans le rôle du Parc d'initier, de mettre en réseau, conseiller et soutenir les actions de sauvegarde et valorisation du patrimoine sur le territoire du Morvan et surtout avec les communautés de communes, voici quelques exemples choisis :

- Incrire un maximum de patrimoine inventorié dans la base de données "Patrimoine" du Parc, dans les documents d'urbanisme, y compris les arbres remarquables.
- Mettre en place des animations auprès des scolaires ; réaliser des inventaires avec les enfants et les habitants sur leurs patrimoines (vieux piéchons, arbres remarquables...).
- Mettre en place un programme "Adoptez votre chemin" auprès des habitants.
- Sensibiliser les propriétaires privés à la sauvegarde de patrimoines menacés principalement en milieu forestier.
- Organiser des chantiers participatifs pour réhabiliter les patrimoines ruraux (murets, lavoirs, mares...).
- Éditer une collection de livres grand public de qualité sur différents aspects du patrimoine.
- Croiser les données issues du futur LIDAR (Light Detection And Ranging) avec celles de la base de données "Patrimoine" pour une meilleure connaissance du contexte du patrimoine bâti, de son organisation spatiale (espace de vie/espace de travail/forêt/agriculture/chemins...).
- Participer, avec les villes de patrimoine, à des approches "urbain-nature" afin de garantir l'intégration de leurs espaces construits dans le paysage

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de maintenir une singularité et une qualité tant paysagère que culturelle ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	T0 (2018)
R-2-4-14-1	Nombre de chantiers participatifs organisés sur le territoire (par le Parc ou par ses partenaires)	Tous les ans	non renseigné
R-2-4-14-2	Nombre d'actions de transmission des savoirs (tous types confondus) (y compris livres, fiches, etc.)	Tous les ans	non renseigné
R-2-4-14-3	Nombre de chantiers visant à restaurer le patrimoine prenant en compte la faune anthropophile	Tous les ans	non renseigné



Favoriser l'expression artistique et culturelle

Mesure 15



©M. Marchand - PNRM

La note d'orientation consacrée à la culture émise par la Fédération des Parcs naturels régionaux de juin 2017 réaffirme le rôle central de la culture et du patrimoine dans le projet de territoire des Parcs. Elle est appuyée par des conventions cadres passées avec le ministère de la Culture.

L'expression artistique et culturelle est depuis plusieurs années identifiée comme une des actions du Parc du Morvan. A un moment où la dimension participative du projet de territoire est amenée à se renforcer, cette politique culturelle peut jouer un rôle clé : en reposant à la fois sur l'éducation artistique et culturelle et sur une autre approche des enjeux du territoire, fondée sur l'émotion et l'interprétation sensible, elle favorise l'appropriation du projet, en permettant à chacun – y compris et surtout les non-spécialistes - d'y construire sa place.

Si des actions ont déjà été menées en ce sens avec succès, il est néanmoins nécessaire de renforcer désormais leur intégration au projet du Parc, en favorisant la transversalité entre nature et culture, ou encore patrimoine et création [par exemple en explorant le thème des paysages, fil rouge de la charte, ou celui des échanges et des migrations, commun à tout le réseau Écomusée], pour donner une cohérence à l'action à moyen terme.

Enjeux

L'expression artistique et culturelle est une approche qui encourage la compréhension, la rencontre et la reconnaissance de l'autre. En ce sens, elle porte des enjeux de diversité culturelle, d'ouverture d'esprit, de solidarité et de dialogue.

Sur un territoire comme celui du Parc, elle contribue donc au lien entre les populations (anciens et nouveaux arrivants, milieux socio-professionnels différents) et entre les générations. Des identités culturelles plurielles accèdent ainsi à la reconnaissance.

En ce qui concerne plus particulièrement les nouveaux habitants, les passerelles que l'on crée avec eux entre le patrimoine du Morvan et la création permettent de proposer de nouveaux modes d'attachement au territoire et de favoriser leur ancrage.

Objectifs

- **Impliquer de façon active et mobiliser les habitants et les touristes** en favorisant la participation citoyenne et le lien social.
- **Mettre en œuvre la notion de "droits culturels"** (reconnaitre le droit de chacun à l'accès à la culture et à l'expression culturelle) en proposant des actions qui favorisent l'accessibilité la plus large possible.
- **Concourir au développement culturel du territoire** en tenant compte de ses particularités (fédérer plutôt que programmer, reconnaître et valoriser les nombreux acteurs du territoire).

Mesure 15

Rôle du Syndicat mixte

Catalyseur : sans se substituer aux actions déjà engagées par un territoire riche en propositions, il est celui qui encourage la coopération et la mise en réseau, sert de relais et d'interface et propose des actions fédératives à l'échelle du territoire.

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Contribuer à l'accueil de spectacles et d'artistes en résidence [mise à disposition de salles, organisation de rencontres avec les habitants].
- Relayer les initiatives du Parc.

Les Départements s'engagent à :

- Faciliter l'accueil des projets artistiques et culturels (résidences, spectacles, etc..) dans les collèges et les bibliothèques de leurs réseaux.

L'Etat s'engage à :

- Favoriser cette politique par le biais de l'Éducation nationale et de ses dispositifs
- Accompagner financièrement les projets du Parc, notamment sur les résidences d'artistes et sur les projets d'éducation artistique et culturelle.
- Faire bénéficier le Parc de l'accompagnement des conseillers de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles.

Partenaires

État par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et notamment de ses politiques de soutien à l'éducation artistique et culturelle,

Établissements culturels et artistiques (salles de spectacles, d'exposition, Cité de la Voix, musées, conservatoires, etc.)

Réseaux culturels et artistiques existants (Le Lab, Affluences, etc.)

Acteurs de terrain, compagnies, artistes, associations du territoire

Propositions d'actions

- Résidences d'artistes : inviter des artistes sur le territoire, sur la base d'une commande en lien avec les thématiques du territoire (le paysage, les échanges et les migrations) et leur demander de co-construire une œuvre avec les habitants du territoire (grand public et scolaires).

- Projets d'éducation artistique et culturelle dans les écoles du Parc, en lien direct avec les artistes du territoire, le réseau Écomusée du Morvan et l'Éducation nationale, dans le but de créer des passerelles entre le passé et le présent et de valoriser les artistes (voire les artisans d'art) locaux.

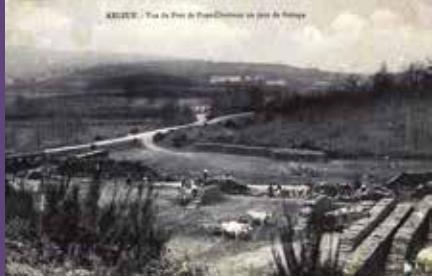
- Observatoire de la vie culturelle en Morvan : rassembler les informations, être en mesure de les analyser pour connaître les acteurs et poser les bases d'une mise en réseau efficace à l'échelle du territoire.

- Résidences d'artisans/créateurs : inviter des personnes détentrices d'un savoir-faire rare ou représentatif des traditions morvandelles et favoriser la transmission de ce savoir, par exemple dans le domaine des métiers d'art ou de la restauration patrimoniale. Ce peut-être aussi l'occasion de la co-création d'une œuvre originale utilisant ces savoir-faire.



Améliorer la compréhension de l'histoire humaine du Morvan

Mesure 16



La richesse du Morvan, au-delà de ses patrimoines naturels et culturels, repose aussi sur une histoire humaine, des imaginaires, des savoirs locaux qui trouvent encore aujourd'hui toute leur résonance et leur actualité dans la société morvandelle contemporaine.

Le Morvan s'est en effet construit au fil d'une histoire politique, agricole et artisanale singulière qui a profondément marqué les histoires familiales, les trajectoires, les relations avec les autres territoires.

Parallèlement, tout un ensemble de pratiques discrètes, reliées à d'anciennes activités ou réinventées, cultivent la mémoire des lieux, participent au sentiment d'un lien très fort au lieu de vie et consolident des réseaux de sociabilité. Comprendre collectivement ces trajectoires historiques et les savoirs locaux véhiculés par les habitants ouvrent des perspectives de connaissance et d'action plus démocratiques.

Le Morvan a la chance de bénéficier de cette transmission vivante et de la volonté de faire perdurer et d'actualiser les pratiques. Le Parc quant à lui dispose d'un outil efficace, son réseau écomuséal, pour se faire témoin et passeur d'histoire, de mémoire et de savoirs : il peut ainsi s'appuyer sur ces lieux de transmission existants, à vocation pluridisciplinaire et participative, pour amplifier la recherche sur le territoire et la diffusion de ses résultats, dans une approche qui ne soit pas passéeiste.

Enjeux

Il est indispensable de mieux connaître l'histoire humaine et l'anthropologie du Morvan pour mieux comprendre les évolutions actuelles de la société et être en mesure d'y contribuer. Cela implique de permettre aux habitants, aux acteurs et usagers du patrimoine commun et de leur propre histoire en prenant au sérieux leurs savoirs et leurs imaginaires l'appropriation de cette histoire et de ces savoirs par les nouvelles générations et les nouveaux habitants est un enjeu majeur. Il s'agit toutefois de ne pas figer le passé du Morvan mais l'inscrire, comme le font certains artistes avec les musiques et danses traditionnelles, dans la modernité.

Mesure 16

Objectifs

- **Faire du réseau Écomusée le lieu ressource sur les patrimoines historiques, culturels et humains du Morvan**, adossé au centre de ressources du Parc et adapté aux nouvelles attentes de ses visiteurs.
- **Encourager la recherche** en s'engageant dans des partenariats ambitieux, en favorisant l'expérimentation en sciences humaines et sociales, en donnant sa place à la recherche-action.
- **Faire connaître et reconnaître des histoires et des savoir-faire du Morvan**.
- **Traiter des enjeux sensibles d'aujourd'hui**, tels que les identités ou le changement social, et faire émerger de nouvelles approches de ces sujets.

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file pour ce qui relève de la collecte et de la transmission, et partenaire en ce qui concerne la recherche.

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Participer à l'accueil de chercheurs sur le territoire, relayer et porter les initiatives du Parc en ce sens et, pour celles qui sont concernées, participer au financement des maisons à thème de l'Écomusée du Morvan relevant de leurs attributions.

Les Départements s'engagent à :

- Faciliter l'accès des chercheurs liés au Parc ou au réseau Écomusée aux archives départementales et proposer un accompagnement des initiatives de recherche.
- Mobiliser la conservation départementale au profit de l'Écomusée.
- Favoriser la mise à disposition et la diffusion des sources locales (archives communales, fonds local des bibliothèques).

La Région s'engage à :

- Accompagner financièrement les projets du Parc, notamment en matière de publications et de médiation dans les maisons à thème de l'Écomusée.
- Mobiliser l'expertise et la capacité de conseil du Service Patrimoine et Inventaire sur les projets.

L'Etat s'engage à :

- Accompagner financièrement les projets du Parc.
- Mobiliser l'expertise et la capacité de conseil de la Mission Ethnologie de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles.

Partenaires

- Maisons à thème du réseau Écomusée et réseau Clé des Musées, autres musées et sites culturels du territoire, dont Bibracte,
- Associations locales, érudits locaux, personnes ressources, témoins,
- Universités, Centre National de la Recherche Scientifique, Expérimentarium,
- Maison des Sciences de l'Homme et autres organismes de recherche,
- Conseil à l'Ethnologie à la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Service Régional de l'Inventaire,
- Office de coopération et d'information muséale, Fédération des Écomusées et Musées de société
- Services d'archives (notamment archives départementales)

Mesure 16

Propositions d'actions

- Consolider le rôle du réseau et des maisons à thème de l'Écomusée du Morvan comme lieux de collecte, de sauvegarde et de transmission, mais aussi de médiation, d'animation et de partage : actualisation des projets scientifiques et culturels et des muséographies, création de maisons à thème – *a minima* sur le bois, l'eau et le flottage, les chemins – pour offrir une vue d'ensemble de l'histoire du Morvan, multiplication des modes de médiation afin de s'adresser au public le plus large possible.
- Repenser la Maison des Hommes et des Paysages en élargissant la perspective et en mêlant les approches historiques, sociologiques, anthropologiques, naturalistes, environnementales, etc.
- Développer une politique de soutien à la recherche en sciences humaines et sociales qui prenne appui sur le réseau de l'Écomusée et sur le centre des ressources des patrimoines du Morvan : accueil facilité au centre de ressources, éditions grand public de travaux de recherche innovants dans les collections Parc, mise en réseau des chercheurs liés aux thématiques du Morvan, journées d'étude, partenariats avec les universités pour l'accueil d'étudiants en master ou en thèse).
- Faire du Parc du Morvan une zone de recherche scientifique active, type Zone atelier du Centre National de la Recherche Scientifique ou Observatoire Hommes- Milieux, pour favoriser les recherches interdisciplinaires à long terme, notamment sur les évolutions historiques, sociales et sociétales (par exemple sur le thème des échanges et des migrations).

Axe 3 : Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan !

Petite montagne au cœur de la Bourgogne calcaire, le Morvan a toujours été un massif singulier, parfois isolé, dont les caractéristiques naturelles, paysagères, culturelles, économiques lui confèrent, depuis cinquante ans, une reconnaissance nationale en Parc naturel régional.

Cette singularité, même si elle a pu être perçue comme un handicap est aujourd'hui reconnue comme une chance dans une société mondialisée qui recherche de plus en plus des racines, de l'authenticité, des valeurs...

Cette personnalité affirmée de moyenne montagne se nourrit de ses monts et vallées, certes moins marqués qu'ailleurs, à deux heures de Paris et de Lyon, de ses vastes espaces, d'exception ou non, de ses grands lacs et de son dense réseau de chemins, de ses eaux vives...

De même, les productions locales, qu'elles soient agricoles ou artisanales, participent à cette singularité, d'autant plus que les savoir-faire et traditions sont, pour une majeure partie d'entre eux, déjà très imprégnés de cette reconnaissance identitaire, qu'il s'agisse du jambon du Morvan, ou d'objets divers fabriqués avec le bois du territoire.



Les Sources de l'Yonne. ©I. Civette - PNRM

Déclinaison du fil rouge des paysages dans l'axe 3

Cet axe vise à transformer ce qui pourrait apparaître comme des faiblesses en atouts afin de faire du Parc une chance pour le territoire : *"Le retard du Morvan, c'est sa chance pour son développement à venir"* (Régis Ambroise – Entretiens de Bibracte Paysage 2014).

Au-delà de la valorisation des ressources que le Morvan a su conserver à travers les différentes mutations des économies rurales, il s'agit de choisir la différenciation pour générer et développer l'économie.

Dans cet axe, le fil rouge du paysage exprime cette différenciation territoriale pour laquelle les pratiques opérées doivent aussi être différentes. Et ce, d'autant plus que le Morvan est une moyenne montagne touristique du Massif Central, appelant ainsi des modes opératoires spécifiques et adaptés.

Orientation 5 : Affirmer l'identité de la moyenne montagne

D'aucuns pourraient penser que, qualifier le Morvan de moyenne montagne pour en tirer parti, s'apparente à de la publicité mensongère tant les pics sont ici absents !

Mais l'altitude ne fait pas tout, et le sentiment, exprimé ou non par les morvandiaux, concourt malgré cela à reconnaître que le Morvan est un territoire à part entière du Massif central, avec son histoire, son isolement relatif, ses handicaps naturels reconnus par des communes classées en zone de montagne... et un patrimoine naturel typé montagne à bien des égards.

L'objectif est de renforcer cette image en lui donnant encore plus de force, s'il le faut, par ses espaces d'exception comme les Grands sites de France Bibracte-Mont Beuvray et le projet du Vézélien, des productions agricoles et bois plus typées montagne et une ruralité moderne.

Mesure 17 : Conforter les sites d'exception
Mesure 18 : Contribuer à une nouvelle ruralité

Mesure 19 : Encourager le développement et la promotion des savoir-faire et des productions locales

Orientation 6 : Renforcer la destination touristique

Le Morvan est une destination touristique à part entière au cœur de la Bourgogne viticole et historique. Elle est reconnue comme telle par l'État et le Comité Régional du Tourisme (CRT), mais aussi et surtout par les touristes eux mêmes qui trouvent dans le Morvan un terrain de jeu particulièrement attractif, notamment pour les plus sportifs, mais aussi un vaste espace de quiétude, propice au ressourcement, d'émotions pour les plus contemplatifs !

À deux heures de Paris et de Lyon, une heure de Dijon, avec une proposition de tourisme durable, d'écotourisme, de tourisme culturel, de tourisme adapté, le Morvan offre une destination de proximité, abordable dans tous les sens du terme, à visage humain.

L'enjeu pour le Parc est d'en faire une destination encore plus connue, avec une offre renforcée, plus qualifiée.

Mesure 20 : Développer un tourisme de nature et de culture

Mesure 21 : Viser l'excellence en matière d'itinérance et d'activités sportives de pleine nature

Mesure 22 : Promouvoir la destination écotouristique



L'attractivité touristique du Morvan s'appuie notamment sur l'offre des itinéraires balisés, pour tous types de randonnées. ©A. Millot - PNRM



Conforter les sites d'exception

Mesure territorialisée au Plan de Parc

Mesure 17



©O. Bardet

De nombreux sites sur le Morvan disposent d'un statut et d'une valeur qui contribuent à la qualité exceptionnelle du territoire et à son caractère remarquable : sites Natura 2000, sites classés, Grand Site de France Bibracte-Mont-Beuvray, Site Unesco du Vézélien, Autun Ville d'Art et d'Histoire

Ils constituent les sites d'exception sur lesquels, le Parc développe avec ses partenaires ou en appui de ceux-ci une démarche d'animation visant au maintien de leur caractère exceptionnel et à leur ancrage territorial.

Par leur stature, certains cumulant différents niveaux de reconnaissance. Ils croisent de nombreuses thématiques en tant que secteurs habités et dépendants des activités anthropiques : biodiversité, patrimoines culturels et naturels, paysage, tourisme, urbanisme, énergies renouvelables.

Enjeux

En tant qu'espaces patrimoniaux du Morvan, il convient d'assurer une expression des activités humaines tout en garantissant la pérennité de ces figures de proue. La reconnaissance du territoire que ces sites procurent, par le choix de labels exigeants, implique de maintenir un haut niveau d'excellence dans les interventions. Ils se prêtent également à être des laboratoires d'expérimentation de modalités de gestions de l'espace.

Objectifs

- **Obtenir la reconduction des labels pour les sites soumis à renouvellement** (Grand Site de France tous les six ans) et contribuer à l'obtention du label Grand Site de France pour le Vézélien.
- **Assurer une appropriation par les habitants** des sites dans ces labels identitaires leur cadre de vie, et les rendre acteurs de leur gestion.
- **Maintenir et renforcer la qualité des patrimoines qui confèrent le statut exceptionnel** à ces différents sites.
- **S'engager pour la préservation des paysages nocturnes** en visant une reconnaissance par des labellisation (Villes et Villages Étoilés, Réserve de Ciel Étoilé sur toute une partie du Parc).
- **Utiliser les sites d'exception comme territoires d'expérimentations et de recherche,** transférables aux autres parties du territoire.
- **Faciliter la prise en compte des sites d'exception dans le développement économique du territoire.**

Mesure 17

Convergence vers la mesure 23

Rôle du Syndicat mixte

Animateur, médiateur et fédérateur des réseaux et partenaires, opérateur

Engagements des signataires

Les communes et communautés de communes s'engagent à :

- Se saisir des enjeux liés aux sites d'exception et à se mobiliser pour leur préservation.
- Développer une politique de maîtrise foncière.
- Gérer leurs propriétés afin de contribuer au maintien des labels.
- Assurer le relais d'information et de mobilisation des habitants.
- Sensibiliser leurs personnels techniques aux enjeux de pratiques de gestion.

Les Départements s'engagent à :

- Mobiliser les moyens nécessaires pour la gestion des sites au titre de leurs compétences (Espaces Naturels Sensibles – Grand Sites de France).
- Gérer leurs propriétés afin de contribuer au maintien des labels d'excellence.

La Région s'engage à :

- Mobiliser les moyens nécessaires pour la gestion des sites au titre de leurs compétences.
- Participer et contribuer aux programmes de recherches liés aux sites d'exception.
- Intégrer les sites d'exception dans la valorisation régionale.
- Prendre en compte les labels des sites d'exception dans l'ensemble des schémas d'aménagement (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Stratégie Régionale de la Biodiversité...).

L'État s'engagent à :

- Associer et solliciter l'avis du Parc dès l'amont de toutes procédures concernant ces sites d'exception.
- Accompagner le Parc, en tant qu'opérateur, dans la gestion et l'animation des sites.

Partenaires

- Services de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Directions Départementales des Territoires : en appui sur les procédures administratives et réglementaires.
- Bibracte : animation conjointe du Grand Site de France.
- Établissement Public Foncier du Doubs
- Syndicats d'énergie, Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
- Chambres d'Agriculture
- Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière

Mesure 17

Convergence vers la mesure 23

Propositions d'actions

- Impliquer les conseils municipaux dans la gestion de leur territoire sur ces sites exemplaires et les rendre acteurs en les plaçant en première ligne.
- Poursuivre activement l'animation du Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray et obtenir la labellisation Grand Site de France pour le Vézelien.
- Inciter à l'inscription de nouveaux sites et en application de l'article L341-2 du code de l'environnement à la transformation des sites inscrits actuels en sites classés.
- Poursuivre les actions de préservation et d'animation du réseau Natura 2000 et développer la reconnaissance de ces sites, ajuster ou compléter le réseau des sites.
- Accompagner la mise en place d'une stratégie d'acquisition foncière par les collectivités.
- Favoriser les échanges entre sites pour démontrer les techniques et outils utilisés ailleurs qui fonctionnent (journées d'échanges, voyages d'études...)
- Créer des formations avec et pour les socio-professionnels qui interviennent sur le territoire (architecture, travaux forestiers/agricoles...) pour mieux prendre en compte le paysage, l'architecture et la biodiversité dans leurs travaux quotidiens ainsi que la réglementation.
- Organiser l'identification par les citoyens par communes les sites et paysages qui leur paraissent remarquable.

Contribuer à une nouvelle ruralité



Mesure territorialisée au Plan de Parc

Mesure 18



Territoire rural par excellence, maillé par ses petites villes et ses bourgs centre, le Morvan en supporte les avantages et les inconvénients. Territoire dont il ressort qu'à bien des égards, son poids démographique, son éloignement géographique des grands centres urbains et les caractéristiques d'un massif de moyenne montagne, peuvent créer un sentiment de relégation pour ceux qui vivent cette situation comme un handicap. Alors que pour d'autres, une telle situation constitue le cadre "révélé" pour une autre vie ! Pour permettre à tous ses habitants de vivre une ruralité moderne et solidaire, le Parc, même s'il n'a pas directement les compétences (économie, aménagement numérique, transport, services...), a un rôle à jouer, pour que sa participation contribue à un changement de vision, à une attractivité renforcée et renouvelée.

Enjeux

Acteur du territoire, agissant dans les domaines d'intérêt général et d'aménagement du territoire, le Parc entend peser pour conforter les villages et les centres bourgs en complémentarité de ses deux villes majeures, comme des éléments essentiels de l'organisation et de la société morvandelle.

Les enjeux dépassent le périmètre et les moyens d'actions du Parc seul bien entendu, mais au regard de leur importance il est déterminant que tous les acteurs du monde rural, Parc y compris, contribuent à l'effort collectif.

Objectifs

- **Conforter les villes du territoire et villages en tant que pôles de services de proximité** contribuant à rendre les équipements accessibles aux habitants, derniers rempart contre la désertification.
- **Accompagner les villes et villages dans leurs évolutions.**
- **Renforcer les synergies villes-campagnes** au sein même du territoire (Autun, Avallon, Château-Chinon, Lormes, Luzy, Saulieu...), les villes partenaires (Arnay-le-Duc, Châtillon-en-Bazois et Corbigny) et avec les pôles urbains régionaux.
- **Participer à la construction et la mise en place d'une offre de services adaptés à un territoire de moyenne montagne à faible densité.**
- **Veiller à l'organisation et la cohérence de la mobilité** à l'échelle du Morvan.
- **Mobiliser et accompagner l'acquisition foncière par les communes** pour assurer le développement économique et urbain.

Rôle du Syndicat mixte

Initiateur et/ou accompagnateur

Engagements des signataires**Les communes s'engagent à :**

- Associer le Parc à leurs politiques de reconquête (ex Villages du futur, opération cœur de ville...)
- Mettre en œuvre des actions d'embellissement de leurs bourgs et hameaux

Les communautés de communes s'engagent à :

- Faciliter la "mise en marché" des offres de reprise commerciale et accompagner les repreneurs.
- Développer une politique foncière ciblant les cessions/reprises d'activités en centre bourg ou de services, avec l'appui de l'Établissement Public Foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté.
- Participer à la mise en cohérence, à l'échelle du Morvan, des stratégies de mobilité.

La Région s'engage à :

- Incrire le Morvan comme un territoire cohérent pour la mise en œuvre de ses politiques de mobilité, d'accompagnement à la reprise d'activités.
- Mobiliser ses moyens et outils pour faciliter les actions communales d'acquisition foncière, via l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté.
- Associer le Parc dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales.
- Favoriser une organisation cohérente de la mobilité à l'échelle du massif.

L'Etat s'engage à :

- Soutenir les initiatives visant au maintien des services à la population en zone rurale, accompagner des entreprises au savoir-faire d'excellence et les valoriser à travers l'attribution de labels.
- S'assurer que les contrats de ruralité qu'il propose sur le territoire du Parc viennent bien en appui du maillage territorial souhaité par le Parc.

Partenaires

Chambres consulaires

Unions commerciales

Associations locales en lien avec le cadre de vie

Autorités organisatrices de transports

Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, Agences techniques départementales
Etablissement Public Foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

Pôles d'Équilibre Territorial et Rural

Agence Régionale Économique

Propositions d'actions

- Organiser une bourse aux locaux disponibles pour rendre visible l'offre de reprise, en s'appuyant sur une connaissance fine de la situation économique locale (manager d'activités).

- Réaliser un guide des abords pour les villages du Morvan et accompagner sa mise en œuvre.

- Mettre en œuvre un plan de mobilité rurale à l'échelle du massif dans son ensemble et expérimenter de nouvelles formes de déplacement [vigilance sur l'entretien du réseau routier et veiller adéquation entre les réseaux (routiers, numériques) et les objectifs d'attractivité].

- Organiser un atelier d'urbanisme rural.

Encourager le développement et la promotion des savoir-faire et des productions locales



Mesure 19



©Artisans Bois Morvan

En lien avec les ressources locales, les acteurs économiques du Morvan ont su développer des produits et des savoirs faire notamment dans différents domaines comme la culture des sapins de Noël, l'apiculture, la viticulture, la pisciculture...

L'élevage extensif notamment en zone de montagne (bovin allaitant, ovin...), la transformation à la ferme, la gastronomie (établissements de formation, restaurants de renom, fermes auberges...), l'exploitation et la transformation du bois, le tourisme (accueil, accompagnement...), la construction, la culture...

Ces productions et savoir-faire sont souvent, à l'image du Morvan, reconnues par les consommateurs notamment, mais restent malgré tout, encore trop confidentiel, avec des organisations collectives à construire ou à renforcer.

Enjeux

Les enjeux pour le Morvan sont le renforcement de son attractivité de son image et le développement des entreprises locales tirant parti de cette image.

Cela passe par la création d'une valeur ajoutée, la transmission des savoirs, et l'évolution des compétences en lien avec les valeurs d'un Parc naturel régional.

Cela doit concourir à une meilleure résilience des petites et moyennes entreprises aux aléas et conjonctures... notamment par la consolidation des démarches collectives (Morvan terroirs, Artisans Bois Morvan, sapins de Noël, Groupement d'apiculteurs... et autres à inventer) et le maintien d'un tissu artisanal, de PME et d'un maillage d'exploitations.

Objectifs

- **Accompagner les démarches collectives et l'organisation des filières et mettre en réseau les professionnels.**
- **Développer les produits** en lien avec notre singularité territoriale, nos spécificités morvandelles et montagnardes.
- **Développer l'agritourisme.**
- **Développer la Marque Parc** et faire évoluer le cahier des charges Marque Parc vers le label Agriculture Biologique.
- **Accroître la force de vente et le consommer "Morvan"** des produits marqués Parc et Agriculture Biologique.
- **Soutenir les démarches de promotion et de commercialisation**, notamment en circuits courts et en vente directe.
- **Accompagner la reconnaissance** (signes régionaux et nationaux) **des métiers d'art, des savoir-faire.**

Mesure 19

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file, opérateur

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Utiliser en priorité les produits locaux (agricoles et bois) dans la restauration collective et dans leurs marchés publics.
- Relayer la promotion des produits labellisés du territoire sur leurs marchés et dans leurs outils de communication.

Les Départements s'engagent à :

- Inciter la restauration collective à utiliser en priorité les produits locaux (agricoles et bois).

La Région s'engage à :

- Accompagner les producteurs dans des démarches d'identification territoriale et de valorisation des produits locaux.
- Utiliser en priorité les produits locaux (agricoles et bois) dans la restauration collective et dans ses marchés publics.
- Accompagner financièrement le développement d'outils de transformation et les démarches collectives d'entreprises.

L'Etat s'engage à :

- Soutenir les initiatives visant au maintien des services à la population en zone rurale, accompagner des entreprises au savoir-faire d'excellence et les valoriser à travers l'attribution de labels.
- Mobiliser ses dispositifs pour accompagner la formation et la mise en réseau des professionnels.

Partenaires

Associations locales (Morvan terroirs, Artisans Bois Morvan...), Bio Bourgogne, Chambres consulaires, Centres de recherche...

Comité de Promotion des Produits Régionaux et de la Gastronomie de Bourgogne-Franche-Comté

Propositions d'actions

- Accompagnement de réseaux de professionnels.
- Élargissement de la gamme de produits marqués (porc plein air, sapin de Noël, produits transformés à base de viande...).
- Développement et consolidation des filières de diversification agricole de qualité (porc plein air, Aiglette du Morvan...), associées à des savoir-faire typés montagne.
- Développement de l'agritourisme (accueil et vente à la ferme, ferme auberge, tables d'hôtes...).
- Renforcement de l'utilisation du bois dans la construction et les aménagements publics (mobilier urbain, aires d'accueil...).
- Essaimage de la démarche Massif central du "Démonstrateur d'Anost".
- Sensibilisation des professionnels à utiliser la "Box bois".

Mesure 19

Propositions d'actions (*suite*)

- Construction d'une offre type "Vorarlberg du Morvan".
- Acquisition foncière par les communes pour développer des productions agricoles (maraîchage par exemple).

Indicateurs

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1- En quoi l'action du Parc a-t-elle permis la création et le développement de produits issus des ressources et savoir-faire du Morvan

2- L'action du Parc a-t-elle été source de création de valeur ajoutée, de transmissions de savoir-faire, d'évolution de compétences et de démarches collectives, en lien avec les valeurs d'un Parc naturel régional ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
R-3-5-19-1	Nombre de produits accompagnés dans leur élaboration/création et qui portent un " signe territorial " [Marque Parc, autres]	Tous les ans	0
I-3-5-19-2	Nombre de professionnels engagés dans la Marque Parc	Tous les ans	41
R-3-5-19-3	Nombre de produits accompagnés dans leur élaboration/création commercialisés	Tous les ans	0
R-3-5-19-4	Nombre de démarches collectives accompagnées par le Parc	Tous les ans	2
R-3-5-19-5	Nombre de formations organisées par le Parc à destination des professionnels	Tous les ans	3
R-3-5-19-6	Nombre de producteurs accompagnés par le Parc vers les circuits courts	Tous les ans	0
R-3-5-19-7	Nombre de producteurs accompagnés en transformation	Tous les ans	0
R-3-5-19-8	Nombre de cahiers des charges Marque Parc respectant les règles de l'Agriculture Biologique	Tous les 3 ans	Non renseigné

Développer un tourisme durable, de nature et de culture



Mesure territorialisée au Plan de Parc

Mesure 20



©PNRM

L'offre touristique du Morvan, basée sur les paysages exceptionnels de bocages, de forêts, de lacs qui composent un espace propice à différentes pratiques sportives (randonnées équestre, pédestre, VTT, sports nautiques) s'appuie également sur une offre culturelle riche d'un patrimoine bâti, historique et vivant.

À ce titre, le Parc a été reconnu Charte Européenne du Tourisme Durable. Sans le dire vraiment, mais conformément aux principes et valeurs qui animent les Parcs naturels régionaux, le Syndicat Mixte a toujours prôné, impulsé, développé un tourisme de nature, qu'il soit de découverte des patrimoines culturels, des paysages, ou plus sportif avec la randonnée sous toutes ses formes et les activités nautiques, un tourisme proche des habitants et des savoir-faire du territoire.

Le tourisme dans les Parcs doit être porteur d'un tourisme de sens, offrir une vraie rencontre avec le territoire, son histoire, sa culture, ses habitants, transmettre des valeurs fortes autour de la qualité patrimoniale, de l'éco-citoyenneté, de l'ouverture et du partage. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

Les ambitions du Parc en la matière s'inscrivent pleinement dans le Schéma Régional du Développement Touristique 2017-2022 et son 5^{ème} grand défi intitulé "Devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance".

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale, a partagé la compétence développement économique entre l'échelon régional et intercommunal. Ce sont donc huit communautés de communes présentes pour tout ou partie sur le territoire du Parc qui composent la "Destination Morvan".

Enjeux

Le Parc est le garant d'une qualité paysagère, environnementale socle de l'attractivité touristique en Morvan, qui lui permet d'être compétitif dans le domaine de l'offre des Destinations situées en territoires ruraux.

Le Parc est également le garant d'un tourisme durable permettant la découverte, la compréhension, la transmission des différentes composantes patrimoniales, naturelles, paysagères, culturelles, historiques caractéristiques au Morvan.

Objectifs

- **Renforcer la stratégie de développement touristique durable** basée sur la culture et la nature spécifiques du Morvan, telle qu'engagée au titre de la Charte européenne du Tourisme durable.
- **Faire du Morvan un lieu d'interprétation de la nature (biodiversité, géologie, eau...)** et de la culture "à ciel ouvert": mettre en œuvre une politique de rebond afin de permettre de découvrir les singularités du territoire de manière transversale.
- **Développer une culture de l'accueil en Morvan** (accueil, services proposés, langues parlées, image/promotion...).
- **Valoriser le calme, la quiétude et la qualité du ciel nocturne comme atouts touristiques** (ex. au travers d'aménagements spécifiques, la recherche de qualité d'ambiance, ciel étoilé...).
- **Animer un réseau d'acteurs et transférer les expériences issues d'autres territoires.**
- **Valoriser les patrimoines singuliers du Morvan** (milieux bocagers, forestiers, humides, les paysages, la biodiversité, l'architecture, l'histoire...).
- **Prendre en compte et valoriser le patrimoine géologique du territoire** (granite, calcaire dans le Vézélien, tourbe, Autunite, fluorine, fossiles du bassin d'Autun, schistes bitumineux...).

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file / coordinateur

Engagements des signataires**Les communes et communautés de communes s'engagent à :**

- Développer des projets touristiques d'aménagements, d'équipements en lien avec le développement durable.
- Consulter le Parc pour avis sur les projets touristiques structurants.

Les Départements s'engagent à :

- Valoriser les démarches menées à l'échelle du Parc comme "Valeurs Parc naturel régional du Morvan" (au travers des Agences de Développement Touristique par exemple).

La Région s'engage à :

- Valoriser les démarches menées à l'échelle du Parc comme "Valeurs Parc naturel régional du Morvan".

Partenaires

Porteurs de projets privés
 Prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs...)
 Chambres consulaires
 Offices de Tourisme
 Agences départementales de Développement Touristique
 Comité Régional du Tourisme

Mesure 20

Convergence vers la mesure 2

Propositions d'actions

- Moderniser, qualifier, renforcer les hébergements et les équipements/sites touristiques dans une logique de développement durable par la qualification/formation des acteurs du tourisme autour des valeurs du développement durable et l'accompagnement des entreprises touristiques dans une transition durable de leur établissement et de leur pratique.
- Créer des offres éco touristiques "nouvelles générations" (alliant découverte du patrimoine au sens large et nouvelles technologies).
- Sensibiliser les habitants, touristes, résidences secondaires... aux richesses naturelles du Morvan (observation, interprétation, éducation et études des milieux naturels, de l'histoire et des savoirs faire). *Lien mesure 2*
- Développer des activités, aménagements touristiques spécifiques à l'échelle du Morvan et permettant la valorisation du territoire et son rayonnement à l'extérieur (Ex: géocatching à l'échelle du Morvan).
- Créer une Conférence du Tourisme en Morvan, organe consultatif et collaboratif visant à la cohésion du développement touristique en Morvan.

Viser l'excellence en matière d'itinérance et d'activités sportives de pleine nature



Mesure territorialisée sur le Plan de Parc

Mesure 21



©A. Millot - PNRM

Sur son territoire de moyenne montagne, caractérisé par un réseau très dense de chemins ruraux, le Parc a, dès sa création, développé les activités de pleine nature, notamment toutes les formes de randonnées.

En créant de nombreux équipements de pleine nature (itinérance pédestre, VTT, équestre), en animant un solide réseau de partenaires locaux et nationaux, en se dotant d'outils de promotion adaptés, le Parc a fait émerger une offre d'activités de pleine nature conséquente, variée, structurée et reconnue.

Cette offre s'adresse aussi bien aux habitants qu'aux touristes ou au monde sportif et contribue fortement à la vie et à l'image nature, sportive et dynamique du territoire Morvan.

Cependant, plusieurs défis sont à relever pour conforter une place de pôle de tourisme nature dans la destination Bourgogne-Franche-Comté. Les ambitions du Parc en la matière s'inscrivent pleinement dans le Schéma Régional du Développement Touristique 2017-2022 et son 5^{ème} grand défi intitulé "Devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance".

Enjeux

Par la mise en place d'actions, de démarches favorables au développement des activités sportives de nature, le Parc souhaite renforcer la notoriété du Morvan en confortant son image de territoire propice à la pratique des sports de nature. La richesse de l'offre, sa diversification et sa large gamme d'activités permettra un étalement de la saison touristique et une fidélisation de la clientèle au regard des effets du changement climatique notamment.

Les enjeux principaux étant de structurer l'offre, de générer des retombées économiques, touristiques et sportives pour le territoire et de faire de l'accès aux activités de pleine nature un facteur de cohésion sociale, de développement personnel, de bien être individuel et collectif pour tous les publics.

Mesure 21

Convergence vers les mesures 3 et 20

Objectifs

- Structurer l'offre et faire des activités sportives un vecteur de découverte de la nature et de son interprétation. *Lien mesures 20 et 3*
- Concilier les différents usages liés à l'eau, l'usage des chemins, la forêt... avec une vigilance particulière sur la pratique des loisirs et sports motorisés.
- Poursuivre l'effort permettant de rendre accessibles pour tous les sites de découverte et sportifs – "Morvan pour Tous".
- Augmenter l'adéquation entre l'offre et la demande touristique des différents publics recherchés notamment au travers l'élargissement du panel d'activités de pleine nature proposé (trail, les nouvelles pratiques liées au VTT à Assistance Électrique...).
- Améliorer la qualité et faire évoluer l'offre de randonnée (services, entretien des chemins et balisage).
- Promouvoir et mettre en marché les activités de pleine nature (pêche par exemple).
- Créer des passerelles vers d'autres secteurs d'activités, d'autres métiers présents sur le territoire (ex. valorisation des produits locaux au cours d'une randonnée...).
- Structurer l'encadrement sportif et palier le manque de professionnels (prestataires privés) implantés sur le Morvan et faciliter les multi activités des prestataires afin de leur assurer un revenu sur l'année.
- Animer un réseau d'acteurs et transférer les expériences issues d'autres territoires.
- Développer des évènements sportifs de portée nationale ou internationale.
- Faire de l'accès aux activités de pleine nature un facteur de cohésion sociale, de développement personnel, de bien être individuel et collectif pour tous les publics.

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file, opérateur et accompagnateur

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Prendre en compte l'échelle Morvan au sein de leurs différentes politiques d'aménagements et de développement touristique liées aux activités de pleine nature.
- Participer et prendre en compte le projet touristique collectif "Morvan".
- Entretenir et valoriser les sentiers de randonnées et autres équipements relevant de leurs compétences.
- Traiter rapidement les problèmes et dégâts consécutifs aux travaux forestiers sur les chemins.
- Prendre les dispositions réglementaires complémentaires nécessaires pour la circulation des véhicules à moteur dans les zones à enjeux identifiées dans le Plan de Parc (accès à la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan, à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la vallée de la Cure et de ses falaises à l'amont de Pierre-Perthuis et les tours des six grands lacs du Morvan).

Les Communautés de communes s'engagent à :

- Participer et prendre en compte le projet touristique collectif "Morvan" et faire en sorte que leurs aménagements participent au projet.
- Participer à la "Conférence Tourisme du Morvan".

Les Départements s'engagent à :

- Participer à la démarche collective au titre de leurs compétences (Plan Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, Espaces Naturels Sensibles...).

Mesure 21

Convergence vers les mesures 3 et 20

Engagements des signataires (suite)

La Région s'engage à :

- Prendre en compte l'offre Morvan dans les différents schémas de développement.
- Soutenir financièrement la mise en place d'actions innovantes et différenciatrices.
- S'appuyer sur l'offre d'itinérance et de sports de nature du Morvan afin de valoriser la destination Bourgogne-Franche-Comté.

L'Etat s'engage à :

- Valoriser les formations qualifiantes de sports de pleine nature (BTS) et les sections sportives des collèges et lycées (escalade, VTT...).

Partenaires

Clubs sportifs
 Associations
 Prestataires d'activités
 Gestionnaires des lacs
 Agences départementales de Développement Touristique
 Comité Régional du Tourisme
 Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Propositions d'actions

Travailler sur les "grands itinéraires" :

- Recréer une dynamique autour de l'itinéraire Bibracte-Alésia facilement accessible.
- Rendre accessible les grands itinéraires du Morvan à VTT aux fauteuils tout terrains électriques.
- Création de zones de trail : circuits et centre d'entraînement avec encadrement pour faire du Morvan un terrain reconnu à l'échelle nationale.
- Organisation et coordination de formations : recensement des besoins en formations des associations et des prestataires : communication, financements participatifs, groupements d'employeurs, accessibilité, langues, administratif...
- Développer la Marque Parc pour les "activités sportives de nature".
- Faciliter les groupements d'employeurs, favoriser les rapprochements entre les mondes associatifs et les prestataires, développer les actions mutualisées : en communication, aménagements, matériels, manifestations...

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi le Parc a-t-il renforcé et conforté l'offre de pleine nature et de loisirs du Morvan ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	T0 (2018)
R-3-6-21-1	Nombre d'équipements portés et/ou accompagnés par le Parc	Tous les 3 ans	20
R-3-6-21-2	Nombre d'équipement portés et/ou accompagnés par le Parc accessibles à tous publics	Tous les 3 ans	6
R-3-6-21-3	Nombre de professionnels engagés dans des démarches portées par le Parc pour l'amélioration des services à la clientèle touristique	Tous les 3 ans	30

Promouvoir la destination éco-touristique



Mesure 22



©V. Arbelet

Le Morvan, massif de moyenne montagne, est une "Destination touristique" reconnue en Bourgogne, par le Comité régional du tourisme et le Conseil régional, pour ses nombreux atouts en matière d'écotourisme, à savoir :

- *Des sites culturels d'exception avec le Grand site de France Bibracte-Mont-Beuvray ; Vézelay, patrimoine mondial de l'UNESCO ; Autun, Ville d'Art et d'Histoire.*
- *Une offre d'activités sportives utilisant des modes de déplacement doux : les grands itinéraires "vitrines" reconnus d'intérêt régional ou national, l'offre équestre, pédestre et VTT/cyclo.*
- *Les activités nautiques, la gastronomie, des propositions "insolites"... mais également sur l'offre faisant référence au calme, au ressourcement, au bien être...*
- *La richesse et la diversité des manifestations culturelles (festivals...).*

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale, à partager la compétence en matière de promotion touristique, entre les échelons régional, départemental et intercommunal. Ce sont donc les EPCI et leurs Offices de Tourisme intercommunaux qui, aujourd'hui ont la compétence de la promotion sur leurs périmètres administratifs, accueillent, informent. Ce sont donc avec ces huit communautés de communes que doit s'envisager la Destination Morvan.

Enjeux

Le Parc doit instaurer les conditions de réussite d'un projet marketing commun partagé par l'ensemble des collectivités qui compose le Morvan afin d'éviter un éclatement trop prononcé par territoires infra qui ne sont pas perçus par les touristes.

Le Parc désire faire du Morvan une destination incontournable pour les amateurs de pleine nature et d'espaces préservés. Cet accroissement de la notoriété devra passer par une reconnaissance à l'échelle régionale, départementale et locale de l'offre singulière du Morvan et d'un positionnement marketing affirmé (moyenne montagne, paysages diversifiés et préservés, itinéraires de randonnée majeurs, Grands sites d'exception naturels et culturels).

Il est nécessaire de permettre au touriste de rayonner sur l'ensemble du Morvan, prolonger la durée de son séjour, favoriser la découverte du territoire, avec un relais dans les différents lieux d'accueil aux couleurs de la Destination.

Mesure 22

Convergence vers la mesure 1

Objectifs

- Renforcer et porter une stratégie de promotion éco touristique partagée (culture, paysages, sports...) à l'échelle de la destination touristique Morvan en fédérant, coordonnant et animant le réseau des Offices de Tourisme et des prestataires présents sur le territoire.
- Positionner l'offre Morvan sur les marchés cibles français (Bassin parisien, agglomération lyonnaise, et bourguignons), étrangers et chercher d'autres clientèles.
- S'inscrire dans les démarches portées par la Région.
- S'appuyer sur les filières et les organisations publiques et privées pour relayer l'offre.
- Amplifier la communication et le développement de l'e-tourisme afin de s'adapter aux nouvelles tendances.
- Déployer tous les principes du "cycle du voyageur" (avant, pendant et après le séjour).

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file, coordinateur.

Engagements des signataires

Les communes et communautés de communes s'engagent à :

- Travailler ensemble à la réalisation d'un projet commun au profit de la destination touristique Morvan.
- Promouvoir l'image "Parc naturel régional" dans ses outils de communication.
- Mobiliser leurs Offices du tourisme dans la stratégie marketing de communication.
- Mutualiser avec le Parc des moyens pour renforcer la visibilité de l'offre éco touristique.

Les Départements s'engagent :

- Reconnaître au Parc un rôle de coordination afin d'assurer la cohérence de la promotion de la destination Morvan, avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Faire le relais de l'offre spécifique Morvan au travers des différents dispositifs de communication départementaux.

La Région s'engage à :

- Reconnaître le rôle de chef de file du Parc en matière de tourisme.
- Soutenir le plan marketing partagé du Parc auprès des acteurs du territoire
- Inscire l'offre spécifique Morvan au travers des différents dispositifs de communication régionaux
- Prendre en compte les orientations de la Charte et de la stratégie touristique dans son schéma de développement touristique.
- Mobiliser le Comité Régional du Tourisme pour faire la promotion de la destination Morvan.

Partenaires

Offices de Tourisme

Prestataires touristiques et associations

Agences départementales de Développement Touristique

Comité Régional du Tourisme

Etat, Atout France

Mesure 22

Convergence vers la mesure 1

Propositions d'actions

- Élaborer et mettre en œuvre un plan marketing partagé avec les Offices du tourisme afin de promouvoir la destination éco touristique.
- Organiser des formations en lien avec les valeurs portées par le Parc (gestion environnementale, économie d'énergie, découverte du patrimoine naturel et culturel du Morvan...).
- Mettre en place un observatoire du tourisme en Morvan. *Lien mesure 1*
- Développer la Gestion Relation Client grâce à la mise en place de la base de données régionale.

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : *En quoi le Parc a-t-il fédéré et coordonné les acteurs touristiques pour faire du Morvan une destination éco-touristique identifiée, incontournable pour les amateurs de pleine nature et d'espaces préservés ?*

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
R-3-6-22-1	Nombre d'actions de communication mises en place de façon concertée avec acteurs touristiques	Tous les ans	1
R-3-6-22-2	Nombre d'actions de communication de niveau national et international	Tous les ans	6
R-3-6-22-3	Nombre de visiteurs sur site Internet tourisme (classement possible)	Tous les ans	92 818

Axe 4 : Conduire la transition écologique du Morvan

Dans un contexte de changements dont certains sont difficiles à anticiper, sources de peurs, le Parc a un solide rôle d'accompagnateur pour mieux vivre ces transitions. Il doit innover, tester, ouvrir la voie sur des solutions nouvelles.

S'il ne peut pas tout révolutionner pour mettre en œuvre immédiatement l'utopie de sa Charte, il peut influer, peser et proposer des solutions à la pointe. Le territoire doit se sentir soutenu, accompagné, au travers du développement de l'innovation et de solutions alternatives pour construire le Morvan de demain.

La capacité d'ingénierie très importante et pragmatique du Parc doit être mobilisée pour rendre le territoire capable de choisir les meilleures solutions d'avenir et être prêt à évoluer.

Au-delà de l'enjeu fondamental des ressources, traité dans l'axe 2, le Parc doit permettre, d'une part d'atteindre l'autonomie énergétique du territoire et, d'autre part, de renouveler les modèles économiques pour les inscrire dans un futur durable, permettant, autant que possible, d'être résilient sur des phénomènes exceptionnels.

Ce qui peut être perçu comme un "retard" du territoire en matière de développement doit être une chance pour un avenir que le Parc contribue soigneusement à préparer.

Le Parc souhaite déployer son action autour de la notion d'autonomie contemporaine, c'est-à-dire non pas de repli ou d'autarcie, mais de non-dépendance, au travers de solutions et alternatives locales. Le Parc ne veut pas que le territoire soit victime des changements climatiques ou ne devienne le jouet d'une économie mondialisée, sans qu'il puisse maîtriser sa destinée.

Être reconnu Parc c'est miser sur une valeur d'avenir en accompagnant les transitions et les changements.



Exemple de production d'énergie solaire photovoltaïque en toiture ©E. Perrussel - PNRM

Déclinaison du fil rouge des paysages dans l'axe 4

Cet axe aborde les transitions à anticiper pour s'adapter et surmonter les craintes qu'elles peuvent générer : transition écologique, transition énergétique, transitions économiques et sociétales. Il s'agit de travailler sur les ressources à pérenniser pour s'adapter à ces changements.

Dans cet axe, le fil rouge paysage est à la fois :

- L'expression des enjeux de mutation (agriculture, sylviculture, urbanisme...) et d'accompagnement des ressources.
- Des sensibilités d'évolution liées à ces transitions, où les changements doivent s'opérer avec respect vis-à-vis des paysages.

Orientation 7 : Agir face au changement climatique

Le changement climatique va impacter le Morvan. Face à cela, trois postures sont possibles: anticiper les impacts du changement en se mettant dans une dynamique de transition. Réduire les effets du changement climatique et enfin s'y adapter.

Dans ce contexte, le Parc a la ferme intention d'agir. Son action sera déterminée dans le domaine de l'énergie pour devenir un territoire à énergie positive.

La question de l'énergie dans le Morvan est prépondérante à plus d'un titre. D'une part car le Morvan est riche de ressources qui, durablement exploitées, peuvent permettre d'atteindre cette autonomie qui lui permettrait de ne plus s'inscrire dans un schéma lié aux énergies fossiles.

D'autre part, par la fragilité du territoire avec un habitat ancien, isolé et une population aux revenus limités pour laquelle les questions de précarité énergétique sont essentielles.

En matière d'adaptation au changement climatique, le Parc accompagnera activement le territoire au-delà de la question énergétique.

Mesure 23 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 24 : S'adapter au changement climatique

Dans ces mêmes logiques locales et durables le Parc entend favoriser l'économie circulaire et soutenir les initiatives entrepreneuriales qui portent ses valeurs.

Mesure 25 : Aller vers une agriculture d'excellence économique et environnementale et vers l'auto suffisance alimentaire

Mesure 26 : Agir pour une forêt multifonctionnelle et diversifiée

Mesure 27 : Favoriser l'économie circulaire

Mesure 28 : Soutenir les initiatives entrepreneuriales qui portent les valeurs Parc

Orientation 8 : Renouveler les modèles économiques

Une forêt usine à bois ? Certainement pas ! Le Morvan est face à un enjeu de taille de par son massif enrésiné dont la ressource arrive à maturité (précoce au regard des critères du marché) mais dont les conditions d'exploitation et les modalités de renouvellement ne correspondent pas aux enjeux écologiques, économiques et sociaux que le Parc souhaite promouvoir.

Le Parc est attendu de toutes parts, critiqué pour ses moyens réglementaires inexistant pour protéger, contesté par les tenants d'une production industrielle qui s'inscrit dans les principes d'une économie qui ne profite pas assez au territoire et à ses habitants.

Le Parc entend peser, autant que ses moyens le lui permettront, pour qu'une forêt multifonctionnelle et diversifiée vienne remplacer l'usine à bois.

Le cours international de la viande constitue le facteur déterminant des revenus et des choix opérés par les éleveurs. Dans la logique de sa Charte, le Parc veut jouer un rôle actif pour que l'économie agricole s'oriente sur des productions adaptées au territoire et au changement climatique, qui permettent aux agriculteurs de s'installer, de vivre décemment, en étant les moins dépendants possible, avec des productions qui permettent de préserver les ressources du territoire (sols, eau, prairies, bocage...), d'augmenter les surfaces en Agriculture Biologique, de contribuer à la mise en lumière et à la reconnaissance du territoire et qu'ils puissent au terme de leur carrière transmettre des exploitations solides.

Devenir un territoire à énergie positive



Measure 23



©M. Keller - PNRM

Le Parc s'est positionné depuis plusieurs années comme chef de file en matière de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, notamment au travers de son Plan Climat et de sa labellisation en tant que Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Il en fait, pour la période 2020-2035, une orientation essentielle de son action.

Il s'est résolument engagé de longue date dans le développement des énergies renouvelables et notamment du bois-énergie pour le secteur tertiaire. Les résultats pour les chaufferies collectives sont probants puisque plus d'une commune sur quatre est d'ores et déjà équipée d'une chaufferie bois.

Il s'est déjà engagé avec ses partenaires dans des actions pour la réduction des consommations énergétiques (habitat privé, patrimoine des collectivités et éclairage public...) qu'il convient de poursuivre et d'accélérer.

L'engagement de l'ensemble des acteurs (privés et publics) est nécessaire car le Parc ne peut agir seul sur cette thématique, notamment face au chantier immense de la rénovation énergétique et de mise œuvre d'un mix énergétique et dans un contexte de réorganisation des compétences entre les niveaux régional, départemental et intercommunal.

Enjeux

La réduction des consommations et le développement des énergies renouvelables permettront de faire face aux principaux enjeux que sont :

- la réduction de la facture énergétique du territoire,
- la disparition de la précarité énergétique ainsi que l'amélioration du confort et de la qualité de vie en Morvan,
- la limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'atténuation du changement climatique,
- l'indépendance par rapport à des ressources énergétiques extérieures au territoire,
- la création et le maintien d'activités économiques et d'emplois non délocalisables sur le territoire.

Le Parc est également le garant des patrimoines, au sens large, de son territoire :

- tout en s'appuyant sur ses ressources naturelles, il doit les préserver et s'assurer de leur meilleure valorisation possible, qu'il s'agisse de ressources énergétiques ou de matériaux de construction et d'isolation.
- la préservation du patrimoine bâti est également du ressort du Parc qui se doit d'anticiper l'avenir en mettant en avant des solutions de rénovation respectueuses de l'architecture, attentives à la prise en compte de la faune anthropophile, et mobilisant les entreprises et savoir-faire du Morvan.

Il est en jeu l'appropriation et l'implication de tous les acteurs pour améliorer la maîtrise des projets et garantir la prise en compte des enjeux patrimoniaux. Pour cela, le Parc doit prendre toute sa place en matière d'éducation et d'accompagnement au changement.

Mesure 23

Convergence vers les mesures 3, 9, 11, 12, 17 et 26

Objectifs

- **Sensibiliser tous les publics aux enjeux de la transition énergétique** : adoption de comportements plus sobres en énergie, utilisation de technologies plus performantes et recours aux énergies renouvelables

- **Accompagner les filières d'activités du Morvan** [agriculture, forêt, tourisme] dans la réduction de leurs consommations et de leurs émissions de gaz à effet de serre.

- **Impulser et accompagner une rénovation énergétique performante** des logements et bâtiments publics du Morvan, dans le respect du patrimoine bâti et de la faune anthropophile, en développant **une filière locale de la rénovation et de la construction**, utilisant des ressources (bois, isolants biosourcés...) et savoir-faire locaux, en accompagnant l'auto-réhabilitation.

- **Accompagner la rénovation du bâti sur sol granitique pour limiter la présence de radon.**

- **Développer des énergies renouvelables en valorisant les ressources du Morvan**, dans le respect des équilibres naturels et paysagers, avec :

- le bois-énergie à partir d'une ressource locale gérée durablement *Lien mesures 9, 12 et 26* et utilisant des appareils de chauffage performants,

- le solaire photovoltaïque et le solaire thermique avec des exigences d'intégration architecturale pour respecter le patrimoine bâti,

- la petite hydroélectricité tout en assurant les continuités écologiques et en prenant en compte les conséquences du changement climatique sur la disponibilité et la qualité de la ressource, *Lien mesure 11*

- la méthanisation au service des acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités) en veillant à ne pas utiliser principalement des cultures principales dédiées ou des matières importées à grande échelle,

- l'éolien et le solaire photovoltaïque au sol en respectant les conditions d'excellence d'implantation et en participant au développement des projets.

- **Généraliser l'investissement citoyen et participatif.**

- **Etre à initiative de la production d'énergies renouvelables.**

- **Moderniser l'éclairage public et conduire à l'extinction la nuit** aux plages horaires adaptées dans toutes les communes du Morvan.

- **Penser l'aménagement du territoire** pour développer des pratiques de mobilité moins consommatrices d'énergie.

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file, opérateur

Mesure 23

Convergence vers les mesures 3, 9, 11, 12, 17 et 26

Engagements des signataires

**Les communes s'engagent à :**

- Communiquer et relayer les dispositifs existants auprès de leurs habitants et autres acteurs du territoire, et informer le Parc de leurs projets.
- Mettre en œuvre l'efficacité énergétique sur leur patrimoine, en utilisant au mieux les filières locales.
- Éteindre l'éclairage public la nuit et moderniser leurs équipements d'éclairage.
- Étudier les possibilités de mise en œuvre des énergies renouvelables dans les projets qu'elles entreprennent.
- Associer le Parc aux projets qu'elles souhaitent développer.

Les communautés de communes s'engagent à :

- Participer à un projet collectif de territoire et prendre part à la définition des grandes orientations et objectifs de transition énergétique, qu'elles peuvent ensuite décliner sur leurs territoires.
- Mettre en place et mutualiser des moyens pour la mise en œuvre des actions.
- Associer le Parc aux projets qu'elles souhaitent développer.
- Intégrer, avec l'appui du Parc, des objectifs et des mesures incitatives dans les documents d'urbanisme (PLUi...) et les schémas d'aménagement du territoire (SCOT, Plan climat...) pour la réduction des consommation et le développement des énergies renouvelables.

Les Départements s'engagent à :

- Communiquer et relayer les dispositifs existants auprès des collectivités (performance énergétique pour les bâtiments, utilisation des énergies renouvelables...).
- S'investir dans la lutte contre la précarité énergétique (dispositifs techniques d'accompagnement des publics cibles, dispositifs financiers...), dans l'exercice de leurs compétences en matière d'action sociale.
- Dans le respect de leurs règlements d'intervention et lorsque cela est possible, les Départements s'engagent à encourager la rénovation performante et l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets qu'ils soutiennent financièrement.

La Région s'engage à :

- Mettre en place des politiques de soutien technique et financier (Espaces Info Énergie pour les particuliers, plateformes de rénovation et service public de l'efficacité énergétique, conseillers en Énergie Partagés pour les collectivités, animateurs énergies renouvelables, aides à l'investissement, développement de la formation professionnelle...).
- Mettre en place des aides à la rénovation, des formations des entreprises du bâtiment et développement de la formation professionnelle...).
- Organiser la mise en réseaux, veiller à la cohérence des dispositifs et à une harmonisation à l'échelle du Morvan.
- Mettre en place une éco-conditionnalité de leurs aides (performance énergétique pour les bâtiments, utilisation des énergies renouvelables...).
- S'assurer de la prise en compte des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires par la Charte et de sa compatibilité avec les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

L'État s'engage à :

- Solliciter l'avis du Parc au cours de l'instruction des dossiers concernant les parcs éoliens et solaires au sol et de tout autre projet de production d'énergie renouvelable.
- Accompagner les projets de production d'énergies renouvelables dès lors qu'ils répondent aux critères de la Charte.

Mesure 23

Convergence vers les mesures 3, 9, 11, 12, 17 et 26

Partenaires

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,
 Réseau de conseillers et chargés de mission (Espaces Info Energie, Conseillers en Energie Partagés, Animateurs énergies renouvelables),
 Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat,
 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,
 Syndicats d'Énergie et leurs Sociétés d'Économie Mixte,
 Agences Techniques Départementales,
 Chambres d'Agriculture et Fédérations de Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole,
 Chambres des Métiers et de l'Artisanat,
 Chambres de Commerce et d'Industrie,
 Fédérations professionnelles du bâtiment (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, Fédération Française du Bâtiment),
 Plateformes de formation,
 FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté,
 Association des Communes Forestières,
 Architectes des Bâtiments de France,
 École Nationale des Arts et Métiers,
 Maisons Paysannes de France.

Propositions d'actions

- Développer et mettre à disposition du territoire des expositions de sensibilisation et d'information du grand public (écogestes, rénovation performante du bâti, énergies renouvelables...).
- Faire de la Maison du Parc un lieu démonstrateur en matière de réduction des consommations et d'énergies renouvelables : comportements sobres, isolation des bâtiments, installations solaires...

Lien mesure 3

- Impulser et accompagner le développement de "centrales villageoises" et de villages "autosuffisants".
- Organiser la mise en réseau des acteurs permettant un croisement des regards et des compétences pour une rénovation du bâti respectueuse du patrimoine et valorisant des ressources locales (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement [CAUE] Espaces Info Énergie [EIE], filière bois...).

- Mettre en place une organisation du territoire et des outils pour faciliter une mobilité plus sobre.
Lien mesure 17

- Organiser avec les partenaires la conduite d'opérations groupées avec un fort volet communication : isolation de combles perdus "Renov'toit", commande groupée d'isolants...
- Mener une réflexion sur la mise en valeur du patrimoine culturel (églises, châteaux...) du Morvan avec un éclairage sobre et performant.
- Identifier et diffuser les meilleures pratiques agricoles et sylvicoles pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets d'énergie renouvelable, en intégrant des possibilités d'autoconsommation.

Mesure 23

Convergence vers les mesures 3, 9, 11, 12, 17 et 26

Propositions d'actions (suite)

- Mettre en place un schéma guide de développement de l'ensemble des énergies renouvelables :
 - définissant et encadrant les conditions d'excellence des projets ;
 - définissant le potentiel par filière avec un recensement des sites opportuns et respectant les conditions d'implantation définies (équipement de barrages ou seuils existants pour l'hydroélectricité ; carrières, anciennes décharges, aérodromes pour des installations photovoltaïques au sol ; grandes toitures solaires...) ;
 - fixant des objectifs quantifiés par filière.
- Réaliser des campagnes de sensibilisation pour le bois de chauffage domestique : usage de bois sec, changement des équipements vieillissants peu performants.
- Étudier la pertinence de réaliser et d'accompagner la réalisation de cadastres solaires permettant de sensibiliser les propriétaires sur leur potentiel de production et le cas échéant de les accompagner sur des équipements.

Indicateurs

QUESTIONS ÉVALUATIVES : En quoi l'action du Parc a-t-elle contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le développement de la production d'énergies renouvelables locales et la diminution des consommations tout en respectant la durabilité des ressources, l'intégration paysagère et l'acceptation sociale ? En quoi a-t-elle contribué à l'action contre la précarité énergétique ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	T0 (2018)
I-4-7-23-1	Nombre de GWh produits en énergies renouvelables sur le territoire	Tous les 4 ans	377 (donnée 2016)
R-4-7-23-2	Nombre d'actions de formation/sensibilisation (tous publics confondus)	Tous les ans	31
R-4-7-23-3	Nombre de projets accompagnés (tous types de projets touchant à la baisse de la consommation et/ou à la production d'énergie)	Tous les ans	
I-4-7-23-4	Nombre de GWh consommés sur le territoire	Tous les 4 ans	2009 (données 2016)
I-4-7-23-5	Nombre d'installations d'énergies renouvelables citoyennes et participatives (participation de citoyens ou collectivités du territoire Parc au projet notamment via son financement)	Tous les 3 ans	0
R-4-7-23-6	Nombre d'actions menées auprès de personnes en situation de précarité énergétique	Tous les ans	29

S'adapter au changement climatique



Mesure 24



©H. Perrenoud - PNRM

Le dérèglement climatique est une réalité qui est aujourd'hui de plus en plus visible avec notamment l'augmentation en intensité et fréquence de certains aléas naturels comme les tempêtes, les périodes de sécheresse ou de pluies abondantes...

La responsabilité est directement liée aux activités humaines qui, depuis près de deux siècles, ont produit des quantités importantes de dioxyde de carbone entraînant des modifications, peut être irréversibles, de notre climat mondial.

Le Morvan n'est pas à l'écart de cette tendance, voire même il est plus impacté que d'autres territoires de Bourgogne avec un accroissement plus rapide et plus intense de l'augmentation de la température annuelle par exemple.

Enjeux

Au-delà de l'absolue nécessité de réduire, vite et fort, nos émissions de gaz à effet de serre, il est d'ores et déjà inévitable d'anticiper les changements qui vont malheureusement intervenir dans les prochaines années.

Autant le Morvan peut devenir une destination touristique plus prisée encore grâce à des saisons estivales plus larges, ou accueillir des citadins en recherche de "fraîcheur", ce sont les activités économiques liées à la nature et les ressources en eau qui seront fortement impactées par ce dérèglement et nécessitent, pour assurer leur pérennité, d'anticiper des changements de pratiques et de comportements. Il est clair que la sylviculture, qui agit sur un pas de temps long, est d'ores et déjà impactée et que des essences forestières adaptées sont à rechercher.

Il en de même pour l'agriculture qui devra affronter des sécheresses estivales marquées, une production de fourrage moins fournie, des pluviométries abondantes et décalées...

Sans oublier la fragilité de la ressource en eau qui, en l'absence de nappes souterraines, peut être directement impactée avec des périodes de stress important quant à l'alimentation en eau potable des habitants ou encore l'étiage des cours d'eau.

Le Parc ne pourra pas, seul, conduire ce changement qui devra mobiliser les entreprises, les propriétaires forestiers, les agriculteurs, les collectivités, les habitants...

Mesure 24

Objectifs

- **Préparer la résilience des forêts** en favorisant la régénération naturelle d'essences autochtones, le mélange d'essences, le stockage du carbone et des choix d'espèces et de gestion adaptées.
- **Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de pratiques** (élevage et conduite des prairies, culture de sapins de Noël...) en développant des productions agro-écologiques économiquement performantes, respectueuses des sols économies en eau, et permettant le stockage de carbone.
- **Améliorer le suivi des paramètres hydrologiques des cours d'eau de tête de bassin et les prendre en compte dans l'analyse du bon état écologique.**
- **Anticiper une baisse significative des débits d'étiage**, avec l'apparition probable de facteurs d'intermittence en périodes sèches, et des difficultés à soutenir les cours d'eau en aval comme la Seine.
- **Permettre le maintien de tous les éléments naturels** (bocage, prairies permanentes, zones humides...) facilitant la rétention d'eau en période de fortes précipitations (prévention des inondations)
- **Assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable** par des rendements nettement améliorés des réseaux, des comportements plus sobres, une attention portée aux réservoirs, la préservation des sols sur les bassins d'alimentation...

Rôle du Syndicat mixte

Chef de file, animateur

Engagements des signataires

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Réaliser des diagnostic et envisager des solutions pour la modernisation des réseaux d'eau potable dont elles ont la gestion.
- Associer le Parc aux projets qu'elles souhaitent développer.
- Communiquer et sensibiliser leurs habitants aux solutions possibles et aux dispositifs existants.
- Participer à la définition des stratégies à mettre en place et à leur mise en œuvre qu'elles peuvent ensuite décliner sur le territoire.
- Intégrer, avec l'appui du Parc, des objectifs et des mesures incitatives dans les documents d'urbanisme (PLUi...) et les schémas d'aménagement du territoire (SCOT, Plan climat...).

Les Départements s'engagent à :

- Communiquer et relayer les dispositifs existants auprès des collectivités et les orienter vers le Parc.
- Dans le respect de leurs règlements d'intervention et lorsque cela est possible, les Départements s'engagent à encourager la rénovation performante et l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets qu'ils soutiennent financièrement.

La Région s'engage à :

- Mettre en place des politiques de soutien technique et financier.
- Confier au Parc une mission d'animation sur ce sujet pour le territoire afin d'expérimenter des solutions d'adaptation.
- Organiser la mise en réseaux, mobiliser des chercheurs.

L'Etat s'engage à :

- Contribuer à l'ensemble des réflexions et à mobiliser ses moyens techniques et financiers pour soutenir les projets à venir.

Mesure 24

Partenaires

Syndicats des eaux, Agences de l'eau,
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Logement,
Chambres d'agriculture,
Réseaux professionnels,
Associations des communes forestières,
Office National des Forêts,
Centre Régional de la Propriété Forestière...

Propositions d'actions

- Organiser des sessions de réflexions avec les agriculteurs, les forestiers, les élus sur les différents domaines économiques pouvant être impactés, des visites d'expériences...
- Mobiliser la recherche pour accompagner ces démarches
- Mobiliser des moyens techniques et financiers pour soutenir les améliorations des réseaux d'eau potable

Aller vers une agriculture d'excellence économique et environnementale et vers l'autosuffisance alimentaire



Mesure territorialisée au Plan de Parc

Mesure 25



©Morvan Terroirs

L'agriculture occupe la moitié de l'espace rural en Morvan et constitue une activité économique essentielle. Le maintien de cette activité avec les meilleures garanties de durabilité est donc essentiel. Pour cela il faut travailler tant sur le nombre d'exploitations et d'emplois agricoles que sur la qualité et la durabilité des systèmes de production.

L'agro-écologie doit permettre, en s'appuyant sur les écosystèmes naturels du sol, d'accompagner les exploitations agricoles du Morvan dans des approches systémiques de développement (approche croisée de thématiques agri-environnementales), de développer les actions environnementales favorisant une agriculture durable et génératrice de biodiversité et de promouvoir le Morvan en territoire de recherche et d'expérimentation pour développer simultanément des performances environnementales et économiques.

L'agriculture morvandelle s'est essentiellement orientée depuis quarante ans, au sortir d'une agriculture vivrière, vers la production de bovins charolais maigres. Ce système économique est identique à des systèmes de plaine avec lequel il est en compétition, dans un marché mondialisé, alors qu'il doit faire face, en Morvan, à des contraintes agronomiques plus fortes dont celles de montagne.

Le système dominant actuel s'inscrit dans une course à l'agrandissement pour tenter, souvent en vain, de maintenir une rentabilité faible et précaire.

Le Morvan est également fort d'une production ovine en déclin, à laquelle un soutien doit être apporté. Les productions diversifiées et l'agritourisme sont assurément des potentiels de développement importants.

Enjeux

L'enjeu majeur réside dans le maintien, voire l'augmentation du nombre des exploitations, qui occupent 50% de l'espace et des paysages vivants, pour assurer le lien entre le maintien d'une agriculture paysanne et l'entretien des qualités paysagères et de biodiversité du territoire.

Il s'agit d'accompagner les agriculteurs vers une moindre, voire non dépendance à l'économie mondialisée, de sécuriser le revenu agricole sur le moyen et long terme. Cette orientation repose, pour partie, sur une autonomie vis-à-vis des intrants habituellement utilisés dans les processus de production aujourd'hui, et pour partie sur une adaptation du modèle agricole aux spécificités du Morvan (montagne pour la zone centrale et sud-est) mais aussi sur le renouvellement des pratiques agronomiques (paillage aux plaquettes bocagères des bâtiments d'élevage, élevage extensif de races adaptées...).

Mesure 25

Convergence vers les mesures 7, 11, 12, 19

Enjeux (suite)

Il y a matière dans un territoire singulier comme le Morvan de développer l'ensemble des démarches qualité (Appellation d'Origine Protégée, Appellation d'Origine Contrôlée, Agriculture Biologique...) et de reconnaissance (Marque Parc).

L'organisation de filières structurées, de la production à la commercialisation, est essentielle grâce à une transformation et une valorisation accrues et relocalisées.

Enfin, les prairies paratourbeuses à tourbeuses du Morvan ont une forte capacité de stockage du carbone, et contribuent donc, si elles sont gérées durablement, à une précieuse captation dans le contexte du changement climatique.

Objectifs

- Développer un projet agro-écologique global, territorialisé ou non, ayant pour objectif de maintenir, voire augmenter, l'activité agricole et son autonomie.
- Développer l'Agriculture Biologique pour atteindre au minimum la moyenne des Parcs naturels régionaux. *Lien mesures 11 et 12*
- Favoriser l'installation de jeunes, y compris non issus du territoire et sur des productions d'élevage extensif y compris hors charolais. Travailler sur la transmission des exploitations et l'accompagnement de l'installation agricole.
- Encourager des pratiques favorables à l'environnement (biodiversité, eau, sols, paysages).
- Maîtriser l'enrichissement et certaines pratiques suivantes d'intensification : drainage, chaulage, retournement de prairies, usage de pesticides de façon générale et en particulier dans les cultures de maïs, de sapins de Noël...
- Amplifier les démarches de diversification, de transformation et de valorisation des ressources locales, en lien avec les acteurs publics et privés concernés.
- Diversifier les productions locales typées "montagne", intégrant le respect de l'environnement (myrtilles, safran, pommes de terre, sarrasin, fromages, châtaignes, viandes séchées/fumées...) dans des projets de filières structurées, labellisées Agriculture Biologique.
- Développer un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) vertueux favorisant les circuits courts.
- Développer l'agritourisme (fermes auberges, camping à la ferme, chambre d'hôtes, fermes pédagogiques...).
- Expérimenter et développer l'agroforesterie, la permaculture (et autres pratiques...) et s'appuyer sur le potentiel agronomique du territoire pour adapter les modèles agricoles.
- Accompagner la filière de production de sapins de Noël vers des pratiques vertueuses, voire labellisées Agriculture Biologique.
- Promouvoir les formes collectives (Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental, groupes d'échanges permanents techniques, abattoir mobile, outils de transformation et de valorisation des produits...). *Lien mesures 7 et 19*

Rôle du Syndicat mixte

Animateur

Mesure 25

Convergence vers les mesures 7, 11, 12, 19

Engagements des signataires

**Les communes s'engagent à :**

- Développer des politiques de maîtrise foncières permettant la mise en place de parcelles test et lieux de lancement (terrains et bâti), à recourir au bail rural environnemental et aux Obligations Rurales Environnementales (ORE), ainsi qu'à la reconquête d'espaces enfrichés.
- Accueillir en priorité les producteurs locaux sur leurs marchés (ex. maraîchers labellisés Agriculture Biologique, même si le marché compte déjà un primeur).

Les communautés de communes s'engagent à :

- Travailler avec le Parc pour trouver les meilleures solutions de cession reprise des exploitations agricoles.
- Associer le Parc sur les pratiques agricoles lors des reprises d'exploitations.
- Développer des politiques foncières permettant la mise en place de parcelles test et lieux de lancement (terrains et bâti), à recourir au Bail Rural à Clauses Environnementales et aux Obligations Rurales Environnementales (ORE), ainsi qu'à la reconquête d'espaces enfrichés.
- Développer une politique foncière.

Les Départements s'engagent à :

- Intégrer ces objectifs dans leur politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles et en faveur de l'agriculture (Aide à la conversion en Agriculture Biologique ou Mesures Agri-Environnementales, par exemple).
- Recourir au bail rural à clauses environnementales pour la gestion de leurs propriétés agricoles et dans les Espaces naturels Sensibles du Morvan
- Inciter la restauration collective à utiliser en priorité les produits locaux (agricoles et bois).

La Région s'engage à :

- Accompagner le Parc dans ses projets agricoles innovants.
- Associer le Parc dans la définition de son projet agricole régional.
- Mobiliser ses financements sectoriels en Morvan pour les actions découlant de sa politique.

L'État s'engage à :

- Associer le Parc dans l'élaboration de ses stratégies en matière d'agriculture.
- Mobiliser les aides dans les dispositifs nationaux et européens pour assurer la transition agricole.

L'ensemble des partenaires adhérents au syndicat mixte et l'État s'engagent à :

- Développer une restauration collective (maisons de retraite, Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, hôpitaux, écoles, collèges, lycées, restaurants administratifs, etc.) locale, bio si possible, pour les équipements qu'ils gèrent sur le territoire, et favoriser ces produits dans les autres équipements qu'ils gèrent hors territoire.

Partenaires



Chambres d'agriculture - Centre d'Études et de Ressources sur la Diversification
Réseau bio et Bio Bourgogne

Institut National de la Recherche Agronomique

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

Terre de liens, Semeurs du possible

Établissements d'enseignement et de formation.

Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté.

Mesure 25

Convergence vers les mesures 7, 11, 12, 19

Propositions d'actions

- Réaliser un plan d'adaptation au changement climatique de l'agriculture en Morvan.
- Initier des filières de produits de montagne.
- Collecter les savoir au moment des départs à la retraite, travailler sur les cessions reprises et sur l'installation des jeunes.
- Participer aux programmes Inter Parcs du Massif Central sur le rôle et la place de l'herbe dans les exploitations agricoles.
- Accompagner les démarches de labellisation des exploitations agricoles, favoriser pour cela les transferts d'expérience et les mutualisations.

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de maintenir un tissu agricole vivant, performant au niveau économique, social et environnemental ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
R-4-8-25-1	Evolution du nombre d'agriculteurs bio (conversion + installations nouvelles)	Tous les 5 ans	
R-4-8-25-2	Evolution du nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches de diversification et/ou de création de valeur ajoutée	Tous les 3 ans	
R-4-8-25-3	Nombre d'actions de formations/d'accompagnement menées par le Parc en faveur de la création de valeur ajoutée et de l'Agriculture Biologique	Tous les ans	

Agir pour une forêt morvandelle multifonctionnelle et diversifiée



Mesure territorialisée au Plan de Parc

Mesure 26



©C. Dodelin - PNRM

La forêt couvre près de la moitié de la superficie du territoire du Morvan. Elle représente une composante forte de l'identité du territoire en termes d'économie, de biodiversité, de paysages, d'attractivité, de cadre de vie... Elle se caractérise à la fois par la forte proportion de parcelles privées (environ 85 %), par l'émettement de la petite propriété (20 000 propriétaires) et par la concentration de 50 % des surfaces dans les mains de quelques centaines de grands propriétaires.

Elle se caractérise également par une grande homogénéité, héritière d'une sylviculture favorisée dans la dernière moitié du XX^e siècle par les aides publiques du Fond Forestier National. Le Morvan représente, en 2017, 48 % des surfaces résineuses de Bourgogne (Douglas et Épicéa) et plus de la moitié du bois résineux sur pied. Ces peuplements sont parvenus à un stade de leur évolution où ils peuvent être exploités pour répondre à la forte demande du sciage industriel. Ils présentent également, pour ceux de meilleure qualité, un potentiel d'évolution intéressant en "gros bois", moyennant une sylviculture attentive.

La mobilisation intense des peuplements "à maturité" par coupe rase entraîne des bouleversements importants sur les paysages, l'avenir des sols et le maintien de la biodiversité, sans parler d'une exacerbation croissante des tensions sociales.

Compte tenu de la structure de la propriété foncière, la valeur dégagée par l'exploitation échappe en grande partie au territoire.

Le Contrat Régional Forêt Bois Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028, en cours d'élaboration au moment de l'écriture de la Charte, conditionnera en partie les orientations en matière de gestion forestière qui seront prises sur le territoire, sans que le Parc ait les moyens d'infléchir localement ces choix.

Les peuplements feuillus, à la productivité bien moindre que les résineux, sont néanmoins indispensables sur le plan local au maintien d'une filière artisanale d'excellence qui maille le territoire du Morvan et participe à la fois à son identité culturelle et à sa prospérité économique locale. Les feuillus représentent également un enjeu essentiel en matière de maintien de la biodiversité et des services éco-systémiques, de qualité paysagère et de production de bois énergie pour les besoins locaux.

Enfin, face à un contexte climatique en évolution rapide et dont l'impact est certain, mais mal défini pour la sylviculture, l'adaptation des peuplements et des modes de sylviculture est à étudier.

Le Parc a coordonné quatre Chartes Forestières de Territoire depuis 2003 qui n'ont pas modifié en profondeur les pratiques tout en permettant un dialogue de qualité entre les différents partenaires.

Mesure 26

Convergence vers les mesures 9 et 10

Enjeux

La richesse forestière du territoire doit rester source de bien-être et de revenus générés durablement avec une filière économique génératrice d'emplois, de valeur ajoutée locale, capable de s'adapter et de faire évoluer ses compétences (une filière d'excellence de bout en bout). Avec la nécessité de modes de sylvicultures acceptables socialement et environnementalement et qui préservent toutes les fonctions de la forêt.

Pour cela, le territoire devra relever le double défi d'une adaptation de ses forêts aux changements climatiques et d'une amélioration de certains peuplements dégradés par les pratiques sylvicoles du passé, tout en maintenant le potentiel d'attractivité du territoire (touristique, nouvelle population...) et le maintien de la biodiversité, des sols et de la qualité des eaux de surface et de captage.

Pour que le territoire profite à tous, le développement économique de la filière forêt-bois ne doit pas conduire à la banalisation de l'espace du fait d'une standardisation des modes de production. Il faut enfin s'assurer d'un bon équilibre entre parcelles agricoles et forestières.

Dans un contexte de déprise agricole et de regain d'intérêt d'investisseurs pour les plantations résineuses, le Morvan se doit de préserver ses terres agricoles de l'emprise forestière, directe ou indirecte.

Objectifs

- **Accroître la part des forêts publiques par une politique foncière dynamique des collectivités et en faire des lieux d'exemplarité** en engageant et accompagnant les communes vers des **pratiques sylvicoles durables** ;
 - **Faire des forêts du Syndicat mixte des vitrines exemplaires de gestion durable**.
 - **Développer l'irrégularisation des peuplements et le mélange d'essences** au sein des plantations.
 - **Promouvoir une sylviculture sans coupes rases** (autres que sanitaires ou pour restauration d'habitats ou reconquête agricole), **irrégulière et proche de la nature**.
 - **Améliorer la qualité des peuplements feuillus** par une gestion dynamique.
 - **Favoriser la mise en place de structures collectives de gestion durable**.
 - **Encourager une éco-certification exigeante des forêts**.
 - **Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers** dans les documents d'urbanisme et de gestion forestière, notamment sur la base de la prise en compte des cinq critères suivants : forêts anciennes, forêts des Sites à Haute Valeur Écologique du Plan de Parc, forêts en situation de pente supérieure à 30 %, forêts situées à moins de dix mètres de part et d'autre des cours d'eau, forêts situées dans les périmètres rapprochés des captages d'eau potable et forêts situées dans les zonages paysagers du Plan de Parc.
 - **Etre vigilant et réactif face aux destructions de milieux et espèces remarquables**.
 - **Faciliter la réappropriation collective de la forêt**.
 - **Laisser des forêts en libre évolution, indispensable pour la biodiversité forestière**.
 - **Faciliter et poursuivre un dialogue de qualité entre l'ensemble des parties prenantes** (territoire, acteurs de la filière...).
 - **Encourager la valorisation locale des produits issus de la forêt**, dont le bois énergie mobilisé dans une filière locale et renforcer la filière des artisans et des petites et moyennes entreprises locales, tout en veillant à respecter la hiérarchie des usages entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois d'énergie (le bois énergie ne doit pas être un objectif de mobilisation).
- Lien mesure 9*
- **Renforcer les outils contractuels pour accompagner les propriétaires publics et privés dans la régénération de leurs forêts** (choix des essences et des itinéraires sylvicoles) et faire évoluer le modèle dominant basé sur la monoculture régulière de résineux.

Mesure 26

Convergence vers les mesures 9 et 10

Rôle du Syndicat mixte

Le Parc n'a, par définition, qu'un rôle d'animateur, doublé d'un rôle d'expertise pour conseiller communes, propriétaire...

Engagements des signataires

Les communes s'engagent à :

- Identifier des "référents forêt" au sein de chaque conseil municipal.
- Rechercher l'exemplarité dans gestion de leurs forêts communales, étendre ou créer des nouvelles forêts communales, mobiliser des "contrats forêt" avec le Parc, mettre en place une trame de vieux bois au moment de la révision de l'aménagement.
- Faire éco-certifier leurs forêts communales.
- Développer une politique de maîtrise foncière sur des forêts et en assurer une gestion durable.

Les communes et les communautés de communes s'engagent à :

- Utiliser du bois énergie pour leurs besoins, dans un souci d'exemplarité sur l'origine du bois (produits d'éclaircie d'amélioration et pas de coupe rase), si la ressource locale et sa traçabilité le permettent.
- Rechercher l'utilisation du bois d'œuvre local pour leurs travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments, soit en prenant en compte les caractéristiques des bois locaux dès la rédaction du marché public, soit en recherchant des ressources locales issues d'une gestion durable.
- Développer une politique de maîtrise foncière sur des forêts et en assurer une gestion durable.

Les Départements s'engagent à :

- Rechercher l'exemplarité dans la gestion de leurs forêts Espaces Naturels Sensibles
- Utiliser du bois énergie pour leurs besoins, dans un souci d'exemplarité sur l'origine du bois (produits d'éclaircie d'amélioration et pas de coupe rase).
- Rechercher l'utilisation du bois d'œuvre local pour leurs travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments, en recherchant des ressources locales issues d'une gestion durable.
- Actualiser les réglementations des boisements et à en mettre en place selon les besoins.

La Région s'engage à :

- Mobiliser ses politiques au profit des objectifs cités ci-dessus et associer le Parc dans la définition de ses schémas de planification (Contrat Régional Forêt Bois...).
- Rechercher l'utilisation du bois d'œuvre pour ses travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments, en recherchant des ressources locales issues d'une gestion durable.

L'Etat s'engage à :

- Favoriser un dialogue entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière, afin de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux notamment paysagers, et dont l'objectif serait d'aboutir à une consultation du Parc lors de l'instruction des plans simples de gestion, lorsque le propriétaire forestier a donné son accord, dans le but de formuler des recommandations notamment paysagères ;
- Favoriser un dialogue entre l'Office National des Forêts, les collectivités et le Parc dans le cadre de l'élaboration des aménagements forestiers des collectivités, afin de les sensibiliser aux enjeux notamment paysagers ;
- Faciliter le dialogue entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme chargé d'établir le futur Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), en ce qui concerne la prise en compte dans les futurs SRGS de la préservation des forêts à enjeux environnementaux et paysagers ;
- Étudier, à l'issue du travail partenarial sur les zones particulièrement sensibles, notamment sur le plan paysager évoqué dans les engagements précédents, l'opportunité d'un éventuel abaissement du seuil d'autorisation des coupes.

Mesure 26

Convergence vers les mesures 9 et 10

Partenaires

Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Centre d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières, FIBOIS, Artisans Bois Morvan, Communes Forestières, Associations Futaie Irrégulière, Agences de l'eau, Établissements d'enseignement et de formation, Organismes de certification, Universités, Fédérations de chasse et de pêche...

Propositions d'actions

- Faire connaître les points de convergence entre objectifs de rentabilité et services rendus par la nature ;
- Créer des espaces de discussion et de débat ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation (propriétaires, gestionnaires, réseau des référents forêts ...) : diversité des méthodes sylvicoles respectant les enjeux environnementaux et paysagers (la futaie irrégulière, la régénération naturelle, le mélange d'essences...) ; martéloscopes "biodiversité", séminaires, voyages d'étude, sylvotrophée ou autre mode de valorisation des pratiques vertueuses... ;
- Être partie prenante concernant les outils de planification (avis du Parc) sur les sites d'exception identifiés au plan de Parc ;
- Mettre en place, en partenariat avec l'Office National des Forêts, des stations expérimentales dans les forêts soumises au régime forestier afin de suivre sur le long terme les retombées économiques, écologiques et sociales de ces pratiques ;
- Diversifier le débouché économique des produits issus des essences autochtones et des gros bois par la mise place de projets en recherche et développement sur la création de nouvelles filières ;
- Mettre en place une trame de vieux bois au sein des forêts de production (5% de la forêt gérée à classer en îlots de sénescence). *Lien mesure 9*
- Formaliser une méthode de travail avec l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière pour la prise en compte des enjeux environnementaux et paysager dans les Aménagements Forestiers et les Plans Simples de Gestion (espèces protégées, sensibilité paysagère, habitats remarquables...). *Lien mesure 10*
- Inciter, en appui aux organismes compétents, la mise en place de structures collectives de gestion durable (Syndicats Mixtes de Gestion Forestière...) et encourager leur inscription dans des programmes d'éco-certification exigeante...) ;
- Mener un plan d'adaptation au changement climatique ;
- Intégrer une approche paysagère dans les documents de gestion forestière lors de l'élaboration / révision des documents.

Mesure 26

Convergence vers les mesures 9 et 10

Indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle contribué à améliorer la multifonctionnalité de la forêt et à développer une filière locale d'excellence ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
I-4-8-26-1	Évolution de la superficie de la forêt publique	Tous les 5 ans	18117 ha
R-4-8-26-2	Nombre de personnes formées/sensibilisées par le Parc sur les différentes thématiques en lien avec la forêt (gestion, outils, urbanisme, etc.)	Tous les ans	483
I-4-8-26-3	Proportion de surface de forêt concernée par des documents de gestion pour laquelle le Parc a été associé	Tous les 5 ans	3329 ha
R-4-5-26-4	Nombre d'entreprises du bois adhérant à des démarches qualitatives	Tous les 3 ans	en attente des données

Favoriser l'économie circulaire



Mesure 27



© La Recycl'

Dans un contexte de changements brutaux avec les crises financières, climatique, le développement de la précarité... de plus en plus de citoyens, d'associations et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, s'engagent dans une nouvelle économie du partage. Cette économie collaborative vise la construction de biens et services communs, construction d'autant plus facilitée par internet.

Mais pas seulement, dès lors que cette économie repose sur de nouvelles formes d'échanges et d'organisation du travail, sur la mutualisation de biens, d'espaces, d'outils, de savoirs...

Son essor répond également à un désir nouveau de pratiques plus écologiques, de relations plus conviviales.

À titre d'exemple, chaque année en France, un habitant produit 536 kg d'ordures ménagères. L'économie circulaire permet de fonctionner en boucle, se passant ainsi de la notion de déchet. Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables.

En quelques années, cette économie naissante, dont certaines manifestations existent d'ores et déjà dans le Morvan de 2018, comme à Autun et Avallon par exemple, (collectifs, groupements forestiers, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, coworking, crowdfunding...), est devenue une réalité et apparaît, pour de nombreuses personnes, comme une solution durable vers une sortie de crise, vers plus de lien social, vers une économie "plus verte".

Enjeux

D'une économie linéaire à une économie circulaire, un basculement est nécessaire afin de réduire le gaspillage des ressources, une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (dans une logique d'Analyse du Cycle de Vie) avec des retombées économiques locales (circuit courts).

L'enjeu est de donc de rechercher sur le territoire, à chaque fois que possible, des solutions s'inscrivant dans la recherche d'une frugalité, d'une décroissance ou de la sobriété heureuse, le tout s'inscrivant dans un principe plus général d'"écologiquement vertueuse".

Cela s'inscrit pleinement dans l'approche des Parcs naturels régionaux. Encore faut-il, compte-tenu des difficultés d'appropriation de ces concepts qui doivent lutter contre les effets de masse dominants de consommation et des enjeux, être accompagnés, promus. Une nouvelle population du Morvan est d'ores et déjà engagée dans ce processus.

Il est clair que, dans un monde incertain, les initiatives vont se multiplier pour construire cette économie collaborative.

Mesure 27

Convergence vers les mesures 3 et 7

Objectifs

- Explorer le champ de l'économie circulaire.
- Faciliter le développement d'une économie circulaire pour faire du Morvan un territoire où la transition écologique passe aussi par des changements comportementaux dans la gestion des ressources, dans la production de biens et de services communs.
- Initier l'émergence de recycleries.
- Promouvoir toute forme de partage de savoirs, d'espaces, de biens, de services
- Faire connaître et valoriser le concept d'économie circulaire par des exemples précis.
- Sensibiliser les producteurs locaux sur leurs emballages.

Lien mesures 3 et 7

Rôle du Syndicat mixte

Expérimentateur

Engagements des signataires

Tous s'engagent à expérimenter

Partenaires

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Associations, collectifs citoyens...

Propositions d'actions

- Initier l'émergence de recycleries.
 - Faire connaître les filières de récupération ou de revalorisation auprès des entreprises.
 - Promouvoir toute forme de partage de savoirs, d'espaces, de biens, de services
 - Faire connaître et valoriser le concept d'économie circulaire par des exemples précis.
 - Sensibiliser les producteurs locaux sur leurs emballages.
- Lien mesures 3 et 7*
- Développer les principes d'économie de la ressource et d'écoconception concernant les emballages, notamment des produits marqués Parc et produits typés montagne.

Soutenir les initiatives entrepreneuriales qui portent les valeurs Parc



Measure 28



©C. Lebourg - PNRM

L'activité économique du Morvan repose essentiellement sur l'agriculture, la sylviculture, le tourisme et l'économie résidentielle.

D'autres activités, plus disséminées et discrètes sont néanmoins présentes sur le territoire et certaines sont cohérentes avec les valeurs portées par le Parc.

Enjeux

Le Parc porte un enjeu de développement de son activité économique et de dynamisme démographique et pour cela doit se démarquer et innover dans la mesure où le territoire a un potentiel de développement.

Les nouvelles populations que le territoire souhaitent accueillir doivent trouver des conditions de travail, y compris à distance, leur permettant de vivre.

Objectifs

- Rendre le territoire attractif pour des éco-entreprises.
- Développer, avec les organismes socio-professionnels et consulaires des actions en direction des entreprises existantes et en direction de nouvelles entreprises.
- Sensibiliser les entreprises à plus de performances environnementales et sociales dans une démarche de développement durable, permettant d'identifier clairement les multiples intérêts de cette démarche et développer leur mise en réseau.
- Développer une qualité et culture entrepreneuriale sur le territoire contribuant à la reconnaissance du territoire.
- Faire des entreprises des "ambassadrices" du Morvan.
- Développer un volet en direction des entreprises dans la stratégie de communication du Parc.

Rôle du Syndicat mixte

Accompagnateur des socio-professionnels et des collectivités

Engagements des signataires**Les communes et les communautés de communes s'engagent à :**

- Être actives dans la recherche de locaux adaptés, et répondant aux enjeux d'exemplarité pour l'accueil d'entreprises.
- Utiliser l'image Parc pour attirer de nouvelles entreprises.
- Sensibiliser positivement les entreprises aux enjeux d'une installation dans un Parc.
- Intégrer dans leurs schémas de développement économique des critères d'excellence environnementale et sociale.
- Engager des démarches de gestion environnementale et à la création d'équipements mutualisés lors de la création de zones d'activité.

La Région s'engage à :

- Accompagner les réflexions de création d'activités sur le territoire cohérentes avec les valeurs portées par le Parc.

L'Etat s'engage à :

- Soutenir les actions conduites en matière d'innovation sociale, le développement des structures d'économie sociale et solidaire et développer des compétences permettant l'émergence de nouveaux métiers dans les filières traditionnelles.

Partenaires

Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
 Chambres consulaires,
 Socio-professionnels, leurs réseaux et associations.

Propositions d'actions

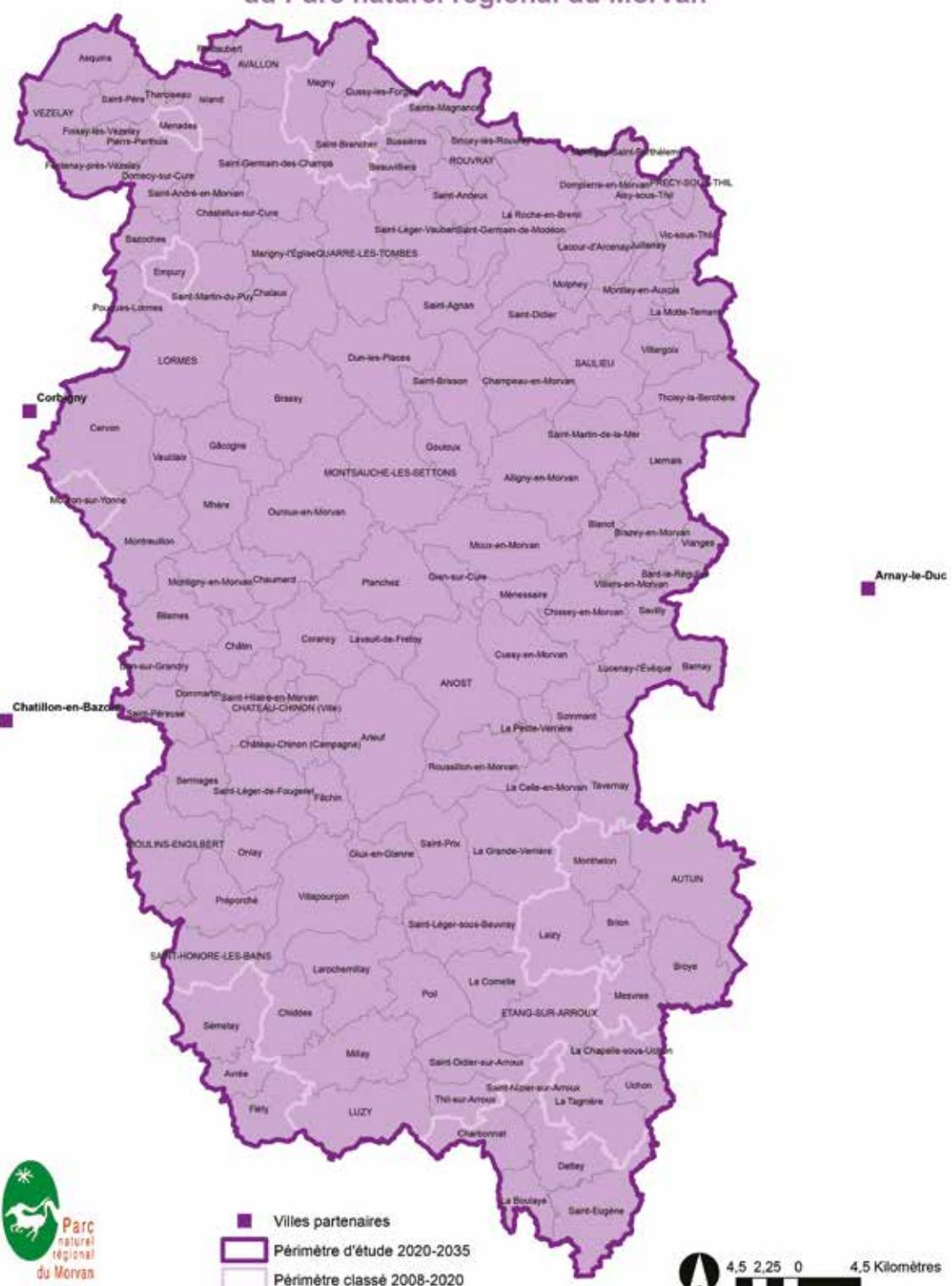
- Encourager lors de la création de pépinières d'entreprises sur le territoire la mise en place de chartes de l'éco-entreprise.
- Élaboration d'un guide de l'accueil de l'entreprise avec les valeurs du Parc et diffuser les bonnes pratiques (économie circulaire, frugalité énergétique, valeurs environnementales et sociales, gestion durable des ressources locales, les savoirs faire, gestion des déchets et effluents...).
- Accompagner le secteur du bâtiment vers l'éco-construction.
- Promouvoir les formes coopératives.
- Accompagner la mise en place d'une monnaie locale.
- Valoriser les entreprises les plus exemplaires engagées dans ces démarches et les mettre en réseau de progrès.
- Mettre en avant des actions au travers d'une reconnaissance de type "éco-trophée".
- Promouvoir le Parc territoire d'accueil de start-ups rurales en mettant en avant la proximité avec Paris, Lyon et Dijon.
- Identifier les potentiels d'activité au territoire de Parc.

Lien mesures 7 et 8.

Annexes



Périmètre d'étude du projet de Charte 2020-2035 du Parc naturel régional du Morvan



Villes partenaires

Périmètre d'étude 2020-2035

Résumé classe 2008-2020



4.5 2.25 0

4.5 Kilomètres

Annexe 1

Liste des communes du périmètre d'étude 2020 - 2035

Aisy-sous-Thil	Étang-sur-Arroux	Montreuilhon	Savilly
Alligny-en-Morvan	Fâchin	Montsauche-les-Settons	Semelay
Anost	Fléty	Moulins-Engilbert	Sermages
Arleuf	Poissy-lès-Vézelay	Mouron-sur-Yonne	Sincey-lès-Rouvray
Asquins	Fontenay-près-Vézelay	Moux-en-Morvan	Sommant
Autun	Gâcogne	Onlay	Tavernay
Avallon	Gien-sur-Cure	Ouroux-en-Morvan	Tharoiseau
Avrée	Glux-en-Glenne	Pierre-Perthuis	Thil-sur-Arroux
Bard-le-Régulier	Gouloux	Planchez	Thoisy-la-Berchère
Barnay	Island	Poil	Uchon
Bazoches	Juillenay	Pontaubert	Vauclaux
Beauvilliers	La Boulaye	Pouques-Lormes	Vézelay
Blanot	La Celle-en-Morvan	Précy-sous-Thil	Vianges
Blismes	La Chapelle-sous-Uchon	Préporché	Vic-sous-Thil
Brassy	La Comelle	Quarré-les-Tombes	Villapourçon
Brazey-en-Morvan	La Grande-Verrière	Roussillon-en-Morvan	Villargoix
Brion	La Motte-Ternant	Rouvray	Villiers-en-Morvan
Broye	La Petite-Verrière	Saint-Agnan	
Bussières	La Roche-en-Brenil	Saint-Andeux	
Cervon	La Tagnière	Saint-André-en-Morvan	
Chalaux	Lacour-d'Arcenay	Saint-Brancher	
Champeau-en-Morvan	Laizy	Saint-Brisson	
Charbonnat	Larochemillay	Saint-Didier	
Chastellux-sur-Cure	Lavault-de-Frétoy	Saint-Didier-sur-Arroux	
Château-Chinon [Campagne]	Liernais	Sainte-Magnance	
Château-Chinon [Ville]	Lormes	Saint-Eugène	
Châtin	Lucenay-l'Évêque	Saint-Germain-de-Modéon	
Chaumard	Luzy	Saint-Germain-des-Champs	
Chiddes	Magny	Saint-Hilaire-en-Morvan	
Chissey-en-Morvan	Marigny-l'Église	Saint-Honoré-les-Bains	
Corancy	Menades	Saint-Léger-de-Fougeret	
Cussy-en-Morvan	Ménessaire	Saint-Léger-sous-Beuvray	
Cussy-les-Forges	Mesvres	Saint-Léger-Vauban	
Dettey	Mhère	Saint-Martin-de-la-Mer	
Domecy-sur-Cure	Millay	Saint-Martin-du-Puy	
Dommartin	Molphey	Saint-Nizier-sur-Arroux	
Dompierre-en-Morvan	Monthelon	Saint-Père	
Dun-les-Places	Montigny-en-Morvan	Saint-Péreuse	
Dun-sur-Grandry	Montigny-Saint-Barthélemy	Saint-Prix	
Empury	Montlay-en-Auxois	Saulieu	

Communautés de communes concernées par le périmètre d'étude du projet de Charte 2020-2035 du Parc naturel régional du Morvan



■ Villes partenaires
■ Périmètre d'étude 2020-2035

6,5 3,25 0 6,5 Kilomètres

Annexe 2

Liste des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés par le périmètre d'étude 2020-2035

Communauté de communes
Avallon Vézelay Morvan
Bazois Loire Morvan
Grand Autunois Morvan
Morvan Sommets et Grands Lacs
Pays d'Arnay Liernais
Saulieu
Tannay Brinon Corbigny
Terres d'Auxois

Annexe 4

Emblème du Parc naturel régional du Morvan

Conformément à la charte graphique des Parcs naturels régionaux et de leur fédération adoptée le 24 novembre 1994 par le conseil d'administration de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, le logo du Parc naturel régional du Morvan se compose de :

- un ovale vertical codifié de couleur verte Pantone 340,
- une étoile, emblème d'appartenance au réseau des Parcs naturels régionaux de France, positionnée en haut à gauche dans l'ovale s'inscrivant en réserve blanche,
- un symbole propre à l'identité du territoire du parc naturel régional du Morvan. Le symbole choisi lors de la création du Parc en 1970 représente un cheval repris d'une pièce Eduenne retrouvée sur le site de Bibracte dont le Parc propose le maintien pour la Charte 2020 - 2035.
- une typographie standard "Parc naturel régional" commune à l'ensemble des Parcs, police Helvetica standard, de couleur rouge Pantone 187.

Utilisés depuis quarante-huit ans, symbole et le nom de "Parc naturel régional du Morvan" constituent l'emblème exclusif du Parc et son identité, il a donc été choisi de les reconduire à l'identique.



Annexe 5

Plan de financement prévisionnel triennal

Budget prévisionnel 2020-2022		2020	2021	2022
Dépenses prévisionnelles	Masse salariale statutaire	1 300 000	1 300 000	1 300 000
	Masse salariale financée par des actions des crédits sectoriels et autres, hors statutaire	630 000	630 000	630 000
	Etudes opérationnelles, recherches, travaux, actions expérimentales, prestations de services, communication spécifique	1 050 000	1 050 000	1 050 000
	Frais de structure, fonctionnement	260 000	260 000	260 000
	Communication générale du syndicat mixte	50 000	50 000	50 000
	Maison du Parc	220 000	220 000	220 000
Total		3 510 000 €	3 510 000 €	3 510 000 €
Recettes prévisionnelles	Contributions statutaires	Communes classées	206 556	206 556
		Villes partenaires	8 800	8 800
		EPCI	68 852	68 852
		Départements	600 000	600 000
	Contribution Etat	Région	930 000	930 000
		Subventions liées aux études opérationnelles, recherche, actions expérimentales, prestations de service, communication spécifique	926 792	926 792
		Subventions couvrant une partie de l'ingénierie	630 000	630 000
	Prestations	19 000	19 000	19 000
	Total		3 510 000 €	3 510 000 €

Le plan de financement prévisionnel triennal comprend uniquement les actions directement réalisées par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan, n'intégrant pas les opérations engagées par ses membres et partenaires réalisant directement certaines actions, dans le cadre du projet de territoire, que constitue la Charte.

La masse salariale statutaire prend en compte l'ambition du projet. Elle est en évolution par rapport à la Charte précédente, mais reste maîtrisée, tout comme le fonctionnement de la structure qui est stable, et ce depuis plusieurs années.

Les cotisations statutaires permettent de couvrir l'ingénierie "permanente" à disposition du territoire, les frais de structure, de communication et de gestion de la Maison du Parc et une partie des prestations, études et travaux.

Le volume des actions réalisées et des postes nécessaires à leur mise en œuvre hors statutaire est susceptible d'évoluer dans un contexte mouvant et imprévisible d'appels à projet et à la veille d'une nouvelle programmation européenne. Les dépenses imprévues seront compensées par des aides supplémentaires obtenues sur certains programmes (appels à projets, etc.).

Par convention, les dépenses de la Maison du Parc comprennent les salaires du personnel affecté à l'entretien de la propriété et aux travaux "ordinaires" et ne comprennent pas les investissements de rénovation, qui seront financés par l'emprunt ou par des subventions exceptionnelles.

A noter que le budget de communication est en évolution par rapport à la situation antérieure permettant ainsi de l'améliorer significativement.

Annexe 7

Notice du Plan de Parc

Renforcer la protection et la gestion des sites à haute valeur écologique (mesures 10, 9, 12, 17, 25 et 26)		
	Zones importantes pour la conservation des espèces pour lesquelles le territoire a une forte responsabilité	
	Zones d'Intérêt Ecologique (Arrêtés de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan, Réserve Biologique Dirigée, Réserve Biologique Intégrale, Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF de type 1, Sites d'Intérêt Communautaire Natura 2000)	
	Entité de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan	
Faire des prairies, du bocage et de la forêt des valeurs d'avenir du Morvan (mesures 12, 25 et 26)		
	Assurer la multifonctionnalité des forêts du Morvan par le maintien et la reconquête d'une trame verte intra forestière (vieux bois et forêts anciennes)	
	Renforcer et maintenir la densité du maillage bocager diversifié et des ripisylves, ainsi que la place et le rôle herbager du Morvan avec des prairies extensives et biodiverses	
Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des écosystèmes (mesure 9, 10, 12, 25 et 26)		
	Grands cours d'eau (et leurs affluents) prioritaires pour le maintien et la reconquête des continuités écologiques	
	Restaurer prioritairement la fonctionnalité de la trame forestière	
	Secteur prioritaire pour les hétraies	
	Restaurer prioritairement la fonctionnalité de la trame agricole et bocagère	
	Améliorer la continuité pour la grande faune, de part et d'autre des infrastructures de transport	
Agir pour des paysages vivants de qualité (mesures 13, 20 et Cahier des paysages)		
	Principales portes d'entrée dans le massif Veiller à la cohérence des aménagements aux abords et à un urbanisme rural de qualité, avec une application prioritaire des dispositions relatives à l'affichage publicitaire	<i>Le maintien, ou la restauration, des continuités écologiques est un enjeu majeur dans le réservoir de biodiversité régional que constitue le Morvan. Le Parc doit maintenir, améliorer, voire reconquérir pour certaines espèces et certains habitats, l'état de conservation des écosystèmes, afin de garder cette richesse en milieux, en espèces et en paysages et pour ne pas laisser l'état écologique du territoire se banaliser.</i>
	Points de vue remarquables Maintenir les cônes de vision (gestion de la végétation et des abords, qualité des aménagements et de l'urbanisme, intégration des infrastructures et superstructures)	<i>Il s'agit des zones d'approche du Morvan qui permettent de découvrir le massif dans son ensemble, ses grandes lignes, ses grandes masses. On se rattache ici à la notion de grand paysage, de large vue dégagée. La présence d'un front visuel, visible depuis ces portes, renforce la sensibilité de ces espaces.</i> <i>Répartis sur l'ensemble du territoire, ils permettent de découvrir un paysage dans son ensemble, en général de façon panoramique en offrant un cône de vision large. Ce sont des lieux privilégiés de découverte et de compréhension du paysage, accessibles à pied ou directement en bord de route. Certains sites sont majeurs d'un point de vue touristique ou culturel, et sont parfois équipés de mobilier d'accueil. Ils constituent des supports indispensables pour une sensibilisation au paysage auprès de la population et des acteurs locaux.</i>

Annexe 7

Notice du Plan de Parc

	<p>Routes d'attention paysagère (séquences routières permettant une découverte du paysage)</p> <p>Recherche d'une qualité des abords (lisières forestières, traitement des haies, organisation du bâti, qualité architecturale, affichage publicitaire)</p>	<p><i>Il s'agit de routes, ou de séquences routières, qui relient un point à un autre et traversent un paysage du Morvan en permettant sa découverte.</i></p>
	<p>Zones paysagères sensibles</p> <p>Intégrer, dans les aménagements, les enjeux paysagers détaillés dans l'Atlas des Paysages du Morvan (Cf. Cahier des paysages)</p>	<p><i>L'identification de ces zones est le résultat d'un choix à critères multiples basé sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - leur représentativité dans le contexte des différentes unités paysagères du Morvan (typicité, caractère, homogénéité, étendue). - leur intérêt en tant que paysages/terroirs vécus (vie locale, attractivité touristique). - leur intérêt en tant que paysages perçus, avec une forte identité culturelle. <p><i>Pour chacune de ces zones paysagères sensibles, un certain nombre d'enjeux paysagers est identifié.</i></p>
	<p>Fronts visuels (barrières naturelles formant le premier contact avec le Morvan)</p> <p>Intégrer ces enjeux paysagers dans la gestion forestière, préserver le maillage bocager et éviter l'implantation de superstructures</p>	<p><i>Il s'agit de "barrières" naturelles sur lesquelles se porte le regard dans l'approche du Morvan et son parcours. Elles constituent, de fait, le premier contact visuel avec le massif, d'où la nécessité de préserver ou restaurer un caractère de naturalité ou, plus simplement, de limiter l'artificialisation des paysages.</i></p>
	<p>Lieux particuliers du Morvan</p>	<p><i>Il s'agit de portions de territoire possédant des particularités singulières) Préserver la lisibilité et la singularité des lieux particularités et leur co-visibilité.</i></p>
Conforter les sites d'exception (mesure 17)		
	<p>Sites classés</p>	<p><i>Un site classé est la reconnaissance nationale d'un ensemble paysager de grande qualité, de taille variable. Articles L 341-1 à 22 du code de l'environnement.</i></p>
	<p>Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray</p> <p>Périmètre de l'Opération Grand Site du Vézélien</p>	<p><i>Le label Grand Site de France vise à promouvoir la bonne conservation et la mise en valeur des sites naturels classés français de grande notoriété et de très forte fréquentation. Article L 341-15-2 à 2 du code de l'environnement.</i></p>

Annexe 7

Notice du Plan de Parc

Viser l'excellence en matière d'itinérance et d'activités sportives de pleine nature (mesure 21)

	Principaux itinéraires de randonnée (pédestre, équestre et VTT)	<i>Sont ici représentés les itinéraires du Bibracte-Alésia, du GR13, du GR de pays, la Grande Traversée du Morvan et le Tour équestre du Morvan.</i>
		<i>Si cela s'avérait nécessaire, en complément des arrêtés existants, il s'agit, pour les communes, de prendre des dispositions réglementaires spécifiques dans les espaces à enjeux comme le tour des six grands lacs du Morvan, les accès à la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan, et à ceux de l'Arrêté Préfectoral de Protection Biotope des Falaises de Pierre-Perthuis ainsi que les itinéraires cités ci-dessus.</i>
	Chemins à enjeux pour la réglementation de la circulation des véhicules à moteurs	

Contribuer à une nouvelle ruralité (mesure 18)

<input type="checkbox"/>	Pôle urbain de gamme supérieure
<input type="checkbox"/>	Pôle urbain de gamme intermédiaire
<input type="checkbox"/>	Ville partenaire

La méthode de détermination des zones importantes pour la conservation des espèces pour lesquelles le Parc a une forte responsabilité repose sur :

1. Pour le niveau d'enjeu, sur l'existence d'espèces remarquables dont la présence a été validée par les structures spécialisées.

Pour les groupes taxonomiques pour lesquels le niveau de connaissance est suffisamment bon, une liste d'espèces à enjeux majeurs a été définie sur le territoire du Parc pour la faune par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et pour la flore par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien – Muséum National d'Histoire Naturelle. Celle-ci n'a pas vocation à être exhaustive et définitive. Elle peut évoluer en fonction de nouvelles connaissances.

Les espèces à enjeux majeurs sont principalement des espèces menacées à l'échelon national, régional ou bourguignon (listes rouges), ou encore des espèces pour lesquelles le territoire représente un bastion. Une notion de responsabilité du territoire Morvan pour la conservation de ces espèces est établie. Elle s'appuie notamment sur le niveau de menaces qui pèse sur les espèces, sur la taille et la représentativité des populations présentes sur le Morvan, et le rôle du Parc dans la conservation de l'espèce à une échelle régionale ou nationale.

Quatre niveaux ont été établis :

- Responsabilité régionale faible ;
- Responsabilité régionale moyenne ;
- Responsabilité régionale forte ;
- Responsabilité nationale.

2. Pour les contours, sur les périmètres des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, validés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel.

Les zones importantes pour la conservation des espèces à enjeu majeur dans le Morvan ont été définies à partir de l'inventaire des ZNIEFF de type 1. L'ensemble des données de faune et de flore disponibles dans les bases de données régionales ont permis de hiérarchiser les ZNIEFF de type 1 en fonction de leur importance pour la conservation des espèces à enjeu majeur.

Pour chaque ZNIEFF 1 du territoire, une note "faune à enjeu majeur" et une note "flore à enjeu majeur" est attribuée pour classer les ZNIEFF en trois niveaux de responsabilité du territoire : très forte, forte et faible ou nulle.

- la note faune est basée sur un classement de la responsabilité du territoire du Morvan pour la conservation des espèces, le niveau d'importance de la ZNIEFF pour la conservation des populations et le nombre d'espèces par niveau de priorité dans la ZNIEFF ;

- la note flore est basée sur un classement de la responsabilité régionale pour la conservation des espèces, le nombre d'espèces par niveau de priorité dans la ZNIEFF, le nombre d'espèces à responsabilité régionale dans la ZNIEFF.

Les ZNIEFF de type 1 constituant les zones importantes pour la conservation des espèces pour lesquelles le Parc a une forte responsabilité sont celles qui obtiennent une note de 1 à 5 après croisement des classements faune et flore (responsabilité forte à très forte pour la faune et/ou la flore) :

		Faune		
		Très forte	Forte	Faible ou nulle
Flore	Très forte	1	2	3
	Forte	2	4	5
	Faible ou nulle	3	5	6

Annexe 8

Synthèse du Cahier des paysages

1 / Objectifs et engagements du Parc naturel régional du Morvan

Objectifs et engagements	Mesures
Pour l'agriculture	
- Renforcer la place et le rôle le caractère herbager du Morvan avec des prairies exploitées de façon extensive dans la recherche d'un équilibre agro-écologique.	9 – 12 –13
- Renforcer et maintenir la densité du maillage du bocage diversifié, composante paysagère et biologique essentielle du territoire.	9 – 12
- Promouvoir l'agriculture biologique, garante de la préservation de la qualité de l'eau et atteindre au minimum la moyenne des Parcs naturels régionaux.	11 – 25
- Veiller à la gestion et à l'occupation du sol sur les bassins d'alimentation de captage et des bassins versants.	11
- S'appuyer sur le potentiel agronomique du territoire pour intégrer ces valeurs d'avenir dans les modèles agricoles et forestiers.	12
- Expérimenter l'agroforesterie.	12
- Conserver en espaces ouverts les prairies humides de fonds de vallées.	13
- Développer un projet agro-écologique global, territorialisé ou non, ayant pour objectif de maintenir, voire augmenter, l'activité agricole et son autonomie.	25
- Favoriser l'installation de jeunes, y compris non issus du territoire et sur des productions d'élevage extensif y compris hors charolais. Travailler sur la transmission des exploitations et l'accompagnement de l'installation agricole.	25
- Favoriser des pratiques favorables à l'environnement, à la préservation des sols, et maîtriser l'enrichissement et l'intensification (chaulage, retournement, lutte chimique contre les fougères, cultures de maïs...).	25
Pour la gestion forestière	
- Assurer la multifonctionnalité des forêts du Morvan et accroître les surfaces forestières gérées avec une approche multifonctionnelle (aspects économiques, écologiques, sociaux) et pour cela favoriser le regroupement des petits propriétaires.	9-12
- Prendre en compte dans les documents de gestion forestière et dans les documents d'urbanisme la trame de vieux bois.	9
- Promouvoir une sylviculture irrégulière, sans coupes rases (sauf sanitaires et peuplements irrécupérables), pour limiter le lessivage des bassins versants.	11-26
- Avoir l'ambition de maintenir l'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés sur l'ensemble du territoire. L'objectif d'équilibre est autour de 50-50.	13
- Préserver la forêt feuillue et s'assurer de l'équilibre feuillus-résineux qui doit rester à 50-50 et promouvoir une sylviculture sans coupes rases (autres que sanitaires ou pour restauration d'habitats ou reconquête agricole), irrégulière et proche de la nature.	13-26
- Accroître la part des forêts publiques et en faire des lieux d'exemplarité en engageant et accompagnant les communes vers des pratiques sylvicoles durables.	26
- Faire des forêts du Syndicat mixte des vitrines exemplaires de gestion durable.	26
- Développer l'irrégularisation des peuplements et le mélange d'essences au sein des plantations.	26
- Améliorer la qualité des peuplements feuillus par une gestion dynamique.	26
- Favoriser la mise en place de structures collectives de gestion durable.	26
- Encourager une éco-certification exigeante des forêts.	26
- Etre vigilant et réactif face aux destructions de milieux et espèces remarquables.	26
- Faciliter la réappropriation collective de la forêt.	26
- Laisser des forêts en libre évolution, indispensable pour la biodiversité forestière...	26
- Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les documents d'urbanisme et de gestion forestière.	26

Annexe 8 *(suite)*

Synthèse du Cahier des paysages

Objectifs et engagements	Mesures
Pour l'urbanisme	
- S'assurer de la prise en compte des objectifs de qualité paysagère détaillés dans le cahier des paysages pour l'ensemble des actions conduites par le Syndicat mixte et ses partenaires. Contenir les évolutions urbaines en respectant les morphologies bâties du Morvan et ses spécificités de milieu rural à faible densité et à habitat dispersé, en limitant la consommation d'espace et des sols.	13
- Harmoniser les signalétiques d'information locale (SIL) et promouvoir une architecture traditionnelle tout en s'ouvrant aux formes contemporaines.	13
- Limiter les artificialisations du territoire et être particulièrement vigilant et soigneux dans les aménagements mis en œuvre.	13
- Encourager les communes et intercommunalités à se doter de document de planification et préserver et transmettre les éléments constitutifs du patrimoine rural morvandiau : patrimoine matériel et immatériel, savoir-faire qui peuvent avoir de l'avenir.	14
Pour les paysages d'exception et du quotidien	
- Développer une politique de maîtrise foncière et accompagner les collectivités pour des interventions stratégiques (urbanisme, forêt, agriculture, espaces naturels).	10-12-13-18-26
- Maintenir et renforcer la qualité des patrimoines qui confèrent le statut d'exceptionnel aux différents sites.	17
- Obtenir la reconduction des labels pour les sites soumis à renouvellement (Grand Site de France tous les 6 ans, Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan tous les 10 ans) et contribuer l'obtention du label Grand Site de France pour le Vézélien.	17
- S'engager pour la préservation des paysages nocturnes en visant une reconnaissance par une labellisation (Villes et Villages Etoilés, réserve de ciel étoilé).	17 - 20
- Utiliser les sites d'exception comme territoires d'expérimentations et de recherche, transférables aux autres parties du territoire.	17
- Valoriser le calme, la quiétude et la qualité du ciel nocturne comme atouts touristiques (ex. au travers d'aménagements spécifiques, la recherche de qualité d'ambiance ciel étoilé...).	20
- Moderniser l'éclairage public et conduire à l'extinction la nuit aux plages horaires adaptées dans toutes les communes du Morvan.	23
- Développer des énergies renouvelables en valorisant les ressources du Morvan, dans le respect des équilibres naturels et paysagers, avec :	23
* le solaire photovoltaïque et le solaire thermique avec des exigences d'intégration architecturale pour respecter le patrimoine bâti,	
* l'éolien et le solaire photovoltaïque au sol en définissant les conditions d'excellence d'implantation et en participant au développement des projets.	

Annexe 8 *(suite)*

Synthèse du Cahier des paysages

2 / Engagement des partenaires signataires de la Charte

Objectifs et engagements	Mesures
Les communes s'engagent à :	
- Intégrer dans les documents d'urbanisme [PLU] les trames écologiques, le bocage, les éléments du paysage, les éléments du patrimoine rural (patrimoine bâti et culturel, arbres remarquables), les milieux à haute valeur écologique du Plan de Parc, les sites d'exception, ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique et les recommandations architecturales et de choix des couleurs.	9 – 12 – 13 – 14 – 17
- Développer une politique d'acquisition foncière (sites à haute valeur écologique, espaces les plus remarquables, sites stratégiques bâtis et milieux naturels, forêt, agriculture, reconquête d'espaces enrichis) et en assurer la gestion (délégation ou en régie, bail rural à clauses environnementales, parcelles tests, lieux de lancement...).	10-12-13- 17 - 18 - 25 - 26
- Gérer durablement les éléments du bocage qu'elles entretiennent, le long des routes notamment, mais également les mares communales.	9
- Soigner les aménagements routiers : matériel adapté pour l'entretien des abords, couche de roulement.	12 – 13
- Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques douces et respectueuses.	13
- Porter attention à la préservation du patrimoine communal, public et privé, dont celui menacé par des exploitations forestières..	14
- Gérer leurs propriétés afin de contribuer au maintien des labels.	17
- Assurer le relai d'information et de mobilisation des habitants.	17
- Éteindre l'éclairage public la nuit et moderniser leurs équipements d'éclairage.	23
- Avoir des aménagements forestiers durables sur leurs forêts communales.	9 - 12
- Rechercher l'exemplarité dans gestion de leurs forêts communales, étendre ou créer des nouvelles forêts communales, mobiliser des "contrats forêt", mettre en place une trame de vieux bois au moment de la révision de l'aménagement.	26

Objectifs et engagements	Mesures
Les communautés de communes s'engagent à :	
- Intégrer dans les documents d'urbanisme [PLU(i)] les trames écologiques, le bocage, les éléments du paysage, les éléments du patrimoine rural (patrimoine bâti et culturel, arbres remarquables), les milieux à haute valeur écologique du Plan de Parc, les sites d'exception, ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique et les recommandations architecturales et de choix des couleurs.	9 – 12 – 13 – 14- 17
- Développer une politique d'acquisition foncière (sites à haute valeur écologique, espaces les plus remarquables, sites stratégiques bâtis et milieux naturels, forêt, agriculture, reconquête d'espaces enrichis), et en assurer la gestion (délégation ou en régie, bail rural à clauses environnementales, parcelles tests, lieux de lancement...).	10 -12- 13 - 17 - 1
- Soigner les aménagements routiers : couche de roulement.	13
- Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques douces et respectueuses.	9 - 13
- Gérer leurs propriétés afin de contribuer au maintien des labels.	17
- Assurer le relais d'information et de mobilisation des habitants.- Intégrer, avec l'appui du Parc, des objectifs et des mesures incitatives dans les documents d'urbanisme (PLUi...) et les schémas d'aménagement du territoire (SCOT, Plan climat...) pour la réduction des consommation et le développement des énergies renouvelables.	17 - 23
- Travailler avec le Parc pour trouver les meilleures solutions de cession reprise des exploitations agricoles.	25

Annexe 8 *(suite)*

Synthèse du Cahier des paysages

Objectifs et engagements	Mesures
<u>Les départements s'engagent à :</u>	
- Décliner les enjeux du Parc dans leurs politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles.	9 - 12
- Gérer durablement les éléments du bocage qu'elles entretiennent le long des routes.	9
- Soigner les aménagements routiers avec un matériel adapté pour l'entretien des abords, glissière bois de sécurité, signalisation routière thermolaquée, couche de roulement,	12 – 13
- Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques douces et respectueuses.	13
- Participer à la préservation et à la valorisation des patrimoines dont ils ont la responsabilité et contribuer, dans le cadre de leurs compétences, pour les autres patrimoines.	14
- Mobiliser les moyens nécessaires pour la gestion des sites au titre de leurs compétences [Espaces Naturels Sensibles – Grand Site de France].	17
- Gérer leurs propriétés afin de contribuer au maintien des labels d'excellence.	17
- Intégrer les objectifs d'agro-écologie dans leur politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. (aide à la conversion en Agriculture Biologique ou Mesures Agri-Environnementales, par exemple).	25
- Rechercher l'exemplarité dans gestion de leurs forêts Espaces Naturels Sensibles.	26
- Actualiser les réglementations des boisements et à en mettre en place selon les besoins.	26
<u>La Région s'engage à :</u>	
- Mobiliser ses financements sectoriels sur le territoire du Parc pour les actions découlant de sa politique [SRADDET, SRCE, appels à projets...].	9 - 12
- Associer le Parc dans la définition de ses schémas de planification (Contrat Régional Forêt Bois, SRADDET, SRCE, SRB, appels à projets...).	12
- Accompagner le Parc dans la mise en œuvre de sa politique paysagère.	13
- Intégrer la politique paysagère du Parc dans les schémas régionaux d'aménagement.	13
- Contribuer à la recherche et à la valorisation des patrimoines du Morvan.	14
- Mobiliser les moyens nécessaires pour la gestion des sites au titre de leurs compétences [Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan].	17
- Participer et contribuer aux programmes de recherches liés aux sites d'exception.	17
- Intégrer les sites d'exception dans la valorisation régionale.	17
- Intégrer l'exigence des labels des sites d'exception dans l'ensemble des schémas d'aménagement [SRCE, SRADDET, SRB...].	17

Annexe 8 *(suite)*

Synthèse du Cahier des paysages

Objectifs et engagements	Mesures
L'État s'engage à :	
- Favoriser un dialogue entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière, afin de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux notamment paysagers, et dont l'objectif serait d'aboutir à une consultation du Parc lors de l'instruction des Plans Simples de Gestion, lorsque le propriétaire forestier a donné son accord, dans le but de formuler des recommandations notamment paysagères.	9 - 12 - 26
- Favoriser un dialogue entre l'Office National des Forêts, les collectivités et le Parc dans le cadre de l'élaboration des aménagements forestiers des collectivités, afin de les sensibiliser aux enjeux notamment paysagers.	9 - 12
- Animer un travail partenarial entre le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Parc dont l'objectif serait de définir des zones particulièrement sensibles, notamment sur le plan paysager dans lesquelles des actions relatives aux coupes pourraient être initiées (sensibilisation, préconisations paysagères, mesures d'accompagnement). Étudier, à l'issue de ce travail partenarial l'opportunité d'un éventuel abaissement du seuil d'autorisation de coupe.	9 - 12 - 26
- Faciliter le dialogue entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme chargé d'établir le futur Schéma Régional de Gestion Sylvicole, en ce qui concerne la prise en compte dans les futurs SRGS de la préservation des forêts à enjeux environnementaux et paysagers. Étudier, à l'issue du travail partenarial sur les zones particulièrement sensibles, notamment sur le plan paysager évoqué dans les engagements précédents, l'opportunité d'un éventuel abaissement du seuil d'autorisation des coupes.	26
- Prendre l'attache du Parc dans le cadre de l'établissement de la doctrine d'instruction relative aux projets susceptibles d'avoir un impact sur les prairies (retournement), le bocage (arrachage de haies, remblaiements de mares...), la forêt (coupes à blanc).	9 - 12
- Retenir le Parc comme territoire prioritaire d'intervention dans les politiques sectorielles qu'il déploie sur ces enjeux [MAE...].	9 - 12
- Permettre un droit à l'expérimentation, d'adaptation locale de dispositions et à les sécuriser juridiquement.	13
- Réfléchir à la cohérence des périmètres de protection.	14
- Accompagner le Parc, en tant qu'opérateur, dans la gestion et l'animation des sites.	17
- Soigner les aménagements routiers : matériel adapté pour l'entretien des abords, glissière bois de sécurité, signalisation routière thermolaquée, couche de roulement.	13
- Consulter le Parc lors des demandes de classement ou d'inscription Monuments Historiques sur le territoire du Morvan.	14
- Associer et solliciter l'avis du Parc dès l'amont de toutes procédures concernant ces sites d'exception.	17
- Solliciter l'avis du Parc au cours de l'instruction des dossiers concernant les parcs éoliens et solaires au sol et de tout autre projet de production d'énergie renouvelable.	23

Annexe 8 *(suite)*

Synthèse du Cahier des paysages

3 / Transposition dans les documents de planification

Dispositions pertinentes	Mesures
- Les SCOT comporteront des dispositions de nature prescriptive pour identifier ou traduire dans les PLU[i] :	
* Les éléments composant les continuités écologiques (trame verte et bleue, haies, mares...) et les hautes valeurs écologiques.	9 - 10
* Les éléments qui contribuent à la qualité et à la quantité de la ressource en eau, notamment les mares et les ripisylves.	11
* Les ressources d'avenir du Morvan (terres agricoles, haies, arbres isolés, forêts).	12
* Les structures et les lignes de force du paysage, les ensembles paysagers à préserver.	13
* Les éléments du patrimoine rural (patrimoine bâti et culture, arbres remarquables) ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique.	13 – 14
* Les guides architecturaux et couleurs édités par le Parc.	13
* Les sites d'exception (en leur consacrant un paragraphe spécifique).	17
- Les PLU[i] utiliseront l'outil de préservation approprié pour identifier et traduire :	
* Les éléments composant les continuités écologiques (trame verte et bleue, haies, mares...) et les hautes valeurs écologiques.	9 – 10
* Les éléments qui contribuent à la qualité et à la quantité de la ressource en eau, notamment les mares et les ripisylves.	11
* Les ressources d'avenir du Morvan (terres agricoles, haies, arbres isolés, forêts).	12
* Les structures et les lignes de force du paysage, les ensembles paysagers à préserver.	13
* Les éléments du patrimoine rural (patrimoine bâti et culture, arbres remarquables) ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique.	13 – 14
* Les guides architecturaux et couleurs édités par le Parc.	13

Annexe 9

Les moyens humains

Le Syndicat mixte du Parc se dote des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la Charte et répondant aux ambitions du projet.

Il met en place une équipe animée par un Directeur pour la mise en œuvre de sa Charte sous la responsabilité des élus du Parc.

Cette équipe pluridisciplinaire, est constituée en regard des priorités identifiées et de la capacité financière du Syndicat mixte. Elle est disposition du territoire.

Elle se compose d'un ensemble de salariés "dits permanents" constituant le socle nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés dans la Charte, financés par les moyens statutaires du Syndicat mixte (cotisations et contribution de l'État au fonctionnement).

Il est complété par des personnels dédiés à des missions ponctuelles, de durées variables (un à 6 ans), financées en totalité, à 100 % par des programmes sectoriels de l'État, de la Région, des Agences de l'eau, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, de l'Europe (LEADER, Life...).

L'effectif actuel (2018) se compose de 30,4 équivalents temps plein "permanents" (cf tableau ci-après), complétés par 16 agents en missions, sur des programmes sectoriels (LEADER, Natura 2000, Espace Info Énergie, Contrats avec les Agences de l'eau...).

Une évolution des moyens humains est à envisager pour la mise en œuvre de la Charte sur la période 2020-2035 au regard des priorités nouvelles identifiées (cf tableau ci-après).

Cette évolution se fera par la permanence de certains postes, par le redéploiement d'autres missions, le recours à de nouvelles compétences, voire la mutualisation de personnels avec d'autres collectivités comme les communautés de communes du Morvan pour la conduite de projets partagés.

Par ailleurs, le Parc mobilisera des recettes propres liées à l'accueil à la Maison du Parc, à des prestations externes, quand cela est possible, comme il l'a fait dans la période précédente, les programmes sectoriels de ses membres, de l'État, de l'Europe, des Agences de l'eau, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie pour consolider son projet et accroître son ingénierie pluridisciplinaire.

Annexe 9 (suite)

Les moyens humains

Intitulés des postes	Effectif 2018		Proposition 2020 (permanents)
	Financement statutaire	Autres financements	
Administration - Services généraux			
Directeur - Secrétaire général	2		2
Finances - Ressources humaines - Marchés publics	2		2
Secrétariat	2		2
Informatique - réseaux - téléphonie	1		1
Accueil - standard - logistique	1		1
Sous total	8		8
Maison du Parc			
Services techniques	4		2,5
Animations - Tourisme - Musées	3,3		2,5
Sous total	7,3		5
Orientations - Mesures			
Observation - Centre ressources SIG	0		1
Éducation	1,5		2
Conseil Associatif et Citoyen			
Conseil scientifique - Démocratie	0,3		1
Communication [Internet - Presse - PAO...]	1,5		2
Ressources naturelles [biodiversité - eau]	2	10,4	2
Paysages - Sites d'exception	1		1
Cultures et patrimoine du Morvan	2,5		2
Productions locales - entreprises	1		1
Tourisme	2,3		2
Agriculture	1		1
Forêt - Bois	1		1
Transition énergétique	1	4	1
Leader		2	
Sous total	15,1	16,4	17
TOTAL	30,4	16,4	30

Annexe 10

Méthodologie du dispositif d'évaluation et de suivi

Le dispositif d'évaluation présenté se base sur les principes suivants :

- il ne comporte que les éléments d'évaluation des 13 mesures qualifiées de "prioritaires" ; bien évidemment, il pourra être complété par l'évaluation d'autres mesures au fil des 15 prochaines années, qui pourraient soit compléter les mesures prioritaires, soit éclairer de manière plus détaillée les résultats obtenus et impacts constatés ;
- il comporte deux types d'indicateurs : les indicateurs "de réalisation" [côtés R], permettant de suivre année après année les actions mises en place, et des indicateurs "d'impact" [côtés I], renseignés sur des pas de temps plus longs, qui permettront de donner du sens aux actions réalisées ;
- les questions évaluatives ne sont portées qu'au niveau de la mesure ; elles serviront de bases à l'évaluation des orientations et des axes, en apportant notamment des indications quantitatives et qualitatives qui permettront d'analyser les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, etc ;

Enfin, chaque indicateur retenu fait l'objet d'une "fiche d'identité", détaillant toutes les informations le concernant, et notamment : les éléments le constituant précisément (ex : nombre d'élèves de 1er cycle, nombre de colloques, d'articles parus dans la presse nationale, régionale, locale, etc), les sources, et toute autre information permettant ainsi de le caractériser et de le suivre dans la durée.

D'autres indicateurs, non mentionnés dans la liste ci-dessous, s'apparentant plutôt à la qualification d'un état, d'une situation, sont listés et renseignés plus particulièrement dans l'observatoire, qui fait l'objet d'une mesure spécifique (axe 1, orientation 1, mesure 1).

Lorsqu'il est connu et/ou pertinent, le "t0" de ces indicateurs est indiqué. Pour certains indicateurs, notamment d'impact, il peut être à construire, notamment dans le cadre de l'observatoire. En tout état de cause, il sera intégré au dispositif dès 2020.

Annexe 10 *(suite)*

Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi

AXE 1 : CONSOLIDER LE CONTRAT SOCIAL AUTOUR D'UN BIEN COMMUN, LE MORVAN

ORIENTATION 1 : S'APPROPRIER ET PARTAGER LES ATOUTS ET LES ENJEUX DU MORVAN

Mesure 2 : ÉDUCER, SENSIBILISER, FORMER

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi les actions menées par le Parc ont-elles contribué à développer des temps de rencontres/d'échanges et de partage entre les habitants et leur territoire ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	T0 (2018)
R-1-1-2-1	Nombre de cibles touchées (grand public, scolaires par niveau, personnes en situation de handicap, etc.)	Tous les ans	8 cibles, pour un total de 9 064 personnes (tous types de publics confondus)
R-1-1-2-2	Nombre de types de prestations (balades nature, visites guidées, ateliers, autres)	Tous les ans	11 types (sorties, conférences, formations, veillées, stand, interventions en classe, ateliers, chantiers participatifs, réunions publiques, permanences, stages)
R-1-1-2-3	Nombre de projets éducatifs co-construits (avec l'Éducation Nationale, des partenaires associatifs, autres)	Tous les ans	39 projets
R-1-1-2-4	Nombre de personnes sensibilisées au développement durable par le Parc (toutes catégories confondues)	Tous les ans	9 068 personnes

Mesure 4 : COMMUNIQUER, PROMOUVOIR L'IMAGE DU PARC

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle contribué à augmenter la visibilité du Parc, et donc à faciliter l'accès à la connaissance de ses actions ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	T0 (2018)
R-1-1-4-1	Nombre de rencontres avec le public (inaugurations, fêtes, salons, etc.)	Tous les ans	799
R-1-1-4-2	Nombre d'articles de presse (tous médias confondus)	Tous les ans	-
R-1-1-4-3	Nombre de billets publiés sur les réseaux sociaux	Tous les ans	-

Annexe 10 *(suite)*

Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi

ORIENTATION 2 : S'ENGAGER ET COCONSTRUIRE UN TERRITOIRE VIVANT, OUVERT ET SOLIDAIRE

Mesure 7 : ÊTRE EXEMPLAIRES ET INNOVANTS

QUESTION ÉVALUATIVE : L'exemplarité et l'innovation développées par le Parc diffusent-elles sur le territoire et au-delà ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
I-1-2-7-1	Nombre de projets repris par d'autres	Tous les 3 ans	Pas de chiffre en 2018
R-1-2-7-2	Nombre de présentations des expériences menées par le Parc dans des manifestations (colloques, etc.)	Tous les 3 ans	Pas de chiffre en 2018

AXE 2 : CONFORTER LE MORVAN, TERRITOIRE A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE, ENTRE NATURE ET CULTURE

ORIENTATION 3 : PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

Mesure 9 : ASSURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de maintenir, d'améliorer, voire de restaurer l'état de conservation des écosystèmes dans leurs typicité et diversité ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
I-2-3-9-1	Évolution de la surface occupée par la trame "vieux bois"	Tous les 5 ans	Non renseigné
R-2-3-9-2	Nombre "d'engagements" dans des dispositifs visant à améliorer l'état de conservation des écosystèmes [milieux agricoles, forestiers, etc.]	Tous les 5 ans	386 exploitations agricoles [36 798 ha]. 6 Contrats forestiers [56 ha]. 60 contrats BAC
R-2-3-9-3	Nombre de documents de planification intégrant les préconisations du Parc dans la prise en compte des trames écologiques	Tous les 5 ans	41
R-2-3-9-4	Linéaire de cours d'eau restaurés en continuité écologique	Tous les 5 ans	47
R-2-3-9-5	Linéaire de cours d'eau restaurés en continuité écologique ayant concilié patrimoine bâti et enjeux écologiques	Tous les 5 ans	47

Annexe 10 *(suite)*

Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi

Mesure 10 : RENFORCER LA PROTECTION ET LA GESTION DE SITES A HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de préserver, voire d'améliorer, le bon état de conservation des Sites à Haute Valeur Écologique, et en quoi a-t-il été conforté en tant que facteur d'attractivité ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	T0 (2018)
I-2-3-10-1	Évolution des surfaces gérées par le Parc et ses partenaires à des fins conservatoires	Tous les 5 ans	266 ha
I-2-3-10-2	Nombre de milieux nouveaux bénéficiant de mesures de protection réglementaire	Tous les 5 ans	Sites classés 13350 ha, RNR 266 ha et APPB 839 ha, RBI et RBD 83 ha
R-2-3-10-3	Nombre de visiteurs sur les sites naturels équipés, toutes catégories confondues	Tous les 5 ans	Pas de référence de départ Base à constituer
I-2-3-10-4	Évolution de la connaissance et perception du public (élus, grand public, etc) [besoin d'un outil d'enquête]	Tous les 5 ans	Non renseigné

Mesure 11 : MAINTENIR L'EXCELLENCE DU MORVAN, TÊTE DE BASSINS VERSANTS, DANS LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de maintenir un territoire d'excellence pour la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	T0 (2018)
R-2-3-11-1	Linéaires de cours d'eau protégés/restaurés	Tous les ans	9km en 2018
R-2-3-11-2	Nombre de collectivités informées/sensibilisées/formées dans le cadre du " petit cycle de l'eau "	Tous les ans	170
R-2-3-11-3	Nombre d'actions d'information de propriétaires (agriculteurs, forestiers, etc.) sur la vulnérabilité de la ressource en eau	Tous les ans	10
R-2-3-11-4	Nombre d'engagements pris dans des dispositifs visant à la protection de la qualité de l'eau [occupation du sol, changements de pratiques, etc.] sur les bassins d'alimentation de captage	Tous les ans	4

Annexe 10 *(suite)*

Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi

ORIENTATION 4 : CONJUGUER PASSE, PRÉSENT ET FUTUR : LES CULTURES DU MORVAN EN MOUVEMENT

Mesure 13 : AGIR POUR DES PAYSAGES VIVANTS DE QUALITÉ

QUESTION ÉVALUATIVE : *En quoi les évolutions paysagères ont-elles été accompagnées afin de maintenir l'image du Morvan sur le long terme ?*

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
R-2-4-13-1	Temps passé en animation territoriale sur le Parc sur les sujets du paysage (agricole, forêt, urbanisme, etc.)	Tous les ans	539 heures
R-2-4-13-2	Nombre d'animations mises en œuvre sur le territoire sur les sujets du paysage (agricole, forêt, urbanisme, etc.)	Tous les ans	1
R-2-4-13-3	Nombre d'actions participatives mises en œuvre sur le territoire sur les sujets des paysages (ateliers, lectures de paysages, etc.)	Tous les ans	7

Mesure 14 : SAUVEGARDER, TRANSMETTRE ET VALORISER LE PATRIMOINE RURAL

QUESTION ÉVALUATIVE : *En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de maintenir une singularité et une qualité tant paysagère que culturelle ?*

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	TO (2018)
R-2-4-14-1	Nombre de chantiers participatifs organisés sur le territoire (par le Parc ou par ses partenaires)	Tous les ans	non renseigné
R-2-4-14-2	Nombre d'actions de transmission des savoirs (tous types confondus) [y compris livres, fiches, etc.]	Tous les ans	non renseigné
R-2-4-14-3	Nombre de chantiers visant à restaurer le patrimoine prenant en compte la faune anthropophile	Tous les ans	non renseigné

Annexe 10 *(suite)*

Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi

AXE 3 : AFFIRMER SES DIFFÉRENCES, UNE CHANCE POUR LE MORVAN

ORIENTATION 5 : AFFIRMER L'IDENTITÉ DE MOYENNE MONTAGNE

Mesure 19 : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES SAVOIR FAIRE ET DES PRODUCTIONS LOCALES

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1- En quoi l'action du Parc a-t-elle permis la création et le développement de produits issus des ressources et savoir-faire du Morvan ?

2- L'action du Parc a-t-elle été source de création de valeur ajoutée, de transmissions de savoir-faire, d'évolution de compétences et de démarches collectives, en lien avec les valeurs d'un Parc naturel régional ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	TO (2018)
R-3-5-19-1	Nombre de produits accompagnés dans leur élaboration/création et qui portent un " signe territorial " (Marque Parc, autres)	Tous les ans	0
I-3-5-19-2	Nombre de professionnels engagés dans la Marque Parc	Tous les ans	41
R-3-5-19-3	Nombre de produits accompagnés dans leur élaboration/création commercialisés	Tous les ans	0
R-3-5-19-4	Nombre de démarches collectives accompagnées par le Parc	Tous les ans	2
R-3-5-19-5	Nombre de formations organisées par le Parc à destination des professionnels	Tous les ans	3
R-3-5-19-6	Nombre de producteurs accompagnés par le Parc vers les circuits courts	Tous les ans	0
R-3-5-19-7	Nombre de producteurs accompagnés en transformation	Tous les ans	0
R-3-5-19-8	Nombre de cahiers des charges Marque Parc respectant les règles de l'Agriculture Biologique	Tous les 3 ans	Non renseigné

Annexe 10 *(suite)*

Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi

ORIENTATION 6 : RENFORCER LA DESTINATION TOURISTIQUE

Mesure 21 : VISER L'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE ET D'ACTIVITÉS SPORTIVES DE PLEINE NATURE

QUESTION ÉVALUATIVE : *En quoi le Parc a-t-il renforcé et conforté l'offre de pleine nature et de loisirs du Morvan ?*

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	TO (2018)
R-3-6-21-1	Nombre d'équipements portés et/ou accompagnés par le Parc	Tous les 3 ans	20
R-3-6-21-2	Nombre d'équipement portés et/ou accompagnés par le Parc accessibles à tous publics	Tous les 3 ans	6
R-3-6-21-3	Nombre de professionnels engagés dans des démarches portées par le Parc pour l'amélioration des services à la clientèle touristique	Tous les 3 ans	30

Mesure 22 : PROMOUVOIR LA DESTINATION ÉCOTOURISTIQUE

QUESTION ÉVALUATIVE : *En quoi le Parc a-t-il fédéré et coordonné les acteurs touristiques pour faire du Morvan une destination éco-touristique identifiée, incontournable pour les amateurs de pleine nature et d'espaces préservés ?*

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	TO (2018)
R-3-6-22-1	Nombre d'actions de communication mises en place de façon concertée avec acteurs touristiques	Tous les ans	1
R-3-6-22-2	Nombre d'actions de communication de niveau national et international	Tous les ans	6
R-3-6-22-3	Nombre de visiteurs sur site Internet tourisme (classement possible)	Tous les ans	92 818

Annexe 10 *(suite)*

Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi

AXE 4 : CONDUIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU MORVAN

ORIENTATION 7 : AGIR FACE AUX CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesure 23 : DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

QUESTIONS ÉVALUATIVES : En quoi l'action du Parc a-t-elle contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le développement de la production d'énergies renouvelables locales et la diminution des consommations tout en respectant la durabilité des ressources, l'intégration paysagère et l'acceptation sociale ? En quoi a-t-elle contribué à l'action contre la précarité énergétique ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	TO (2018)
I-4-7-23-1	Nombre de GWh produits en énergies renouvelables sur le territoire	Tous les 4 ans	377 (donnée 2016)
R-4-7-23-2	Nombre d'actions de formation/sensibilisation (tous publics confondus)	Tous les ans	31
R-4-7-23-3	Nombre de projets accompagnés (tous types de projets touchant à la baisse de la consommation et/ou à la production d'énergie)	Tous les ans	
I-4-7-23-4	Nombre de GWh consommés sur le territoire	Tous les 4 ans	2009 (données 2016)
I-4-7-23-5	Nombre d'installations d'énergies renouvelables citoyennes et participatives (participation de citoyens ou collectivités du territoire Parc au projet notamment via son financement)	Tous les 3 ans	0
R-4-7-23-6	Nombre d'actions menées auprès de personnes en situation de précarité énergétique	Tous les ans	29

ORIENTATION 8 : RENOUVELEZ LES MODÈLES ÉCONOMIQUES

Mesure 25 : ALLER VERS UNE AGRICULTURE D'EXCELLENCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, ALLER VERS L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

QUESTION ÉVALUATIVE : En quoi l'action du Parc a-t-elle permis de maintenir un tissu agricole vivant, performant au niveau économique, social et environnemental ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Périodicité	TO (2018)
R-4-8-25-1	Evolution du nombre d'agriculteurs bio (conversion + installations nouvelles)	Tous les 5 ans	
R-4-8-25-2	Evolution du nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches de diversification et/ou de création de valeur ajoutée	Tous les 3 ans	
R-4-8-25-3	Nombre d'actions de formations/d'accompagnement menées par le Parc en faveur de la création de valeur ajoutée et de l'Agriculture Biologique	Tous les ans	

Annexe 10 *(suite)*

Tableau de synthèse du dispositif d'évaluation et de suivi

Mesure 26 : AGIR POUR UNE FORET MULTIFONCTIONNELLE ET DIVERSIFIÉE

QUESTION ÉVALUATIVE: En quoi l'action du Parc a-t-elle contribué à améliorer la multifonctionnalité de la forêt et à développer une filière locale d'excellence ?

Indicateurs mis en œuvre :

N°	Indicateurs de réalisation	Péodicité	T0 (2018)
I-4-8-26-1	Evolution de la superficie de la forêt publique	Tous les 5 ans	18117 ha
R-4-8-26-2	Nombre de personnes formées/sensibilisées par le Parc sur les différentes thématiques en lien avec la forêt (gestion, outils, urbanisme, etc.)	Tous les ans	483
I-4-8-26-3	Proportion de surface de forêt concernée par des documents de gestion pour laquelle le Parc a été associé	Tous les 5 ans	3329 ha
R-4-5-26-4	Nombre d'entreprises du bois adhérant à des démarches qualitatives	Tous les 3 ans	en attente des données

Annexe 11

Les Entretiens de Bibracte

Déclaration relative à la mission des Parcs naturels de Bourgogne-Franche-Comté

LE 16 SEPTEMBRE 2016

AVANT-PROPOS

Chaque année, la veille des journées du patrimoine, le Parc naturel régional du Morvan et Bibracte organisent sous l'égide du Conseil scientifique du Parc les *Entretiens de Bibracte-Morvan*, rencontres pluridisciplinaires ouvertes prioritairement aux décideurs, au cours desquelles une thématique intéressant le territoire est éclairée du regard de scientifiques. Parmi les sujets abordés au cours des dix éditions précédentes, mentionnons par exemple l'eau, la forêt, l'agriculture, les flux migratoires, mais aussi des approches plus méthodologiques comme la cartographie et les stratégies documentaires à l'heure du numérique.

La fusion des régions de Bourgogne et de Franche-Comté fournissant une opportunité de concertation accrue entre les gestionnaires des espaces naturels et patrimoniaux de ce vaste espace, la 11^e édition des Entretiens, tenue les 15 et 16 septembre 2016, a été consacrée à un débat sur la place de la recherche sur le territoire des trois parcs naturels régionaux de Bourgogne-Franche-Comté (Ballons des Vosges, Haut-Jura et Morvan) et aussi sur celui du futur parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne.

La rencontre, qui a notamment bénéficié du témoignage de plusieurs personnalités qui réfléchissent au niveau national sur les enjeux du monde rural et des espaces protégés (voir programme joint en annexe), a débouché sur un débat à propos des missions des Parcs, un sujet particulièrement d'actualité à l'heure de la reconfiguration du rôle des collectivités aux termes de la loi NOTRe et plus largement de changement radical du contexte d'intervention des Parcs depuis leur création par le législateur voici cinquante ans, tant du point de vue économique que social et écologique.

La convergence des opinions qui se sont exprimées lors des débats très animés de ces deux journées d'échanges, notamment sur le sujet de l'urgence d'un retour aux fondamentaux des missions des Parcs et d'une refonte de leur mode opératoire, a conduit les quelque quarante personnes de toutes origines – élus, représentants de l'État, agents des Parcs, acteurs scientifiques, membres de la "société civile" – qui ont participé pour tout ou partie à ces journées, à mettre par écrit les principaux points d'accord identifiés au terme des Entretiens, sous la forme d'une *Déclaration* destinée à être transmise aux présidents des structures gestionnaires des quatre Parcs de Bourgogne-Franche-Comté, avec l'espoir que ce document pourra contribuer à orienter leur action.

La déclaration et son préambule ont été élaborés à plusieurs mains par un petit groupe de rédacteurs issus du Conseil scientifique du PNR du Morvan, puis soumis pour avis et ajustement aux quarante participants aux Entretiens. Cette déclaration exprime le consensus auquel on est parvenu au terme des deux demi-journées de débats. Elle n'engage pas à titre individuel les participants aux Entretiens.

DÉCLARATION RELATIVE À LA MISSION DES PARCS NATURELS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LE 16 SEPTEMBRE 2016

ATTENDUS

I. La mission des Parcs naturels régionaux (PNR) découle d'un décret de 1967, conforté et révisé par la loi *Paysage* de 1993, puis la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages :

« Un parc naturel régional peut être créé sur un territoire dont le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages présentent un intérêt particulier. I.- Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. À cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. II.- La charte constitue le projet du parc naturel régional. [...] »
(article L333-1 du Code de l'Environnement)

La loi fonde également la compétence Environnement des Régions, qui ont notamment la responsabilité de coordonner l'établissement de la charte des Parcs naturels régionaux : « La Région engage le classement ou le renouvellement du classement d'un parc naturel régional par une délibération qui prescrit l'élaboration ou la révision de la charte et définit le périmètre d'étude ».

De la même manière, le texte législatif qui fixe les missions des Parcs nationaux stipule :

« Un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution. [...] »
(article L331-1 du Code de l'Environnement)

II. La mission des PNR définie par la loi explicite les trois piliers du développement durable qui sont partagés depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 : préservation du capital patrimonial (naturel et culturel), solidarité et développement. Cinquante ans après sa mise en place, la pertinence de l'outil PNR se traduit par l'accroissement régulier du nombre de parcs, qui sont plus de cinquante aujourd'hui (soit 15 % du territoire), et par les politiques similaires qu'il a suscitées dans d'autres pays.

III. **L'enjeu du paysage**, nettement mis en avant par le texte de loi, est précisé et éclairé par la Convention européenne du Paysage, dite Convention de Florence, arrêtée par les pays membres du Conseil de l'Europe en 2000, dont nous soulignons les éléments suivants :

« [...] Notant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ; Consciens que le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ; Reconnaissant que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ; Notant que les évolutions des techniques de productions agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages ; Désirant répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation ; Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ; [...] Aux fins de la présente Convention :

(a) « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ; [...] »

IV. **L'enjeu du patrimoine**, également mis en exergue par la loi, est quant à lui précisé par Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite convention de Faro, arrêtée par les pays membres du Conseil de l'Europe en 2005, dont nous soulignons les éléments suivants :

« Les Parties s'engagent à utiliser tous les aspects patrimoniaux de l'environnement culturel :
(a) pour enrichir les processus du développement économique, politique, social et culturel, et l'aménagement du territoire [...] ;
(b) pour promouvoir une approche intégrée des politiques relatives à la diversité culturelle, biologique, géologique et paysagère visant un équilibre entre ces composantes ;
(c) pour renforcer la cohésion sociale en favorisant le sentiment de responsabilité partagée envers l'espace de vie commun ; [...] » (article 8)

Ainsi défini dans une acception large, le patrimoine inclut les ressources naturelles et la biodiversité, dont la préservation et l'enrichissement ne sauraient être pensés sans prise en compte de ses dimensions culturelles.

V. Le texte de loi met encore en exergue la mission d'expérimentation des PNR, ce qui implique clairement, à la fois que les PNR se doivent de mobiliser le monde de la recherche pour être innovants et que le bénéfice de leur action, loin d'être seulement destiné aux habitants de leur territoire, doit au contraire être exportable.

VI. La loi NOTRe (2015) modifie de façon significative l'environnement administratif des Parcs, avec notamment une compétence exclusive confiée à la Région pour l'élaboration du schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), à caractère obligatoire et prescriptif vis-à-vis des décisions des autres collectivités, ou encore le renforcement du degré d'intégration des communautés de communes qui se voient étendues et dotées de nouvelles compétences. Dans ce contexte où le rôle de la Région est renforcé et où les Communautés de Communes deviennent des acteurs privilégiés de l'action territoriale, une redéfinition des missions spécifiques des Parcs et de leurs modalités de fonctionnement et de partenariat est incontournable, comme l'indique d'ailleurs explicitement la loi dont un des objectifs est « la création de nouveaux outils en faveur de la solidarité des territoires ».

VII. Enfin, et de façon plus générale, la nécessaire mutation des Parcs participera de la transition “éco-socio-environnementale” que traverse notre société en ce début de XXI^e siècle, avec le souci que cette transition sans précédent soit choisie plutôt que subie.

TEXTE DE LA DÉCLARATION

VIII. Les Parcs délimitent un espace d'intérêt collectif et s'appuient sur une singularité paysagère et patrimoniale forte et partagée par ses habitants.

IX. Le paysage et le patrimoine, entendus comme éléments constitutifs et évolutifs d'une représentation partagée du cadre de vie, sont des leviers de l'action publique. À l'heure où la population connaît une fragmentation socio-culturelle qui ne cesse de s'accroître et où les citoyens sont en demande de processus démocratiques plus participatifs, le paysage et le patrimoine sont aussi des moyens privilégiés pour mobiliser la société civile dans sa diversité. Ils permettent d'articuler héritage et devenir en plaçant les habitants au cœur des choix constitutifs de ce qui fait bien commun. Ils peuvent être le moyen pour les acteurs du Parc de :

- faire dialoguer les différentes pratiques et les différents intérêts sur le territoire (écologie, agriculture, forêt, tourisme, etc.) ;
- faciliter une vision intégrée de l'action territoriale (incluant le développement économique, la reconquête de la biodiversité, les droits culturels, etc.) ;
- faire de l'écomusée du Parc – quand il existe, comme c'est le cas au sein du PNR du Morvan – un instrument privilégié de médiation, de transmission des savoirs et de discussion du projet de territoire ;
- développer une démarche de temps long et de prospective, pour que toutes les parties prenantes conjuguent dans leurs choix les finalités locales et de court terme avec les grands enjeux de l'humanité pour les siècles à venir.

X. Un Parc doit apporter un "supplément d'âme" à ses habitants et à l'espace régional dans lequel il s'inscrit. En ce sens, la définition de ses missions ne résulte pas d'une répartition de compétences de gestion avec des collectivités classiques telles que réaffirmées par la loi NOTRe (Région, Départements, Communes et Communautés de Communes), mais d'une approche globale d'animation "socio-éco-systémique" partagée avec l'ensemble des parties prenantes sur un territoire privilégié.

XI. La charte du Parc doit être considérée comme un contrat social entre la communauté des habitants du territoire, les instances du Parc et les pouvoirs publics dans leur pluralité.

XII. Le défi social et environnemental que s'engagent à relever les territoires, et tout particulièrement les Parcs, à l'heure d'une transition socio-écologique sans précédent, ne peut s'envisager à partir de modalités "toutes faites" et de recettes prédéfinies. Seule une approche par l'expérimentation, tenant compte de la singularité des territoires, peut permettre de guider l'action et d'en faire profiter les différents territoires dans lesquels les Parcs s'emboîtent, notamment le niveau régional.

À ce titre :

- la recherche scientifique dans les Parcs doit être renforcée dans une perspective transdisciplinaire et pourvue de moyens spécifiques ;
- l'expérimentation peut se conduire sur des espaces ou sur des actions ciblés ;
- l'expérimentation doit impliquer les acteurs du territoire dans leur diversité en mettant en œuvre des dispositifs de participation ad hoc ;
- l'expérimentation, accompagnée de procédures d'évaluation ad hoc, doit se faire par itérations successives, en ajustant en permanence l'action aux succès et échecs rencontrés.

XIII. les Parcs de l'espace régional doivent mener entre eux une concertation permanente, notamment en matière d'expérimentation, en relation avec le réseau national des Parcs et en partenariat avec l'Agence française de la Biodiversité.

À l'échelle de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, les quatre Parcs existants – trois PNR et un Parc national à l'état de préfiguration –, idéalement répartis sur le territoire, doivent contribuer à la construction d'une représentation partagée du territoire régional et d'une politique régionale des paysages et du patrimoine, aux côtés des autres opérateurs d'espaces et lieux patrimoniaux remarquables (Biens du Patrimoine mondial, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Grands Sites de France, Réserves naturelles, Musées de France, etc.).

ANNEXE I

Les participants aux 11^e *Entretiens de Bibracte* (15-16 septembre 2016), qui ont pris part au débat dont a émergé la déclaration

Francis AUBERT, économiste du monde rural, professeur à AgroSup Dijon, directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, membre permanent du CORP • **Vincent BALLAND**, étudiant-chercheur en histoire médiévale à la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon • **Corinne BECK**, historienne et archéologue, professeur à l'université de Valenciennes, co-présidente du Conseil scientifique du PNR du Morvan • **Marion BLANC**, gérante de la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices du Morvan (Alligny-en-Morvan, 58) • **Cyril BRULÉ**, architecte, conseiller municipal de Villiers-en-Morvan, président de la commission Vie des territoires, Architecture et Patrimoines du PNR du Morvan • **Jean-Philippe CAUMONT**, directeur du PNR du Morvan • **Martine CHALANDRE**, présidente de l'association des Amis de la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices du Morvan (Alligny-en-Morvan, 58) • **Vincent CHAUVET**, consultant, adjoint au maire d'Autun en charge du patrimoine • **François COLSON**, agronome, ancien directeur de recherche à l'INRA, professeur émérite à Agrocampus-Ouest, président du CORP • **Sylvie DALLET**, historienne et philosophe, professeur à l'université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines, membre du Conseil scientifique du PNR des Ballons des Vosges • **Caroline DARROUX**, anthropologue, chercheur associé au labex ITEM, membre du Conseil scientifique du PNR du Morvan • **Alain DELAVEAU**, agronome, membre du Conseil scientifique du PNR du Morvan • **Elizabeth DIAFERA**, directrice de l'agence culturelle du PNR du Morvan • **Christian DORET**, membre du Conseil scientifique du PNR du Morvan • **Anne FLOUEST**, géographe et archéologue, ancienne responsable du service des publics de Bibracte • **Jean-Loup FLOUEST**, archéologue, chercheur associé à Bibracte • **Christian GILLOT**, conseiller départemental de la Saône-et-Loire, président de la commission Agriculture du PNR du Morvan • **Sylvie GRANGE**, conservatrice en chef du patrimoine, directrice de l'OCIM (Dijon) • **Vincent GUICHARD**, archéologue, directeur général de BIBRACTE EPCC, membre du Conseil scientifique du PNR Morvan • **Benjamin GUISLAIN**, directeur du PNR du Haut-Jura • **Philippe HOELTZEL**, chargé de mission Patrimoine au PNR du Morvan • **Marie-José JULIA**, enseignante au lycée horticole de Lyon-Pressin • **Marie LEROY**, chargée d'étude à l'Union Régionale des Fromages d'Appellation d'origine comtoise (Poligny, 39) • **Vincent LÉTOUBLON**, directeur du Conservatoire botanique national du Massif central (Chavaniac-Lafayette, 43) • **Yvon LETRANGE**, président de l'association Vents du Morvan • **Yves LUGINBÜHL**, agronome et géographe, directeur de recherche émérite au CNRS, laboratoire LADYSS, ancien président du Conseil scientifique du programme de recherche « *Paysage et Développement durable* » du ministère de l'Environnement, co-rédacteur de la Convention européenne du Paysage • **Damien MARAGE**, chef du pôle Territoires au service Biodiversité Eau Patrimoine, DREAL Bourgogne-Franche-Comté • **Arnaud MATHIAN**, chargé de mission Politiques territoriales au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté • **Sylvain MATHIEU**, ingénieur forestier, vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en charge de la forêt, de la filière bois, de la montagne et des parcs • **Gisèle MICHEL**, membre de l'association des Amis de la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices du Morvan (Alligny-en-Morvan, 58) • **Jean-Claude NOUALLET**, maire d'Anost (71), vice-président du PNR du Morvan • **Mickaël O'SULLIVAN**, directeur de la Maison du Patrimoine oral de Bourgogne (Anost, 71) • **Els O'SULLIVAN**, traductrice, Anost (71) • **Jacques OUVRARD**, président de l'association des Amis de la Maison Vauban à Saint-Léger-Vauban (89) • **Hervé PARMENTIER**, agronome, directeur du GIP des Forêts de Champagne et Bourgogne • **Anne PASQUET**, responsable du service d'animation du patrimoine à la Ville d'Autun • **Gaëlle RONSIN**, étudiante-chercheur en sociologie, Université de Grenoble, IRSTEA, Unité de recherche Développement des Territoires montagnard, labex ITEM • **Daniel SIRUGUE**, conseiller scientifique au PNR du Morvan, président du Conservatoire d'Espaces naturels de Bourgogne • **Olivier THIÉBAUT**, chargé de mission Paysage et Urbanisme au PNR du Morvan • **Jean-Yves VANSTEELANT**, agronome, chargé de mission Agriculture au PNR du Haut-Jura • **Jean VIGREUX**, historien, professeur à l'université de Bourgogne (Dijon), co-président du Conseil scientifique du PNR du Morvan

Abréviations – CORP : Conseil d'orientation, de recherche et de prospective de la Fédération des PNR ; DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; EPCC : Etablissement public de coopération culturelle ; GIP : Groupement d'Intérêt public ; INRA : Institut national de la Recherche agronomique ; IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture ; ITEM : labex Innovation et Territoires de Montagne (Grenoble-Chambéry) ; LADYSS : laboratoire Dynamiques sociales et Recomposition des Espaces (Paris) ; OCIM : Office de Coopération et d'Information muséales (université de Bourgogne / ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), Dijon) ; PNR : Parc naturel régional

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc
58230 SAINT-BRISSON

Tél. : 03 86 78 79 00
administration@parcdumorvan.org

